

# Document d'objectifs

## Natura 2000

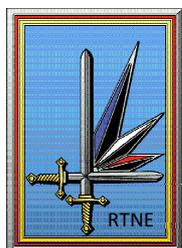


Site FR 4100212

## Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

Région Lorraine

Département de la Moselle



Décembre 2010

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
<b>LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) .....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DU SITE.....</b>	<b>7</b>
1.1. LOCALISATION.....	7
1.2. FONCIER .....	8
1.3. CLIMAT.....	8
1.3.1. Les températures.....	8
1.3.2. Les précipitations.....	8
1.4. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE .....	10
1.4.1. Pédologie .....	11
1.5. PAYSAGES ET ENSEMBLES NATURELS .....	11
1.5.1. Les forêts .....	11
1.5.2. Les groupements d'ourlets et de landes .....	12
1.5.3. Les pelouses et végétations pionnières.....	12
1.5.4. Les complexes tourbeux .....	12
1.6. ELEMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE .....	12
1.6.1. Dans le Pays de Bitche .....	12
1.6.2. Sur le Terrain militaire de Bitche .....	13
<b>2. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>25</b>
2.1. INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE.....	25
2.1.1. Les habitats naturels.....	25
2.1.1.1. <i>Méthodologie</i> .....	25
2.1.1.2. <i>Résultats</i> .....	26
2.1.1.3. <i>Descriptif des habitats d'intérêt communautaire</i> .....	29
2.1.1.4. <i>Dynamique naturelle des habitats</i> .....	41
2.1.1.5. <i>Discussion</i> .....	41
2.1.2. Les espèces .....	42
2.1.2.1. <i>Méthodologie</i> .....	42
2.1.2.2. <i>Descriptif des espèces d'intérêt communautaire</i> .....	44
2.1.2.3. <i>Les espèces de l'annexe IV</i> .....	58
2.1.2.4. <i>Les autres espèces remarquables</i> .....	58
2.1.3. ETAT DE CONSERVATION .....	62
2.1.3.1. <i>Méthodologie</i> .....	62
2.1.3.2. <i>Etat de conservation des habitats</i> .....	62
2.1.3.3. <i>Etat de conservation des espèces</i> .....	64
2.1.4. LES MESURES D'INVENTAIRE ET DE PRESERVATION EXISTANTES.....	64
2.1.4.1. <i>Le Parc naturel régional des Vosges du Nord</i> .....	64
2.1.4.2. <i>La réserve de Biosphère</i> .....	64
2.1.4.3. <i>Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)</i> .....	65
2.2. INVENTAIRE ET DESCRIPTION SOCIO-ECONOMIQUE .....	66
2.2.1. Présentation du camp militaire .....	66
2.2.1.1. <i>Description générale</i> .....	66
2.2.1.2. <i>Fonctionnement et activités du camp</i> .....	67
2.2.1.3. <i>Régime d'accès au camp militaire</i> .....	76
2.2.2. Les autres usagers du camp militaire et leurs pratiques .....	77
2.2.2.1. <i>L'Office National des Forêts</i> .....	78
2.2.2.2. <i>Le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord</i> .....	78
2.2.2.3. <i>Les sociétés de chasse et de pêche militaires</i> .....	79
2.2.2.4. <i>L'Union motocycliste de Bitche</i> .....	81
2.2.2.5. <i>Les communes et EPCI</i> .....	81

<b>3. OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>83</b>
3.1. ENJEUX BIOLOGIQUES .....	83
3.1.1. Méthodologie .....	83
3.1.2. Valeur écologique et hiérarchisation des habitats .....	83
3.1.2. Valeur écologique et hiérarchisation des espèces .....	85
3.1.4. Synthèse des menaces potentielles et de leurs impacts sur les habitats naturels et sur les espèces du camp militaire .....	89
3.2. ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	93
OD.1. Rétablir et maintenir la fonctionnalité des habitats humides .....	93
OD.2. Permettre le maintien des habitats ouverts .....	93
OD.3. Favoriser les dynamiques naturelles forestières .....	93
OD.4. Développer la connaissance et le suivi des milieux naturels .....	93
3.3. OBJECTIFS DE GESTION DURABLE .....	93
O.1. Maintenir l'intégrité physique et chimique des habitats .....	93
O.2. Conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques .....	94
O.3. Garantir le maintien des habitats ouverts .....	94
O.4. Favoriser une gestion sylvicole durable de la matrice forestière .....	94
O.5. Connaître et suivre l'évolution des milieux naturels .....	94
<b>4. LE PLAN D'ACTION .....</b>	<b>96</b>
4.1. LES STRATEGIES D'ACTION .....	96
4.1.1. La charte Natura 2000 .....	96
4.1.1.1. Définition .....	96
4.1.1.2. Engagements .....	96
4.1.1.3. Conditions générales d'application .....	97
4.1.1.4. Modalités de contrôle .....	97
4.1.1.5. Irrégularités et sanctions .....	97
4.1.2. Les contrats Natura 2000 .....	97
4.1.2.1. Définition .....	97
4.1.2.2. Engagements .....	98
4.1.2.3. Conditions générales d'application .....	99
4.1.2.4. Conditions particulières des contrats forestiers .....	99
4.1.2.5. Modalités de contrôle .....	99
4.1.2.6. Spécificités des terrains militaires .....	100
4.2. PROGRAMME D' ACTIONS .....	100
4.2.2. Un enjeu : améliorer les connaissances naturalistes du site .....	100
4.2.3. Les actions transversales à l'échelle du site .....	103
4.2.4. Les actions spécifiques à chaque entité .....	105
4.2.4.1. Forêt du Langenberg .....	105
4.2.4.2. Tourbière du Pfaffenweiher .....	106
4.2.4.3. Lande tourbeuse de l'allée du Galop .....	107
4.2.4.4. Tourbière de Fischerdell .....	108
4.3. Détail des actions d'inventaire et de suivi .....	109
<b>5. EVALUATION DES ACTIONS ET DU DOCOB .....</b>	<b>113</b>
5.1. DEUX TEMPS DANS L'EVALUATION .....	113
5.1.1. L'évaluation annuelle des actions .....	113
5.1.2. L'évaluation au terme du document d'objectifs .....	113
5.2. DEUX NIVEAUX D'EVALUATION .....	113
<b>6. CHARTE ET CONTRATS NATURA 2000 .....</b>	<b>116</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>129</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>133</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>135</b>

## LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la directive 92/43, plus connue sous le nom de **directive Habitats**.

Cette directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » a pour objectif « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la directive Habitats prévoit la mise en place d'un réseau d'espaces naturels préservés, représentatifs de la biodiversité européenne : le **réseau Natura 2000**.

La directive Habitats précise qu'« **elle contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 est pour partie constitué des « **Zones Spéciales de Conservation** » (ZSC), désignées au titre de la directive Habitats mais aussi des Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages », dite directive Oiseaux .

### LA DIRECTIVE OISEAUX EN BREF...

Cette directive de 1979 vise à protéger et à conserver à long terme toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres (Groenland excepté).

L'**annexe I** identifie les 74 espèces nécessitant des mesures de protection spéciale des habitats la préservation de leur habitat. Il s'agit d'espèces des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

### ZOOM SUR LA DIRECTIVE HABITATS...

La directive Habitats comporte six annexes. Les deux premières listent les habitats et les espèces justifiant la constitution du réseau Natura 2000.

L'**annexe I** liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (ZSC). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels.

Certains d'entre eux sont identifiés comme prioritaires. Il s'agit d'habitats naturels en danger de disparition, pour la conservation desquels la Communauté européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

L'**annexe II** liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC ». L'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne.

L'**annexe IV** liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

L'**annexe V** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Le site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (pSIC) par la préfecture de Moselle en 1995. Après les consultations de communes et groupements de communes, il a été retenu pour intégrer le réseau Natura 2000 (cf. Figure 1).

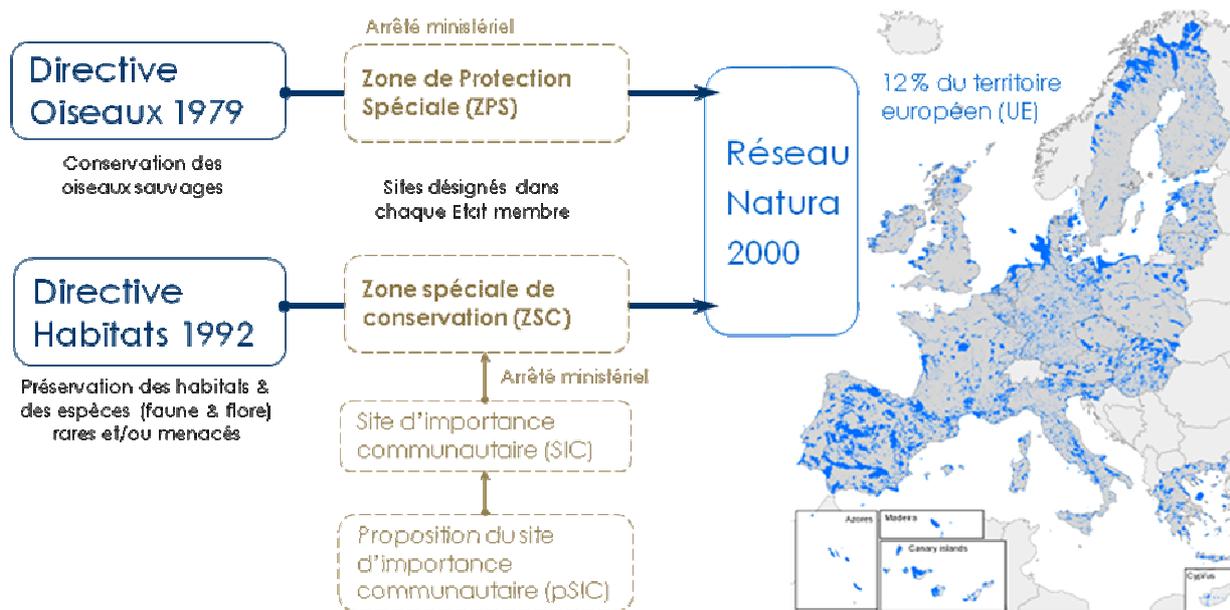


Figure 1. Constitution du réseau Natura 2000

En France, chaque site Natura 2000 doit être doté d'un document d'objectifs.

## LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Il est établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Lorraine) et sur la Direction Départementale du Territoire (DDT Moselle) –, en charge de l'application des directives communautaires (Habitats et Oiseaux).

L'État, représenté sur ce site par les autorités militaires, est le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs.

Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site. En répondant aux principales obligations de la directive Habitats, il doit permettre de mettre en cohérence les politiques et les outils existants en faveur du maintien des habitats.

Pour encadrer et valider cette démarche de concertation, un **comité de pilotage (copil)** a été constitué sous la responsabilité du Général commandant la Région Terre Nord-Est à Metz. Les membres du comité représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site. Le Général nomme, convoque et préside le comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Le rôle du copil est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet le Syndicat de Coopération du Parc naturel des Vosges du nord (SYCOPARC), désigné opérateur pour la rédaction du document d'objectifs.

Pour assurer une analyse pertinente des enjeux et optimiser le processus de concertation, des groupes thématiques ont été mis en place. Ils contribuent à compléter les données diagnostics, à proposer des mesures visant la conservation des habitats et des espèces.

La rédaction de ce document s'appuie sur les démarches, règles et réflexions proposées dans les guides méthodologiques élaborés par l'Atelier technique des espaces naturels (VALENTIN-SMITH & al. , 1999 ; SOUHAIL & al., 2009).

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

DOCUMENT D'OBJECTIFS

## *Présentation du site*

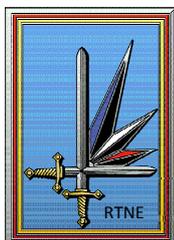
---



*partie*

---

**1**



Décembre 2010

## PRESENTATION DU SITE

### 1.1. Localisation

Le Camp militaire de Bitche se situe dans le département de la Moselle, au nord du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Couvrant une superficie de 3 500 ha, il s'étend le long de la frontière allemande sur trois communes : Bitche, Haspelshiedt et Roppeviller (Figure 2).

Le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » proprement dit est quant à lui composé d'une dizaine d'entités disséminées dans le camp, totalisant 173 ha (Tableau 1).

Tableau 1. Surface des entités du site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

Entités	Surface SIG
Tourbière du Fischerdell	13,2 ha
Tourbière du Katzenbruch	45,7 ha
Tourbière du Pfaffenweiher	26,4 ha
Forêt du Langenberg	38,8 ha
Landes du Petit Hohguertel	2,8 ha
Landes de la station de pompage	5,3 ha
Landes tourbeuses de l'Allée du galop	27,7 ha
Landes de Rochat	1,4 ha
Landes du Schnitz	2,2 ha
Pelouses et landes de la Main du Prince	9,5 ha
<b>Total =</b>	<b>173 ha</b>

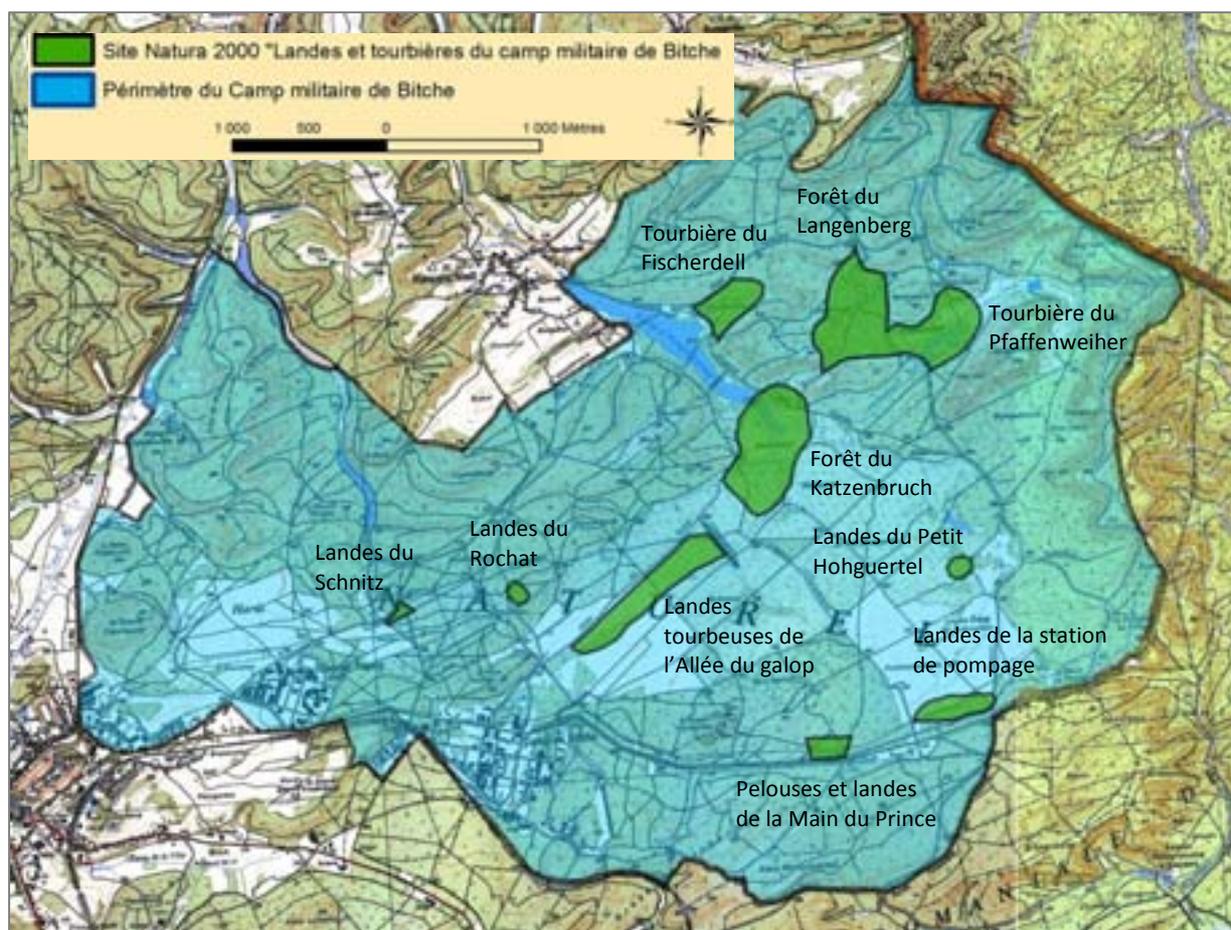


Figure 2. Site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

## **1.2. Foncier**

L'ensemble du camp de Bitche est la propriété de l'Etat ; il est affecté au Ministère de la Défense. Une partie des zones forestières est gérée pour le compte de l'Armée par l'Office National des Forêts (ONF Agence de Sarrebourg).

## **1.3. Climat**

Du fait de sa situation géographique, le massif des Vosges du nord présente des caractéristiques climatiques marquant une certaine continentalité. Obstacle à la circulation des masses d'air, ce petit ensemble montagneux reçoit entre 850 et 1 050 mm d'eau par an. Le Pays de Bitche est souvent considéré comme la « petite Sibérie » de la Lorraine. En effet, il présente un climat plus froid que les régions voisines du plateau Lorrain ou de la plaine d'Alsace (MULLER, 1986).

### ***1.3.1. Les températures***

La température moyenne annuelle se situe autour de 9°C (1891-1930). Le mois le plus froid est le mois de janvier (0° à 1°C) et le mois le plus chaud celui de juillet (17 à 18°C). Certains hivers, la température peut avoisiner les - 20°C (- 22,5 °C en janvier 1985). Dans le Pays de Bitche, il peut geler 10 mois sur 12 à 260 m d'altitude (Tableau 2). Les gelées de printemps et de fin d'été sont relativement fréquentes. Le nombre de jours de gel dépasse régulièrement les 100 jours par an. De 1975 à 1998, la température minimale annuelle moyenne sur ces 23 années était de 3,5 °C et la température maximale annuelle moyenne de 14,2°C à Mouterhouse (station du Hochkopf à 270 m d'altitude). Ce sont les températures minima extrêmes qui limitent la répartition des espèces subatlantiques dans les cuvettes du Pays de Bitche (MULLER, 1986).

### ***1.3.2. Les précipitations***

La hauteur moyenne des précipitations annuelles se situe aux environs de 850 mm. Les pluies sont toujours plus abondantes dans la cuvette de Bitche que sur le plateau lorrain ou le piémont alsacien. Deux pics pluviométriques sont observables : l'un en été et l'autre au début du printemps. Les minima sont en général observés en hiver. La couverture neigeuse annuelle varie entre 20 et 50 jours. Au niveau de la cuvette de Dambach-Neunhoffen, la pluviométrie annuelle moyenne des 15 dernières années oscille autour de 850 mm d'eau selon la Figure 3. Ces valeurs sont relativement élevées pour une région à affinité subcontinentale (MULLER, 1986).

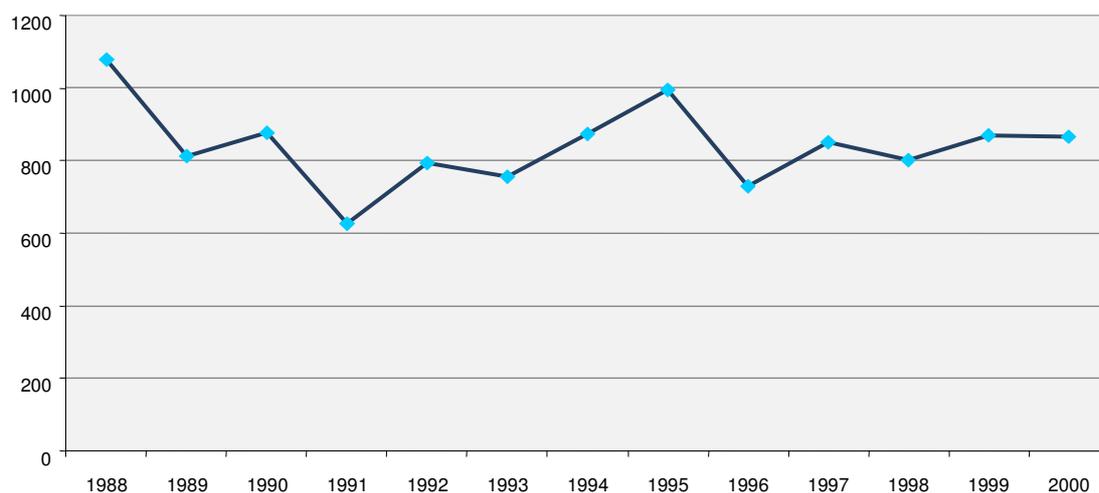


Figure 3. Précipitations annuelles mesurées à Dambach (DE TURCKHEIM, com. pers.)

Tableau 2. Températures et précipitations relevées à la maison forestière du Hochkopf (alt. 270 m) sur la commune de Mouterhouse (ONF Bitche, com. pers.)

Mois	T° moy. mini (°C)		T° moy. maxi (°C)		Précipitations (mm)	
	1975-98	2002	1975-98	2002	1975-98	2002
Janvier	-2.4	-2,77	3.7	4,34	83.2	55,7
Février	-2.9	2,48	5.9	10,03	71.3	173,4
Mars	-0.1	0,16	10.5	12,64	73.7	104,4
Avril	1.4	1,97	14.2	16,28	61.0	37,9
Mai	5.7	7,08	19.1	19,93	79.5	72,2
Juin	9.0	10,80	21.9	26,39	83.6	39,9
Juillet	10.6	10,81	24.6	24,48	71.8	81,0
Août	10.0	12,56	24.4	25,56	63.2	61,8
Septembre	7.1	6,75	19.9	20,68	71.0	65,6
Octobre	4.5	4,87	14.3	15,35	91.1	113,6
Novembre	0.5	3,77	7.7	11,22	96.2	123,5
Décembre	-1.3	1,58	4.7	6,63	103.8	99,8
Total	3.5	5,01	14.2	16,13	949.4	1028,8

Tableau 3. Températures et précipitations à la station météo de La Petite Suisse (altitude 260 m) à Eguelshardt (opérationnelle de 1983 à 1985) d'après MULLER (1986).

Mois	T° mini (°C)		T° maxi (°C)		Précipitations (mm)	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Janvier	-8,2	-22,3	-2,2	2,6	159	51
Février	-12,6	-17,3			122	48
Mars	-9,8	-6,7			46	44
Avril	-4,8	-5,8			61	70
Mai	-3,4	-2,8			162	83
Juin	2,3	-0,5			53	89
Juillet	0,8	3,8	22,5	24,0	66	55

Mois	T° mini (°C)		T° maxi (°C)		Précipitations (mm)	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Août	6,6	3,2			41	69
Septembre	3,2	-1,7			113	54
Octobre	-0,4	-6,3			59	36
Novembre	-6,0	-10,0			88	105
Décembre	-11,4	-15,8			39	67
Total	-3,6	-6,9			1009	771

## 1.4. Géomorphologie, géologie et pédologie

Le terrain militaire s'inscrit dans une dépression topographique variant entre 280 et 300 m d'altitude que l'on appelle la cuvette du Pays de Bitche. Elle est limitée au nord-ouest et à l'ouest par le plateau lorrain (400 à 420 m), au sud et à l'est par les collines gréseuses du Hochkopf (430 m) et de l'Erlenkopf (451 m). Les micro-drains qui parcourent la cuvette se jettent dans le Musbach et le Schwartzbach. Ils font tous deux partie du bassin versant de la Horn qui borde le camp à l'ouest. La Horn est une rivière appartenant au bassin hydrographique de la Moselle.

Les géomorphologues contemporains, et en particulier LIEDTKE (1968), considèrent que les cuvettes du Pays de Bitche sont la résultante de mécanismes d'érosion hydro-éolienne conjugués à un amincissement de la couche du Karlstalsandstein (couche très résistante située sous le conglomérat principal). L'ensemble du site repose sur les affleurements des formations gréseuses du Bundsandstein moyen et supérieur.

Au début du Bundsandstein, cette zone se trouvait dans une large cuvette à fond plat en marge du Bassin Germanique, où des sables fluviatiles fins se déposaient en alternance avec des matériaux limoneux-argileux décantés dans des flaques. Ultérieurement indurés, ces dépôts constitueront le Grès d'Annweiler.

Au Buntsandstein moyen, la région est devenue une vaste plaine d'épandage pour des fleuves provenant des anciens reliefs en lieu et place de l'actuel Bassin parisien et du Morvan. Ceux-ci étalaient leurs alluvions sableuses et assez fréquemment des galets. Les levées fluviatiles isolaient des dépressions où se déposaient des sables fins, des silts et des argiles. Puis, au milieu et surtout à la fin de cet épisode, des vents en provenance du Sud-est remaniaient périodiquement les sables en nappes à stratification horizontale. Le climat était alors plus ou moins aride.

La série du Buntsandstein est classiquement divisée en quatre principales formations, de haut en bas (THEOBALD & al. , ?) :

- grès à Voltzia (15 m)
- couches intermédiaires (dont fait partie le conglomérat principal) (60 m)
- grès vosgien (350 m)
- grès d'Annweiler (75 m)

Au niveau du camp militaire, le grès vosgien supérieur (stratification horizontale et galets rares) domine largement. Les couches intermédiaires, le conglomérat principal et les calottes de grès bigarré supérieur (argiles et grès lie de vin) persistent ponctuellement sur les massifs les plus élevés (Kammelberg, Lutzelberg...).

En fond de cuvette, la roche mère est recouverte par des formations superficielles qui conditionnent localement l'apparition et le développement des habitats naturels. On peut distinguer :

- des alluvions anciennes et récentes composées de galets, de graviers, de sables et de limons,
- des tourbes au Katzenbruch, au Fischerdell ou au Pfaffenweiher,

- des sables éoliens, présents uniquement au Schanzberg (hors site Natura 2000).

### **1.4.1. Pédologie**

Le grès vosgien et ses produits de désagrégation, pauvres en éléments ferro-magnésiens, en bases et en argiles, génèrent des sols sableux podzoliques. Les humus forestiers qui se développent sont de type mor ou moder.

Sur les versants exposés au nord, plus humides et plus frais, les sols sont souvent moins évolués et encore peu affectés par le phénomène de podzolisation. Il s'agit de sols bruns acides et de sols bruns ocreux.

Dans le passé, le remplacement par les forestiers du Chêne sessile ou pédonculé par le Pin sylvestre et du Hêtre par l'Épicéa a modifié l'humus devenu plus acide et a accentué le phénomène de podzolisation.

Dans les fonds de vallée, sur alluvions récentes (Holocène) recouvrant généralement des alluvions anciennes (Wurm), essentiellement du sable issu de l'érosion des grès du Buntsandstein, on trouve des sols hydromorphes. Quand les pentes sont très faibles, de la tourbe s'est accumulée. Les épaisseurs sont peu importantes. La plus importante se situe dans la vallée du Neudoerfel, partagée entre les communes de Sturzelbronn (Moselle) et Dambach (Bas-Rhin). Son épaisseur atteint 275 cm (HATT, 1937).

## **1. 5. Paysages et ensembles naturels**

### **1.5.1. Les forêts**

Le camp militaire est recouvert par un important manteau forestier. Les stades climaciques sont ici majoritairement la hêtraie à luzule et la chênaie acidiphile, formation typique de ces sols gréseux présentant un caractère acide. Les chênaies acidiphiles du *Fago-quercetum* race médio-européenne, formation thermophile, se maintiennent sur les bas de versant exposés sud et dans les secteurs de cuvettes sur sables secs ou légèrement humides (variante mésohygrophile). Les hêtraies du *Luzulo-fagetum* se développent, quant à elles, sur les versants nord plus froids.

D'autres habitats forestiers occupent des surfaces relativement restreintes. Certains faciès gréseux et alluvions sableux sont colonisés par des pinèdes relevant du *Dicrano-pinion*. MULLER (1986) évoque notamment le *Leucobryo-pinnetum cladonietosum*, pinède xérique à cladonie qui se localise strictement sur les dalles rocheuses des pitons de grès. Dans les cuvettes humides, on peut également observer des pinèdes sur tourbe du *Vaccinio uliginosi-pinnetum*. les fonds de vallées accueillent des formations forestières hygrophiles à aulnes et à bouleaux. Il s'agit soit d'aulnaies marécageuses, lorsque le sol est méso-eutrophe et en quasi-permanence engorgé (la dynamique de crue est quasi-inexistante), soit d'aulnaies-bétulaies oligotrophes ou de bétulaies tourbeuses lorsque les conditions d'acidité et d'oligotrophie sont marquées.

A côté de ces habitats naturels, se tiennent des formations artificielles implantées et encouragées par la sylviculture. On retrouve, sur de petites surfaces, des peuplements de résineux allochtones comme les pessières ou les douglasaies.

### **1.5.2. Les groupements d'ourlets et de landes**

MULLER (1986) décrit un certain nombre de formations appartenant aux groupements des ourlets et des landes. On peut mentionner principalement les ourlets thermo-acidiphiles de l'*Antherico-teucium* en bordure de chênaie, les landes xérophiles du *Genisto pilosae-callunetum*, les landes mésohydriques du *Daphno-callunetum* et les landes humides du *Juncetum squarrosi-agrostidetosum capillaris*.

### **1.5.3. Les pelouses et végétations pionnières**

Les pelouses sont des milieux conservés artificiellement par l'homme. Elles recèlent cependant une importante diversité floristique. Dans le Pays de Bitche, on distingue deux types de formation appartenant toutes deux au groupement des pelouses acidiphiles. Il s'agit des pelouses oligotrophes de l'*Aveno-genistetum* et des pelouses plus enrichies, dites méso-eutrophes, du *Viscario-avenetum pratensis*. Sur le terrain militaire, au niveau des secteurs de manœuvre (Landes de Rochat par exemple), on peut également observer un panel de formations végétales pionnières des sables et des dunes comme le *Spergulo-corynephorretum*, le *Diantho-armerietum*...

### **1.5.4. Les complexes tourbeux**

Le Pays de Bitche se distingue floristiquement du reste de la Lorraine notamment par la présence de sites tourbeux remarquables. Il s'agit de tourbières, d'étangs-tourbières et de formations paratourbeuses acides de grand intérêt. Ces zones humides marginales présentent une végétation spécialisée typique des radeaux flottants (*Caricetum lasiocarpae*), des tourbières hautes actives (*Sphagnetum magellanicum*), des bas-marais acides (*Eleocharitetum multicaulis*) et des landes tourbeuses (*Juncetum squarrosi-sphagnetosum compacti*).

## **1.6. Eléments de contexte historique**

Mieux appréhender les évolutions historiques qu'a connu le Terrain militaire au sein du Pays de Bitche est un préalable essentiel à l'analyse écologique du site Natura 2000. L'usage du sol pour diverses activités et son « non-usage » ont structuré le paysage. Les écosystèmes en place sont le fruit d'une interaction entre la dynamique naturelle et l'intervention de l'homme.

### **1.6.1. Dans le Pays de Bitche**

#### **❖ LE MOYEN-AGE ET LES MOINES CISTERCIENS**

Les premières modifications importantes dans le Pays de Bitche semblent dater du Moyen-Age (JEHIN, 2003). En effet, au 12<sup>e</sup> siècle, une abbaye cistercienne est fondée à Sturzelbronn, à 13 km à l'est de Bitche. Les cisterciens, religieux zélés, choisissaient apparemment de s'installer dans les contrées les plus sauvages et les plus pauvres, très souvent dans les grands massifs forestiers. Ces moines ont initié les grands défrichements pour développer des prairies et des cultures gérées par des fermes, appelées censés. Leurs travaux de valorisation agricole se réalisaient davantage sur les zones marécageuses que sur les forêts. De nombreux étangs, dont certains sont toujours présents ont été créés dès cette époque pour l'élevage de carpes et de truites (SALING, 1985 ; RITTGEN, 1988).

Dès le 15<sup>e</sup> siècle, l'industrie du verre s'implante et se développe dans le Pays de Bitche. Cette activité nécessite la consommation de ressources naturelles présentes en grande quantité localement : de la silice (issue du sable), de la potasse (issue de la combustion de fougères) et du bois en grande quantité (combustible).

## ❖ LA RENAISSANCE

Au 16<sup>e</sup> siècle, l'activité verrière se sédentarise et entre dans sa période la plus faste. Elle constitue à partir de ce moment le facteur essentiel de déboisement et de peuplement de la région (JEHIN, 2003). En 1580, un « procès-verbal de visitation » des forêts du Comté de Bitche établi par le gruyer de Nancy les décrit comme « une grande contrée de bois peuplée de belles pièces de hêtre » et des « montagnes fournies de bois de chêne propres à porter glands » mais aussi « une contrée de pin » dans la région de Mouterhouse, « contrée où il n'y a aucun village ». Cette description ainsi que les analyses palynologiques de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle attestent de l'indigénat du Pin sylvestre dans le Pays de Bitche.

## ❖ L'ÈRE INDUSTRIELLE

C'est surtout après la guerre de trente ans, au 17<sup>e</sup> siècle que les activités humaines se sont intensifiées dans la région, du fait du repeuplement massif et de la volonté politique affichée par le roi Louis XIV d'installer une population importante à la frontière du Saint Empire Romain Germanique. Le Roi Soleil instaura une politique d'exonération d'impôts qui encouragea les défrichements pour développer l'agriculture mais aussi l'industrie (forges, verreries, etc.) (RITTGEN, 1988).

Le paysage des Vosges du Nord se décomposait en deux grandes zones. D'une part, les pentes encadrant la vallée, recouvertes d'un vaste manteau forestier et d'autre part, le fond de vallée, plus ou moins étroit, où se concentrait l'essentiel de l'activité humaine. Les forges et les verreries, grandes consommatrices de ressources naturelles y ont trouvé eau, bois, et fer (puisé dans le grès) nécessaire à leur fonctionnement. L'activité ouvrière était généralement complétée par une agriculture de subsistance. Cette agriculture ne permettait pas de tirer un revenu important, mais fournissait légumes, viande, œufs et lait à la famille. Les terrains les moins humides servaient à la culture céréalière et maraîchère, les plus humides étaient fauchés grâce un système d'irrigation/drainage complexe : les prairies à dos. Le travail réalisé par Marc LUTZ décrit particulièrement bien cette période.

Les effets directs de l'industrialisation de la région sur les milieux naturels se sont portés sur la forêt jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Les verreries, cristalleries, les forges ont consommé énormément de bois en tant que combustible sous forme brute ou de charbon (NOEL, 1934). Les arbres, exploités en cépées, étaient coupés tous les 25 ans.

Les périodes les plus intensives de l'exploitation sylvicole furent certainement le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle. C'est aussi au cours de cette période que les hommes se sont mis à « cultiver » les forêts et non plus uniquement à « prélever ». Ils ont rationalisé l'exploitation des forêts. Il fallait d'une part alimenter en permanence l'industrie locale mais aussi, entres autres, fournir la marine hollandaise en fûts de chêne (METZINGER, 1972). Par ailleurs, c'est au cours de ce même siècle que le Pin sylvestre a été largement planté et cultivé.

### **1.6.2. Sur le Terrain militaire de Bitche**

L'atlas topogéographique du Comté de Bitche, datant de 1758, nous renseigne sur l'utilisation plus précise du camp militaire à cette époque. Les cartes présentées ci-après illustrent les éléments de description recueillis dans ce document. On apprend ainsi, dans la langue de l'époque, ce à quoi pouvait ressembler le terrain militaire et les entités du site Natura 2000 (Figures 4 & 5).

#### ❖ TOURBIERE DU FISHERDELL

Nommé Fisherthal sur la carte : « le fond des poissons, terrain friche et aride où sont quelques bouquets de petits arbres chênes. La superficie est couverte d'une forte bruyère. Les endroits enfoncés sont en marais parce que les eaux des pluies qui viennent des monticules des environs s'y arrêtent. L'on pourrait cependant en cultiver une bonne partie, il y viendrait du seigle et produirait une meilleure pâte (57/friches).

La partie en bois est percée par différents petits fonds, les buttes sont en rochers, il y a des places claires, cette superficie est en futaie moderne de chêne vieux et bouleaux sur la hauteur. Les vieilles écorces sont couronnés et dépréciés (24/bois). »

#### ❖ TOURBIERE DE PFAFFENWEIHER

Divisé entre l'étang des prêtres et les marais de Pfaffenweyertrousch, de Bunckerthal et de Ditzen Parnnerkehl Muckenbergl. « Les bornes 2 à 8 sont pierrées de sable, taillées et armoriées qui limitent les comtés de Bitche et de Hanau. Elles sont trop éloignées les uns des autres, il est nécessaire d'en faire planter des intermédiaires et à vue pour éviter les anticipations et les abatis d'arbres chênes à l'usage de Hollande qui se font sur le territoire du roy par les chasseurs et les gardes de forêts de Hanau ».

#### ❖ FORET DU LANGENBERG

« La montagne longue, son sommet est irrégulier et long sur lequel les arbres chênes ancienne futaie sont couronnés et surâgés depuis 6 jusqu'à 9 pieds de tour propre à servir avec des chênaies par bouquet, ainsi que sur les enfoncements et rampes. Sur les buttes garnies de rochers il n'y a autre bois que bouleaux, de même que dans la plaine vers le grand étang de Haspelschiedt. La rampe vers le midi est en arbres chênes ancienne et futaie moderne et couronnés et dépéris. Les rampes et enfoncement vers l'orient sont en même état sinon qu'à différents endroits il se trouve des chênes modernes et de l'âge du taillis, arbres hêtres et crutte (croissance) de cette espèce ».

Sur ces 3 premières entités, dont le positionnement par rapport à la carte de 1758 est présenté sur la figure 4, on constate de nombreux traits communs avec l'occupation du sol actuelle.

Ainsi, les principales voies de communication existaient déjà comme en témoigne la superposition de l'entité « Forêt du Langenberg » avec les pistes de l'époque. La forêt était déjà exploitée par l'homme. Sa composition en essences paraît aussi assez proche de ce que l'on peut observer aujourd'hui, avec à l'époque une dominance du chêne, quelques bouquets de hêtres et la présence de bouleaux dans les secteurs les moins favorables (buttes, milieux humides). Les principales zones humides et étangs étaient aussi déjà présents (vallée du Fisherthal, étang d'Haspelshiedt).

Les écrits confirment, par contre, l'absence ou la rareté du Pin sylvestre, comme cela avait été évoqué dans la partie ci-dessus caractérisant l'histoire du Pays de Bitche.

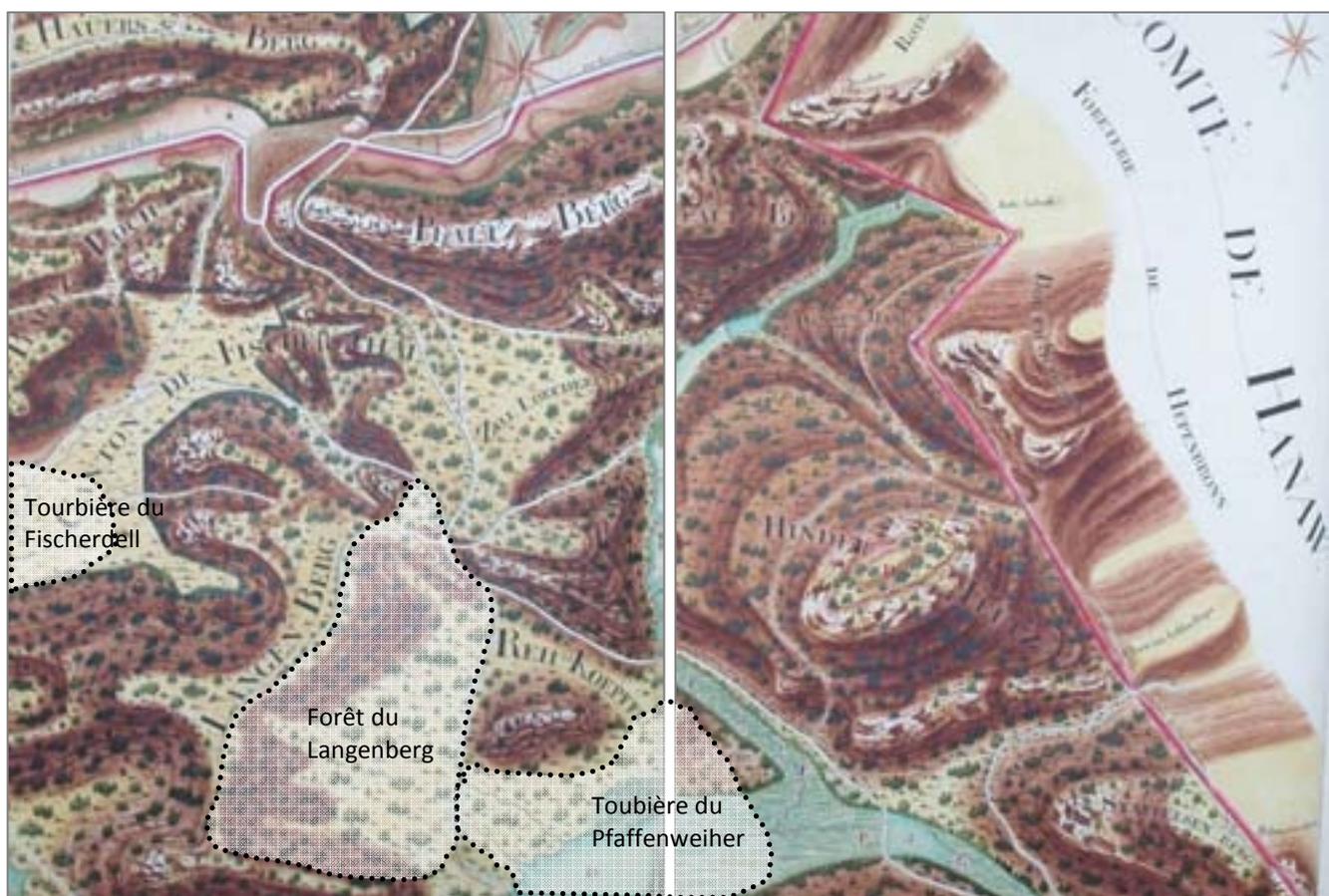


Figure 4. Les tourbières du Fischerdell et du Pfaffenweiher, la forêt du Langenberg sur l'Atlas topographique du Comté de Bitche de 1758 – carte établie au 1/5 000.

Figure 5. Les landes de Rochat et du Schnitz sur l'Atlas topographique du Comté de Bitche de 1758 – carte établie au 1/5 000.

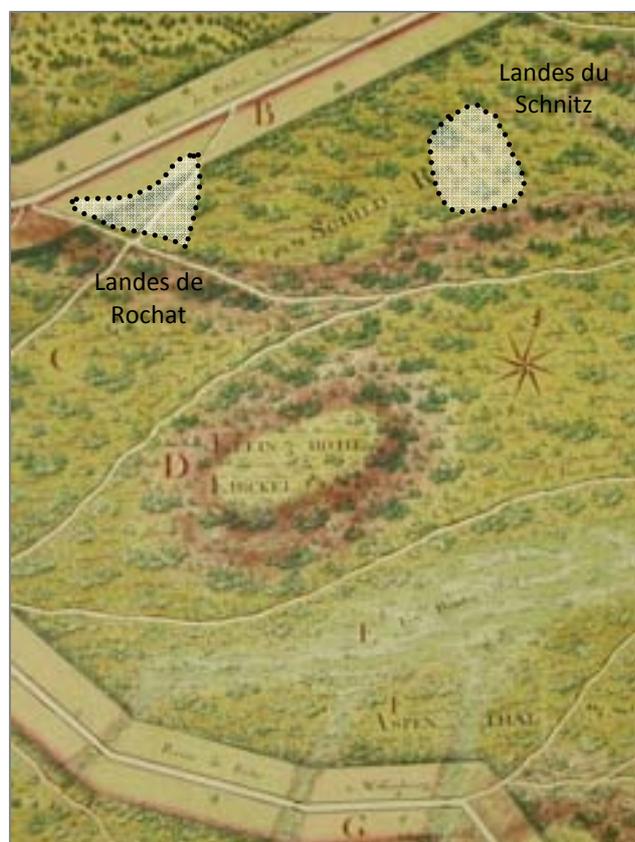
#### ❖ LANDES DE ROCHAT

« partie de Ceykleinhohekickel, auprès du petit bout Kirckel, consistant en bois de futaie, comme le Litzelmouss ».

#### ❖ LANDES DU SCHNITZ

« Partie de la grande route et tranchée de Bitche à Landau, on doit regarder les tranchées comme terres labourables. Parce que le domaine les a donnés à ferme et l'adjudicataire les sous ferment à tous ceux qui veulent en défricher, il y a déjà une grande partie qui le sont ».

Ces éléments nous permettent de dire que ces zones qualifiées aujourd'hui de pelouses et de landes en voie d'enfrichement étaient déjà majoritairement des milieux ouverts à l'époque et plus ou moins



entretenus. On comprend qu'il s'agissait de milieux soit pâturés et/ou fauchés, soit laissés en friches et embroussaillés. La toponymie des lieux (étang des fromages Kassweyer, la fontaine des chèvres) laisse supposer que des activités d'élevage ont été pratiquées dans ce secteur. La figure situe ces quatre entités sur la carte de l'Atlas de 1758.

#### ❖ TOURBIERE DU KATZENBRUCH

Elle s'étend sur plusieurs entités distinctes de l'époque, parmi lesquelles on retrouve :

- « une zone de marais et de terrain ferme sans arbre, à la gauche de l'étang d'Haspelschiedt, au canton de Sandhal »,
- « un étang supérieur du vallon de Katzenweyer et le petit marais à côté appartenant à des particuliers »,
- « un étang supérieur au même lieu, qui appartient à des particuliers »,
- « la plus grande partie de ces endroits est en marais, sur lequel à terrain ferme, il n'y croît que des pins et bouleaux en buisson ».

Est également fourni une précieuse description de la Katzenharte, zone située au nord de l'Allée du Galop : « Généralement dans cette partie, l'ancienne futaie de chêne est couronnée et en cime morte de laquelle l'on peut encore profiter. La crutte et chêne de l'âge de taillis, les bouleaux y sont par bouquets. La superficie est couverte d'une forte bruyère. Entre les marais, les arbres chênes sont secs, il y a beaucoup des bouleaux et trembles, entre les étangs les arbres chênes sont de 2 jusqu'à 6 pieds de tour, partie morte en cime, et des bouleaux. Ces endroits sont clairs. »

#### ❖ LANDE TOURBEUSE DE L'ALLEE DU GALOP

Plusieurs ensembles se distinguent :

- « étang supérieur du vallon de Freybruckerhartheweyer appartenant à des particuliers de Bitche »,
- « partie du grand marais dans le vallon de Freybruckerharthe aperçu à des endroits en bois de saule, tremble, bouleaux élevés et en buisson. En d'autre endroits, il est sans arbres, il est impraticable ».
- « le bassin de Freybruckerhartheweyer et la montagne dite Gros Hohe Kirkel, tout ce contient en une mauvaise futaie de chêne de 2 à 4 pieds de tour, mort en cime, peu élevé et assez épars ».
- « aux endroits couverts et dans les fonds se trouvent de l'ancienne futaie qui à 6 jusqu'à 9 pieds de tour couronné, des bouleaux et du hêtre. Les arbres chênes de ces contrées sont encore la plus part de service, comme aussi propre pour les charpentes, ouvrages de charron blocs pour plancher ».

« Toutes les parties de cette feuille ne doivent pas être considérées tout à cause du mauvais fond de sable, marais, parce que les arbres sont viciés et surâgés. On peut encore en tirer partie si on les coupes bientôt, il y a quantité de clairières considérables il serait bien bon de faire des épreuves (essais) si ce terrain ne produirait pas de sigle (seigle) ou autre grains et les marais de près, l'on pourra parvenir au moins à le rendre praticable et meilleur pour la pâture. Il n'est point possible de rétablir cette partie en bois soit par plantation ou crutte (croissance) naturelle. »

#### ❖ LANDES DU PETIT HOHGUERTEL

Aucune description de cet ensemble n'est faite.

La tourbière du Katzenbruch et la lande tourbeuse de l'allée du galop ressemblaient déjà fortement aux formations actuelles. S'il n'est pas à proprement parlé fait mention de zones tourbeuses, on insiste néanmoins sur l'importance des milieux humides et marécageux appelés « marais ». Dans ces zones peu « praticables », la végétation arborée s'y implante difficilement : « une zone de marais et de terrain ferme sans arbre ».

En limite de ces secteurs, on retrouve les essences typiques des milieux humides, pauvres ou à caractère tourbeux : il est ainsi mentionné la présence de bouleau, de tremble, de saule. Comme la strate arborée se développe difficilement (« les arbres chênes sont secs »), elle laisse place à une végétations basse qualifiée de « buisson » qui permet notamment le développement de la bruyère comme au niveau de la Katzenharte, conformément à ce que l'on peut observer aujourd'hui sur l'Allée du galop.

Sur la figure 6, on observe enfin un nombre important d'étangs qui avaient été créés sur le terrain militaire : en plus du vaste étang d'Haspelschiedt déjà existant, on dénombre 7 autres étangs, dont il ne reste aujourd'hui plus que l'étang du Rohweyer, appelé étang des roseaux.

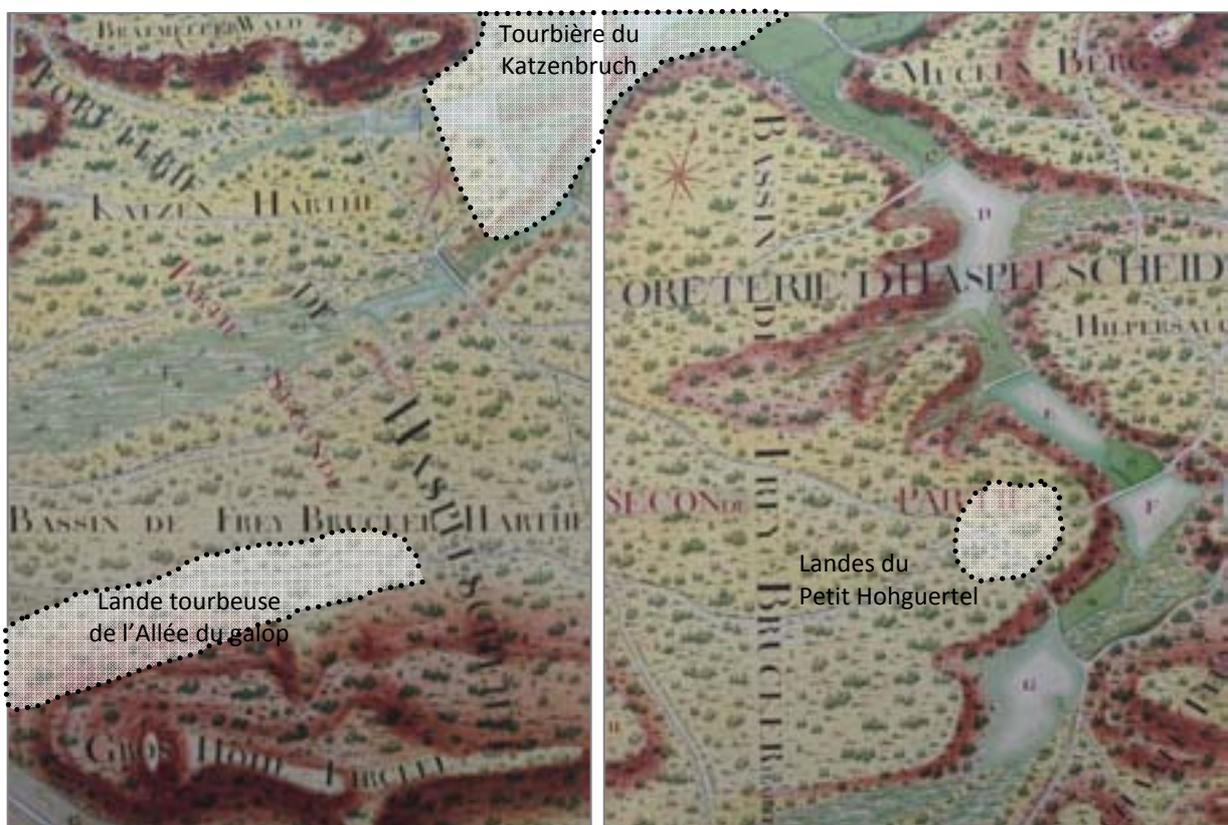


Figure 6. La tourbière du Katzenbruch et la lande tourbeuse de l'Allée du galop sur l'Atlas topographique du Comté de Bitche de 1758 – carte établie au 1/5 000.

En conclusion, le cœur du terrain militaire comprenant l'essentiel du site Natura 2000 devait présenter une physionomie ne différant pas fortement de ce que l'on peut observer aujourd'hui, avec une mosaïque d'étangs, alors plus nombreux, de zones humides de type tourbière, de formations boisées généralement dépérissantes, adaptées aux sols humides et acides (bouleaux, trembles, saules) ou aux milieux plus secs (hêtre, chêne). Le pin était présent mais de manière très localisée, comme en bordure de la tourbière du Katzenbruch. Enfin, la bruyère était largement répandue sur le site, en association avec une végétation buissonnante.

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

DOCUMENT D'OBJECTIFS

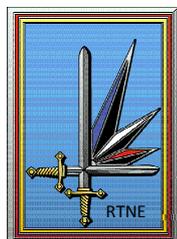
## *Etat des lieux*

---



# *partie* **2**

---



Décembre 2010

## 2. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

### 2.1. Inventaire et description biologique

#### 2.1.1. Les habitats naturels

##### 2.1.1.1. Méthodologie

L'identification des habitats et leur cartographie ont été effectuées par le laboratoire de phytoécologie de l'Université de Metz (L. ALNOT, C. JAGER & S. MULLER) au cours de l'été 2002. Ce travail a été complété par le Sycoparc (L. DUCHAMP, S. MORELLE) en 2003. Cependant, la connaissance des habitats ne doit pas rester figée ; il est important que leur cartographie puisse être régulièrement mise à jour, en fonction de l'avancée des connaissances.

La cartographie des habitats menée en 2002 a concerné un territoire plus étendu que le site Natura 2000 (173 ha). En effet, au total, 785 ha, correspondant principalement aux zones ouvertes du camp (tourbières, landes et pelouses), ont été cartographiés.

##### ❖ MATERIEL ET METHODES

La première étape a consisté en un découpage grossier de la zone d'étude en unités écologiques homogènes visibles d'après les photographies aériennes géoréférencées. Ce travail préliminaire permet de distinguer les secteurs feuillus/résineux, voire certaines communautés végétales spécifiques. Dans un deuxième temps, la phase de terrain a permis de faire des relevés de végétation, de déterminer les habitats, d'évaluer leur état de conservation et de valider ou affiner le découpage cartographique (1/5 000). Les relevés de terrain ont également permis de localiser les principales stations d'espèces remarquables. La retranscription des données sur système d'information géographique (SIG) ou digitalisation représente la dernière étape de la démarche.

Les formations végétales ont été décrites en se basant sur les nomenclatures des deux référentiels suivants : CORINE biotopes (BISSARDON & GUIBAL, 1997) et le Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne (version EUR 15 / 2 et EUR 27) (COMMISSION EUROPEENNE, 1999 & 2007).

L'imbrication étroite de certaines formations végétales a conduit à définir des habitats « mosaïques ».

##### ❖ LIMITES DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS

- Problèmes d'accessibilité : zones marécageuses impénétrables ;
- Limitation de l'accès au réceptacle de tir pour des raisons de sécurité (celui-ci n'a été visité qu'une fois avec l'officier de tir) ;
- Présence d'habitats fragmentaires difficilement cartographiables ;
- Forte imbrication des habitats rendant la cartographie précise délicate (difficulté de retranscrire sur papier la mosaïque naturelle des habitats).

### 2.1.1.2. Résultats

Au terme de l'année 2003, 29 habitats naturels ont été répertoriés sur les 173 ha du secteur étudié (Tableau 4). Sur l'ensemble de ces habitats, 18 relèvent de la directive Habitats<sup>1</sup> — et correspondent à 10 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 de niveau prioritaire (Tableau 4 & 5) :

- Pelouses atlantiques à *Nardus stricta* (code Natura : 6230\*);
- Tourbières hautes actives (code Natura : 7110\*);
- tourbières boisées (code Natura : 91D0\*).

Tableau 4. Habitats naturels du site Natura 2000 « Landes et tourbières du Pays de Bitche » : codification selon les nomenclatures CORINE Biotopes (BISSARDON & GUIBAL, 1997) et Natura 2000 (COMMISSION EUROPEENNE, 1999 & 2007), surfaces. Seuls les habitats d'intérêt communautaire comportent un code Natura 2000, « \* » identifie ceux de niveau prioritaire.

Habitats naturels	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Surface relative
<b>MILIEUX AQUATIQUES</b>				
Tapis flottant de <i>Potamogeton natans</i>	22.4314		0.21	0.1 %
Végétations des rivières oligotrophes acidiphiles	24.4	3260	0.34	0.2 %
<b>MILIEUX HUMIDES A TOURBEUX</b>				
Jonchaies hautes à <i>Juncus effusus</i>	53.5		0.07	0.0 %
Mosaïque Saulaies marécageuses x Prairies résiduelles du <i>Junco-molinion</i>	37.312 x 44.92		0.21	0.1 %
Magno-cariçaies	53.2		2.88	1.7 %
Cariçaies à <i>Carex paniculata</i>	53.216		0.29	0.2 %
Phragmitaies	53.11		0.25	0.1 %
Phalaridaies	53.16		0.18	0.1 %
Mosaïque bois de bouleaux x Saulaies marécageuses x Caricaies à <i>Carex paniculata</i>	44.A12 x 44.92 / 53.216	91D0*	0.91	0.5 %
Saulaies marécageuses	44.92		5.23	3.0 %
Cordon ripicole à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Carex paniculata</i>	44.91		0.27	0.2 %
Bas-marais acides	54.4		0.19	0.1 %
Bas-marais acides à <i>Eriophorum angustifolium</i>	54.46		0.80	0.5 %
Communautés du Rhynchosporion	54.6	7150	0.33	0.2 %
Pelouses à <i>Carex lasiocarpa</i> et <i>Carex rostrata</i> sur substrat tourbeux liquéfié	54.5	7140	1.11	0.7 %
Tourbières tremblantes à <i>Carex lasiocarpa</i> et à <i>Carex rostrata</i>	54.51	7140	2.65	1.5 %
Landes tourbeuses à <i>Eriophorum vaginatum</i> et <i>Vaccinium oxycoccos</i> x tourbière haute	51.2 x 51.1	7120 x 7110*	0.64	0.4 %
Tourbières à <i>Molinia caerulea</i> et <i>sphagnum</i> sp.	51.2	7120	0.19	0.1 %

<sup>1</sup> Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Habitats naturels	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Surface relative
Moliniaies tourbeuses	51.2	7120	11.81	6.9 %
Landes tourbeuses humides à <i>Molinia caerulea</i> et <i>Rhynchospora alba</i>	51.2	7120	3.70	2.1 %
Landes humides, tourbeuses ou semi-tourbeuses	31.1	7120	5.54	3.2 %
Pré-bois de bouleaux et de pins sur tourbe	51.16	91D0*	0.93	0.5 %
Bois de Bouleaux à sphaignes et à Laïches	44.A12	91D0*	0.91	0.5 %
Bois de Bouleaux à sphaignes	44.A1	91D0*	1.41	0.8 %
Pineraies sur tourbe ou sur horizon histique	44.A2	91D0*	7.23	4.2 %
<b>MILIEUX SECS</b>				
Pelouses subatlantiques à <i>Nardus stricta</i>	35.1	6230*	2.84	1.6 %
Pelouses à <i>Corynephorus</i> des dunes continentales	64.11	2330	0.16	0.1 %
Mosaïque landes sèches x Pelouses à <i>Corynephorus</i>	31.2 x 64.11	4030 x 2330	0.06	0.0 %
Landes sèches collinéennes à submontagnardes	31.2	4030	24.20	14.0 %
Landes à genêts	31.84		0.91	0.5 %
Hêtraies - Chênaies acidiphiles médio-européennes sylvo-faciès à <i>Pinus sylvestris</i> ou autres résineux	41.57/41.12	9110	39.95	23.2 %
Hêtraies - Chênaies acidiphiles médio-européennes	41.57/41.11	9110	41.03	23.8 %
Autres			14.87	8.6 %
<b>Total =</b>			<b>172.30</b>	<b>100.0 %</b>

Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Landes et tourbières du Pays de Bitche » : codification selon les nomenclatures CORINE Biotopes (BISSARDON & GUIBAL, 1997) et Natura 2000 (COMMISSION EUROPEENNE, 1999 & 2007), surfaces. « \* » identifie les habitats d'intérêt communautaire de niveau prioritaire.

Habitats naturel	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Surface relative
↳ Correspondance avec la directive Habitats				
<b>MILIEUX AQUATIQUES</b>				
Végétations des rivières oligotrophes acidiphiles	24.4	3260	0.34	0.2 %
↳ Rivières des étages planitiaires à montagnards	24.4	3260	0.34	0.2 %
<b>MILIEUX TOURBEUX</b>				
Communautés du <i>Rhynchosporion</i>	54.6	7150	0.33	0.2 %
↳ Dépression sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	54.6	7150	0.33	0.2 %
Landes tourbeuses à <i>Eriophorum vaginatum</i> et <i>Vaccinium oxycoccos</i> x tourbière haute	51.2 x 51.1	7120 x 7110*	0.64	0.4 %
↳ Mosaïque de tourbières hautes dégradées susceptibles de régénération et tourbières hautes actives	51.2 x 51.1	7120 x 7110*	0.64	0.4 %

Habitats naturel	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Surface relative	
↳ Correspondance avec la directive Habitats					
Tourbière à <i>Molinia caerulea</i> et <i>sphagnum</i> sp.	51.2	7120	0.19	0.1 %	0.1 %
Moliniaies tourbeuses	51.2	7120	11.81	6.9 %	8.2 %
Landes tourbeuses humides à <i>Molinia caerulea</i> et <i>Rhynchospora alba</i>	51.2	7120	3.70	2.1 %	2.5 %
Landes humides, tourbeuses ou semi-tourbeuses	31.1	7120	5.54	3.2 %	3.8 %
↳ Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération	31.1 & 51.2	7120	21.25	12.3 %	14.6 %
Pelouses à <i>Carex lasiocarpa</i> et <i>Carex rostrata</i> sur substrat tourbeux liquéfié	54.5	7140	1.11	0.7 %	0.8 %
Tourbières tremblantes à <i>Carex lasiocarpa</i> et à <i>Carex rostrata</i>	54.51	7140	2.65	1.5 %	1.8 %
↳ Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140	3.75	2.2 %	2.6 %
Mosaïque bois de bouleaux x Saulaies marécageuses x Caricaies à <i>Carex paniculata</i>	44.A12 x 44.92 / 53.216	91D0*	0.91	0.5 %	0.6 %
Pré-bois de bouleaux et de pins sur tourbe	51.16	91D0*	0.93	0.5 %	0.6 %
Bois de Bouleaux à sphaignes et à Laïches	44.A12	91D0*	0.91	0.5 %	0.6 %
Bois de Bouleaux à sphaignes	44.A1	91D0*	1.41	0.8 %	0.9 %
Pineraie sur tourbe ou sur horizon histique	44.A2	91D0*	7.23	4.2 %	5.0 %
↳ Tourbières boisées : boulaies pubescentes tourbeuses de plaine et pineraies tourbeuses à Pin sylvestre	44.A & 51.16	91D0*	11.39	6.6 %	7.8 %
<b>MILIEUX SECS</b>					
Pelouses subatlantiques à <i>Nardus stricta</i>	35.1	6230*	2.84	1.6 %	1.9 %
↳ Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	35.1	6230*	2.84	1.6 %	1.9 %
Pelouses à <i>Corynephorus</i> des dunes continentales	64.11	2330	0.16	0.1 %	0.1 %
↳ Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	64.11	2330	0.16	0.1 %	0.1 %
Mosaïque landes sèches x Pelouses à <i>Corynephorus</i>	31.2 x 64.11	4030 x 2330	0.06	0.0 %	0.0 %
Landes sèches collinéennes à submontagnardes	31.2	4030	24.20	14.0 %	16.6 %
↳ Landes sèches européennes	31.2	4030	24.26	14.0 %	16.6 %
Hêtraies - Chênaies acidiphiles médio-européennes sylvo-faciés à <i>Pinus sylvestris</i> ou autres résineux	41.57/41.12	9110	39.95	23.2 %	27.4 %
Hêtraies - Chênaies acidiphiles médio-européennes	41.57/41.11	9110	41.03	23.8 %	28.1 %
↳ Hêtraies du <i>Luzulo-fagetum</i>	41.1	9110	80.98	47.0 %	55.5 %
<b>Total =</b>			<b>145.94</b>	<b>84.7 %</b>	<b>100 %</b>

### 2.1.1.3. Descriptif des habitats d'intérêt communautaire

#### ❖ Milieux ouverts

## N2000 : 3260 / Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

### Nom de l'habitat naturel

Végétations des rivières oligotrophes acidiphiles

### Statut

Cet habitat se développe dans les eaux courantes, ou faiblement courantes, pauvres en nitrates et en orthophosphates, acides, en zone amont sur des roches mères siliceuses.

Il est situé au niveau des sources, des ruisselets et parfois dans les zones tourbeuses.

On le rencontre dans tous les massifs cristallins de France mais sous différentes variantes climatiques.

Il est bien représenté dans les Vosges du nord dans sa variante subatlantique ou subcontinentale où l'on identifie plusieurs variantes stationnelles.

Sur le camp de Bitche, il est peu développé, principalement en raison des conditions d'acidité extrêmes qui y règnent.



### Aspect de l'Habitat

Il s'agit de groupements végétaux aquatiques rarement recouvrants, sauf en fossés, avec une grande variabilité de composition en fonction de facteurs écologiques.

Globalement, les phanérogames aquatiques (*Potamogeton polygonifolius*, *Callitriche platycarpa*, *Ranunculus peltatus*, ...) sont dominants dans les cours d'eau éclairés et en situation peu pentue. C'est aussi un habitat d'espèces rares telles que *Oenanthe fluviatilis* et *Myriophyllum alterniflorum*.

En conditions très ombragées, la flore se limite à quelques bryophytes (*Scapania undulata*, *Sphagnum sp.*, ...) et quelques hépatiques toutefois peu abondants sur substrat sableux dominant.

### Localisation

L'habitat est représenté dans tous les cours d'eau sur grès du Parc naturel régional. Les formations les plus oligotrophes à *Potamogeton polygonifolius* s'observent exclusivement sur les grès vosgiens.

Sur le terrain militaire, on retrouve ces peuplements dans le ruisseau du Katzenbruch, en amont de la tourbière.

### Phytosociologie

Cet habitat correspond à plusieurs associations végétales incluses dans les alliances du *Potamion polygonifolii*, du *Callitricho-Batrachion* et du *Racomitrium acicularis* (pour les végétations dominées par les cryptogames).

On peut aussi distinguer deux sous-habitats en fonction du degré de trophie (et du pH et du degré de minéralisation) et leurs variantes :

❖ les habitats à *Potamogeton polygonifolius* pour les tronçons les plus oligotrophes :

- variante à bryophytes
- variante à *Potamogeton polygonifolius*,
- variante à *Potamogeton polygonifolius* et à *Ranunculus peltatus* ou/et *Callitriche platycarpa*.

❖ les habitats à *Callitriche platycarpa* généralement à l'aval de l'habitat précédent, légèrement enrichis :

- variante à *Callitriche platycarpa*,
- variante à *Callitriche platycarpa* et *Callitriche obtusangula*.

### Menaces

- ① Toute atteinte au lit mineur : remblaiement, curage, busage.
- ② Enrichissement trophique/pollution de l'eau : pollution organique ou chimique.

## N2000 : 7150 / Dépression sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*

### Nom de l'habitat naturel

Les communautés du *Rhynchosporion*

### Statut

Malgré son caractère circumboréal, cet habitat trouve son optimum de développement dans le domaine atlantique.

En France, son aire de distribution est large mais il est surtout présent en Bretagne, Auvergne, Limousin, Aquitaine et Midi-Pyrénées, mais également dans les Vosges où l'influence atlantique est encore sensible.

Il s'agit d'un habitat pionnier et nomade souvent de faible à très faible étendue. Il apparaît sur substrat sablonneux humide très oligotrophe ou sur tourbe mise à nue à la faveur d'un étrépage d'origine humaine ou animale (sangliers).

Son cortège végétal est essentiellement constitué d'espèces rares et exclusives.



### Aspect de l'Habitat

Il s'agit de communautés végétales héliophiles rases se développant sur substrat très acide et oligotrophe, mises à nu (sable, tourbe) et saisonnièrement inondées (hiver et printemps).

Elles sont essentiellement dominées par une Cypéracée, la Rhynchospore blanche (*Rhynchospora alba*).

La diversité de cet habitat est très faible. Les autres espèces généralement rencontrées sont la Rhynchospore brune (*Rhynchospora fusca*), la Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*) et le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*).

### Phytosociologie

Cet habitat correspond au *Sphagno-Rhynchosporetum albae*. Plusieurs variantes ont été mises en évidence dans le Pays de Bitche (MULLER, 1986) :

- la sous-association *Sphagnetosum auriculati*, correspond au groupement végétal en contact avec les gazons de bordure d'étangs acides avec une variante à *Potamogeton polygonifolius* pour la zone à durée d'inondation la plus longue et une variante typique;
- la sous-association *Sphagnetosum cuspidati*, correspond plutôt aux communautés développées dans les dépressions de tourbières hautes.

### Localisation

On rencontre cet habitat sur sables, en bordure d'étangs à niveau d'eau variable ou sur tourbe étrépee au sein de tourbières hautes (même dégradées) connaissant des périodes d'inondation et d'exondation.

Dans le site Natura 2000, les plus belles formations du *Rhynchosporion* sont présentes en bordure de l'étang du Pfaffenweiher.

### Menaces

- ✧ Assèchement artificiel (drainage, plantation d'arbres, remblais, mise en à sec d'étangs connexes, etc...)
- ✧ Enrichissement trophique par amendements ou pollution par pesticides directs ou indirects

## N2000 : 7110\* / Tourbières hautes actives

### Nom de l'habitat naturel

Les tourbières hautes

### Statut

En France, cet habitat a connu une dramatique régression au cours des derniers siècles, victime du drainage, de l'enrésinement, de l'exploitation industrielle de la tourbe, du creusement de plans d'eau, de mise en valeur agricole... On le rencontre essentiellement en zone de moyenne montagne et en plaine dans les régions à précipitations élevées tout au long de l'année.

Dans le Pays de Bitche, cet habitat, dont la conservation est prioritaire selon la directive Habitats, est très rare et très fragmentaire. Il se trouve essentiellement en mosaïque au cœur de complexes tourbeux. Il est certainement peu longévif du fait de précipitations peu abondantes (< 1000 mm par an).



### Phytosociologie

Cet habitat correspond à un faciès relativement appauvri du *Sphagnetum magellanici* qui, en France, s'observe généralement dans les massifs montagneux (> 600 m d'altitude). Dans le Pays de Bitche, l'association s'observe à 250 m d'altitude où 2 sous-associations ont été mises en évidence (MULLER, 1986) :

✧ La sous-association *Sphagnetosum papillosum* correspond au stade plutôt ombro-minérotophe, marquant la transition entre les tourbières basses de transition vers les tourbières hautes. Tendances vers les groupements atlantiques. 2 variantes :

- l'une à *Juncus acutiflorus* avec la présence de *Viola palustris*, *Potentilla erecta*, *Dactylorhiza traunsteineri* ;
- l'autre à *Rhynchospora alba* se différencie par la fréquence de cette espèce et la présence occasionnelle de *Sphagnum cuspidatum*.

✧ La sous-association *Typicum*, plus rare, correspond certainement au stade plus ombrotrophe précédant la colonisation par les ligneux, marquant ainsi la transition avec les forêts du *Vaccinio uliginosi-Pinetum*. 2 variantes :

- l'une typique individualisée par la présence de *Eriophorum vaginatum* et *Vaccinium uliginosum* ;
- l'autre à *Pinus sylvestris*, et d'autres espèces arborescentes comme *Betula pubescens*, *Betula pendula*, *Frangula alnus* et des espèces forestières telles que *Vaccinium myrtillus* et *Pleurozium schreberi*.

### Aspect de l'Habitat

Cet habitat correspond aux stades non boisés les plus ombrotrophes et oligotrophes des complexes tourbeux acides dans lesquels le niveau d'eau est plus élevé que la nappe phréatique environnante.

La végétation est constituée de buttes de sphaignes colorées permettant la croissance de la tourbière, parfois surmontées de *Polytrichum strictum*, d'une touffe de Callune ou d'un semis de Pin sylvestre. La Canneberge est souvent représentée.

### Localisation

Il est présent dans les vallées, au cœur des zones les plus évoluées des complexes tourbeux (souvent en mosaïque avec une tourbière de transition colonisant un plan d'eau) ainsi que dans des clairières très humides de pineraies tourbeuses.

Sur le terrain militaire, cette formation n'est présente qu'en mosaïque avec des tourbières hautes dégradées au niveau de la zone humide de Katzenbruch.

### Menaces

- ✧ Assèchement artificiel (drainage, plantation d'arbres, remblais, ...).
- ✧ Dégradation du sol par passage d'engins ou débardage au sol, piétinements importants.
- ✧ Enrichissement trophique par amendements ou pollution par pesticides directs ou indirects
- ✧ Incendies

## N2000 : 7120 / Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

### Nom de l'habitat naturel

Moliniaies et landes tourbeuses

### Statut

Cet habitat correspond à des formes dégradées, voire très dégradées, de la végétation des tourbières ombrotrophes ou des tourbières minéro-ombrotrophes se développant sur des tourbières asséchées en surface à la suite de drainages ayant modifié leur équilibre hydrique. On l'observe dans tous les massifs montagneux français ainsi qu'en plaine (Bassin Parisien).

Dans les Vosges du Nord, il s'agit souvent d'anciennes tourbières ou de tourbières boisées ayant été drainées puis exploitées en pré de fauche jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Certaines d'entre-elles ont même été boisées pendant quelques décennies puis récemment déboisées. D'autres (terrain militaire de Bitche) sont régulièrement incendiées.

Cet habitat est le plus commun des habitats tourbeux ouverts des Vosges du Nord.



### Aspect de l'Habitat

Cet habitat a une physionomie variable :

- le plus communément herbeuse lorsque la Molinie bleue devient très recouvrante,
- parfois de lande lorsque les Ericacées dominant (*Calluna vulgaris*, *Vaccinium sp.*),
- parfois encore un aspect de pré-bois tourbeux selon l'importance de la colonisation par les ligneux.

La forme la plus dégradée est la moliniaie où la Molinie bleue adopte un port en touradons de plusieurs décimètres de hauteur formant des populations denses au sein desquelles peu d'espèces peuvent se développer.

### Localisation

Cet habitat se développe dans le Pays de Bitche sur des sols minéraux fortement compactés par les activités humaines, en situation topographique horizontale ou légèrement en cuvette, empêchant l'écoulement en surface de l'eau.

Toutes les zones humides du site présentent de telles formations : la lande de l'Allée du galop et les tourbières du Pfaffenweiher, du Katzenbruch et de Fisherdel.

### Phytosociologie

Cet habitat peut être rattaché à l'alliance du *Sphagnion medii* (*Sphagnion magellanicum*) pour les formes les moins dégradées.

En revanche, les tourbières les plus dégradées, à faciès de moliniaie quasi-pure, relèvent plutôt du *Junco-Molinion*.

Cette dernière formation aurait pu être rattachée à l'habitat de « Prairies à Molinie sur sols tourbeux » (code UE : 6410) mais l'abandon de leur entretien depuis plusieurs décennies, leur origine et leur évolution spontanée nous incite à espérer une régénération des communautés végétales des tourbières hautes.

### Menaces

- ◇ Permanence de l'assèchement
- ◇ Boisement
- ◇ Remblayage
- ◇ Enrichissement trophique par amendements ou pollution par pesticides directs ou indirects (impluvium)

## N2000 : 7140 / Tourbières de transition et tremblantes

### Nom de l'habitat naturel

Les tourbières de transition

### Statut

Il s'agit de formations turfigènes se développant à la surface de plans d'eau oligotrophes à mésotrophes ou sur des tourbes très fortement engorgées, plus ou moins liquides.

Cet habitat se développe sur une grande partie du territoire national mais trouve son optimum dans les stations de moyenne montagne. En dehors de ces zones, l'habitat est plus sporadique et présente des formes appauvries.

Il possède une grande valeur écologique et constitue un stade dynamique essentiel diversifiant les communautés animales et végétales à la frontière entre les milieux terrestres et aquatiques.

Dans le Pays de Bitche, ce sont les variantes médio-européennes et acidoclines à acidophiles que l'on observe.



### Aspect de l'Habitat

C'est un habitat à physionomie variable entre des zones pionnières et des zones plus évoluées. La végétation est essentiellement constituée d'un peuplement dense de *Carex rostrata* et de *Carex lasiocarpa* auquel sont associées d'autres plantes telles que le Trèfle d'eau ou le Comaret des marais en secteur pionnier ou bien des sphaignes pour les zones évoluées.

### Phytosociologie

Les formations de cet habitat observées dans le Pays de Bitche sont rattachées au *Caricetum lasiocarpae* (MULLER, 1986) habitat à répartition plutôt boréo-montagnarde dont deux sous-associations ont été mises en évidence :

- le *Sphagnetosum inundati* correspond aux premiers stades de développement de l'association (dans les tous premiers stades les sphaignes sont absentes),
- le *Sphagnetosum fallacis* qui correspond à un stade plus évolué, plus turfigène et plus oligotrophe.

### Localisation

On identifie ces formations dans les vallées, en bordure ou en queue d'étang oligo-mésotrophe ou mésotrophe et parfois dans les anciens fossés de drainage.

Ces formations tourbeuses sont présentes sur les tourbières de Fisherdel, du Katzenbruch et du Pfaffenweiher.

### Menaces

- ✧ Assèchement artificiel (drainage, plantation d'arbres, remblais...)
- ✧ Dégradation du sol par passage d'engins ou débardage au sol, piétinements importants
- ✧ Enrichissement trophique par amendements ou pollution par pesticides directs ou indirects

**N2000 : 6230\*** / Formations herbueses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

### Nom de l'habitat naturel

Pelouses subatlantiques à *Nardus stricta*

### Statut

Les pelouses à Nard ont souvent régressé à basse altitude en raison de l'abandon de pratiques pastorales anciennes. Quelques lambeaux persistent en raison des piétinements dans les sentiers.

Sur le terrain militaire de Bitche, l'état de conservation dépend du maintien des activités actuelles (fauche, absence de fertilisation, ...)

Cet habitat possède un intérêt patrimonial fort par la présence possible du *Botrychium matricariifolium*, espèce protégée au niveau national, de *Botrychium lunaria* et de *Thesium linophyllum*, espèces protégées au niveau régional.



### Aspect de l'Habitat

Il s'agit d'une formation herbacée basse dominée par le Nard raide, la Molinie bleue et la Callune vulgaire. En règle générale, ces pelouses ne sont pas soumises à une fertilisation d'origine anthropique.

Cet habitat dérive vraisemblablement de la sous-unité hygrophile de la lande à Callune vulgaire. Il résulte d'un compactage de ces landes favorisant les espèces adaptées à ces conditions : Jonc rude, Pédiculaire des forêts, Polygale à feuilles de serpolet.

### Phytosociologie

Cette formation relève de deux associations :

- ✧ l'*Aveno-Genistetum*, alliance : *Violion caninae* / classe : *Nardo-Callunetea* ;
- ✧ le *Viscario-Avenetum* décrit par Oberdorfer en 1949, alliance : *Mesobromion*.

Les espèces de cet habitat ont trois origines (MULLER, 1986) :

- les espèces xéro-thermophiles des *Festuco-Brometea*,
- les espèces mésophiles du *Molinio-Arrhenatheretea*,
- les espèces acidiphiles du *Nardo-Callunetea*.

### Localisation

Cet habitat se développe sur des formations superficielles d'alluvions ou de colluvions sablo-limoneuses, très acides (ph = 4) et pauvres. Ces pelouses sont en général en mosaïque avec des végétations de sable plus ou moins mobile et des formations de landes.

Il se concentre essentiellement au niveau de la Main du Prince.

### Menaces

- ✧ Evolution naturelle vers la lande à genêts ou à callunes et la forêt de pins ou de chênes.
- ✧ Fertilisation : la plupart des espèces acidiphiles pourraient disparaître et évoluer vers les prairies à fromental.
- ✧ Utilisation d'herbicides.

## N2000 : 2330 / Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus et Agrostis*

### Nom de l'habitat naturel

Pelouses à *Corynephorus* des dunes continentales

### Statut

L'état de conservation sur le terrain militaire de Bitche est satisfaisant. Toutefois, pour éviter toute recolonisation de communautés herbeuses plus concurrentielles, il est impératif de maintenir certaines activités (passages d'engins militaires, fauche...)

### Aspect de l'Habitat

Végétation très ouverte, disposée par petites touffes d'un vert grisâtre ou par des tâches sporadiques, rapidement desséchées en été, séparées par de larges espaces de sable blanc.

### Localisation

Cet habitat possède une vaste aire de répartition dans les zones atlantiques et médio-européennes.

Aux alentours du pays de Bitche, on retrouve cette association dans la plaine du Rhin, la Bavière, le Nord de l'Allemagne, le Bradenbourg, le Bassin Parisien, la Bourgogne.

On peut l'observer dans les bords des chemins, des pas de tirs, des pare-feux, des zones érodées du terrain militaire ou au sein des landes à callunes et des grandes clairières au milieu des forêts acidiphiles.

Compte tenu de l'aspect transitoire de cet habitat, ces formations deviennent rares sur le terrain militaire et ne s'observent plus qu'au niveau des landes de l'Allée du galop.



### Phytosociologie

Cet habitat se caractérise par la présence de *Corynephorus canescens* (avec une variation *Cladonietosum*).

Il semble que plusieurs sous-associations peuvent se retrouver dans cet habitat (MULLER, 1986), des végétation pionnières et des pelouses à thérophytes :

- les *Sedo-scervanthetea* (*Polytrichum piliferum*, *Rumex acetosela*...)
- les *Diantho-Armerietum* (*Armeria elongata*, *Dianthus deltoïdes*...) avec une variante *Corynephoretosum*.
- les *Festuco-Sedetalia* (*Thymus serpyllum*, *Cerastium semidecandrium*...).

### Menaces

- ✧ Absence de fauche
- ✧ Amendements, désherbage chimique
- ✧ Labour
- ✧ Incendie

## N2000 : 4030 / Landes sèches européennes

### Nom de l'habitat naturel

Landes sèches collinéennes à submontagnardes

### Statut

Les landes sont moins fréquentes dans le domaine continental qu'atlantique.

Les landes collinéennes et montagnardes sont souvent des formations secondaires issues de déforestations anciennes, suivies de pâturage ou de brûlis.

L'abandon ou un abandon de la gestion du milieu (originellement le pastoralisme) entraîne irrémédiablement une évolution vers le boisement.

Les landes sur le terrain militaire de Bitche sont associées à la fréquence des feux (pouvant être engendrés par les tirs d'artillerie). Dans les espaces moins régulièrement perturbés, les landes font place aux pins sylvestres et aux chênes.



### Aspect de l'Habitat

Dans le Pays de Bitche, les landes sèches se présentent comme une végétation arbustive basse composées de Callune et de Genêt pileux.

### Localisation

Dans les Vosges du nord, on peut observer ça et là quelques faciès de landes suite à l'abandon d'anciennes pratiques agricoles. Ils sont souvent de faible surface et connaissent toujours une colonisation forestière rapide.

Cependant, dans le réceptacle du terrain militaire et plus précisément sur le site de l'allée du galop, la fréquence des rajeunissements par le feu favorise de belles formations relativement étendues.

Ces formations sont bien développées au sein de la lande de l'Allée du galop. On les retrouve également au niveau de la Main du Prince et du Petit Hohguertel.

### Phytosociologie

L'habitat se caractérise par l'association de *Calluna vulgaris*, *Genista pilosa*, *Nardus stricta*, *Carex pilulifera*, *Sieglingia decumbens* (alliance du *Genisto-Callunetum*).

### Menaces

- ✧ Absence de feu rajeunissant les landes à callunes
- ✧ Travaux de type drainage
- ✧ Remblayage

## ❖ Les milieux forestiers

Hygrométrie

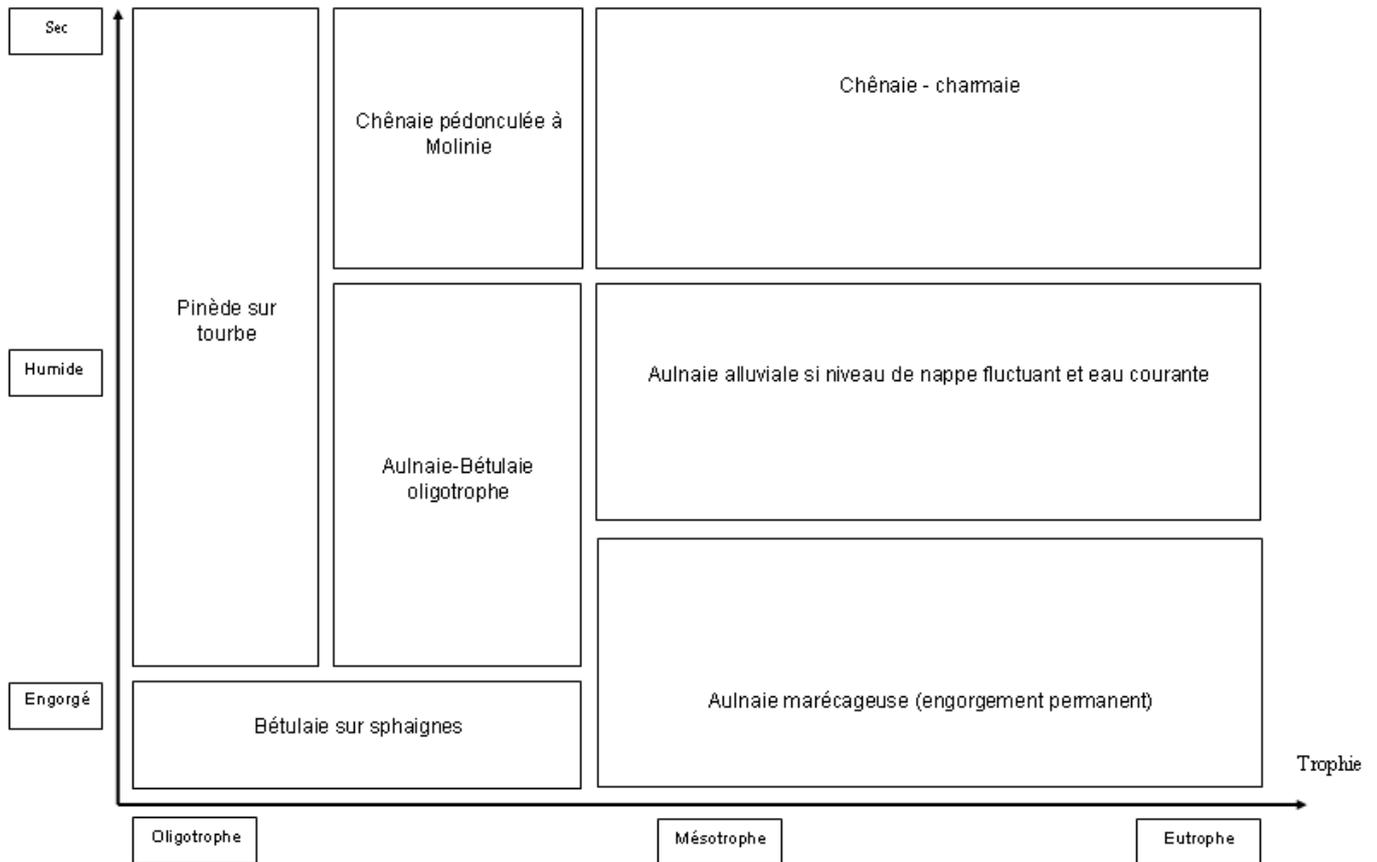


Figure 7. Relation entre les habitats forestiers des fonds de vallon et les conditions écologiques stationnelles

## N2000 : 91D0\* / Tourbières boisées : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaines

### Nom de l'habitat naturel

Bois de bouleaux à sphaignes

### Statut

Il s'agit d'un habitat peu abondant et dispersé au niveau national, souvent de faible étendue et fragmenté dont la conservation est prioritaire selon la directive Habitats.

La variante la plus acide et oligotrophe peut être riche en espèces rares.

Dans le Pays de Bitche, cet habitat se situe écologiquement entre l'aulnaie marécageuse et la forêt de Pin sylvestre à Myrtille des marais.

### Aspect de l'habitat

Ce type de forêt est dominé par le Bouleau pubescent parfois accompagné par l'Aulne glutineux, le Pin sylvestre, le Saule à oreillettes ou le Saule cendré, le Sorbier des oiseleurs et la Bourdaine.

La strate herbacée peut être riche en Molinie bleue ou en diverses Laïches ainsi qu'en fougères telle la Fougère spinuleuse.

La strate muscinale est importante à très importante et riche en sphaignes telle que *Sphagnum palustre*.

La nappe d'eau est très haute et peut connaître un léger battement saisonnier.

### Localisation

On trouve cet habitat dans les fonds de vallons très engorgés et oligotrophes sur tourbe parfois peu épaisse, parfois en queue d'étang-tourbière.

Ces formations de tourbières boisées sont présentes sur les deux principales tourbières du site que sont le Pfaffenweiher et le Katzenbruch.



### Phytosociologie

Cet habitat correspond au *Sphagno palustris-Betuletum pubescentis*. Deux variantes sont observées :

- la variante acidiphile typique où l'Aulne est très limité,
- la variante plus acidocline en présence de l'Aulne glutineux et des Saules.

### Menaces

- ◇ Assèchement artificiel (drainage, plantation d'arbres, remblais, etc...).
- ◇ Dégradation du sol par passage d'engins ou débardage au sol, piétinements importants.
- ◇ Enrichissement trophique par amendements ou pollution par pesticides directs ou indirects (impluvium).

## N2000 : 91D0\* / Tourbières boisées : Pineraies tourbeuses à Pin sylvestre

### Nom de l'habitat naturel

Pineraies sur tourbe

### Statut

Il s'agit d'un habitat très rare et très localisé au niveau national. Le Pays de Bitche et peut-être la forêt de Haguenau voisine sont les seules localités françaises connues et constituent la limite sud-ouest de cet habitat à forte affinité continentale et à conservation prioritaire selon la directive Habitats.

Cet habitat a été largement modifié par les pratiques sylvicoles jusque dans les années 1980. Elles consistaient à couper à blanc le peuplement présent, puis à drainer plus ou moins fortement la parcelle tourbeuse avant de planter des semis (ou semer des graines) en très forte densité après avoir travaillé le sol en surface.

L'indigénat de l'habitat est attesté dans le Pays de Bitche par des études palynologiques anciennes (HATT, 1937). Selon la variante et son état de conservation, l'habitat peut être riche en espèces rares.



### Aspect de l'Habitat

Il s'agit d'une forêt dominée par le Pin sylvestre parfois accompagné du Bouleau pubescent, du Sorbier des oiseleurs et de la Bourdaine.

La strate herbacée peut être dominée par les Ericacées telles que la Myrtille des marais et la Callune ou par la Molinie bleue (surtout dans des conditions dégradées).

La strate muscinale est importante à très importante et riche en sphaignes.

La nappe d'eau est haute et peut connaître un battement saisonnier relativement important surtout en présence de fossés d'origine sylvicole.

### Phytosociologie

Cet habitat correspond au *Vaccinio uliginosi-Pinetum*. Trois variantes ont été mises en évidence dans le Pays de Bitche (MULLER, 1986) :

- la sous-association *Eriophoretosum vaginati*, variante faisant la transition entre les complexes tourbeux non boisés et la pineraie mûre,
- la sous-association *Typicum*, correspondant à la pineraie mûre,
- la sous-association *Quercetosum roboris*, variante en transition avec les groupements forestiers établis sur sol minéral ou sur tourbe en cours de minéralisation avancée.

### Localisation

Il s'observe dans les fonds larges des vallons à pentes très douces (« cuvettes »), sur tourbe ou horizon histique, parfois en bordure d'étang-tourbière.

Majoritairement présente sur les tourbières du Pfaffenweiher et du Katzenbruch, cette association végétale est aussi représentée dans la tourbière de Fischerdell.

### Menaces

- ◇ Assèchement artificiel (drainage, plantation d'arbres, remblais, etc...)
- ◇ Dégradation du sol par passage d'engins ou débardage au sol, piétinements importants
- ◇ Enrichissement trophique par amendements ou pollution par pesticides directs ou indirects (impluvium)

Incendies

## N2000 : 9110 / Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes

### Nom de l'habitat naturel

Les hêtraies-chênaies acidiphiles médio-européennes

### Statut

Il s'agit d'un habitat assez largement répandu dans le Nord-Est de la France, installé sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides.

Dans le Pays de Bitche, cet habitat est exploité depuis des siècles. Dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, il a été largement enrésiné, principalement par le semis ou la plantation de Pin sylvestre (autochtone) mais aussi par la plantation d'Epicéa, de Sapin Douglas et de Pin Weymouth (essences exogènes aux Vosges du nord). A cette période, le chêne a pu être favorisé par l'homme pour la production de glands. La sylviculture s'est intensifiée jusque dans les années 1980 avec un système majoritaire d'exploitation en futaie régulière avec récolte par coupe à blanc et régénération par plantation ou semis sur de grandes unités de gestion. Un changement de sylviculture s'est amorcé à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

L'état de conservation de l'habitat observé dans le Pays de Bitche est, par conséquent, la plupart du temps moyen voire mauvais du fait de son taux global d'enrésinement important (mauvais = > 50 % d'enrésinement), du déficit en très gros ou très vieux bois ainsi qu'en bois mort sur pied ou au sol.



### Phytosociologie

Cet habitat correspond à l'association du *Fago-Quercetum* qui est rattachée à la végétation forestière acidiphile de la moitié nord de la France, la sous alliance *Quercenion robori-petraeae*, elle-même rattachée à l'alliance du *Quercion roboris*, c'est-à-dire les forêts acidiphiles collinéennes.

L'association du *Luzulo-Quercetum* décrite par S. MULLER dans sa thèse sur la végétation du Pays de Bitche (1986) est ici considérée comme un faciès à Chêne sessile dominant du *Fago-Quercetum* race médio-européenne à *Luzule blanchâtre* et de ce fait rattachée à cet habitat.

Les variantes observées, liées à l'acidité du sol, sont :

- la variante moyennement acidiphile à *Luzula luzoïdes*,
- la variante acidiphile à *Deschampsia flexuosa*,
- la variante très acidiphile à *Vaccinium myrtillus*.

### Aspect de l'Habitat

L'habitat en bon ou moyen état de conservation est dominé, dans la strate arborescente, par le Hêtre ou le Chêne sessile.

La strate herbacée est peu recouvrante et peu diversifiée. On peut y observer, selon le degré d'acidité du sol, la *Luzule blanchâtre*, la *Canche flexueuse*, la *Myrtille commune*, le *Maïanthème à deux feuilles*, le *Mélampyre des prés* et la *Laïche à pillules*.

On observe souvent dans la strate muscinale le *Polytric élégant* et le *Leucobryum glauque*.

### Localisation

Ces forêts sont présentes dans toute la zone du Pays de Bitche gréseux excepté dans les fonds humides des vallées et vallons ainsi que sur les crêtes et dalles rocheuses.

Dans le site Natura 2000, l'habitat est présent sur toutes les entités à l'exception de la lande de l'Allée du galop.

### Menaces

- ✧ L'enrésinement (artificiel mais aussi spontané : envahissement par l'Epicéa, le Douglas ou le Pin Weymouth selon les secteurs).
- ✧ La diminution du nombre de gros bois, des individus sénescents, des arbres morts sur pied ou au sol.

#### 2.1.1.4. Dynamique naturelle des habitats

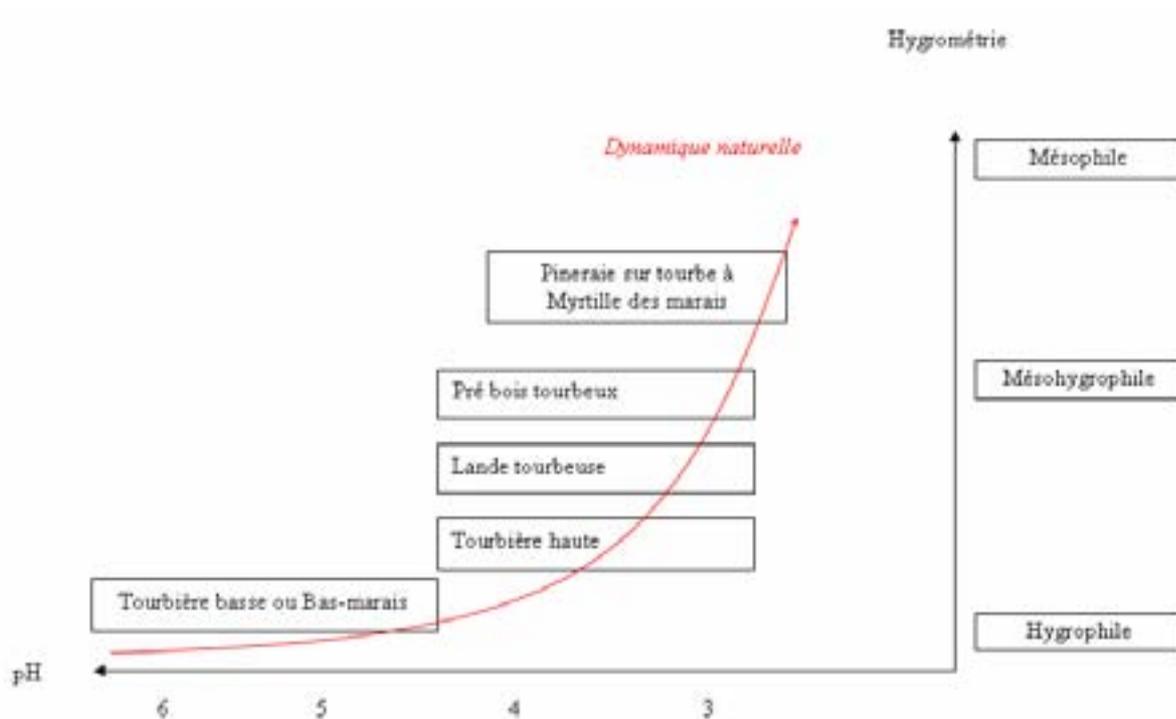


Figure 8. Evolution des habitats tourbeux en fonction de la teneur en eau du milieu et de l'acidité du sol

#### 2.1.1.5. Discussion

Les formations rattachées aux tourbières hautes actives (code Natura 2000 : 7110), car présentant des espèces de *Erico-Sphagnetalia magellanici*, sont résiduelles et uniquement concentrées sur le Katzenbruch et de l'étang d'Haspelschiedt. Elles s'observent toujours en mosaïque avec d'autres formations tourbeuses, comme les dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (code Natura 2000 : 7150) et les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération (code Natura 2000 : 7120).

Les landes humides tourbeuses peuvent être considérées comme des faciès de dégradation plus ou moins avancés de tourbières hautes actives, probablement très anciennes. Ces tourbières ont connu des périodes d'incendie, de drainage, voire de boisement. Les landes tourbeuses sont ainsi toutes classées tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération (code Natura 2000 : 7120). Les landes présentant des faciès mono-spécifiques à Molinie sont rattachées au code Corine Biotope 51.2 alors qu'elles pourraient être assimilées au 31.1 (variante plus montagnarde) si elles présentent une large proportion d'Ericacées et la Gentiane pneumonanthe.

Aussi, il importe de distinguer les véritables pîneraies sur tourbes à Myrtille des marais (code Natura 2000 : 91D0\*) des faciès à Pin sylvestre des Chênaies acidiphiles médio-européennes. Certains secteurs ont été cartographiés trop largement. Il semble nécessaire d'affiner le contour de ces habitats dans le cadre de la réactualisation de la cartographie du site Natura 2000.

La cartographie des habitats se doit d'être évolutive et mise à jour au grès des expertises complémentaires menées dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.

## 2.1.2. Les espèces

### 2.1.2.1. Méthodologie

La recherche des espèces végétales d'intérêt communautaire<sup>2</sup> a été réalisée parallèlement aux campagnes de cartographie des habitats.

Une expertise de la faune d'intérêt communautaire a été menée au cours de l'année 2002 par le SYCOPARC (S. MORELLE).

Les données portant sur les autres espèces sont le fruit de 20 ans de campagnes de terrain effectués par le personnel du SYCOPARC, de quelques naturalistes et scientifiques locaux (J.L CHEE ; Y.MULLER ; S.MULLER ; M. RAUCH ; F. SPILL, G. JACQUEMIN, L. PERRETTE...).

#### LES BASES DE DONNEES DU SYCOPARC

Depuis 1982, le Syndicat de coopération pour le Parc (SYCOPARC) dispose d'un observatoire du territoire et de bases de données permettant la capitalisation de la connaissance sur le patrimoine naturel remarquable.

Les bases de données IRINA (Inventaire de Richesses NATurelles), puis PatNat (PATrimoine NATurel) constituent un outil incontournable pour la gestion du territoire du Parc : elles recensent les observations sur la faune et la flore remarquables sur l'ensemble des communes du Parc pour aider les élus et les partenaires à la prise de décision.

Les informations contenues dans les bases IRINA et PatNat ont été analysées pour la synthèse biologique de ce présent document d'objectifs.

#### ❖ INSECTES

Un recensement complet des odonates a été effectué au cours de l'expertise de 2002. En ce qui concerne les autres groupes, des données ponctuelles ont pu être collectées aussi bien lors de cette étude que lors de passages effectués sur les sites au cours des années antérieures.

#### ❖ POISSONS

Les différents affluents de la Horn présents dans l'enceinte du camp – Pfaffenbruch, Schwartzbach (en amont de l'étang d'Haspelschiedt), Musbach – ont été prospectés afin d'y rechercher deux espèces potentielles de poisson d'intérêt communautaire : le Chabot et la Lamproie de Planer.

L'inventaire piscicole a été mené de manière très ciblée. Il a surtout été axé sur :

- la recherche d'ammocètes (stade larvaire) de Lamproie dans les sédiments. L'observation du stade larvaire prouve l'intérêt du cours d'eau pour la reproduction de l'espèce.
- la recherche du Chabot par une fouille diurne des caches et une prospection nocturne des cours d'eau au phare afin d'observer l'espèce en phase de recherche de nourriture.

#### ❖ REPTILES ET AMPHIBIENS

Un inventaire des amphibiens a été réalisé de nuit lors de la période de reproduction, au cours des mois d'avril et mai 2002. Quatre soirées ont été exclusivement consacrées à la recherche de ces animaux.

Cet inventaire a d'autre part été complété par des informations ponctuelles recueillies lors des prospections concernant les chiroptères ou les odonates.

---

<sup>2</sup> Les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire sont listées dans l'annexe II de la directive Habitats.

La méthodologie employée a consisté à mener une fouille minutieuse des zones humides à l'aide d'un phare puissant. Les amphibiens rencontrés ont été déterminés à vue ou par capture. Les sites ayant fait l'objet d'un inventaire particulier sont :

- l'étang d'Haspelschiedt avec fossés et mares forestières connexes,
- l'étang du Pfaffenbruch avec fossés et mares forestières connexes,
- l'étang du Musbach et ornières connexes,
- l'étang du secteur 1A et milieux temporaires connexes,
- la tourbière du Fischerdell avec fossés et mares forestières connexes,
- les suintements, mares temporaires, ornières et fossés des Landes de Rochat,
- les mares forestières et fossés de la Station de pompage,
- les gouilles et fossés de l'Allée du Galop.

#### ❖ MAMMIFERES, ZOOM SUR LES CHAUVES-SOURS

Une investigation fine portant sur les chiroptères a été menée au cours de l'année 2002 sur une zone d'étude plus étendue que le site Natura 2000. Plusieurs méthodes ont été mises à profit pour réaliser un inventaire le plus complet possible :

- une **étude sonométrique** a été réalisée en suivant la méthode des points d'écoute. 50 points de mesure ont ainsi été effectués sur l'ensemble du camp militaire. Ceux-ci ont été répartis sur l'ensemble des 3000 ha du camp de manière à prospecter les quelques secteurs stratégiques (étang, rivière, hauteur, blockhaus, coupe-feu...) et les principaux milieux naturels présents. Les données acoustiques permettent d'identifier un bon nombre d'espèces mais rendent également possible une évaluation de la fréquentation et de l'utilisation des milieux.
- la **capture** est une technique plus longue à mettre en place et plus aléatoire que la détection ultrasonore. Elle permet cependant de disposer d'informations plus complètes sur les espèces : statut reproducteur, état sanitaire, informations biométriques. La capture nécessite la pose de filets japonais qui sont placés au niveau de secteurs bien fréquentés : couloirs de déplacement et zones de chasse. Ces lieux favorables sont repérés grâce aux prospections sonométriques et à des reconnaissances de terrain effectuées de jour. Au cours de l'étude 2002, les captures ont été réalisées principalement dans les layons d'exploitation forestière présentant des voûtes arborées ou en travers des pares-feu. Quelques autres tentatives ont été menées sur les digues des étangs (Pfaffenweiher).
- une **recherche de colonies ou d'individus en estivage** a été effectuée dans et aux abords du camp.
- la **prospection hivernale des forts maginaux** n'a pu être menée au cours de l'année 2002 (hors site Natura 2000).

#### ❖ OISEAUX

Les oiseaux ne sont pas visés par la directive Habitats, et donc ne concernent qu'indirectement le présent document d'objectifs.

Aucune prospection spécifique et quantitative n'a été effectuée sur le camp militaire de Bitche. Cependant, un certain nombre de données ont pu être collectées au cours de l'inventaire de 2002.

### 2.1.2.2. Descriptif des espèces d'intérêt communautaire

#### ❖ FLORE

Au regard des connaissances actuelles, le périmètre du site Natura 2000 n'abrite aucune espèce végétale d'intérêt communautaire.

#### ❖ FAUNE

Six espèces animales d'intérêt communautaire sont présentes.

Tableau 6. Les espèces animales d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection	Liste rouge <sup>3</sup>	
			France	Alsace
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH2	*	*
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Nat., DH2	*	Rare
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Nat., DH2, DH4	Vulnérable	Rare
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Nat., DH2, DH4	Vulnérable	En déclin
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Nat., DH2, DH4	Vulnérable	Vulnérable
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Nat., DH2, DH4	En danger	Vulnérable

Légende :

Nat. = protection nationale

DH2 et DH4 = inscription respectivement aux annexes II et IV de la directive Habitats (Encadré page 4).

<sup>3</sup> Une liste rouge résulte de l'évaluation du risque d'extinction des espèces ou des sous-espèces d'un territoire donné (mondial, national, régional...).

## N2000 : 1083 / Le Lucane cerf-volant

Nom latin : *Lucanus cervus*

### Description

Le Lucane cerf-volant est le plus grand et le plus imposant des coléoptères européens. Les mâles peuvent atteindre jusqu'à 7,5 cm de long. Il est noir brun avec des élytres brun rouges. Cette espèce présente un dimorphisme sexuel accentué. Alors que les femelles possèdent de petites mandibules, celles des mâles sont transformées en une grande pince brun rouge qui ressemble aux bois du cerf.

### Répartition géographique

L'espèce est largement répandue en Europe et au Proche-Orient.

### Habitat

Le Lucane est un insecte forestier et sylvicole. Il a une affinité pour le chêne sessile et le chêne pédonculé mais il peut aussi être rencontré sur tous les autres feuillus. Il cherche sa nourriture sur un grand nombre d'espèces d'arbres et de buissons. En l'état actuel des connaissances, la larve se développerait dans le système racinaire, les souches déperissantes des arbres et parfois au niveau de la zone de contact entre le tronc et le sol.

### Comportement

Son cycle est particulièrement long. En effet, cet insecte a besoin de 5 à 6 ans pour atteindre le stade adulte. Les œufs sont déposés au niveau des souches et des vieux arbres à proximité des racines. Une larve saproxylophage en sort et commence à se nourrir en progressant de la souche vers les racines. Arrivée à maturité, celle-ci élabore une coque nymphale dans laquelle la métamorphose a lieu durant l'automne.

L'imago, après quelques mois passés dans la nymphe, émerge généralement lors de la deuxième quinzaine de juin. Les adultes ne se nourrissent pratiquement pas, seulement parfois de sève d'arbres. Au moment de la reproduction, les mâles volent au crépuscule à la recherche des femelles. Ils retrouveraient leurs partenaires grâce à l'écoulement de la sève des arbres, provoqué suite aux blessures occasionnées dans les troncs par les mandibules des femelles. Les phéromones émises par les femelles pourraient aussi jouer un rôle. L'accouplement a généralement lieu sur des troncs de chêne. La femelle pond alors jusqu'à 20 œufs dans les racines souterraines des arbres morts, de préférence du chêne. Si l'on ne retrouve plus de mâles dès le début du mois de juillet (ils meurent après l'accouplement), on peut encore rencontrer des femelles jusqu'au milieu du mois d'août.

### Dans le site Natura 2000

Cet insecte est bien présent dans les Vosges du Nord, même si les vieilles chênaies sont plutôt rares. Une seule observation a été enregistrée près de l'étang de Musbach. L'état de conservation peut donc être considéré comme mauvais pour cette espèce.

### Menaces et facteurs favorables

- ✧ Dans le passé, son recul fut lié à l'élimination des arbres morts et à la transformation des forêts feuillues en monocultures de conifères.
- ✧ Les fortes densités de sangliers lui sont sans doute encore très dommageables.

✧ En dehors de la forêt, les populations sont menacées par la perte de leur habitat liée à l'urbanisation. La protection du Lucane cerf-volant doit se concentrer en priorité sur la protection de son habitat.

## N2000 : 1096 / La Lamproie de Planer

Nom latin : *Lampetra planeri*

### Description

Son corps est anguilliforme et se termine par une bouche sans mâchoire, en forme de ventouse. L'adulte mesure entre 12 et 15 centimètres. Contrairement aux poissons de nos rivières, la Lamproie est dépourvue d'opercules mais présente sur chaque flanc 7 fentes branchiales. Sa couleur est gris verdâtre et bleuâtre sur le dos, jaune sur le flanc et plus claire sur le ventre.

### Répartition géographique

Son aire de répartition est assez vaste, elle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est (bassin du Danube) jusqu'aux côtes atlantiques du Portugal. L'espèce est largement représentée en France sauf dans la partie Sud-Est.

### Habitat

La Lamproie de Planer affectionne les petits ruisseaux et les rivières de tête de bassin. La larve se développe durant 3 à 5 ans dans les sédiments déposés au niveau des banquettes alluvionnaires. L'adulte utilise les bancs de gravier et de sable pour effectuer la fraie.

### Comportement

L'observation de la Lamproie de Planer en pleine rivière est rare, ce qui rend cette espèce relativement méconnue du grand public. En effet, elle se caractérise par une phase larvaire longue, de 3 à 5 ans, durant laquelle elle vit enfouie dans la vase. Totalement aveugle pendant cette période, la larve filtre les micro-organismes présents dans les sédiments. A l'âge adulte, elle quitte les berges ou le fond du lit pour nager librement dans la rivière à la recherche d'un endroit où se reproduire. Durant tout son stade adulte, la Lamproie de Planer ne se nourrit pas. L'accouplement se déroule d'avril à mai. Pendant cette période, plusieurs individus (plus de 30) des deux sexes s'accouplent ensemble des dizaines de fois par jour. Suite à l'accouplement, la femelle déposera dans un nid formé dans le gravier plus d'un millier d'œufs. Une fois la descendance garantie, tous les individus meurent.

### Dans le site natura 2000

23 prélèvements ont été effectués sur 11 stations réparties sur l'ensemble des drains présents sur le site appartenant au bassin de la Horn. Seule la partie aval du Musbach, en aval de l'étang, semble être colonisée par la Lamproie de Planer et ceci malgré une mauvaise connexion hydrologique de cette rivière avec la Horn (étangs en barrages). Sur ce cours d'eau, 12 ammocètes (larves de Lamproie de Planer) ont été mises en évidence sur 6 stations différentes.

Aucune observation de l'espèce n'a été effectuée sur le reste du réseau hydrographique du site. Il s'agit de petits ruisselets, affluents du Schwartzbach, qui s'écoulent lentement dans la cuvette tourbeuse du terrain militaire. L'eau y est très acide et la lame d'eau faible.

Tableau 7. Bilan des prospections de Lamproie de Planer effectuées sur le Terrain militaire de Bitche

Drain	Nb de station	Nb de relevés	Nb de larves
Musbach	6	14	12
Ruisseau étangA	1	1	0
Pfaffenbruch	3	5	0
Ruisseau de l'Allée du galop	1	3	0

Les habitats les plus utilisés par les Lamproies de Planer sont les banquettes sablo-vaseuses à *Glyceria fluitans*. Ce type d'habitat est très peu présent sur les ruisselets du terrain militaire. Le niveau trophique et la finesse du substrat sont des paramètres importants qui conditionnent manifestement la répartition de l'espèce. Plus les sédiments sont riches en matière organique et plus la Lamproie se développe facilement. Les fonds sableux plus purs peuvent également accueillir les ammocètes mais les effectifs semblent nettement moins importants. Notons que l'étang d'Haspelschiedt situé en barrage sur le cours d'eau constitue un obstacle infranchissable, empêchant toute colonisation piscicole du chevelu amont.

### Evaluation de l'état de conservation

L'état de conservation de la Lamproie de Planer peut être qualifié de moyen. En effet, relativement peu d'observations ont été effectuées sur le terrain militaire de Bitche durant cette expertise. La Lamproie de Planer est néanmoins présente sur le Musbach, seul secteur qui lui semble réellement favorable. Les autres cours d'eau du site sont apparemment trop petits, trop acides et trop pauvres en nutriments pour permettre le développement et le maintien d'une véritable population.

### Menaces

- ✧ Pollutions chimiques
- ✧ Travaux dans le lit des ruisseaux et des sources (départ de sédiments)
- ✧ Boisements en résineux des berges
- ✧ Etangs en barrage sur le cours d'eau
- ✧ Destruction des gravières
- ✧ Rectification des cours d'eau, busage et curage

### Facteurs favorables

- ✧ Une bonne qualité d'eau et surtout des sédiments
- ✧ Une continuité hydraulique (accessibilité aux sites de reproductions)
- ✧ Un maintien de la dynamique alluviale naturelle du cours d'eau
- ✧ Un maintien et/ ou une restauration des ripisylves naturelles

## N2000 : 1166 / Le Triton crêté

Nom latin : *Triturus cristatus*

### Description

Le Triton crêté est l'une des trois espèces de tritons de grande taille, avec le Triton marbré et leur hybride, le Triton de Blasius, présente sur le territoire français. Il mesure entre 13 et 16 centimètres de long pour un poids moyen de 7 à 9 grammes. Ce triton est très contrasté : il présente un dos brun foncé à noirâtre ponctué de noir et un ventre orangé assez vif marqué également de macules noires. Sa peau est très granuleuse, ses membres robustes, ses doigts sont annelés de jaune et de noir, et sa gorge présente des marbrures blanches nacrées. Le Triton crêté ne peut être confondu avec aucun autre. De plus, au printemps, le mâle est très facilement repérable car il arbore une impressionnante crête dentée.

### Répartition géographique

L'espèce est présente dans une large partie de l'Europe, du nord de la Scandinavie à l'Oural, et s'étend vers le sud des Alpes au Sud-Ouest de la Roumanie. En France, l'espèce est absente d'un large quart Sud-Ouest, du pourtour méditerranéen et des Alpes méridionales. L'espèce est en régression en Europe, principalement dans les régions de grandes cultures.

### Habitat

Le Triton crêté est une espèce des milieux ouverts et plutôt plats (plaines et plateaux). Il peut côtoyer des milieux aquatiques variés tels que les mares, les bordures d'étang, les fossés, les sources et suintements. Il affectionne particulièrement les mares profondes, présentant une surface en eau importante et pourvue d'une riche végétation (surtout bordées de saules). Il occupe plutôt des eaux stagnantes de type oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton.

### Comportement

Comme tous les batraciens, le Triton crêté possède un cycle annuel marqué par deux grandes phases : la période de reproduction en milieu aquatique et l'estivage et l'hibernation en secteur terrestre.

La phase aquatique débute au printemps lorsque les adultes rejoignent les zones humides pour se reproduire et dure 3 à 4 mois environ. Mâles et femelles se retrouvent donc pour effectuer les parades sexuelles. Celles-ci prennent la forme de jeux complexes où se mêlent stimuli visuels et hormonaux. La fécondation des ovocytes s'effectue à l'intérieur des voies génitales de la femelle lorsque cette dernière a capté le spermatozoïde déposé par le mâle sur le fond de la mare au terme des parades. La femelle dépose ensuite un à un, ses 200 à 300 œufs, dans la végétation aquatique. Après un développement embryonnaire de 15 jours environ, la jeune larve mène une vie libre. Après 3 à 4 mois, elle atteint 80 à 100 mm. C'est alors que survient la métamorphose et que les jeunes quittent le milieu aquatique pour devenir terrestres. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 3-4 ans.

Pour les adultes, l'estivage s'effectue le plus généralement à terre, à l'abri de la chaleur, sous des pierres ou dans les secteurs humides. Durant la nuit, ils rejoignent les berges des plans d'eau. D'octobre à mars, jeunes et adultes hibernent enfouis dans le sol, cachés sous les pierres ou les souches. Durant plusieurs mois, ils vivent au ralenti sans se nourrir.

Le régime alimentaire des adultes est principalement constitué de petits mollusques, de vers, de larves d'invertébrés et de têtards. En ce qui concerne les larves, elles se nourrissent principalement d'autres larves planctoniques au début de leur développement.

### Dans le site Natura 2000

Les soirées de prospection menées au printemps ont été fructueuses. Deux stations de Triton crêté ont été découvertes dans la partie ouest du Terrain militaire de Bitche (proximité du plateau Lorrain). Il s'agit de l'étang du secteur 1A en bordure immédiate de l'agglomération de Bitche d'une part et des sources et suintements des Landes de Rochat d'autre part. Ces sites présentent des surfaces en eaux assez importantes et une profondeur pouvant atteindre le mètre. Les individus ont été observés à chaque fois sous des formations ripicoles de saules, à la base d'arbustes immergés. Sur chaque site, plusieurs individus des deux sexes ont été observés, de même que des parades sexuelles. Il ne fait donc nul doute que ces sites constituent des lieux de reproduction.

Le Triton crêté n'est connu dans les Vosges du Nord que depuis 2000. Deux observations ont été faites à la période de reproduction dans d'anciennes carrières de grès à Voltzia en Alsace bossue. Un individu a également été observé en fin d'hiver dans une fissure de rocher de grès vosgien dans le secteur de Windstein. Les observations du printemps 2002 sur le site Natura 2000 « Terrain militaire de Bitche » constituent les premières réelles données de reproduction de l'espèce dans le massif des Vosges du Nord sur grès vosgien. Elles sont, à ce titre, remarquables. Il faut toutefois noter que les sites restent proches du plateau lorrain, abritant vraisemblablement la population source de ces petits noyaux de l'Ouest du massif.

### Evaluation de l'état de conservation

L'état des connaissances actuelles sur la situation du Triton crêté dans les Vosges du Nord et plus particulièrement sur le Terrain militaire de Bitche ne permet pas vraiment de fixer l'état de conservation de l'espèce. Cependant, de petites populations de batraciens, mêmes relativement isolées, peuvent se maintenir si les habitats favorables perdurent. Il est donc particulièrement important de limiter les perturbations pouvant engendrer des changements dans les paramètres écologiques des deux sites cités précédemment.

### Menaces

- ✧ Travaux en zones humides (curage, remblais...)
- ✧ Destruction des haies et micro-boisement en secteur agricole
- ✧ Drainage des terrains
- ✧ Pollution des eaux (pesticides, hydrocarbures)
- ✧ Pollution des sols (métaux lourds)
- ✧ Introduction d'espèces piscicoles carnassières dans les mares et étangs (Perche soleil, Truite arc-en-ciel, Black bass...)
- ✧ Atterrissement naturel des secteurs de reproduction

### Facteurs favorables

- ✧ Présence de mares et milieux aquatiques temporaires
- ✧ Gestion douce et entretien des mares
- ✧ Conservation des haies et bosquets
- ✧ Présence de ripisylve autour des mares et des étangs
- ✧ Présence d'une importante végétation aquatique
- ✧ Maintien du bois mort à proximité des points d'eau

## N2000 : 1324 / Le Grand Murin

Nom latin : *Myotis myotis*

### Description

Le Grand Murin est l'une des plus grandes espèces de chiroptère en France. Il peut mesurer jusqu'à 43 cm d'envergure et peser près de 40 g. Il est caractérisé par de longues et larges oreilles, un pelage épais et court avec un ventre blanc, un dos de couleur gris-beige et un museau relativement fort. Le Grand murin peut être confondu avec son espèce jumelle que l'on appelle le Petit murin. La différenciation est ardue et reste une affaire de spécialiste. Elle se base sur des analyses biométriques fines de l'oreille, de l'avant-bras et des mensurations crâniennes. ARLETTAZ (1995) propose également un critère morphologique discriminant dans 95% des cas (en Suisse) : il s'agit d'une tache blanche située sur le pelage entre les deux oreilles, présente chez le Petit murin et absente chez le Grand murin. Enfin, l'électrophorèse des protéines permet également la discrimination. Le Petit murin est une espèce à affinité plutôt méridionale, absente en Alsace et en Lorraine.

### Répartition géographique

Ce murin est présent en Europe, de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie et en Afrique du Nord (sous espèce). Il est absent des îles britanniques et en Scandinavie. Il est aujourd'hui considéré comme menacé et son aire de distribution tend localement à se restreindre.

### Habitat

Ce murin n'est pas un forestier strict. Il est cependant fortement représenté dans les massifs forestiers feuillus à mixtes présentant une végétation herbacée pauvre et peu de sous-bois (habitat de la hêtraie et de la chênaie *du Stellario-Carpinetum* par exemple). Ces milieux figurent parmi les rares à fournir une entomofaune riche et accessible. L'espèce utilise également beaucoup les prairies, voire les pelouses. Dans le nord de l'aire de répartition, les colonies de reproduction s'établissent généralement dans des bâtiments : combles d'église, greniers de particulier... En région méridionale, le Grand Murin utilise aussi beaucoup les sites hypogés : grottes, carrières souterraines, caves de maison...

En hiver, la majorité des effectifs rejoint des cavités souterraines, quelquefois situées à plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres de leur site de reproduction ou d'estivage. Quelques individus tentent de se mettre à l'abri dans les fissures de rocher ou les ruines.

### Comportement

Le Grand Murin s'accouple classiquement de la fin de l'été (août) jusqu'au début de l'hibernation. Au printemps, les mâles quittent leur retraite d'hiver pour rejoindre les sites de reproduction ou d'estivage plus ou moins directement (utilisation de sites intermédiaires de transit). Les femelles se regroupent en vastes colonies, parfois supérieures au millier d'individus, dans des milieux anthropiques et donnent naissance à un jeune par an, très exceptionnellement deux. Cette espèce est sociable et tolère le partage de l'espace avec d'autres espèces comme le Vespertilion à oreilles échancrées ou le Minioptère de Schreiber.

Les jeunes naissent durant le mois de juin. Ils sont volants au bout d'un mois et sont sevrés deux semaines plus tard. L'espérance de vie se situe probablement entre 4 et 5 ans et la longévité maximale connue est de 20 ans.

Le Grand Murin quitte son gîte diurne quelques minutes après le coucher du soleil, souvent sans émissions ultrasonores. La plupart des terrains de chasse se situent dans un rayon de 10 km autour du gîte mais certains individus peuvent effectuer régulièrement des trajets de l'ordre de 25 km. Le comportement de chasse du Grand Murin est très spécifique. Il vole à très basse altitude à la recherche de gros coléoptères qu'il attrape le plus souvent après un vol surplace de reconnaissance. Son régime alimentaire est principalement constitué de coléoptères Carabidés et Scarabéidés, auxquels on peut ajouter des Orthoptères, des Dermaptères, des

Tipulidés, des Lépidoptères et des Arachnides. Ce murin est donc un glaneur généraliste de la faune épigée et peut manifester de temps à autre des comportements opportunistes de chasse au cours desquelles, il capture de nombreux insectes volants. Il utilise principalement des milieux où le sol est dégagé et accessible.

### Dans le site Natura 2000

Le Grand Murin est bien présent : 16 données ont été recueillies au cours de l'inventaire de 2002. Il semble beaucoup utiliser les layons forestiers et les pelouses sableuses. Ses émissions acoustiques semblent très irrégulières et parfois absentes, même en activité de chasse. Plusieurs individus ont été capturés au filet sans qu'aucune émission ne soit perceptible auparavant.

Lorsqu'il émet, le Grand Murin possède une signature acoustique relativement facile à identifier, bien qu'elle soit très proche de celle de la Sérotine commune dans certaines conditions. Ainsi, en zone forestière, il est quelquefois délicat de déterminer avec certitude si l'émission vient d'un Grand Murin chassant au sol le long d'un layon ou s'il s'agit au contraire d'une Sérotine commune évoluant entre les frondaisons des arbres et émettant à proximité du feuillage. Durant l'expertise, la moitié des données concernant le Grand Murin ont été récoltées par la méthode sonométrique.

La capture est également une méthode assez efficace pour mettre en évidence la présence du Grand Murin. Cependant, il convient d'être vigilant et d'effectuer des vérifications régulières des filets car l'animal est doté d'une dentition impressionnante qu'il met rapidement à profit pour se dégager des mailles du filet. Sur les 7 individus capturés, 3 se sont échappés avant démaillage (sexe inconnu). Les 4 autres individus étaient toutes des femelles, dont 2 allaitantes.

Le Grand Murin est nettement anthropophile, il choisit en général les combles de grands édifices ou de grandes maisons particulières pour mettre bas. Dans le Pays de Bitche, à proximité du camp militaire, plusieurs colonies de reproduction sont connues et suivies. L'église de Roppeviller, en bordure immédiate du camp, accueille depuis plusieurs années une colonie de Grand Murin. Cette colonie connaît des effectifs très variables selon les années. En 1996, on pouvait y comptabiliser 450 individus, en 1997 seulement 30, et en 1998 près de 250 (données CPEPESC). Au 27 juin 2002, l'effectif observé était de 30 adultes et 20 jeunes (données Sycoparc). La commune de Bousseviller abrite également une petite colonie de reproduction (18 adultes et 16 jeunes dénombrés le 27 juin 2002, données Sycoparc).

Un individu a également été observé en estivage dans un petit blockhaus au sud-est du camp. Les sites militaires souterrains du camp sont peu accessibles à la prospection. Cependant, leur volume et leur tranquillité en font vraisemblablement des sites d'hibernation ou d'estivage intéressants. D'éventuels comptages pourront avoir lieu mais, compte tenu de la dangerosité des souterrains, ceux-ci ne pourront s'opérer que depuis l'extérieur.

### Evaluation de l'état de conservation

Au regard des informations recueillies et de sa situation sur l'ensemble de l'Alsace et de la Lorraine, il est possible de qualifier de « bon » l'état de conservation de la population de Grand Murin.

### Menaces

- ✧ Fermeture des combles des édifices communaux et aménagement des greniers des maisons forestières
- ✧ Baisse de l'âge d'exploitabilité des arbres et disparition des très gros bois et des bois morts sur pieds
- ✧ Enrésinements et plantations
- ✧ Régénérations denses sur de grandes surfaces
- ✧ Utilisation de produits insecticides et retournement des prairies
- ✧ Fermeture de cavités naturelles et aménagement d'abris sous-roche
- ✧ Feux de camp sous les parois rocheuses

### Facteurs favorables

- ✧ Conversion des peuplements de résineux vers le feuillu
- ✧ Surcapitalisation et îlots de vieillissements
- ✧ Maintien de bois morts sur pied et au sol (non évaluation des houppiers)
- ✧ Maintien de petites zones de clairières
- ✧ Futaie régulière
- ✧ Maintien de la Hêtraie à Luzule et à Mélique
- ✧ Forte densité d'herbivores sauvages ou domestiques (non traités)

## N2000 : 1323 / Le Vespertilion de Bechstein

Nom latin : *Myotis bechsteini*

### Description

Le Vespertilion de Bechstein est une chauve-souris de taille moyenne (25 à 30 cm d'envergure) aux très grandes oreilles. Son museau rose et son ventre blanc contrastent avec le brun clair du dos. Ce chiroptère peut être confondu avec les Oreillards et le Grand Murin.

### Répartition géographique

Ce murin est largement présent en Europe de l'Ouest, du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie. La limite orientale est la Roumanie. Il ne semble nul part abondant.

### Habitat

Ce murin peut être considéré comme une espèce typiquement arboricole. Il est souvent associé aux forêts et bois de feuillus. Il semble marquer une nette préférence pour les peuplements âgés et les très gros arbres. Il utilise les cavités et les fissures des arbres pour les phases de repos (estivage, transit et hibernation) et pour la reproduction (colonie). Les sites souterrains et les rochers peuvent également accueillir des individus en hibernation.

### Comportement

Cette chauve-souris excessivement discrète reste encore mal connue. Sa reproduction, son régime alimentaire et son comportement territorial ne sont pas encore caractérisés de manière fine.

Le Vespertilion de Bechstein est une espèce qui semble, au regard des connaissances actuelles, relativement sédentaire. A la tombée de la nuit, elle quitte son gîte arboricole pour chasser, aux alentours de celui-ci (moins de 2 kilomètres). Les principales proies sont des Arthropodes divers : Diptères, Lépidoptères et Névroptères. Coléoptères, Opilions, Araignées et Chilopodes constituent des proies secondaires régulièrement observées dans le guano. Elle évolue à faible hauteur et aime manœuvrer dans des milieux encombrés et les canopées où elle chasse en glanant. Elle affectionne également les zones prairiales de lisière, les clairières et les points d'eau en forêt.

L'hibernation s'effectue de novembre à mars en fonction des conditions climatiques. La plupart des individus semblent hiberner dans les arbres, relativement peu d'observations de l'espèce ayant été effectuées dans des cavités hypogées. Notons qu'en milieu rocheux ou souterrain, l'espèce peut exploiter des fissures très profondes et passer complètement inaperçue.

Le Vespertilion de Bechstein s'accouple comme toutes les chauves-souris en automne (octobre- novembre), et de temps en temps durant l'hiver lors de phases de réveil. Les femelles se réunissent en petite colonie (en général moins de 50 individus) et mettent bas entre mi-juin et mi-juillet. Chaque femelle mature donne naissance à un unique jeune qui sera volant au bout de 5 à 6 semaines. La longévité maximale connue est de 21 ans.

### Dans le site Natura 2000

Les résultats obtenus sur le site Natura 2000 sont très intéressants. En effet, ce vespertilion arboricole très discret n'est pas très bien connu dans les Vosges du Nord. Dans le Parc naturel régional, une étude similaire sur un site forestier de 5 000 ha se situant au sud de La Petite Pierre a montré la faible représentativité de l'espèce

au sein de la chiroptérofaune locale (MORELLE, 2001). La capture de 7 individus de Vespertilion de Bechstein en divers secteurs du terrain militaire constitue donc une donnée remarquable.

Les contacts avec cette espèce ont surtout été effectués aux alentours de l'étang-tourbière du Pfaffenweiher et à proximité des coupes-feu. Le 24 juillet 2002, 5 individus ont été capturés sur la digue de l'étang, dont deux femelles allaitantes.

Les émissions ultrasonores du Vespertilion de Bechstein sont quasi-identiques à celle du Vespertilion de Daubenton. Beaucoup de données obtenues par la prospection acoustique ne permettent pas de distinguer les deux espèces. C'est pourquoi les données ont été répertoriées sous l'appellation « complexe *Myotis daubentoni* / *Myotis bechsteini* ». L'inventaire à l'aide du sonomètre a permis de récolter 10 données de ce complexe. Il est impossible de savoir dans quelles proportions ces émissions peuvent être imputées au Vespertilion de Bechstein, mais il convient de ne pas les ignorer et de les considérer comme des données potentielles de l'espèce.

Compte tenu des mœurs de l'espèce, les résultats sont très encourageants. Les forêts du terrain militaire présentent un caractère naturel encore bien marqué. La diversité des essences feuillues, la bonne structuration du peuplement et la présence importante d'arbres à cavités et d'arbres morts sont autant de facteurs favorables à la présence de chauves-souris arboricoles. Dans le cas particulier du Vespertilion de Bechstein, la fréquence du chêne et la présence de vieux arbres paraissent être des paramètres importants.

Dans le cadre du suivi scientifique d'accompagnement du programme Natura 2000, il pourrait être tout à fait pertinent de poser des gîtes artificiels afin de renforcer la connaissance de l'espèce et d'affiner son statut. Les gîtes artificiels à chauves-souris, encore appelés nichoirs, demeurent la meilleure technique connue à ce jour pour étudier les populations de Vespertilion de Bechstein. Dans le Palatinat voisin, les chiroptérologues obtiennent des résultats très surprenants. Pour la période 2000-2001, ils ont comptabilisé 426 individus observés en nichoir, avec parfois des rassemblements importants de plus de soixante animaux dans un seul gîte. (GRIMM com. pers. ; DUCHAMP & al., 1999).

## Evaluation de l'état de conservation

L'état de conservation de la population de Vespertilion de Bechstein peut être considéré comme moyen. Même si les résultats sont bons en ce qui concerne la capture, peu d'émissions ultrasonores typiques du complexe « *Myotis daubentoni*/*Myotis bechsteini* » ont été relevées sur les 50 points d'écoute effectués. La présence de l'espèce semble irrégulière sur le site.

## Menaces

- ✧ Disparition de la forêt
- ✧ Baisse de l'âge d'exploitabilité des arbres et disparition des très gros bois et des bois morts sur pieds
- ✧ Enrésinements
- ✧ Utilisation de produits insecticides
- ✧ Dégradation, destruction et disparition des zones humides en secteur forestier
- ✧ Fermeture de cavités naturelles et aménagement d'abris sous roche
- ✧ Feux à la base des rochers et des ruines

## Facteurs favorables

- ✧ Conversion des peuplements de résineux vers le feuillu (surtout le chêne);
- ✧ Surcapitalisation et îlots de vieillissements ;
- ✧ Maintien de bois morts sur pied et au sol ;
- ✧ Maintien de petites zones de clairières ;
- ✧ Sylviculture permettant de conserver une mosaïque des différents stades de développement forestiers.

## N2000 : 1361 / Le Lynx boréal

Nom latin : *Lynx lynx*

### Description

Le Lynx est le plus grand félinid d'Europe. Les individus adultes mesurent environ 80-120 cm de longueur et 50-65 cm de hauteur. Ils peuvent peser 16-26 kg (dans les Carpates jusqu'à 36 kg). Les mâles sont plus grands que les femelles mais ne se distinguent pas par leur aspect extérieur. Le pelage est beige à rouge-brun. Il possède la plupart du temps des tâches sombres (en Suisse domine à présent un pelage sans taches) et rend le Lynx assez mimétique. Les caractéristiques physiques sont les pattes antérieures un peu raccourcies, les pinceaux de poils sur les oreilles et la queue courte avec une pointe noire.

### Répartition géographique

L'aire de répartition du Lynx s'étend de l'Europe de l'ouest jusqu'au Pacifique. Le plus vaste noyau de population continu de lynx couvre l'Europe du Nord et la Russie. Si l'on ne sait rien ou presque des effectifs de lynx en Russie, il s'avère que les populations européennes les plus importantes, entre 2 000 et 2 500 individus, sont les populations nordiques, baltiques et des Carpates. Des populations plus isolées et modestes, entre 100 et 200 individus, sont localisées dans les Balkans, la Bohême et la Bavière, les Alpes Dinariques, les Alpes (France, Suisse, Italie, Autriche, Slovaquie, Allemagne, Liechtenstein), le Jura (France, Suisse) et les Vosges-Palatinat (France, Allemagne).

En France, le lynx a été éliminé entre les XVII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. Réintroduit en 1983 dans les Vosges, il est revenu naturellement dans le Jura et les Alpes, en provenance de Suisse. En 2006, l'effectif total est estimé à moins de deux cents animaux dans ces trois massifs montagneux, la population la plus dynamique étant celle du Jura (GENOT & PREAU, 2006).

### Habitat

En Europe, sa présence est essentiellement liée aux vastes massifs, riches en ongulés. Il s'installe dans des régions présentant un vaste réseau de surfaces boisées reliées entre elles. Ce lien entre le Lynx et la forêt est dû à la présence de ses proies principales (chevreuils et chamois) dans cet habitat, ainsi qu'à sa technique de chasse basée sur l'approche discrète de ses proies.

Dans les habitats anthropisés, la présence d'un couvert lui permet également de trouver des gîtes de mise bas et un certain refuge contre les dérangements diurnes induits par les activités humaines. Les zones peu accessibles comme les barres rocheuses sont également recherchées.

La composition du peuplement forestier semble avoir peu d'importance si les populations d'ongulés sont présentes et si le milieu lui offre la possibilité de se dissimuler et de se déplacer discrètement.

### Comportement

Le Lynx vit solitaire et chasse la nuit. A la manière des chats, il chasse à l'affût et capture sa proie par surprise. Mâle et femelle ne sont ensemble que pendant la période des parades entre février et avril. Après une durée de gestation d'environ dix semaines dans un gîte difficile d'accès dans des rochers ou dans d'autres cavités de mise bas (comme par exemple des creux de racines d'arbres renversés), deux jeunes naissent et restent avec leur mère jusqu'au printemps suivant. En Europe centrale, les chevreuils et parfois aussi les chamois sont les proies principales du Lynx ; les félins s'attaquent également à des rongeurs (lièvres et lapins), des oiseaux, des sangliers et des jeunes cerfs.

Le Lynx est une espèce sédentaire, territoriale et solitaire. Son rythme d'activité présente un pic marqué à partir de la fin de journée correspondant à la prospection de son territoire et à la chasse. Le domaine d'activité

couvre de vastes superficies, en moyenne, 12 000 - 20 000 ha pour les mâles et 7 000 - 8 000 ha pour les femelles.

### Dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière

La présence du Lynx est attestée dans les Vosges du Nord depuis 1989 et dans le Palatinat voisin depuis 1993 sans que l'origine soit liée aux lâchers effectués 150 km plus au Sud (VANDEL & WECKER, 1995). Toutefois les données recueillies depuis cette période ne semblent pas prouver l'existence d'une population viable, et ce malgré des indices de reproduction constatés côté allemand (OKOLOG, com. pers.).

Les indications analysées ces dernières années dans le cadre d'un monitoring ne peuvent pas être qualifiées de certaines. Ainsi, selon le réseau lynx allemand, en 2006, il y a eu 11 données dans le Palatinat dont 7 non crédibles, 2 douteuses et 2 probables. Cela donne un reflet du faible nombre de lynx présents côté allemand de la Réserve de Biosphère Transfrontalière. Selon le réseau lynx français, en 2006, il y eu 4 données probables dans les Vosges du Nord.

Au niveau du terrain militaire, aucune observation de lynx n'a pour l'instant été réalisée.

### Menaces

- ◇ Braconnage
- ◇ Mortalité routière
- ◇ Coupure de la continuité du massif Vosges/ Palatinat au col de Saverne et le long de la B10 entre Pirmasens et Landau.

### Facteurs favorables

La reconstitution de corridors écologiques, notamment au niveau du col de Saverne, entre la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald et le sud des Vosges, est essentielle pour le maintien des populations de Lynx à long terme.

### 2.1.2.3. Les espèces de l'annexe IV

Le camp militaire accueille 12 espèces animales inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats.

Tableau 8. Les espèces animales de l'annexe IV de la directive Habitats présentes sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières de camp militaire de Bitche ».

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Liste rouge	
			Alsace	France
<b>INSECTES</b>				
 Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Nat., DH4	En déclin	En danger
<b>REPTILES</b>				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Nat., DH4	*	*
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Nat., DH4	Rare	*
<b>AMPHIBIENS</b>				
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	Nat., DH4	*	*
Grenouille de Lesson	<i>Rana lessona</i>	Nat., DH4	*	*
<b>MAMMIFERES</b>				
Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	Nat., DH4	*	*
Noctule commune	<i>Nyctalus noctua</i>	Nat., DH4	*	Vulnérable
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Nat., DH4	*	Vulnérable
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Nat., DH4	*	*
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Nat., DH4	*	*
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Nat., DH4	*	*
Sérotine commune	<i>Eptesius serotina</i>	Nat., DH4	Rare	*
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Nat., DH4	*	*
Vespertilion de Brandt	<i>Myotis brandti</i>	Nat., DH4	Rare	Rare
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Nat., DH4	*	*
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Nat., DH4	Rare	*

Légende : Nat. = protection nationale / DH4 = inscription à l'annexe IV de la directive Habitats (Encadré page 4) /  = Espèces à confirmer

### 2.1.2.4. Les autres espèces remarquables

Elles correspondent aux espèces protégées et/ou rares aux échelles nationale ou locale, non inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats.

#### ❖ ESPECES VEGETALES

Malgré des recherches actives entre 2000 et 2002, le Botryche à feuilles de matricaire (*Botrychium matricariifolium*) et l'Immortelle des sables (*Helichrysum arenarium*) n'ont pas été retrouvées.

Tableau 9. Les espèces végétales remarquables présentes sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières de camp militaire de Bitche ».

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Annexe V	Intérêt	Présence 2002
<b>FOUGERES</b>					
Botryche à feuilles de matricaire	<i>Botrychium matricariifolium</i>	Nat.	-	National	-
Botryche lunaire	<i>Botrychium lunaria</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Lycopode inondé	<i>Lycopodiella inundata</i>	-	X	Local	X
Lycopode petit cyprès	<i>Diphasiastrum tristachyum</i>	Nat.	X	National	X
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
<b>PLANTES A FLEURS</b>					
Airelle des marais	<i>Vaccinium uliginosum</i>	-	-	Local	X
Andromède à feuilles de polium	<i>Andromeda polifolia</i>	Nat.	-	National	X
Arméria allongée	<i>Armeria elongata</i>	Nat.	-	National	X
Arnica de montagne	<i>Arnica montana</i>	-	X	Local	X
Calla des marais	<i>Calla palustris</i>	Nat.	-	National	X
Canneberge	<i>Vaccinium oxycoccos</i>	-	-	Local	X
Cigüe aquatique	<i>Cicuta virosa</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Daphné camélee	<i>Daphne cneorum</i>	Rég. L	-	Régional	X
Droséra à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Nat.	-	National	X
Droséra intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	Nat.	-	National	X
Gaillet boréal	<i>Galium boreale</i>	Rég. L	-	Régional	-
Genêt d'Allemagne	<i>Genista germanica</i>	Rég. L	-	Régional	X
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Illécèbre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum</i>	-	-	Local	X
Immortelle des sables	<i>Helichrysum arenarium</i>	Nat.	-	National	-
Jonc capité	<i>Juncus capitatus</i>	Rég. L	-	Régional	-
Jonc squarreux	<i>Juncus squarrosus</i>	-	-	Local	X
Laiche à utricules velus	<i>Carex lasiocarpa</i>	-	-	Local	X
Laiche faux souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	Rég. A	-	Régional	X
Linaigrette engainante	<i>Eriophorum vaginatum</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Mouron nain	<i>Centunculus minimus</i>	-	-	Local	-
Orchis de Trausteiner	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Petite Utriculaire	<i>Utricularia minor</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Pied de chat dioïque	<i>Antennaria dioica</i>	-	-	Local	X
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Pulsatille printanière	<i>Pulsatilla vernalis</i>	Rég. L	-	Régional	-
Radiole faux lin	<i>Radiola linoïdes</i>	Rég. A / L	-	Régional	X
Rynchospora blanc	<i>Rhynchospora alba</i>	-	-	Local	X

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Annexe V	Intérêt	Présence 2002
Rhynchospore brun	<i>Rhynchospora fusca</i>	Rég. L	-	Régional	X
Scirpe à nombreuse tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i>	Rég. L	-	Régional	X
Thésium à feuilles de lin	<i>Thesium linophyllum</i>	Rég. L	-	Régional	X
Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>	-	-	Local	X
Utriculaire négligée	<i>Utricularia australis</i>	Rég. A	-	Régional	X

Légende : Nat. = protection nationale  
Rég. = protection régionale / A = Alsace / L = Lorraine  
DH5 = inscription à l'annexe V de la directive Habitats (Encadré page 4)

#### ❖ ESPECES ANIMALES

Tableau 10. Les espèces animales remarquables présentes sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières de camp militaire de Bitche ».

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Liste rouge <sup>4</sup>		
			Alsace*	France	Odonates de Lorraine**
<b>ODONATES</b>					
Aeschne bleue	<i>Aeschna cyanea</i>	-	-	-	Très commune
Aeschne des joncs	<i>Aeschna juncea</i>	-	Localisé	-	Localisée
Aeschne mixte	<i>Aeschna mixta</i>	-	-	-	Très commune
Agrion à fer de hallebarde	<i>Coenagrion hastulatum</i>	-	Vulnérable	S3	Localisée
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	-	Très commune
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	-	Très commune
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	Très commune
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	-	-	Très commune
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	Très commune
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	Nat.	Disparu	En danger	*
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	-	Très commune
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	Patrimonial	-	Très commune
Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>	-	En danger	S3	Localisée
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	-	-	Très commune
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	-	Patrimonial	S4	Très commune
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Nat.	En déclin	-	-
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Nat.	-	-	-
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nat., DO1	Vulnérable	-	-
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nat.	A surveiller	-	-
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	-	A surveiller	-	Très commune

<sup>4</sup> Une liste rouge résulte de l'évaluation du risque d'extinction des espèces ou des sous-espèces d'un territoire donné (mondial, national, régional...).

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Liste rouge <sup>4</sup>		
			Alsace*	France	Odonates de Lorraine**
<b>ODONATES</b>					
Grande Aeschne	<i>Aeschna grandis</i>	-	Patrimonial	S4	Très commune
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Nat., DH5	-	-	-
Grenouille verte	<i>Rana Klepton esculenta</i>	Nat., DH5	-	-	-
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	-	-	-	Très commune
Leste vert	<i>Lestes viridis</i>	-	-	-	Très commune (4b)
Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	-	Vulnérable	-	Localisée
Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	-	-	-	Très commune
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	-	Très commune
Martre	<i>Martes martes</i>	Nat.	-	-	-
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	-	A surveiller	-	Très commune
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	En déclin	-	Localisée
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	-	Très commune
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrosoma nymphula</i>	-	-	-	Très commune
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Nat.	Rare	En déclin	-
Salamandre commune	<i>Salamandra salamandra</i>	Nat.	A surveiller	-	-
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	-	Vulnérable	-	Erratique ou migratrice
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	-	Rare	S4	Localisée
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	-	Très commune
<b>AMPHIBIENS</b>					
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Nat.	Patrimonial	Vulnérable	-
Triton commun	<i>Triturus vulgaris</i>	Nat.	A surveiller	-	-
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Nat.	-	-	-

Légende :

Nat. = protection nationale

Rég. = protection régionale / A = Alsace / L = Lorraine

DOI = inscription à l'annexe I de la directive Oiseaux (Encadré page 4)

DH5 = inscription à l'annexe V de la directive Habitats (Encadré page 4)

\* = ODONAT, 2003, \*\* = BOUDOT & JACQUEMIN, 2002

## 2.1.3. Etat de conservation

### 2.1.3.1. Méthodologie

L'état de conservation des habitats se focalisera principalement sur les facteurs de dégradation d'origine anthropique étant entendu que, dans une série en dynamique naturelle, chaque habitat peut être considéré comme un mauvais état de conservation de l'habitat dont il découle. C'est en effet prioritairement la dégradation liée aux activités humaines qui orientera la gestion conservatoire et/ou la restauration des habitats naturels. L'état de conservation des habitats du site a été déterminé à dire d'experts lors de la cartographie et repose sur les critères suivants :

- les **habitats en bon état de conservation** sont les milieux dont le fonctionnement est peu ou positivement influencé par l'homme et qui présentent une composition floristique optimale ou appauvrie de manière naturelle (liée aux conditions locales particulières) ;
- les **habitats caractérisés par un état de conservation « moyen »** sont ceux dont le fonctionnement naturel est perturbé et qui se trouvent appauvris floristiquement suite à des interventions humaines ;
- les **habitats en mauvais état de conservation** sont fortement dégradés (voire partiellement détruits), présentent d'importants dysfonctionnements et un cortège végétal banalisé.

L'état de conservation des espèces est plus délicat à définir. Les mœurs discrètes de certaines espèces, la méconnaissance des seuils critiques de densité de population ou la difficulté de bien cerner les paramètres fondamentaux qui régissent la distribution des individus amènent souvent l'observateur à la prudence du jugement et bien souvent à ne pas statuer sur l'état de conservation. Les appréciations de l'état de conservation des espèces développées ci-après sont fondées sur la connaissance locale des experts. Elles tiennent compte de plusieurs paramètres :

- la régularité des observations sur les 10 dernières années,
- le caractère reproducteur de l'espèce sur le site concerné,
- l'isolement géographique ou les connexions connues entre populations,
- la surface ou la longueur d'habitats favorables ou potentiels.

### 2.1.3.2. Etat de conservation des habitats

Tableau 11. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ». Etat de conservation : 1 = bon, 2 = moyen, 3 = mauvais.

Habitat Natura 2000	Code Corine	Code Natura 2000	Etat de conservation	Surface (ha)	Surface relative (%)	Part d'habitats d'intérêt communautaire (%)
<b>MILIEUX AQUATIQUES</b>						
Rivières des étages planitiaires à montagnards	24.4	3260	1	0.00	0	0
			2	0.00	0	0
			3	0.33	100	0.2
<b>MILIEUX TOURBEUX</b>						
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	54.6	7150	1	0.00	0	0
			2	0.00	0	0
			3	0.33	100	0.2

Habitat Natura 2000	Code Corine	Code Natura 2000	Etat de conservation	Surface (ha)	Surface relative (%)	Part d'habitats d'intérêt communautaire (%)
Mosaïque Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle et Tourbières hautes actives	51.2 x 51.1	7120 x 7110*	1	0.00	0	0
			2	0.00	0	0
			3	0.64	100	0.4
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	31.1 & 51.2	7120	1	3.45	16	2.4
			2	0.18	1	0.1
			3	17.61	83	12.1
Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140	1	0.00	0	0
			2	0.00	0	0
			3	3.75	100	2.6
Tourbières boisées	44.A1 & 51.16	91D0*	1	0.00	0	0
			2	4.54	40	3.1
			3	6.85	60	4.7
<b>MILIEUX SECS</b>						
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	35.1	6230*	1	0.01	0	0
			2	0.05	2	0
			3	2.78	98	1.9
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	64.11	2330	1	0.00	0	0
			2	0.00	0	0
			3	0.16	100	0.1
Mosaïque de Landes sèches européennes et Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	31.2 x 64.11	4030 x 2330	1	0.00	0	0
			2	0.06	100	0
			3	0.00	0	0
Landes sèches européennes	31.2	4030	1	0.46	2	0.3
			2	8.17	34	5.6
			3	15.57	64	10.7
Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	41.57/ 41.12 41.57/ 41.11	9110	1	11.30	14	7.7
			2	29.97	37	20.5
			3	39.71	49	27.2
<b>TOUS HABITATS CONFONDUS</b>						
-	-	-	1	15.22	11	
			2	42.97	28	100
			3	87.73	61	

### 2.1.3.3. Etat de conservation des espèces

Tableau 12. Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Mauvais
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Moyen
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Inconnu
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Bon
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Moyen
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Inconnu

## **2.1.4. Les mesures d'inventaire et de préservation existantes**

### 2.1.4.1. Le Parc naturel régional des Vosges du Nord

Le Terrain militaire de Bitche se trouve au sein du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dont l'objectif général est de concilier le développement de son territoire avec la protection de son patrimoine. La charte décennale du Parc (décret de juillet 2001 validant la nouvelle charte jusqu'en 2011) est le document de référence établissant les objectifs et les moyens que se donnent les collectivités concernées par le territoire.

Le Syndicat de coopération pour le Parc est un syndicat mixte qui regroupe les collectivités territoriales (Régions, Départements, communes et intercommunalités), auxquelles s'ajoutent des collectivités associées (villes portes et villes périphériques) ainsi que des organismes partenaires (chambres consulaires, ONF, CRPF, CES). Organisme de concertation et de cohérence, le Sycoparc n'a pas pour vocation d'agir à la place des acteurs du territoire, mais de les aider à agir dans le sens des objectifs du Parc, dont il est le garant.

Pour cela, il apporte l'expertise de son équipe pluridisciplinaire pour :

- aider à mieux diagnostiquer les problèmes et les enjeux,
- imaginer les projets et les politiques susceptibles d'y répondre,
- soutenir les projets concrétisant la charte du Parc,
- impulser et expérimenter des solutions innovantes, le cas échéant.

Il peut aussi être mandaté pour prendre en charge directement des projets, soit en cas de carence d'acteurs, soit pour positionner les projets à leur bonne échelle géographique.

### 2.1.4.2. La réserve de Biosphère

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est classé en Réserve de Biosphère par l'UNESCO depuis 1989. Le classement a été renouvelé en 2000 pour 10 ans. Il adhère de ce fait au programme MAB (Man and Biosphère) qui vise à étudier les relations entre l'homme et son environnement et à initier le développement durable. Depuis 1998, la Réserve de Biosphère des Vosges du Nord a été rattachée à celle connexe du Palatinat allemand (Pfälzerwald) pour former une Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord - Pfälzerwald.

Une Réserve de Biosphère distingue sur son territoire trois zones à orientation différente (UNESCO, 1996 ; BIRET & al., 1998) :

- une **zone centrale** à vocation de protection à long terme permettant de conserver la diversité biologique, de surveiller les écosystèmes les moins perturbés et de mener des recherches et d'autres activités peu perturbatrices, telle que l'éducation ;
- une **zone tampon** entourant ou jouxtant les aires centrales, correspondant à un territoire où se déroulent des activités écologiquement viables (utilisation raisonnée des ressources naturelles renouvelables) ;
- une **aire de transition**, sans limite extérieure nette, dont la vocation est la mise en œuvre de divers modèles de développement durable dans lesquels les communautés locales, gestionnaires, scientifiques, organisations non gouvernementales, groupes culturels, intérêts économiques et autres travaillent ensemble pour gérer et développer les ressources de la région. C'est l'espace de sensibilisation au projet « Réserve de biosphère ».

Le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » est intégralement inclus dans la zone centrale de la Réserve de Biosphère. Dans cette zone, les actions de connaissances et l'expérimentation scientifique et technique doivent être prépondérantes.

#### 2.1.4.3. Les zones naturels d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Le site Natura 2000 est inclus dans une vaste ZNIEFF (Tableau 13).

Tableau 13. La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique incluant le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

Nom de la ZNIEFF	Code ZNIEFF	Surface (ha)	Enjeux
Terrain militaire de Bitche	Non défini à cette date	3 188 ha	* Faune (oiseaux, chiroptères, odonates), * Flore * Habitats (pelouses silicoles sèches, tourbières)

## 2.2. Inventaire et description socio-économique

### 2.2.1. Présentation du camp militaire

L'ensemble des sigles utilisés dans le présent paragraphe est explicité dans un glossaire, en dernière page du docob.

#### 2.2.1.1. Description générale

##### ❖ SITUATION - ACCESSIBILITE

Implanté au nord du massif vosgien, le camp est situé aux confins de la Lorraine et de l'Alsace. D'une superficie de 3 500 ha (8,3 km Est-Ouest sur 6,3 km Nord-Sud), vallonné (altitude comprise entre 272 et 451 m) et boisé, disposant d'un grand étang et de terrains variés (Figure 9), il offre naturellement des capacités d'entraînement intéressantes pour tout type de régiment.

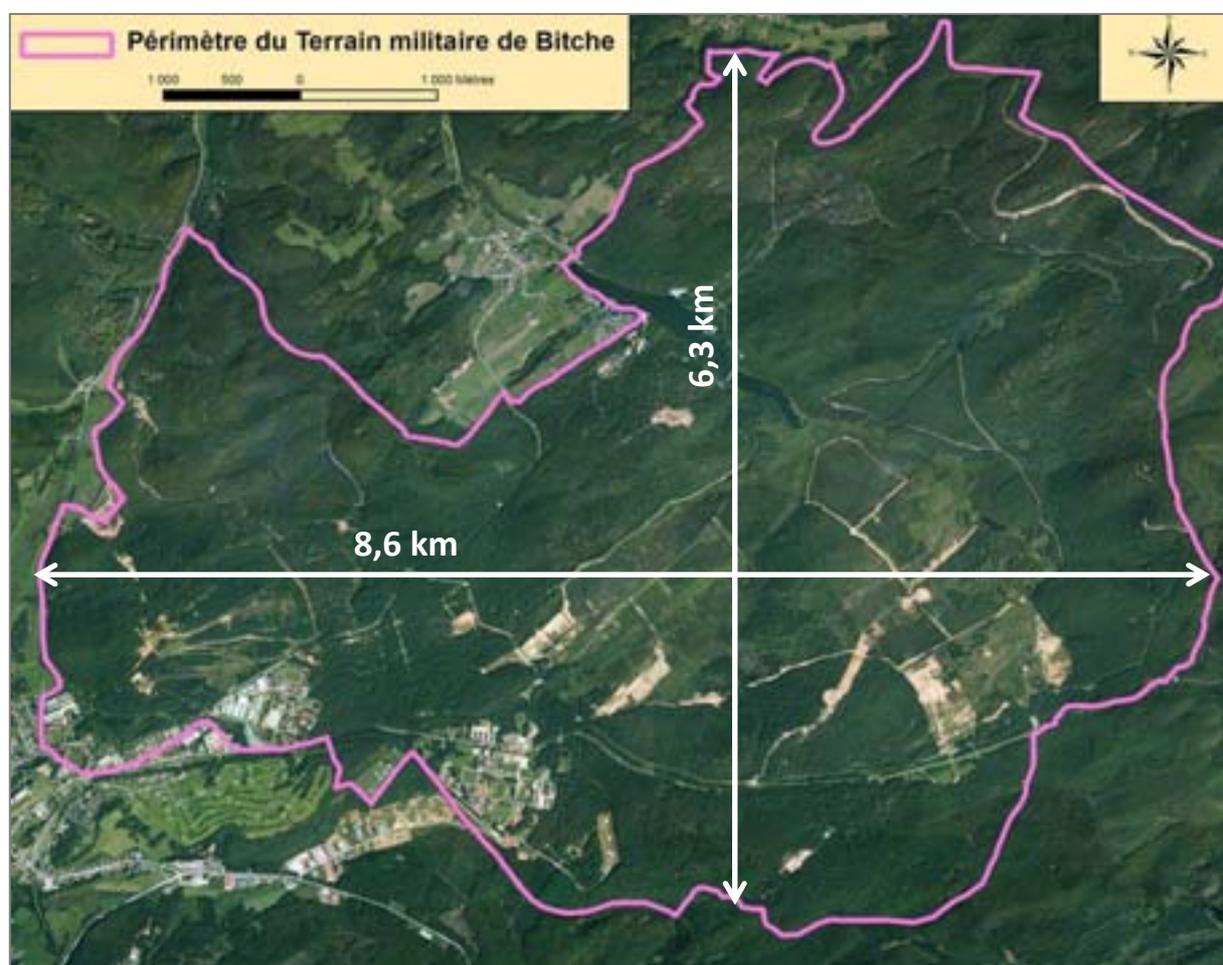


Figure 9. Vue aérienne du Camp de Bitche. Source : BD Carto 2004, copyright IGN.

Situé à mi-chemin entre Haguenau (67) et Sarreguemines (57), le camp est facilement accessible par le réseau routier :

- RN 62 : vers Sarreguemines ou Strasbourg.
- RD 35 a : vers Zweibrücken.
- R35 : vers Wissembourg,
- R D 962 : vers Pirmasens.

Un raccordement ferroviaire militaire, assorti d'un quai latéral et de deux quais en bout, permet l'accès au camp par le réseau SNCF.

#### ❖ HISTORIQUE

Les terrains qui constituent aujourd'hui le camp ont été achetés par le II<sup>ème</sup> Reich en 1901. En 1903, le camp est officiellement créé par l'armée allemande. Dès 1908, sa capacité d'accueil est de plus de 2 000 militaires à l'entraînement.

En 1919, avec le retour de la Lorraine à la France, le camp est utilisé par l'armée française. La période de l'entre-deux guerres est marquée par l'édification des ouvrages de la ligne Maginot, nombreux sur le camp.

Le camp est utilisé par la Wehrmacht dès 1940 et sera bombardé par l'aviation américaine en 1944. Il passe alors sous le contrôle des armées alliées, puis repasse sous contrôle français en 1950. C'est en 1960 que le camp retrouve sa vocation de camp d'entraînement de l'armée de terre.

De 1977 à 1982, le plan MARTY (financement des travaux) permet notamment la rénovation des bâtiments et des voies routières, la réalisation de l'infrastructure de tir, la création du site national de franchissement d'Haspelschiedt et la construction d'un réfectoire (« bloc alimentation ») pouvant accueillir 1 000 hommes. A partir de 1988 et jusqu'en 2000, le camp connaît une phase de modernisation : mise en service d'une nouvelle restauration collective (« ordinaire manœuvre »), et inauguration du village de combat « section » et l'installation du simulateur de tir aux armes légères.

Le 1er juillet 2000, le camp est rattaché au 57e régiment d'artillerie.

En 2001, en application du nouveau schéma directeur, nommé programme « camps futurs », le camp de Bitche est dédié à l'instruction collective du niveau de l'unité élémentaire (120 hommes). Depuis 2005, dans le cadre de la politique d'entraînement spécifique aux espaces urbanisés, dite « Action en Zone Urbaine » (AZUR), le camp participe au développement d'installations spécifiques.

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, le camp de Bitche cesse d'être un camp national et devient camp de niveau 1+, dédié à l'instruction du niveau section (40 hommes). Le 1<sup>er</sup> août de la même année, il est rattaché au 16<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs (BC), inclus dans la 2<sup>ème</sup> Brigade de blindés.

#### *L'INSTRUCTION COLLECTIVE*

Elle fait suite à l'acquisition des compétences individuelle « de base » du métier de militaire, ou « acquisition individuelle ». Elle correspond à l'apprentissage de techniques collectives de défense/combat.

Dans le cadre de l'instruction collective, on distingue plusieurs échelles de travail :

- Equipe : 3 hommes,
- Groupe : 10 hommes,
- Section : 40 hommes,
- Unité élémentaire/ compagnie : 120 hommes.

#### *CAMP D'ENTRAINEMENT MILITAIRE*

Camp national : accueil de l'ensemble des troupes/unités du territoire national. Budget centralisé par le Ministère de la Défense.

Camp de niveau 1+ : accueil des troupes/unités d'une zone géographique limitée. Budget géré par le bataillon en charge de l'administration du camp.

### 2.2.1.2. Fonctionnement et activités du camp

#### ❖ MISSION

Le camp présente la particularité d'être simultanément :

- une section du Bureau Opérations Instruction du 16<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs,

- un camp « de niveau 1+ », site d'entraînement privilégié de l'espace collectif d'instruction (ECI) n° 8 « Bitche »<sup>5</sup>. Destiné prioritairement aux unités de cet ECI et du Centre de Formation initiale Militaire (CFIM) de la Brigade de Renseignement (B.Rens), le camp peut accueillir les unités des ECI de proximité.

Le camp de Bitche est avant tout, un camp d'entraînement pour le tir et le combat à dominante infanterie. Mais ses capacités permettent une certaine polyvalence d'emploi :

- PROTERRE : missions d'infanterie de base, commune à toutes les sections de l'Armée de Terre ;
- Génie : franchissement et destruction ;
- Appui feux (déplacement couvert par une autre unité) : mortier de 120 mm ;
- Postes de commandement (transmission/communication) de Niveau 1 ;
- Postes de commandement de Brigade ;
- Préparation aux opérations extérieures S/GTIA<sup>6</sup> et Bataillon) ;
- Destruction NEDEX : déminage ;
- Montée en puissance de l'instruction sur le tir combat (IST/C)

Conformément aux directives du chef de corps du 16<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs, la mission est de :

- Assurer, sous le contrôle du Bureau Opérations Instructions, une programmation réaliste, prenant en compte la capacité d'accueil maximale instantanée.
- Garantir la mise à disposition des infrastructures d'accueil et d'entraînement aux unités en manœuvre.
- S'assurer d'une présence suivie sur le terrain, du respect de la réglementation et des prescriptions spécifiques au camp par les unités en séjour.
- Proposer à la Région Terre Nord-Est/Bureau Stationnement Instructions (en charge de la gestion des infrastructures)/Espaces Collectifs d'Instruction, les projets d'amélioration et de valorisation possibles des installations d'entraînement du camp, sous couvert du commandement régimentaire.

#### ❖ ORGANISATION

Dans le cadre de sa mission « camp », le 16° BC opère :

- sous la direction générale de la 2<sup>ème</sup> brigade blindée,
- en relation directe avec les unités des ECI pour la programmation
- dans le respect des directives opérationnelles du Commandement de la Force Terrestre (CFT)<sup>7</sup> quant à la priorité et la nature des prestations – Mise en Condition pour la Projection (MCP)<sup>8</sup>, Formation Initiale, politique AZUR, IST/C, etc.)
- en relation avec le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) et la Commission Supérieure Interarmées des Infrastructures de Tir (CSIIT),
- en contact avec les autres ECI.

<sup>5</sup> L'instruction collective de l'Armée de Terre s'organise géographiquement. Le territoire national est divisé en espace d'instruction collective.

<sup>6</sup> Une compagnie renforcée de sections qui ne sont pas de la même arme.

<sup>7</sup> Le CFT dirige toutes les unités opérationnelles de l'Armée de Terre.

<sup>8</sup> La MCP correspond à un programme d'entraînement en vue d'une opération extérieure.

Le camp fonctionne comme un bureau ouvert sur l'extérieur de la garnison (contact avec des garnisons autres que le 16<sup>ème</sup> BC et différents organismes – ONF, Sociétés de pêche et de chasse, PNRVN...). Il dispose de moyens spécifiques, comme décrits dans la figure 11 et le tableau 14.

Son Document Unique d'Organisation (DUO – il correspond au tableau des effectifs) inclut 1 officier/ 2 sous-officiers / 16 personnels civils

Les règles de fonctionnement du camp font l'objet d'un document officiel, validé par le commandement régional, appelé « guide de l'utilisateur » (En cours de refonte).

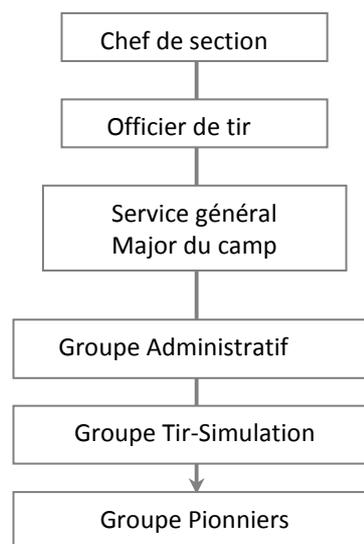


Figure 10. L'organigramme du camp de Bitche ⇒

Tableau 14. Organisation du camp militaire.

Découpage organisationnel	☞ Hiérarchie / ⇒ Composition / 📁 Mission
Cellule de Commandement	☞ / ⇒ / 📁 Cellule de coordination comprenant le Chef de section et l'Officier de tir.
Service général/Major du camp	☞ Sous les ordres du chef de section ⇒ Dirigé par un personnel civil, ouvriers d'état hors groupe (personnel civil travaillant pour l'Armée). 📁 Prise en compte des besoins des détachements. Premier et dernier contact des usagers, sa mission se décompose en plusieurs actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation de l'accueil des usagers et la répartition des charges,</li> <li>• le soutien vie courante par un contact permanent avec les majors de camp, (il renseigne et conseille),</li> <li>• la surveillance systématique du camp bâti</li> </ul>
Groupe Administratif	📁 Secrétariat de la section Point d'accueil des unités en manœuvre Correspondant permanent du secrétariat de la compagnie
Bureau Tirs/Manœuvre (BTM)	☞ Sous les ordres de l'Officier de tir du camp ⇒ Composé d'un personnel civil, détaché de la ciblerie du camp pour une semaine et d'un militaire désigné parmi les détachements en manœuvre. Point de passage obligatoire, le BTM est le centre de conduite des tirs réels et des exercices sur le terrain. 📁 Au contact permanent des détachements, il accueille et donne des consignes aux directeurs de tirs, organise les perceptions et gère le déroulement des tirs. Il surveille, sur le terrain, l'emploi des zones et des installations de tir par les usagers. Il assure le « recueil / sécurité » (permanence) pour les activités majeures.
Groupe Simulation/Tir	☞ Sous les ordres du Chef de section ⇒ Dirigé par un personnel civil, chef d'équipe, 📁 Le groupe simulation/tir a pour mission de soutenir les détachements en mettant à sa disposition un éventail de cibles et de moyens spécifiques. Elle propose également le service d'un STCAL, dont elle assure le pilotage et la mise en œuvre.

Découpage organisationnel	☞ Hiérarchie / ☞ Composition / ☞ Mission
	Dépositaire de ces moyens de simulation au combat, elle assure aussi la gestion du village de combat « section ».
Groupe Pionniers	☞ Sous les ordres de l'Officier de tir ☞ Dirigé par un sous-officier. ☞ Elle a pour mission d'exécuter les travaux d'entretien du camp et de participer à des travaux de création et de maintien d'infrastructure de tir. Elle participe en outre à la sécurité générale et à la protection de l'environnement par sa présence permanente sur le terrain

#### ❖ DESCRIPTION DES ZONES DE MANŒUVRE

Le relief et le réseau routier découpent le camp en 3 compartiments de terrains distincts, à l'intérieur desquels 9 zones ont été définies pour des besoins de gestion (Tableau 15 & Figure 11).

Tableau 15. Compartiments et zones de manœuvre du camp militaire de Bitche.

Compartiment	Zone de manœuvre	Emploi / Activité
<u>Entre la D962 et la D86</u> Le relief est caractérisé par deux massifs qui culminent à plus de 360 m séparés par la vallée encaissée du Moosbach (272 m)	Zone 1	Combat à pied et en véhicule Zones de déploiement des engins du génie, des moyens de commandement (transmission/communication)... Une zone de bivouac aménagée ou zone « 308 »
	Zone 2	Combat à pied et en véhicule Franchissement de coupure humide ou sèche de 30 à 50 m Zone de course d'orientation
	Zone 3	Combat à pied et en véhicule Combat avec moyens de base ou « moyens organiques » (infanterie, arme blindée cavalerie, artillerie, génie...) Plates-formes pour les régiments de la brigade logistique
<u>Entre la D86 et la D35</u> Ce compartiment de terrain englobe le quartier Pagezy. Il correspond au bassin hydrographique qui donne naissance à l'étang d'Haspelschiedt (274 m). Il est dominé au nord et à l'est par des massifs boisés qui culminent à 451 m et bordent la frontière allemande sur 4,5 km. La façade ouest culmine quant à elle à 330 m. Quelques zones humides sont disséminées dans le réceptacle et les zones contiguës.	Zones 4 et 5	Combat à pied et en véhicule Restrictions : Accès interdit lors de l'activation de certains champs de tir
	Zone 8	Instruction de conduite tout terrain. Combat à pied Zone de déploiement génie et brigade logistique
	Zone 9	Site national de franchissement d'Haspelschiedt Zone d'instruction « Nucléaire Biologique Chimique » Zone d'exercices spécialisés de la brigade logistique
<u>Au sud de la D35</u> D'une altitude moyenne de 300 m, ce compartiment boisé englobe le camp	Zone 6	Combat à pied et en véhicule. Zone de course d'orientation
	Zone 7	Combat à pied et en véhicule.

Compartiment	Zone de manœuvre	Emploi / Activité
bâti, la Zone de Stationnement Temporaire des Munitions, la zone de préparation aux missions extérieures, le village de combat « SECTION » et deux zones d'exercice.		Zone de course d'orientation
		Bivouac sommairement aménagé ou bivouac « 294 »
		Un chalet dit du Walrand électrifié, alimenté en eau courante

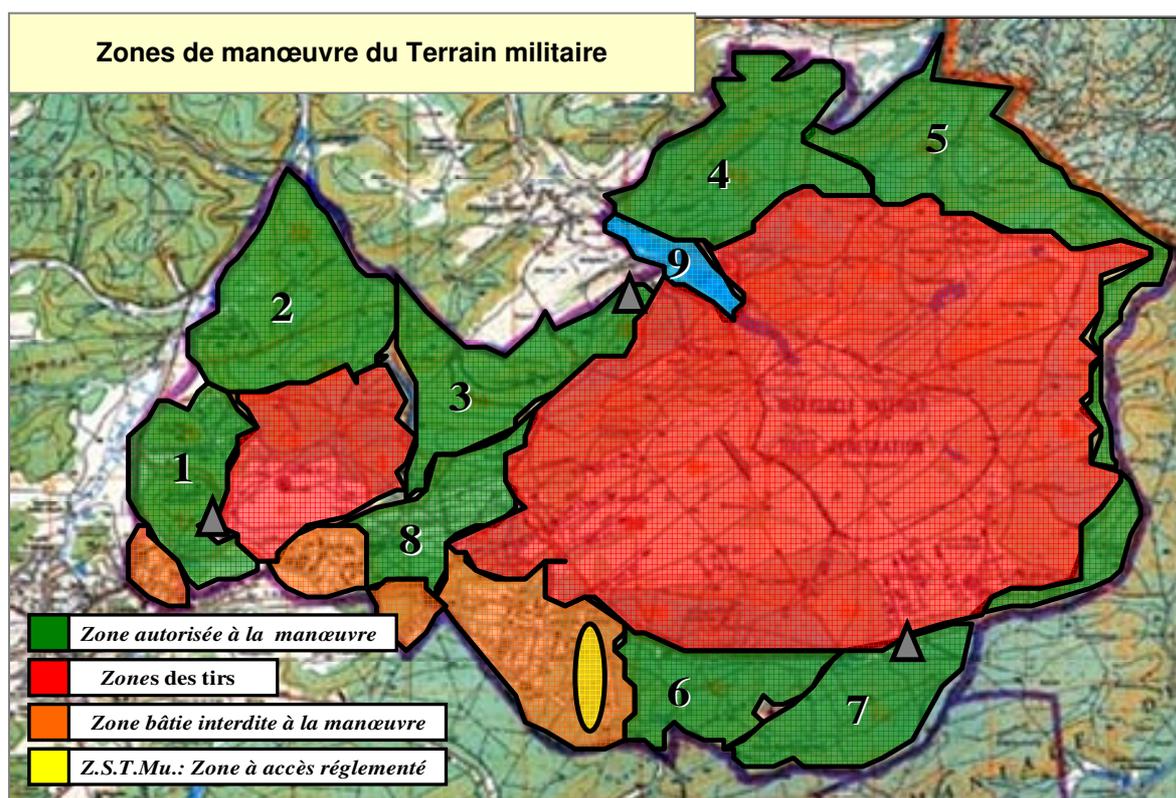


Figure 11. Organisation spatiale des activités d'entraînement sur le camp militaire de Bitche.

#### ❖ CAPACITES ET INFRASTRUCTURES

Camp de niveau 1+ depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, ses capacités actuelles sont conformes aux décisions prises concernant les espaces d'entraînement :

- Le camp accueille 200 personnels au maximum,
- Sous tente (absence d'hébergement en dur),
- En autonomie complète (alimentation, carburant, ...),
- Niveau section (40 personnes).

Cependant, le camp conserve la quasi-totalité de ses installations d'entraînement (Tableau 16).

Site d'entraînement de proximité des régiments des ECI situés en Moselle, en Alsace, dans les Vosges, en Allemagne, et situé dans un cadre agréable et protégé, le camp de Bitche offre des capacités d'entraînement parfaitement adaptées aux besoins des sections.

Tableau 16. Installations/infrastructures pour l'entraînement d'unités sur le camp militaire de Bitche.

Nature d'infrastructures	Détail des infrastructures
Infrastructures sportives	<p>5 terrains de sport collectifs : 3 de football et 2 de volley-ball</p> <p>1 parcours d'obstacles</p> <p>6 circuits de cross (zones 1, 2, 6 et 7) (Figure 11)</p> <p>1 parcours vitalité (à l'est du camp bâti)</p> <p>4 zones de course d'orientation dont 1 en secteur civil (zones 6/7, 2, 4/5, étang d'Hasselfurt) (Figure 11)</p>
Réseau routier militaire	<p>Constitué d'une « circulaire » et de voies d'accès.</p> <p>Dessert l'ensemble des installations et des zones de manoeuvre.</p> <p>Sécurisé en période hivernale et convient aux exercices de roulage de nuit.</p>
Bivouacs	<p>2 sites de bivouac rustiques (sous tente) équipés de WC chimiques, de lavabos, de 3 zones de feux et d'une plateforme pour cuisine mobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bivouac « 308 » pouvant accueillir 120 personnels avec ses matériels sur roues.</li> <li>• Le bivouac « Haspelschiedt » pouvant accueillir 80 personnels avec ses matériels sur roues.</li> </ul>
Zones de manoeuvre	<p>9 zones numérotées (Tableau 15 &amp; Figure 11)</p> <p>Deux de ces zones sont à accès temporaires, liées à l'activation de certains champs de tir. Leur emploi est précisé par un code couleur journalier (carte à l'entrée du PC).</p> <p>Survol du camp réglementé</p>
Site de navigation	<p>Situé sur le lac d'Haspelschiedt</p> <p>Site unique en France, permet l'exécution d'exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de franchissement amphibie</li> <li>• de navigation</li> <li>• d'aguerrissement en milieu nautique (Guyane...)</li> </ul>
Installations de tir	<p>22 champs de tir regroupés en 2 complexes permettent l'exécution (Figure 12 &amp; Tableau 17), de jour comme de nuit, de tirs coordonnés du niveau trinôme, groupe et section :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux armes légères d'infanterie,</li> <li>• aux armes antichars du lance roquette anti-char de 89 mm jusqu'à l'ERYX</li> <li>• aux armes collectives jusqu'au canon de 20 mm,</li> <li>• au mortier de 81 et 120 mm,</li> <li>• aux explosifs.</li> </ul>
Zone Urbaine	<p>Espace urbanisé dit « village de combat section » en cours de revalorisation dans le cadre de la politique AZUR</p>

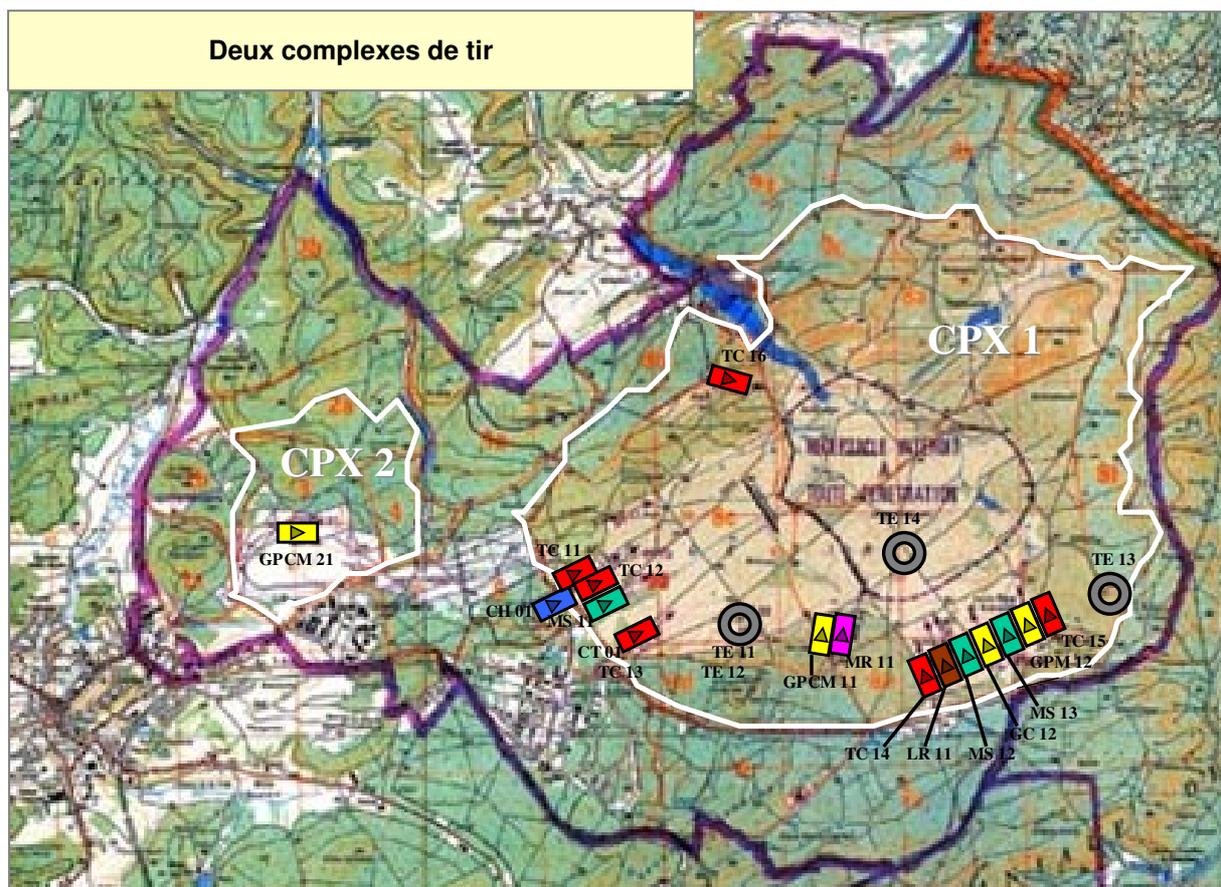


Figure 12. Installations de tir sur le camp militaire de Bitche.

Tableau 17. Nature des tirs sur le camp militaire de Bitche.

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
TC	Tir coordonné (tir possible avec plusieurs armes simultanément)	LR	Lance roquette (anti-char)
CT	Champ de tir (tir avec une seule arme à la fois)	GC	Grenade anti-char (tir tendu)
CH	Char (tir canon jusqu'au 20 mm inclus)	GP	Grenade anti-char (tir courbe)
TE	Tir explosif	GM	Grenade à main
MS	Missile	AR	Artillerie (mortier de 120 mm)
MR	Mortier	-	-

#### ❖ FREQUENTATION

Auparavant le camp de Bitche était un camp national avec 60 corps abonnés qui venaient s'entraîner tout au long de l'année (sauf août). Sa mission était d'accueillir et d'offrir des activités à 1400 hommes en simultanément.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, une nouvelle mission a été dévolue à l'espace d'entraînement de Bitche :

- accueillir 200 hommes par jour en autonomie complète,
- offrir des activités de tir et de manœuvre correspondant aux niveaux d'instruction requis.

Avec la mise en place des espaces collectifs d'instruction, on estime que 23 unités abonnées viendront s'entraîner chaque année, contre 60 pour le camp national. Les premiers constats font apparaître une fréquentation moyenne de 150 hommes/jour contre 500 auparavant.

Toutefois la programmation demeure dense. L'emploi des champs de tir reste stable, une baisse dans l'utilisation des installations annexes est constatée. A titre de comparaison entre septembre 2008 et septembre 2009, les tirs aux armes légères d'infanterie (ALI) sont constants, mais l'utilisation des champs de tir canons, mitrailleuses et grenades est en régression.

Avec une fréquentation proche en permanence du maximum des 200 personnels, le camp reste engagé dans l'inter-armisation et continue d'accueillir aussi bien l'armée de l'air, la gendarmerie que des détachements des autres ministères

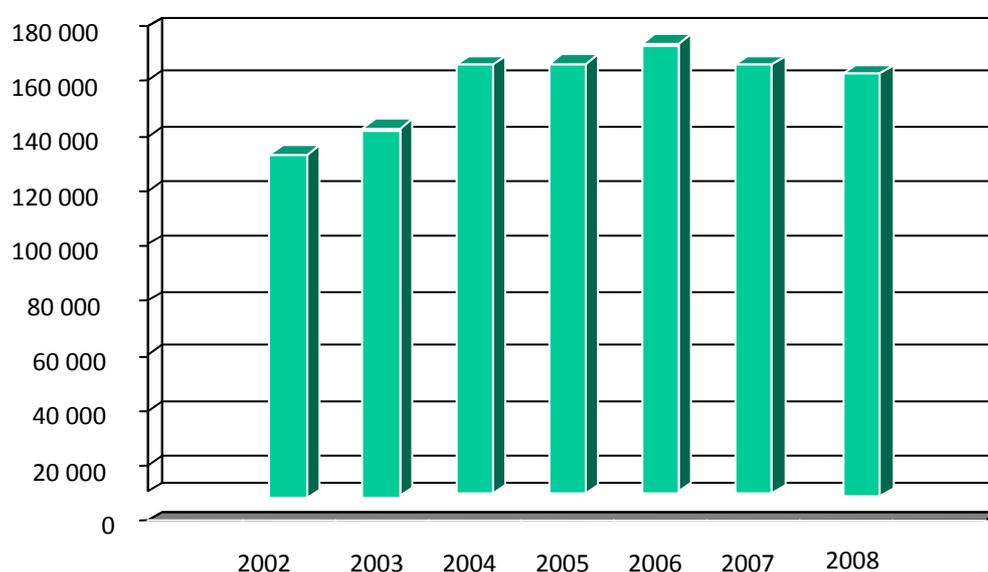


Figure 13. Fréquentation du camp militaire de Bitche.

En 2008, ont été comptabilisés plus de 164 000 hommes en manœuvre (Tableau 18).

Tableau 18. Bilan d'activités 2008 sur le camp militaire de Bitche.

Type d'activités	Détail des activités
Tir/Manœuvre	2048 créneaux de tir (1/2 journées) soit :
	1 066 043 cart. de 5,56 mm
	56 896 cart. de 9 mm
	64 367 cart. de 7,62 mm
	63 140 cart. de 12,7 mm
	4 300 obus de 20 mm
	13 023 grenades à main
	1 773 grenades à fusil
	481 roquettes de 89 mm
	367 mortiers de 81 mm

Type d'activités	Détail des activités
Dépôt de munitions sur roue actif (ZSTMu)	Plus de 2 millions de munitions, de tous types, y ont été entreposées, soit plus de 16 tonnes de matière active (poudre, explosif)
Ciblerie/SITTAL	+ de 6 000 sorties de cibles infanterie + de 200 sorties de cibles anti-char 4 000 personnels instruits au SITTAL 511 400 coups tirés en simulateur
Accueil/hébergement	204 séjours de durée variable 355 mouvements de perception-réintégration 863 demandes de travaux en infrastructure 600 interventions diverses
Incendie (2007)	25 interventions sur des départs de feu > 80 ha brûlés 2 inondations 1000 personnels formés en incendie

#### ❖ PERSPECTIVES

A l'été 2010, le 16<sup>ème</sup> BC sera regroupé au complet à Bitche. Unité d'infanterie de type « 1 000 hommes », il deviendra un utilisateur privilégié du camp.

L'utilisation des champs de tir, des zones de manœuvre et des installations de combat devrait augmenter de manière significative. En effet, on peut estimer à 4 le nombre de sections du 16<sup>ème</sup> BC qui évolueront en permanence sur le camp, soit environ 160 hommes.

De plus, avec l'arrivée du bataillon, certains champs de tir aux armes « lourdes » devraient retrouver un emploi plus important (canons de 20 mm, de 25 mm, mitrailleuses, armes anti-char, missiles, mortiers...).

La vraie nouveauté sera le retour de la manœuvre en engins blindés. Le bataillon dispose d'engins blindés chenillés « transport de troupes » de la classe 10 tonnes. L'emploi de ce type de matériel est indissociable de la manœuvre du fantassin. Cependant cet emploi sera limité sur les pistes et sous-bois, dans les zones de manœuvre déjà répertoriées. En aucun cas il ne pourra y avoir d'exercice sur les zones NATURA 2000.

De plus, le camp de Bitche accueillera un (1) Centre de Formation Initiale Militaire (CFIM) au 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Les jeunes engagés viendront passer 3 mois à Bitche pour se former notamment au tir, à la marche et aux activités annexes. Essentiellement pratique, cette formation sera consommatrice des installations du camp. Là aussi, on peut estimer à 3 le nombre de sections qui seront en permanence sur le terrain, soit 120 hommes.

C'est donc 280 hommes qui évolueront en permanence sur le camp, auxquels viendront s'ajouter les 200 hommes en manœuvre, en autonomie complète. Au cumul, on retrouvera, en moyenne, quasiment la même fréquentation que par le passé, soit 480 hommes/jour contre 500 auparavant.

En conclusion, si les orientations se précisent, le camp de Bitche retrouvera des activités qui ne seront pas fondamentalement différentes de celles passés et gagnera même en activité « nouvelle » (manœuvre des engins blindés.).

Tout en respectant sa vocation de camp de niveau 1+, dédié à l'instruction et l'entraînement de la section, le camp s'est résolument engagé, sous le contrôle de la Région Terre Nord-Est, dans l'étude

de projets visant à améliorer ses capacités dans le cadre de la mise en place de nouvelles politiques (AZUR, IST/C...).

Certains projets sont en cours de réalisation :

- TC 11, TC 12, TC 16 : mise aux normes IST/C > tir à courte distance (5m)
- Densification du village de combat « section », à l'est du camp bâti
- Mise en place de « cloisons mobiles » sur les champs de tir
- Création d'un check point « en dur »

Soumis aux orientations futures en matière d'entraînement, le camp verra ses priorités et ses chantiers évoluer.

### 2.2.1.3. Régime d'accès au camp militaire

La réglementation nationale de sécurité classe le camp de Bitche comme « champ de tir permanent ». Son accès est donc **réglementé et soumis à autorisation de l'Etat-major de la région terre nord-est**.

L'accès au réceptacle est interdit, en permanence, à toute pénétration. L'accès aux autres entités du camp est réglementé (Figure 14).

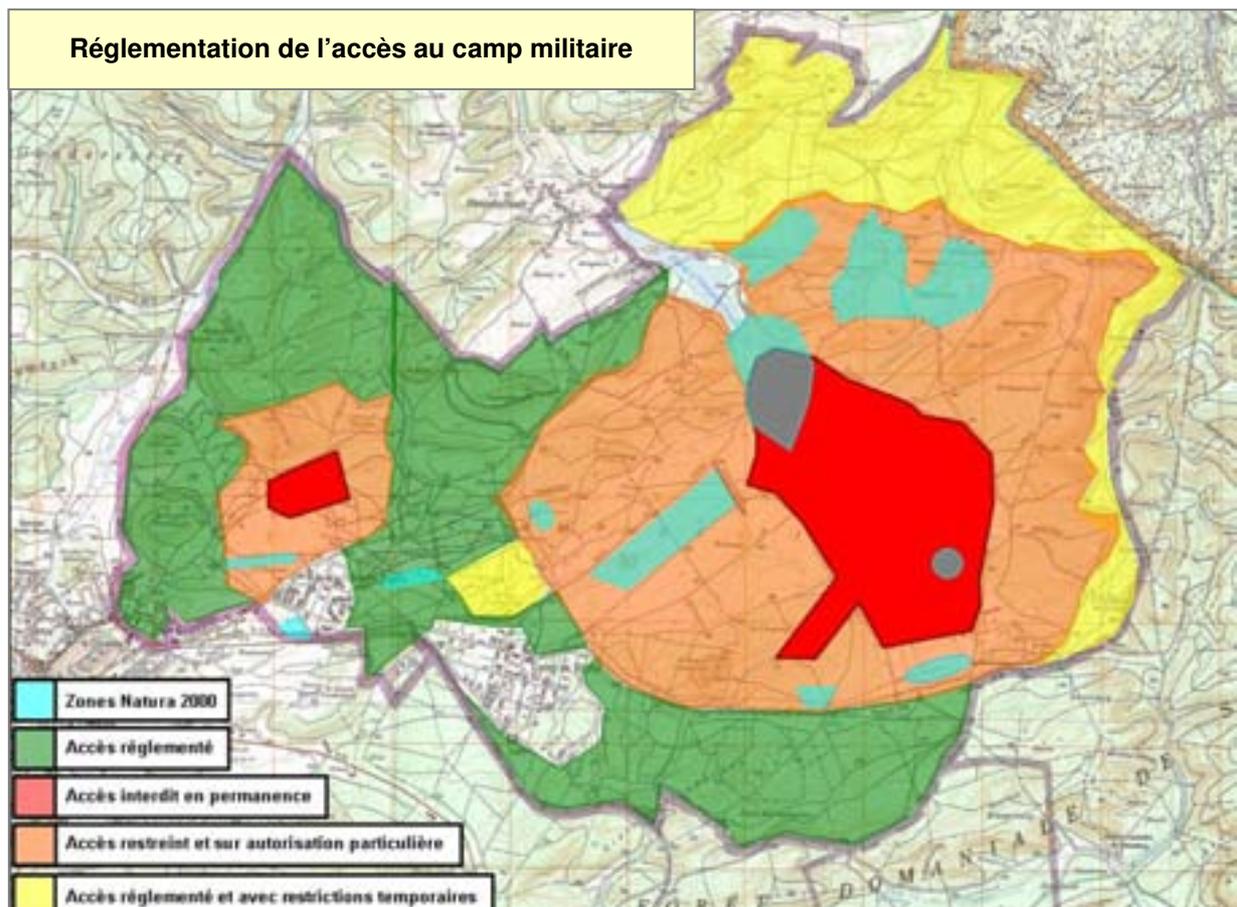


Figure 14. Zonage réglementaire d'accès au camp militaire de Bitche. Légende :

- Zone verte : zone à accès réglementé mais sans restrictions d'itinéraires.

- Zone jaune : zone à accès réglementé avec des restrictions temporaires lors de l'activation des champs de tir de la zone. Il n'y a pas de restrictions d'itinéraires.

- **Zone orange** : zone qui fait l'objet de consignes et restrictions particulières d'itinéraires compte tenu de sa dangerosité (présence d'engins non explosés).

- **Zone rouge** : zone du réceptacle interdite en permanence du fait d'une importante pollution pyrotechnique.

Le camp est toute l'année le siège d'activités d'entraînement ou d'entretien. La fréquentation du camp est plus réduite en été, pour faciliter la réalisation des grands travaux.

#### ❖ CONDITIONS D'ACCES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATURA 2000

Dans la partie 1 « Présentation du site », l'historique du site a montré que le camp militaire de Bitche a été l'objet de nombreux bombardements lors de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale de sorte que la probabilité de pollution pyrotechnique est forte.

En conséquence, les travaux en profondeur sont à proscrire dans un souci de sécurité des personnes. En revanche les travaux en surface peuvent être tolérés sous réserve que la zone concernée ait fait l'objet d'une reconnaissance visuelle préalable par les services du camp.

Dans le cas où un engin pyrotechnique serait découvert, la démarche suivante devra être effectuée :

- in situ, ne toucher et ne récupérer aucun objet ou munition ancienne ou moderne,
- repérer la position des objets suspects (ex : par GPS si possible) et rendre compte au bureau sécurité du camp qui fera le nécessaire.

L'accès au camp et tous les travaux sur le site Natura 2000 sont soumis à une autorisation du commandement régional. A cette fin, une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) devra être transmise à l'adresse suivante :

Etat-major de la région terre Nord-est  
Bureau Stationnement Infrastructure  
1, boulevard Clémenceau  
BP 30 001  
57 044 Metz cedex 1

Une AOT unique et globale pourra être délivrée à l'opérateur à la condition qu'il fournisse un calendrier prévisionnel sur une durée de six mois à un an indiquant les noms des personnes appelées à intervenir sur le site et les actions menées. Des AOT pourront également être accordées ponctuellement, en tant que de besoin.

Les dates d'accès et les modalités pratiques seront définies directement avec le camp en fonction du zonage concerné.

Toute visite sur le camp devra être précédée et suivie d'un contact avec le bureau sécurité du camp.

### **2.2.2. Les autres usagers du camp militaire et leurs pratiques**

Le ministère de la Défense n'est pas le seul acteur du camp. Divers organismes et associations peuvent avoir un rôle et une présence plus ou moins importants sur le camp :

- ONF,
- Syndicat de Coopération pour le Parc (SYCOPARC),
- Sociétés de pêche et chasse militaire,
- Union motocycliste de Bitche (pratique du sport motocycliste).

Ils sont autorisés à intervenir sur le camp par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) ou d'une convention.

### 2.2.2.1. L'Office National des Forêts

Contrairement à bon nombre de forêts domaniales, le Ministère en charge de l'agriculture et de la forêt n'est pas propriétaire du terrain. Ce dernier appartient au Ministère de la Défense. La gestion des zones forestières exploitées est toutefois déléguée à l'ONF.

Historiquement, il faut attendre l'année 1919 pour voir les zones boisées du camp de Bitche être soumises au régime forestier. A partir de cette date ou plus particulièrement de 1921, année de la signature d'une première convention entre les deux services, l'espace est fortement déboisé. Il passera de 3 000 ha de forêts au début du siècle à seulement 600 ha en 1935.

Au cours de ce siècle, l'évolution des modes de manœuvres militaires a entraîné l'apparition de boisements spontanés<sup>9</sup>. Jusqu'en 1990, le traitement s'est fait en futaie régulière. Depuis, la convention signée entre l'Etat-Défense et l'ONF précise que 1 108 ha de forêts sont traités en futaie irrégulière. La signature de trois avenants à la convention porte la surface gérée à 1 910 ha. Tous les espaces boisés non pris en compte par l'ONF sont sous la responsabilité du service du génie.

L'Office National des Forêts est le principal partenaire des militaires sur le camp. La gestion en futaie irrégulière s'accompagne du maintien de quelques îlots de vieillissement.

L'armée reste néanmoins le principal décisionnaire sur le camp. L'aménagement prévoit la mise en œuvre d'une gestion pérenne de la forêt par l'ONF. Les agents de l'ONF, comme toute personne autorisée, doivent également tenir compte des pratiques sur le camp et ne peuvent pénétrer sur toutes les zones boisées sans en référer à la section tir. Une bonne communication est nécessaire entre les deux partenaires.

L'histoire forestière récente du camp et les pratiques militaires ont permis la naissance d'une forêt plus « naturelle » que celle des alentours. En effet, quelques parcelles boisées soumises à un mitraillage constant ont été rendues inexploitable pour l'ONF. De manière générale, la gestion sur le camp s'inscrit dans une gestion durable qui prend en compte l'évolution spontanée des peuplements. La proportion des différentes essences dans la forêt est globalement la suivante : 30 % de chêne, 8 % de hêtre, 12 % de bouleau, 40 % de pin et 1 % d'autres résineux (espèces allochtones : Pin weymouth et Epicéa commun essentiellement).

La présence des espèces allochtones est très limitée sur le camp. Il n'y a pas d'utilisation de produits phytosanitaires, conformément à la convention qui lie l'ONF et le PNR des Vosges du nord. Le nouvel aménagement forestier approuvé par l'autorité militaire intègre les enjeux environnementaux identifiés et porte sur une durée de 10 ans (2007/2016).

### 2.2.2.2. Le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

Le SYCOPARC a été désigné par l'Armée de terre comme opérateur pour l'élaboration du docob relatif au site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » en mars 2003. Toutefois, les relations entre le SYCOPARC et l'Armée sont bien plus anciennes puisque dès 1975 une première

---

<sup>9</sup> A l'heure actuelle,  $\frac{2}{3}$  des surfaces gérées sont occupées par des boisements spontanés.

convention, annexée à la Charte constitutive a été signée entre les deux entités pour permettre de formaliser la préservation des sites les plus remarquables.

A la fin des années 70, les relations se sont multipliées et plusieurs excursions scientifiques ont pu être effectuées. Ainsi, sous la direction de Serge Muller, docteur en écologie végétale et chargé de la protection de la nature au Syndicat mixte du Parc à l'époque, un inventaire des espèces remarquables a été réalisé. Les résultats obtenus ont ainsi pu mettre en avant la véritable richesse floristique du camp. Serge Muller et son équipe ont relevé plusieurs espèces végétales rares et protégées telles que :

- *Andromeda polifolia*, espèce boréale uniquement présente sur ce site
- *Brotrychium lunaria* : espèce présente sur deux ou trois stations en France
- *Pulsatilla vernalis* : seule station observée sur l'ensemble du massif vosgien

Suite à ces inventaires et dans l'optique de réaliser des opérations de suivi naturaliste, une nouvelle convention a été signée entre les deux partenaires en 1981. Cette convention a permis de renforcer les liens entre le camp et le SYCOPARC, ainsi, des principes de fonctionnement ont été instaurés tels que des campagnes d'information, des discussions mais également la participation de l'Armée aux réunions du SYCOPARC. Dès le début des années 1980, de nombreuses expertises floristiques et faunistiques ont été réalisées. Certains chantiers de débroussaillage ont été effectués avec les militaires du camp.

Pour plus d'informations sur les missions du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, se reporter au chapitre 2.1.4.1.

### 2.2.2.3. Les sociétés de chasse et de pêche militaires

#### ❖ LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse possède un règlement et un statut régis par la loi de 1908. Ainsi, les adhérents doivent être des membres d'actives, des cadres retraités (militaires), des militaires de réserve, des propriétaires de terrains riverains et des civils employés par la défense et affectés au bataillon. On dénombre 50 personnes dont les  $\frac{2}{3}$  sont des membres d'actives et des cadres retraités.

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse sont les mêmes que dans les sociétés civiles avec un arrêt des pratiques pendant les périodes de mises en bas. La société de chasse militaire est soumise à la fois aux réglementations générales de la chasse et aux réglementations spécifiques au camp.

Trois modes de chasses sont pratiqués : la battue, l'affût avec utilisation de miradors et l'approche. Selon les modes de chasses pratiqués, les possibilités d'accès au camp diffèrent.

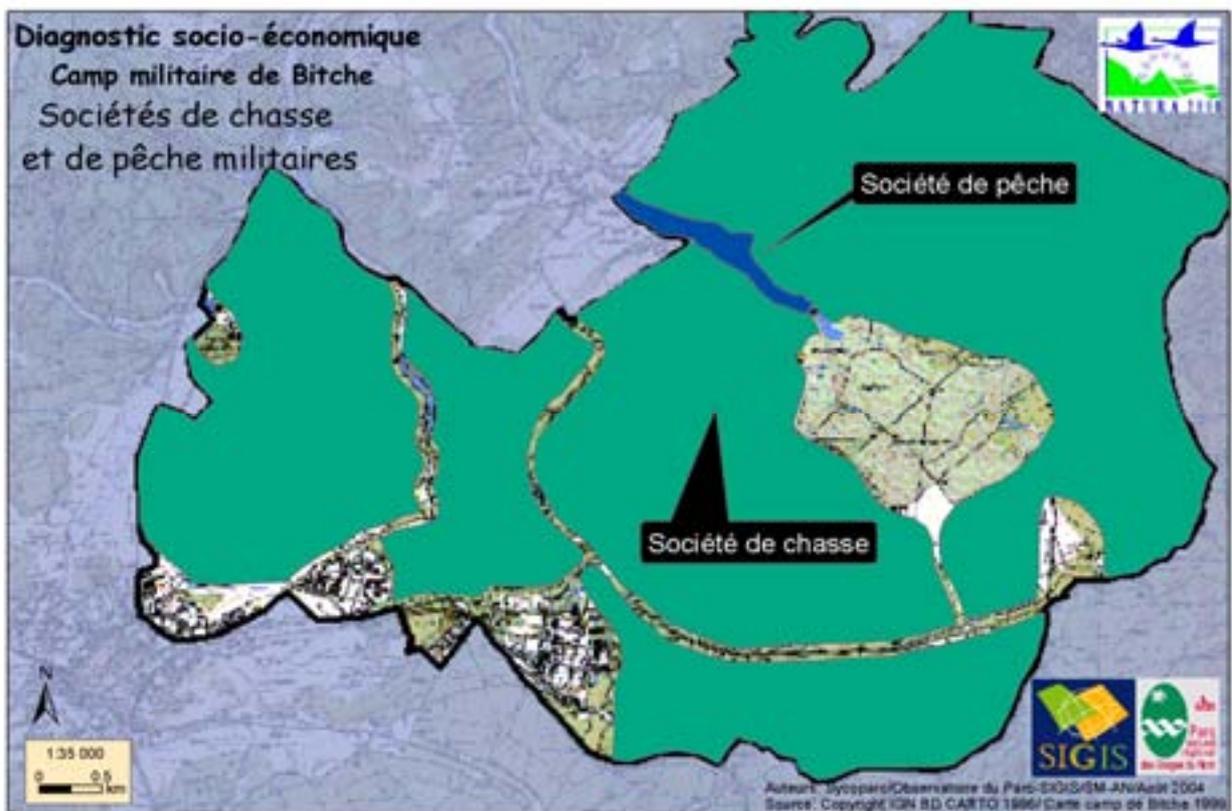


Figure 15. Utilisation du camp militaire par les sociétés de chasse et de pêche.

#### ❖ LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE

La société de pêche a été créée en 1992. Antérieurement, elle était sous capitainerie de la chasse. Elle est actuellement composée de 250 adhérents. Il s'agit de militaires, d'ayants droit (retraités du Ministère de la Défense...), des membres de la famille de militaires ou de civils. L'association est soumise aux mêmes lois que les sociétés de pêche civiles mais elle est également tributaire des activités militaires du camp.

La superficie totale de cet étang est de 32 ha :

- 24 ha réservés à la pêche militaire (dont une zone interdite pendant les tirs),
- 2,3 ha loués à la commune d'Haspelschiedt, essentiellement pour la pêche et le tourisme et
- 5,7 ha restants constituant la réserve de pêche.

La pêche est exceptionnellement permise dans cette zone pour permettre d'enlever les plus gros spécimens de poissons et ainsi faciliter le développement des plus jeunes.

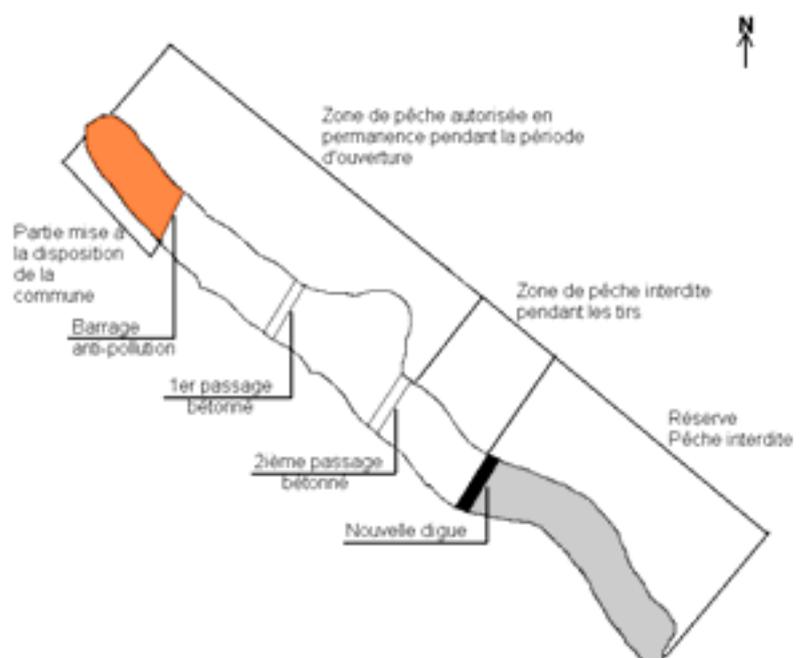


Figure 16. Usages de l'Etang d'Haspelschiedt.

Les frais de participations des adhérents servent essentiellement à l'alevinage et au réempoissonnement qui a lieu chaque trimestre. Une autre partie permet de réaliser des travaux de dégagements de la végétation autour des points d'eau, d'élimination des détritiques et de nettoyage des frayères (trois frayères ont été installées le long de l'étang). Les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche pour la société militaire sont respectivement le 1<sup>er</sup> mai et le 31 janvier.

En 2003, l'association a reçu des directives l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) qui lui a demandé de donner la priorité à l'alevinage de Salmonidés (truite fario, truite arc-en-ciel, saumon de fontaine, saumoné et omble chevalier), de retirer un maximum de carnassiers (perche, sandre, brochet) par mode naturel de pêche et de réaliser divers travaux sur l'étang d'Haspelschiedt (Tableau 19). La société de pêche a aussi dû supprimer la grille à l'aval de la réserve, pour éviter d'en faire un enclos et pour permettre aux poissons de circuler librement entre les différents bassins. Elle a aussi dû mettre en place une grille de taille réglementaire à l'embouchure de l'étang pour éviter que les carnassiers ne pénètrent dans la rivière, classée en première catégorie.

Tableau 19. Bilan de l'alevinage dans l'Etang d'Haspelschiedt en 2003 et 2004.

Année	Famille piscicole	Espèce	Quantité d'alevinage	Coût de l'opération
2003	Poissons blancs	tanches, fritures, anguilles, carpes, carpes koi	1983 kg dont respectivement 400, 800, 50, 600, 133 kg)	9769,99 € (dont 1700 pour les koi)
2004	Salmonidés	portions, arc en ciel, saumon de fontaine, fario, truites	2100 kg dont respectivement 400, 400, 400, 400, 500 kg)	2 100 €
	Poissons blancs	tanches, rotengles, fritures, anguilles, carpes, carpes koi	2700 kg (dont respectivement 600, 600, 600, 100, 700, 100	2 700 €

#### 2.2.2.4. L'Union motocycliste de Bitche

L'Union motocycliste de Bitche occupe une petite partie du territoire du camp depuis 1973. Elle bénéficie d'une autorisation temporaire d'une durée de 5 ans jusqu'au 7 décembre 2012.

L'association a fait grillager l'espace qu'elle occupe en 1990. Depuis sa création, l'association a fait une demande auprès des autorités militaires afin de bénéficier définitivement de la zone. Elle s'est finalement accordée avec l'Armée sur convention pluriannuelle reconductible.

#### 2.2.2.5. Les communes et EPCI

Le camp militaire de Bitche s'étend sur trois communes : Bitche, Haspelschiedt et Roppeviller. Ces dernières n'ont aucun droit sur le camp. Ce dernier n'est pas lié aux projets de développement inscrits dans le PLU.

Le camp est aussi situé dans la Communauté de communes du Pays de Bitche». A l'instar des communes, cette dernière n'a aucun droit sur le camp militaire.

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

DOCUMENT D'OBJECTIFS

## *Objectifs de gestion*

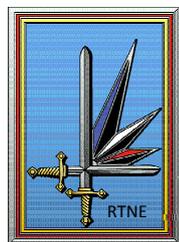
---



*partie*

---

**3**



Décembre 2010

## 3. OBJECTIFS DE GESTION

### 3.1. Enjeux biologiques

#### 3.1.1. Méthodologie

La hiérarchisation des habitats et des espèces est un préalable nécessaire à la définition des enjeux de conservation et à la hiérarchisation des actions. Afin de disposer d'une évaluation écologique la plus objective possible, nous avons retenu un certain nombre de critères biologiques ou réglementaires. Cette méthode est inspirée des critères proposés dans le guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 (VALENTIN-SMITH & al., 1998) et des critères utilisés par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55, 57 et 88.

Pour chaque critère, une cotation par point a été définie (voir ci-dessous : 3.1.2. et 3.1.3.). Le cumul du nombre de points par critère donne une note globale à l'habitat ou à l'espèce considérée. Cette note est l'expression quantifiée de la valeur écologique de l'habitat ou de l'espèce. Elle permet d'effectuer un classement général et de définir des priorités.

Nous distinguerons une cotation en 3 niveaux :

- espèces et habitats **prioritaires** en terme de conservation : en rouge
- espèces et habitats **importants** à conserver : en orange
- espèces et habitats **secondaires** en terme de conservation : en jaune

Cette **cotation relative a pour simple objectif de hiérarchiser les habitats et les espèces les uns par rapport aux autres sur ce site, et ainsi d'orienter le choix des actions** à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront donc à concentrer sur les habitats et les espèces prioritaires. Le terrain militaire de Bitche représentant un site naturel exceptionnel sur le plan régional, national voire international en termes de diversité et de rareté de milieux ou d'espèces, les habitats et les espèces les moins bien cotées méritent, et c'est une des particularités de ce site Natura 2000, une attention quasiment tout aussi importante que les autres.

Cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action ; les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

#### 3.1.2. Valeur écologique et hiérarchisation des habitats

La définition de la valeur écologique de chaque habitat s'appuie sur l'analyse de 5 critères : (1) richesse floristique et faunistique de l'habitat, (2) sa rareté, (3) sa superficie, (4) sa vulnérabilité, (5) son inscription à la directive Habitats.

##### 1-Richesse de l'habitat en espèces remarquables : faune ou flore

Cotation : 3 espèces ou + = 3 / 2 espèces = 2 / 1 espèce = 1 / aucune espèce = 0

Ce critère tient compte de la richesse en espèces végétales et animales remarquables listées ci-après. Pour la faune, ne sont retenues que les espèces prioritaires (rouge) et importantes (jaune).

## 2- Rareté de l'habitat au niveau régional et national

Cotation : Très rare : 3 / Rare à peu commun : 2 / Commun : 1

Il s'agit d'évaluer l'intérêt de l'habitat par la connaissance de son statut au niveau national et au niveau régional.

## 3- Superficie de l'habitat par rapport au site

Cotation : Très faible (moins de 1 %) : 1 / Faible (de 1 à 5 %) : 2 / Assez forte à forte (+ de 5 %) : 3

Critère évalué par rapport aux superficies connues des autres habitats du site. Il est intéressant de protéger des zones étendues représentant des entités écologiques cohérentes et viables. La biologie de la conservation montre qu'il est préférable de protéger des habitats interconnectés (RNF, 1998).

## 4- Vulnérabilité de l'habitat

Cotation : Très vulnérable : 3 / Vulnérable : 2 / Peu vulnérable : 1

Evaluation de la fragilité de l'habitat par rapport : à l'évolution des activités anthropiques périphériques, à la dynamique naturelle, aux changements globaux et à sa capacité de régénération.

## 5- Intérêt par rapport à la directive Habitats DH

Cotation : Prioritaire<sup>10</sup> : 5 / Communautaire<sup>11</sup> : 3 / Hors directive : 0

La notion d'habitat prioritaire issue de la Directive Habitats doit rester une clé d'entrée incontournable dans la cotation de la valeur écologique.

Tableau 20. Hiérarchisation de la valeur écologique des habitats.

NB = Cette cotation relative a pour simple objectif de hiérarchiser les habitats les uns par rapport aux autres sur ce site, et ainsi d'orienter le choix des actions.

Légende : *en rouge*, habitats prioritaires en terme de conservation / *en orange*, habitats importants / *en jaune*, habitats secondaires.

Habitat naturel	Code Corine	Code Natura 2000	Critère 1 : richesse		Critère 2 : rareté	Critère 3 : Superficie	Critère 4 : Vulnérabilité	Critère 5 : DH	Total (Intérêt de l'habitat)
			Flore	Faune					
Tourbière haute	51.1	71.10*	3	3	3	1	3	5	18
Landes humides, tourbeuses ou semi-tourbeuses	31.1	71.20	3	3	2	3	2	3	16
Forêts de Pin sylvestre à Myrtille des marais (y compris pré-bois tourbeux)	44.A2	91D0*	2	1	3	3	2	5	16
Tourbières	54.51	71.40	3	3	2	2	3	3	16

<sup>10</sup> Habitat d'intérêt communautaire de niveau prioritaire.

<sup>11</sup> Habitat d'intérêt communautaire.

Habitat naturel	Code Corine	Code Natura 2000	Critère 1 : richesse		Critère 2 : rareté	Critère 3 : Superficie	Critère 4 : Vulnérabilité	Critère 5 : DH	Total (Intérêt de l'habitat)
			Flore	Faune					
tremblantes à <i>Carex lasiocarpa et rostrata</i>									
Végétation immergée des rivières	24.4	32.60	3	2	2	1	3	3	14
Pelouses atlantiques à Nard raide	35.1	62.30*	1	1	2	2	3	5	14
Landes sèches collinéennes à submontagnardes	31.2	40.30	2	3	2	3	1	3	14
Communautés du Rynchosporion	54.6	71.50	3	3	2	1	2	3	14
Bois de bouleaux à sphaignes	44.A1	91D0*	1	0	3	2	2	5	13
Tourbière à <i>Molinia caerulea et sphagnum sp.</i>	51.2	71.20	3	1	2	2	2	3	13
Pelouses à <i>Corynephorus</i> des dunes continentales	64.11 ou 35.23	23.30	2	1	3	1	3	3	13
Hêtraies -Chenaies acidiphiles médio-européennes	41.57/41.11	91.10	0	3	1	3	1	3	11

### 3.1.2. Valeur écologique et hiérarchisation des espèces

La définition de la valeur écologique de chaque espèce s'appuie sur l'analyse de 5 critères :

- (1) représentativité au niveau national (flore) / Statut reproducteur de l'espèce (faune),
- (2) sa vulnérabilité,
- (3) la connexion,
- (4) la législation européenne, nationale et régionale,
- (5) la rareté de l'espèce en Alsace-Lorraine.

#### 1- Représentativité au niveau national (flore)

Cotation : espèce prioritaire : 3 / autre : 0

Statut de l'espèce au niveau français d'après les listes rouges nationales ou autres documents scientifiques (OLIVIER & al., 1995).

#### 1- Statut reproducteur de l'espèce (faune)

Cotation : Reproducteur régulier : 3 / Reproducteur occasionnel : 2 / Passage ou reproduction incertaine : 1

Ce critère combine deux facteurs :

- la possibilité pour l'espèce en question de trouver toutes les conditions nécessaires pour accomplir ou non sa reproduction ;
- la permanence de l'espèce sur le site depuis sa découverte.

## **2- Vulnérabilité de l'espèce**

Cotation : Très vulnérable : 3 / Vulnérable : 2 / Peu vulnérable : 1

Evaluation des menaces directes ou indirectes pesant sur la viabilité de l'espèce. Ce critère intègre également une notion de taille de la population (population source ou satellites).

Pour les oiseaux, l'ouvrage « Les oiseaux de la Réserve de Biosphère des Vosges du Nord » a été utilisé comme référence (MULLER, 1997).

## **3- Connexion**

Cotation : Connexions évidentes : 3 / Faibles connexions connues : 2 / Isolement complet : 1

Critère complémentaire au critère précédent et permettant d'évaluer la viabilité à moyen et long terme des populations du site. La biologie de la conservation montre qu'il est préférable de protéger des espèces faisant partie de métapopulations (Mc CULLOUGH *in* RNF, 1998).

## **4- Législation européenne, nationale et régionale**

Cotation : Annexe II de la directive Habitats ou Annexe I de la directive Oiseaux : 4  
Annexe IV de la directive Habitats ou protection nationale : 2  
Protection régionale ou départementale : 1  
Aucune protection : 0

## **5- Rareté de l'espèce en Alsace – Lorraine**

Cotation : Très rare (en danger, vulnérable) ou absent d'Alsace : 3  
Rare (en déclin, rare) en Alsace ou particulièrement dans les Vosges du Nord : 2  
Assez commun (localisé, à préciser) : 1  
Autre : 0

Ce critère se base sur les listes rouges régionales ou le travail d'expert.

Tableau 21. Hiérarchisation de la valeur écologique des espèces animales.

NB = Cette cotation relative a pour simple objectif de hiérarchiser les espèces les uns par rapport aux autres sur ce site, et ainsi d'orienter le choix des actions.

Légende : *en rouge*, espèces prioritaires en terme de conservation / *en orange*, espèces importants / *en jaune*, espèces secondaires.

Espèce (nom commun)	Critère 1 : Reproduction	Critère 2 : Vulnérabilité	Critère 3 : Connexion	Critère 4 : Protection	Critère 5 : Rareté	Total (Intérêt de l'espèce)
Vespertilion de Bechstein	3	2	2	4	3	14
Triton crêté	3	3	1	4	2	13
Azurée du Serpolet	3	2	2	4	2	13
Grand murin	1	3	3	4	2	13
Azuré des mouillères	3	3	1	2	3	12
Lamproie de Planer	3	2	1	4	2	12
Lynx boréal	1	3	1	4	3	12
Lucane cerf-volant	3	2	3	3	0	11
Agrion hasté	3	3	2	0	3	11
Cordulie arctique	3	3	2	0	3	11
Leucorrhine douteuse	3	3	2	0	3	11
Vespertilion de Natterer	3	2	2	2	2	11
Orthétrum bleuissant	3	3	2	0	3	11
Coronelle lisse	3	1	2	2	2	10
Lézard des murailles	3	1	3	2	1	10
Grenouille de Lessona	3	2	2	1	1	9
Vespertilion de Brandt	1	2	2	2	2	9
Chat sauvage	3	1	3	2	0	9
Sérotine commune	1	1	3	2	2	9
Mante religieuse	3	1	2	0	2	8
Crapaud calamite	3	2	1	2	0	8
Vespertilion à moustaches	1	2	3	2	0	8
Noctule commune	1	2	3	2	0	8
Noctule de Leisler	1	2	3	2	0	8
Pipistrelle de Nathusius	1	2	2	2	0	7
Grande Aeschne	3	1	3	0	0	7
Oreillard roux	1	1	3	2	0	7
Pipistrelle commune	1	1	3	2	0	7
Vespertilion de Daubenton	1	1	3	2	0	7

Tableau 22. Hiérarchisation de la valeur écologique des espèces végétales.

NB = Cette cotation relative a pour simple objectif de hiérarchiser les espèces les uns par rapport aux autres sur ce site, et ainsi d'orienter le choix des actions.

Légende : *en rouge*, espèces prioritaires en terme de conservation / *en orange*, espèces importants / *en jaune*, espèces secondaires.

Espèce (nom commun)	Critère 1 : Représentativité	Critère 2 : Vulnérabilité	Critère 3 : Connexion	Critère 4 : Protection	Critère 5 : Rareté	Total (Intérêt de l'espèce)
<i>Botrychium matricariifolium</i>	3	3	2	2	3	13
<i>Lycopodiella inundata</i>	3	3	2	2	3	13
<i>Diphasiastrum tristachyum</i>	3	2	2	2	3	12
<i>Armeria elongata</i>	3	1	2	2	2	10
<i>Calla palustris</i>	3	2	2	2	1	10
<i>Drosera intermedia</i>	0	3	2	2	3	10
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	0	3	3	1	3	10
<i>Helichrysum arenarium</i>	0	3	1	2	3	9
<i>Andromeda polifolia</i>	0	3	1	2	3	9
<i>Rhynchospora fusca</i>	0	3	2	1	3	9
<i>Utricularia minor</i>	0	3	2	1	3	9
<i>Cicuta virosa</i>	0	3	2	1	3	9
<i>Eleocharis multicaulis</i>	0	3	2	1	3	9
<i>Pulsatilla vernalis</i>	0	3	1	1	3	8
<i>Radiola linoïdes</i>	0	3	1	1	3	8
<i>Centunculus minima</i>	0	3	2	0	3	8
<i>Thesium linophyllum</i>	0	3	2	0	3	8
<i>Daphne cneorum</i>	0	3	1	1	3	8
<i>Juncus capitatus</i>	0	3	1	1	3	8
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	0	3	2	1	2	8
<i>Drosera rotundifolia</i>	0	3	2	2	1	8
<i>Botrychium lunaria</i>	0	3	2	1	2	8
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	0	3	2	1	2	8
<i>Illecebrum verticillatum</i>	0	3	1	0	3	7
<i>Eriophorum vaginatum</i>	0	3	2	1	1	7
<i>Utricularia australis</i>	0	2	2	0	3	7
<i>Osmunda regalis</i>	0	2	1	2	2	7
<i>Vaccinium oxycoccus</i>	0	3	2	0	1	6
<i>Carex pseudocyperus</i>	0	1	3	0	2	6
<i>Antennaria dioica</i>	0	2	1	0	3	6
<i>Carex lasiocarpa</i>	0	2	2	0	2	6
<i>Galium boreale</i>	0	2	2	1	0	5

Espèce (nom commun)	Critère 1 : Représentativité	Critère 2 : Vulnérabilité	Critère 3 : Connexion	Critère 4 : Protection	Critère 5 : Rareté	Total (Intérêt de l'espèce)
<i>Genista germanica</i>	0	1	3	1	0	5
<i>Menyanthes trifoliata</i>	0	2	3	0	0	5
<i>Arnica montana</i>	0	2	1	0	1	4
<i>Juncus squarrosus</i>	0	2	2	0	0	4
<i>Rynchospora alba</i>	0	2	2	0	0	4
<i>Vaccinium uliginosum</i>	0	1	3	0	0	4

### 3.1.4. Synthèse des menaces potentielles et de leurs impacts sur les habitats naturels et sur les espèces du camp militaire

Type de menace	Habitats concernés	Evolution	Conséquences	Etat de l'habitat	Possibilité de restauration	
ACTIVITES MILITAIRES, TRAVAUX DIVERS	Tourbières boisées	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Modifications du fonctionnement hydrologique (ornières)</li> <li>⇒ Disparition des espèces palustres remarquables</li> <li>⇒ Développement possible d'espèces invasives</li> <li>⇒ Tassement des sols</li> </ul>	Mauvais	Difficile	
	Piétinement et circulation d'engins	Zones humides tourbeuses et marécageuses	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Modifications du fonctionnement hydrologique (ornières)</li> <li>⇒ Disparition des espèces palustres remarquables</li> <li>⇒ Développement possible d'espèces invasives</li> <li>⇒ Tassement des sols</li> <li>⇒ Disparition du Triton crêté</li> </ul>	Mauvais	Difficile
		Rynchosporion	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Modifications du fonctionnement hydrologique (ornières)</li> <li>⇒ Disparition des espèces palustres remarquables</li> <li>⇒ Développement possible d'espèces invasives</li> <li>⇒ Tassement des sols</li> </ul>	Disparition Réapparition	Oui

Type de menace	Habitats concernés	Evolution	Conséquences	Etat de l'habitat	Possibilité de restauration
Utilisation d'intrants (amendements, substances chimiques, pesticides, station d'épuration)	Tous les habitats	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Modification de la dynamique naturelle des habitats oligotrophes</li> <li>⇒ Disparition des espèces palustres remarquables</li> <li>⇒ Contamination des chaînes trophiques</li> </ul>	Mauvais	Difficile
	Stabilisation des chemins avec des matériaux calcaires	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Modification de la composition chimique des sols et des eaux</li> <li>⇒ Disparition des espèces oligotrophes</li> </ul>	Mauvais	Difficile
Remblaiement, creusement	Zones humides tourbeuses et marécageuses	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Assèchement</li> <li>⇒ Disparition des espèces palustres remarquables</li> <li>⇒ Développement possible d'espèces invasives</li> <li>⇒ Perte de surface de l'habitat</li> </ul>	Disparition	Non
	Rynchosporion	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Destruction directe</li> <li>⇒ Perte de surface de l'habitat</li> </ul>	Disparition	Non
	Pelouses dunaires	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Développement possible d'espèces invasives</li> <li>⇒ Disparition des espèces palustres remarquables</li> <li>⇒ Perte de surface de l'habitat</li> </ul>	Disparition	Non
	Landes sèches	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Développement possible d'espèces invasives</li> <li>⇒ Disparition des espèces remarquables</li> <li>⇒ Perte de surface de l'habitat</li> </ul>	Disparition	Non
	Hêtraies-Chênaies	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Erosion et disparition des espèces sensibles au feu</li> </ul>	Mauvais	Oui
Départs d'incendies	Zones humides tourbeuses et marécageuses	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Diminution du niveau de certains plans d'eau réservoirs pouvant entraîner la modification écologique des habitats humides en contact</li> </ul>	Mauvais	Difficile

Type de menace	Habitats concernés	Evolution	Conséquences	Etat de l'habitat	Possibilité de restauration	
TRAVAUX HYDRAULIQUES	Drainage	Tous les habitats humides	Court terme	⇒ Modifications du fonctionnement hydrologique ⇒ Disparition des espèces palustres remarquables ⇒ Disparition de l'Azuré des mouillères ⇒ Disparition du triton crêté	Mauvais	Difficile
			Moyen terme	⇒ Assèchement ⇒ Modification des espèces végétales	Mauvais	Difficile
	Curage, rectification	Cours d'eau et zones humides associées	Court terme	⇒ Modifications du fonctionnement hydrologique ⇒ Disparition des espèces palustres remarquables	Mauvais	Difficile
	Création d'étang	Landes sèches	Court terme	⇒ Disparition de l'habitat et de son cortège d'espèces remarquables	Disparition	Non
TRAVAUX FORESTIERS	Plantations de résineux	Hêtraies-Chênaies	Moyen terme	⇒ Acidification du sol et des eaux de ruissellement ⇒ Disparition de l'habitat ⇒ Disparition des populations de chiroptères	Disparition	Difficile
	Travail du sol	Hêtraies-Chênaies	Court terme	⇒ Destruction du mycélium des champignons ⇒ Favorisation du Pin sylvestre	Mauvais	Facile
	Exploitation des essences arborescentes de l'habitat et des menus produits	Hêtraies-Chênaies	Court terme	⇒ Disparition des espèces liées aux vieux arbres ⇒ Disparition du lucane cerf-volant	Disparition	Difficile
Tourbières boisées		Court terme	⇒ Disparition de l'habitat et de son cortège d'espèces remarquables	Disparition	Difficile	
ACTIVITES PISCICOLES	Enrichissement trophique artificiel de l'étang (dont la pratique d'amorçage)	Zones humides tourbeuses et marécageuses	Court terme	⇒ Eutrophisation du milieu ⇒ Alcalinisation du milieu ⇒ Disparition d'espèces palustres remarquables	Mauvais	Difficile

Type de menace	Habitats concernés	Evolution	Conséquences	Etat de l'habitat	Possibilité de restauration	
ACTIVITES CYNEGETIQUES	Retournement du sol et mise en culture	Landes sèches	Court terme	⇒ Disparition de l'habitat et de son cortège d'espèces remarquables	Disparition	Difficile
		Pelouses dunaires	Court terme	⇒ Disparition de l'habitat et de son cortège d'espèces remarquables	Disparition	Non
	Nourrissage des espèces chassables	Hêtraies-Chênaies	Court terme	⇒ Impact sur la régénération naturelle par concentration des ongulés	Mauvais	Facile
		Tous les habitats humides	Court terme	⇒ Disparition de l'habitat et de son cortège d'espèces remarquables	Mauvais	Facile à difficile
ABANDON	Abandon des activités militaires permettant le rajeunissement	Landes sèches	Moyen terme	⇒ Evolution vers la forêt de pins sylvestres	Disparition	Difficile
	Arrêt des activités de fauche	Pelouses dunaires	Moyen terme	⇒ Evolution vers la lande sèche	Disparition	Difficile
	Evolution naturelle	Habitats tourbeux	Très long terme	⇒ Evolution vers la tourbière boisée selon les conditions stationnelles	Cf. Conséquences	Non
		Landes sèches	Très long terme	⇒ Evolution vers la Chênaie	Disparition	Non
		Pelouses dunaires	Moyen terme	⇒ Evolution vers la lande sèche	Disparition	Difficile
			Long terme	⇒ Evolution vers la Chênaie	Disparition	Non

## **3.2. Orientations de développement durable**

### ***OD.1. Rétablir et maintenir la fonctionnalité des habitats humides***

- 1.1. Améliorer la fonctionnalité des habitats tourbeux ou marécageux
  - 1.1.1. Veiller au maintien des niveaux d'eau actuels et de leurs caractéristiques
  - 1.1.2. Maintenir l'intégrité physique et chimique des habitats tourbeux et marécageux
  - 1.1.3. Favoriser le retour à des stades pionniers sur des zones expérimentales
- 1.2. Conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques

### ***OD.2. Permettre le maintien des habitats ouverts***

- 2.1. Maintenir les activités militaires créatrices de milieux ouverts : landes et pelouses dunaires
- 2.2. Maintenir l'intégrité physique et chimique des landes et pelouses

### ***OD.3. Favoriser les dynamiques naturelles forestières***

### ***OD.4. Développer la connaissance et le suivi des milieux naturels***

- 4.1. Etudier les dynamiques naturelles
- 4.2. Mettre en place un suivi des espèces et habitats remarquables
- 4.3. Suivre l'évolution des menaces

## **3.3. Objectifs de gestion durable**

### ***O.1. Maintenir l'intégrité physique et chimique des habitats***

- 1.1. Améliorer les pratiques d'entretien
  - 1.1.1. Ne pas remblayer, drainer ou creuser en milieux humides

#### **1.1.2. NE PAS INTERVENIR SUR LE LIT MINEUR DES COURS D'EAU (CURAGE, RECTIFICATION, ...)**

- 1.1.3. Ne pas introduire d'intrants (pesticides, substances chimiques, fertilisants organiques hors restitution par pâturage) sur les habitats naturels

#### 1.2. Limiter les travaux et les perturbations anthropiques

- 1.2.1 Eviter l'implantation de nouveaux étangs
- 1.2.2. Ne pas stabiliser ou revêtir les chemins sur sable
- 1.2.3. Limiter le piétinement et le passage d'engins
- 1.2.4. Ne pas retourner le sol ni le mettre en culture

## **O.2. Conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques**

- 2.1. Conserver l'étang associé et un niveau d'eau peu variable
- 2.2. Maintenir une bonne qualité d'eau

## **O.3. Garantir le maintien des habitats ouverts**

- 3.1. Maintenir les activités permettant le rajeunissement et la régénération de la lande

## **O.4. Favoriser une gestion sylvicole durable de la matrice forestière**

- 4.1. Augmenter le degré de naturalité des forêts de milieux humides
  - 4.1.1. Rétablir l'alimentation hydrique d'origine si nécessaire
  - 4.1.2. Ne pas exploiter les espèces arborescentes
- 4.2. Augmenter le degré de naturalité des hêtraies-chênaies
  - 4.2.1. Privilégier la régénération naturelle
  - 4.2.2. Mettre en place une gestion à l'arbre
  - 4.2.3. Respecter la station forestière et améliorer les techniques d'exploitation
  - 4.2.4. Maintenir des arbres à cavités, des arbres morts et créer des îlots de sénescence

## **O.5. Connaître et suivre l'évolution des milieux naturels**

- 5.1. Suivre les changements climatiques
- 5.2. Améliorer la connaissance de la dynamique des milieux forestiers et tourbeux
  - 5.2.1. Étudier et suivre l'évolution des cortèges floristiques et faunistiques aux différents stades
  - 5.2.2. Mettre en place un suivi des peuplements de sphaignes et des groupements pionniers à l'origine du tremblant
  - 5.2.4. Préciser le fonctionnement hydraulique des espaces tourbeux
  - 5.2.3. Suivre l'évolution des habitats tourbeux sur les zones restaurées
- 5.3. Développer un suivi botanique et physico-chimique des rivières
- 5.4. Surveiller l'évolution des espèces néophytes et potentiellement invasives et des espèces rares
  - 5.4.1. Surveiller l'impact des Phragmites
  - 5.4.2. Mettre en place un suivi d'espèces remarquables telles que *Calla des marais*, *Cicuta virosa*, *Andromeda polifolia*, ...

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

DOCUMENT D'OBJECTIFS

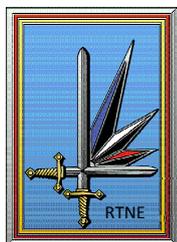
## *Plan d'action*

---



# *partie* **4**

---



Décembre 2010

## 4. LE PLAN D'ACTION

---

### 4.1. Les stratégies d'action

Tout en maintenant les activités militaires du camp, pour répondre aux objectifs Natura 2000 définis dans le chapitre précédent, 4 types de mesures seront mises en œuvre en synergie :

- la **charte de bonnes pratiques ou charte Natura 2000** . Elle comporte des engagements pour la gestion durable du site ;
- les **contrats Natura 2000**. Ils définissent des opérations de gestion ou de restauration à mettre en œuvre afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- des **études et des suivis scientifiques** afin de mieux connaître la fonctionnalité des milieux du site, et d'orienter les actions ;
- l'**animation du site**, indispensable à la mise en œuvre du document d'objectifs, sur le volet contractuel et non contractuel (cas des actions n'entrant pas dans le champ de la charte ou des contrats Natura 2000).

#### 4.1.1. La charte Natura 2000

##### 4.1.1.1. Définition

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des territoires ruraux, instaure notamment la charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La circulaire administrative d'application du décret du 26 juillet 2006, concernant les modalités d'établissement de la charte Natura 2000 a été signée le 26 avril 2007.

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

##### 4.1.1.2. Engagements

La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise.

La charte inclut :

- des **engagements contrôlables**. Ils sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. On distingue :
  - des engagements de portée générale ;
  - des engagements par grands types de milieux ;

- des **recommandations**. Elles visent la sensibilisation aux enjeux de conservation du site Natura 2000 mais ne peuvent donner lieu à la suspension de l'adhésion à la charte.

**NB :** La signature d'une charte Natura 2000 ouvre droit à des exonérations fiscales – taxe sur le foncier non bâti (TFNB), droits de mutation à titre gratuit) et permet d'accéder à une garantie de gestion durable des forêts.

#### 4.1.1.3. Conditions générales d'application

- Terrain inclus dans un site Natura 2000 doté d'un docob opérationnel. Engagement à l'échelle cadastrale ;
- Souscription par les titulaires de droits réels ou personnels ; si une parcelle est concernée par un bail rural, la charte Natura 2000 doit être cosignée par le propriétaire et le locataire ;
- Durée : 5 ou 10 ans ;
- Montage de la charte Natura 2000 en lien avec le SYCOPARC, animateur du site Natura 2000.

#### 4.1.1.4. Modalités de contrôle

La Direction Départementale des Territoires (DDT), pour le compte du préfet, s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte. La réalisation d'un **contrôle sur place** donne lieu à avis préalable auprès de l'adhérent. Le contrôle porte sur :

- la cohérence entre les éléments indiqués dans la déclaration d'adhésion à la charte et la réalité ;
- le respect des engagements. Il s'agit de contrôler que l'adhérent a respecté les engagements souscrits et non d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces.

#### 4.1.1.5. Irrégularités et sanctions

L'opposition à un contrôle ou la non-conformité à l'un des engagements souscrits peut conduire à la suspension de l'adhésion. L'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques, auxquelles donne droit l'adhésion à la charte, sont informés.

### **4.1.2. Les contrats Natura 2000**

#### 4.1.2.1. Définition

Code de l'Environnement – Article L414-3 : « Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000" (Figure 17). Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agro-environnementaux<sup>12</sup>. [...] Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du

<sup>12</sup> Les contrats Natura 2000 agricoles prennent la forme de mesures agro-environnementales territorialisées. Le camp militaire n'est pas concerné par ce type de contrats.

site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. En cas d'inexécution des engagements souscrits, les aides de l'Etat font l'objet d'un remboursement selon des modalités fixées par décret. »

Le contenu et les conditions de la contractualisation sont encadrés par :

- la circulaire du Ministère en charge de l'environnement en date du 21 novembre 2007 relative à la gestion des sites Natura 2000. Cette circulaire complète et actualise la circulaire du 24 décembre 2004 ;
- la circulaire du 30 juillet 2010 : Additif – Rectificatif à la circulaire du 21 novembre 2007.
- la circulaire du 16 novembre 2010 : Additif – Rectificatif à la circulaire du 21 novembre 2007.

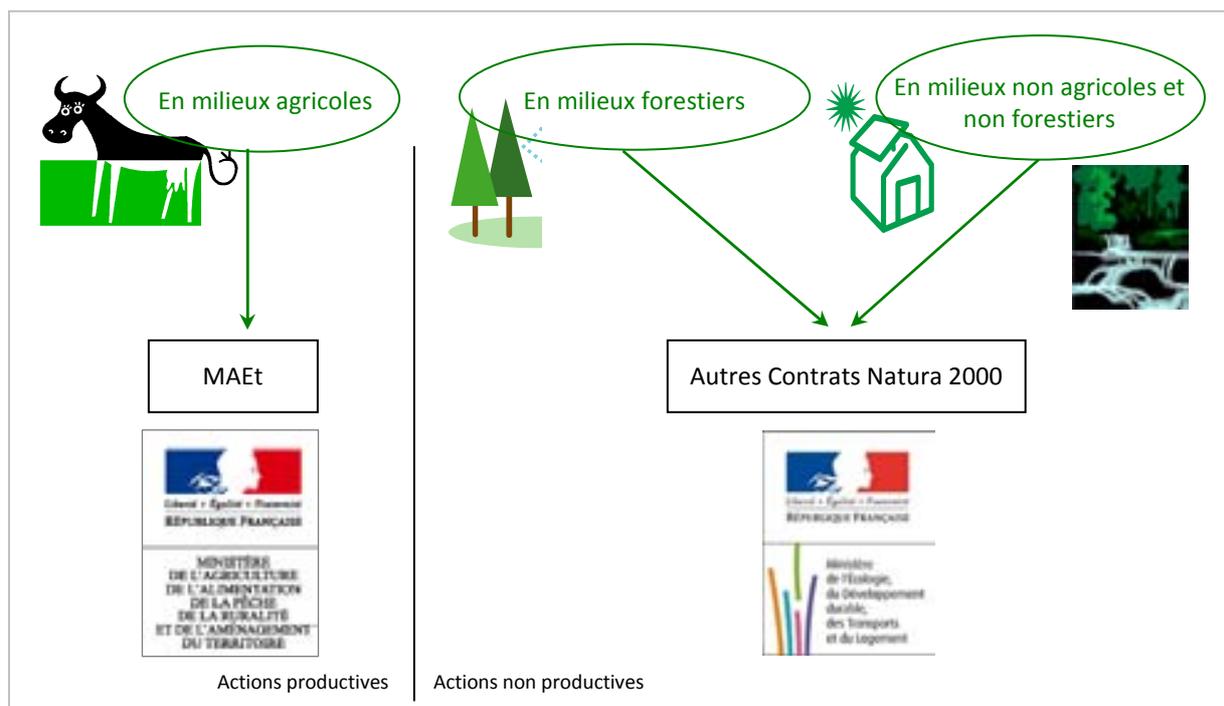


Figure 17. Mesures de gestion contractuelle sur les sites Natura 2000.

#### 4.1.2.2. Engagements

Le contrat Natura 2000 présente deux types d'engagement :

- **Engagements correspondant aux bonnes pratiques, non rémunérés** : Il s'agit d'opérations essentielles pour garantir le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation ; ce sont des engagements qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière (engagements non rémunérés) mais auxquels le propriétaire doit obligatoirement souscrire dans le cadre du contrat Natura 2000 ;
- **Engagements allant au-delà des bonnes pratiques, rémunérés** : Il s'agit de dispositions répondant à une problématique particulière, engendrant un surcoût ou un manque à gagner pour le contractant ; ce sont des engagements donnant lieu à contrepartie financière (engagements rémunérés) sur la base des montants retenus ou établis conformément aux règles de calcul validées dans le cahier des charges qui sera annexé au document d'objectifs.

**NB :** La signature d'un contrat Natura 2000 ouvre droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

#### 4.1.2.3. Conditions générales d'application

- **Terrain inclus dans un site Natura 2000** doté d'un docob opérationnel ;
- Souscription par les **titulaires de droits réels ou personnels** ;
- Surfaces engagées non constitutives d'une exploitation agricole ;
- **Durée : 5 ans**, à l'exception du contrat Natura 2000 Forestier F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » pour lequel la durée d'engagement est de 30 ans ;
- Début des travaux : dans les 2 premières années du contrat ;
- Montage du contrat Natura 2000 en lien avec le SYCOPARC, animateur du site Natura 2000.

#### 4.1.2.4. Conditions particulières des contrats forestiers

##### ❖ CAS DES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Les propriétaires ou gestionnaires des bois, forêts et terrains à boiser relevant du régime forestier ne peuvent prétendre à la signature d'un contrat Natura 2000 que si ces bois, forêts et terrains à boiser sont dotés d'un document de gestion satisfaisant aux exigences du code forestier.

Lorsque le document d'aménagement ne prend pas en compte le document d'objectifs, un contrat Natura 2000 peut néanmoins être envisagé à condition que l'Office National des Forêts ou le propriétaire s'engage par écrit à faire approuver dans un délai de 3 ans suivant la signature du contrat Natura 2000, les modifications nécessaires rendant compatible le document d'aménagement avec le docob.

##### ❖ CAS DES AUTRES FORETS

Pour les propriétaires forestiers dont les forêts doivent être dotées d'un plan simple de gestion (PSG) au titre du I. de l'article L. 6 du code forestier, le bénéfice d'un contrat Natura 2000 ne peut être envisagé qu'à la condition qu'un tel plan, agréé par le centre régional de la propriété forestière, soit en vigueur. Aucun contrat Natura 2000 ne peut concerner une propriété placée sous un régime spécial d'autorisation administrative.

Toutefois, par dérogation, un contrat Natura 2000 peut être signé en l'absence du PSG :

- pour ne pas retarder des projets collectifs ;
- pour ne pas bloquer des travaux urgents lorsque le PSG est en cours de renouvellement.

Lorsque le PSG n'est pas compatible avec les documents d'objectifs, un contrat Natura 2000 peut néanmoins être envisagé à la condition que le propriétaire des forêts concernées s'engage par écrit à déposer au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), dans un délai de trois ans suivant la signature du contrat Natura 2000, une modification du PSG intégrant les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000. Cette disposition s'applique y compris lorsque le PSG est volontaire.

Si la forêt ne doit pas faire l'objet de la rédaction d'un PSG et qu'elle n'est pas dotée d'un tel document, des contrats Natura 2000 peuvent être signés sans condition. Cependant, la priorité sera donnée pour la signature d'un contrat Natura 2000 aux forêts dotées d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé.

#### 4.1.2.5. Modalités de contrôle

Le versement des aides est subordonné à la réalisation d'engagements soumis à un certain nombre de contrôles. Les règlements de l'Union européenne prévoient deux niveaux de contrôles : le

contrôle administratif (par le service instructeur Direction Départementale des Territoires DDT) et le contrôle sur place (par la DDT ou l'organisme payeur).

Les sanctions sont précisées dans l'article R-414-15 du code de l'environnement : « le préfet, conjointement avec le commandant de la région terre pour ce qui concerne les terrains relevant du ministère de la défense, s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre des contrats Natura 2000. A cet effet, des contrôles sur pièces sont menés par les services déconcentrés de l'Etat ou le CNASEA.

Lorsque le titulaire d'un contrat Natura 2000 s'oppose à un contrôle réalisé en application de l'article R-414-15, lorsqu'il ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits ou s'il fait une fausse déclaration, le préfet suspend, réduit ou supprime en tout ou partie l'attribution des aides prévues au contrat. Le préfet peut, en outre, résilier le contrat. »

#### 4.1.2.6. Spécificités des terrains militaires

L'Etat ne pouvant signer de contrat avec lui-même, les contrats Natura 2000 engagés sur le terrain militaire de Bitche ne pourront être conclus qu'entre le Ministère en charge de l'environnement et une structure tiers. Ceci nécessitera donc au préalable une délégation de compétences entre l'Etat Défense et cette structure.

## **4.2. Programme d'actions**

Les actions planifiées dans ce DOCOB ont bien sûr été définies sur la base des enjeux écologiques identifiés sur le site Natura 2000. Néanmoins, elles ont dû également tenir compte des contraintes liées au caractère militaire du camp et à sa dangerosité. Cette situation explique que certaines zones écologiquement très intéressantes ne fassent l'objet d'aucune action (cas de la Tourbière du Katzenbruch).

■ **NB :** Les conditions d'accès sont précisées dans le paragraphe 2.2.1.3. Régime d'accès au camp militaire, pages 76-77.

### **4.2.2. Un enjeu : améliorer les connaissances naturalistes du site**

#### ❖ LA PRIORITE LAISSEE AUX ACTIONS DE SUIVI ET D'INVENTAIRE

Etant donné l'insuffisance globale des connaissances naturalistes sur le terrain militaire de Bitche (lié à l'encadrement strict des conditions d'accès), une large part des actions de ce premier document d'objectifs consistera à parfaire les données de caractérisation des espèces et des milieux présents, à suivre leur évolution et à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes en place, notamment au niveau des milieux tourbeux.

Ont été distingués les actions qui seront réalisées de manière transversale sur plusieurs entités de celles spécifiquement mises en oeuvre sur une entité particulière du site Natura 2000. Les opérations concernant la mise en place d'inventaires ou de suivis sont citées ci-dessous et détaillées dans le paragraphe 4.3. Les actions d'inventaire et de suivi.

Les travaux et actions non planifiés au docob (remblaiement, circulation, travaux divers) ne pourront être envisagés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 sans avoir fait préalablement l'objet d'une validation en comité restreint, regroupant a minima des représentants de la Région Terre de Metz (Bureau Stationnement Infrastructure), du 16<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et du SYCOPARC.

#### ❖ UNE CONCENTRATION DES ACTIONS SUR LES MILIEUX HUMIDES

Aucune action de gestion n'a été prévue sur l'ensemble des landes et pelouses dunaires, classées en site Natura 2000 : landes du Petit Hohguertel, pelouses et landes de la Main du Prince, landes de la station de pompage, landes de Rochat, landes du Schnitz.

A l'origine, l'intérêt de ces différentes entités résidait dans la présence d'espèces floristiques menacées ou rares. Or, l'observation de ces stations botaniques remonte aujourd'hui à une vingtaine voire à une trentaine d'années. Les espaces qui correspondaient à des zones de landes ou de pelouses (landes du Petit Hohguertel, landes de la station de pompage, landes de Rochat, landes du Schnitz) ont ainsi, en l'absence de perturbations anthropiques, naturellement évolué vers des formations arbustives voire de jeunes forêts de pin sylvestre, et les espèces floristiques dites remarquables ont depuis disparu. La restauration écologique de ces formations évoluées nécessiterait désormais des interventions lourdes sur les milieux, coûteuses et sans aucune garantie de réapparition des espèces visées.

Pour les pelouses et landes de la Main du Prince, les pratiques actuelles de fauche réalisées par les militaires dans le cadre de leurs activités assurent la conservation des habitats Natura 2000, sans qu'aucune action de gestion supplémentaire ne soit nécessaire. L'application des bonnes pratiques prévues dans la charte devrait donc suffire pour le maintien de ces habitats.

Au regard de ces éléments, le docob prévoit la révision du périmètre Natura 2000. Ainsi, seront soustraites au site les entités dont l'intérêt écologique est secondaire (forte évolution des milieux impliquant des opérations importantes de restauration, disparition d'espèces remarquables...). Après accord de l'autorité militaire, Ces surfaces « perdues » seront compensées par l'intégration de nouvelles entités

reconnues d'intérêt communautaire et en meilleur état de conservation (Tableau 23 & Figure 18).

Tableau 23. Perspectives d'évolution du périmètre du site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire ». Surface des différentes entités constitutives pour les périmètres actuel et projeté.

Entités	Périmètre actuel (ha)	Périmètre projeté (ha)
<b>ENTITES INCLUES DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ACTUEL</b>		
Tourbière du Fischerdell	13,2	13,2
Tourbière du Katzenbruch	45,7	42,1
Tourbière du Pfaffenweiher	26,4	29,1
Forêt du Langenberg	38,8	38,8
Landes du Petit Hohguertel	2,8	-
Landes de la station de pompage	5,3	-
Landes tourbeuses de l'Allée du galop	27,7	56,4
Landes de Rochat	1,4	-
Landes du Schnitz	2,2	-
Pelouses et landes de la Main du Prince	9,5	-
<b>NOUVELLES ENTITES</b>		
Tourbière du Rohrweiher		8,5
Landes du Schanzberg		3,3
<b>Superficie total du site Natura 2000 =</b>	<b>173</b>	<b>191,4</b>

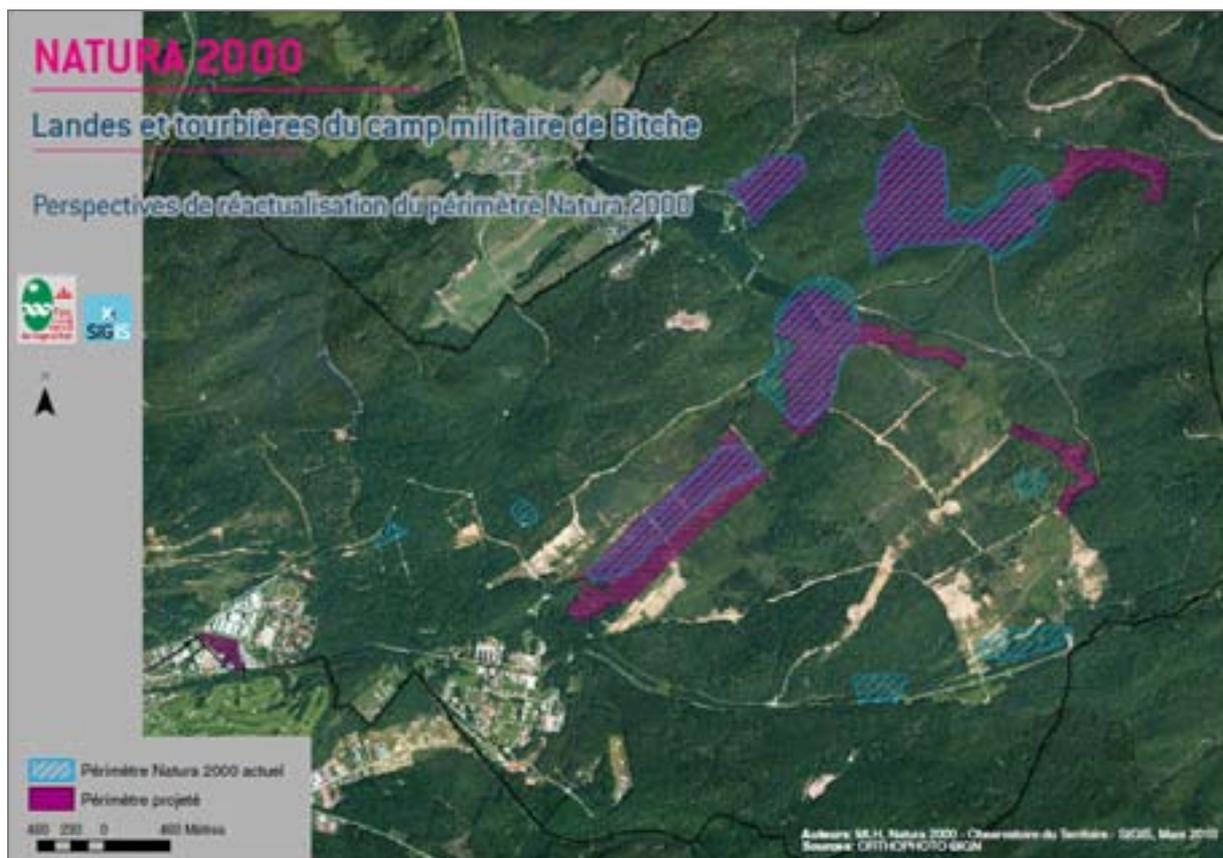


Figure 18. Perspectives de réactualisation du périmètre du site Natura 2000 « Landes et tourbières du Pays de Bitche ».

### 4.2.3. Les actions transversales à l'échelle du site

Les actions visant à améliorer la connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes se concentrent sur les ensembles tourbeux : Fischerdell, Katzenbruch, Pfaffenweiher et Allée du Galop. A l'inverse, les expertises naturalistes concernent l'ensemble des entités incluses dans le site Natura 2000.

Peu d'actions apparaissent pour l'année 2016. Cette dernière sera, en effet, essentiellement consacrée au bilan des actions de ce document d'objectifs et à sa réactualisation.

Tableau 24. Actions transversales du site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire ». Hiérarchisation des priorités d'actions : Haute = \*\*\* / Moyenne = \*\* / Basse = \*.

Action	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année						Stratégie	Financement	Priorité	
				2010	2011	2012	2013	2014	2015				2016
<b>FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS</b>													
Mise en place d'un suivi météorologique	5	PNRVN	Poste animation + 3 000 €		x	x	x	x	x	x	Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Diagnostic fonctionnel des ensembles tourbeux	5	PNRVN	Poste animation + 20 000 €	x	x	x	x	x	x	x	Etude	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Suivi piézométrique des ensembles tourbeux <sup>13</sup>	5	PNRVN	Poste animation + 12 000 €		x	x	x	x	x	x	Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Définition et maintien d'un niveau d'eau idéal sur la partie amont de l'étang d'Haspelschiedt	2	PNRVN	Poste animation + 3 000 €			x	x				Etude	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Inventaire et suivi des peuplements de sphaigne	5	PNRVN	Poste animation + 3 000 €				x	x			Etude	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***

<sup>13</sup> L'installation des piézomètres (choix des sites, opérations de déminage préalables) sera réalisée en collaboration avec les autorités du camp.

Action	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Priorité
				2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
<b>DYNAMIQUE DES ESPECES ET DES HABITATS NATURELS</b>													
Suivi de l'évolution des stations botaniques remarquables	5	PNRVN	Poste animation				x				Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	*
Suivi des populations de chiroptères (filets, sonomètre)	5	PNRVN	Poste animation			x	x	x			Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	**
Réactualisation et enrichissement des données concernant les odonates	5	PNRVN	Poste animation			x	x		x		Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	**
Réactualisation des données caractérisation de l'état des populations de Lamproie de Planer et du Triton crêté	5	PNRVN	Poste animation						x		Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	**
Veille concernant l'apparition éventuelle d'espèces invasives	5	PNRVN	Poste animation		x	x	x	x	x	x	Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	*
Réactualisation de la cartographie des habitats Natura 2000	5	PNRVN (stagiaire)	3 000 €						x		Etude	MEDDTL	***
Prospections naturalistes en vue d'une modification de périmètre du site	5	PNRVN	Poste animation		x	x	x				Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Capitalisation des données naturalistes dans la base de données « Patnat »	5	PNRVN	Poste animation		x	x	x	x	x	x	Animation	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
<b>AUTRES TYPES D' ACTIONS</b>													
Révision du périmètre du site Natura 2000	-	PNRVN	Poste animation				x	x	x		Animation	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Evaluation des 5 années de mise en œuvre du docob et rédaction du nouveau plan de gestion	-	PNRVN	Poste animation						x	x	Rédaction	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***

#### 4.2.4. Les actions spécifiques à chaque entité

##### 4.2.4.1. Forêt du Langenberg



**Description :** Cette entité correspond à une chênaie acidiphile développée spontanément sur souche. Le site se trouvant dans le prolongement de certains champs de tir, on est en présence d'un bois mitraillé sans réelle valeur économique. Cette forêt n'est pas incluse dans le périmètre de gestion de l'ONF.

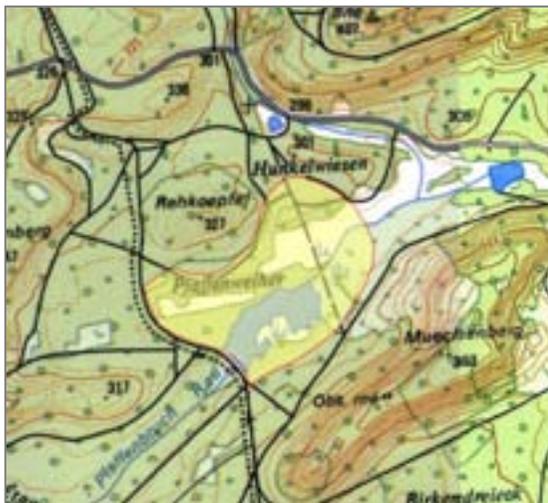
L'intérêt de cette forêt réside dans son caractère naturel, celle-ci ayant été peu perturbée par l'homme au cours des dernières décennies. Il s'agit donc d'un milieu forestier en dynamique naturelle, remarquable en terme d'habitats mais également en tant que zone refuge pour de nombreuses espèces animales (chiroptères, oiseaux, insectes) et végétales (champignons, lichens).

**Habitats Natura 2000 :** Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110)

**Enjeu :** Suivre l'évolution de l'habitat forestier dans un contexte de dynamique naturelle non perturbée par l'homme.

Action (hors actions transversales)	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Priorité	
				2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				
Pose de gîtes à chiroptères	5	PNRVN	Poste animation		x	x						Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Suivi des gîtes à chiroptères	5	PNRVN	Poste animation			x	x	x	x			Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***
Caractérisation de l'avifaune forestière	5	LPO	2 000 €			x						Etude	MEDDTL	**
Suivi de l'habitat forestier par la mise en place d'un réseau de 40 placettes permanentes	5	ONF - PNRVN	Poste animation + ONF : 4 000 €	x	x							Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	***

#### 4.2.4.2. Tourbière du Pfaffenweiher



**Description :** Cet étang-tourbière, établi en barrage sur le ruisseau du Pfaffenweiher, se localise au nord-est du camp. Les espèces animales et végétales inventoriées font de cette zone « un milieu d'intérêt national ». Cet étang oligotrophe (eau pauvre et acide) est colonisé sur ses berges par une végétation tourbeuse à Droséra intermédiaire et à Lycopode inondé.

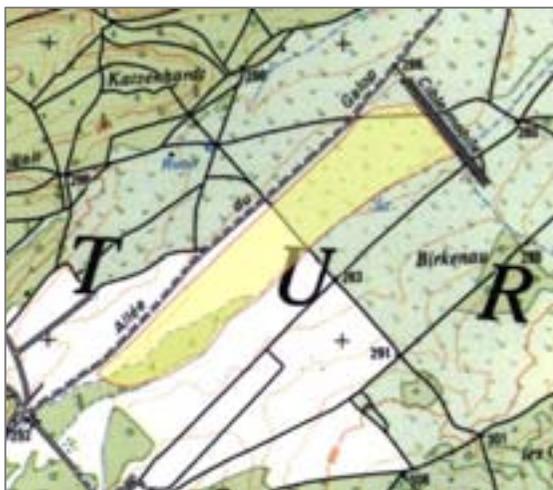
L'amont du plan d'eau, anciennement occupé par des prairies de fauche, constitue une station très intéressante qu'il convient de protéger particulièrement. De plus, des espèces remarquables telle que le Calla des marais et le Potamot à feuilles de renouée ont été relevées dans les ruisseaux.

**Habitats Natura 2000 :** Tourbières boisées (91D0\*), Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120), Tourbières de transition et tremblantes (7140), Dépressions sur substrat tourbeux du *Rynchosporion* (7150).

**Enjeu :** Améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et adapter en conséquence la gestion des niveaux d'eau de l'étang.

Action (hors actions transversales)	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année						Stratégie	Financement	Priorité	
				2010	2011	2012	2013	2014	2015				2016
Restauration du moine de l'étang du Pfaffenweiher	5	ONF (dépositaire du contrat)	Sur devis				x				Contrat Natura 2000	MEDDTL, Europe	**

#### 4.2.4.3. Lande tourbeuse de l'allée du Galop



**Description :** Cette entité, localisée en aval du complexe de tir n°1, correspond sur la majorité de sa surface à une lande humide occupée par la Callune sur ses bordures les plus sèches et par la Molinie à proximité du ruisseau. Les espèces animales les plus remarquables identifiées dans cette zone sont l'Azuré des mouillères, dont la présence est liée à l'existence de la Gentiane pneumonanthe. Chez les oiseaux, la Pie-grièche grise y a déjà été observée en période de reproduction.

Dans le cadre de ce document d'objectifs, il serait intéressant de mieux comprendre l'origine de cette formation humide afin de mieux anticiper et accompagner son évolution naturelle.

**Habitats Natura 2000 :** Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120), Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (2330), Landes sèches européennes (code : 4030), Rivières des étages planitiaire à montagnard à Renoncule et Caillitriche(3260)

**Enjeu :** Améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière. Suivre l'évolution de la qualité physico-chimique du ruisseau la traversant.

Action (hors actions transversales)	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Priorité	
				2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				
Comblement d'un ou plusieurs drains <sup>14</sup>	5	ONF ?	Sur devis			x						Contrat Natura 2000	MEDDTL, Europe	**
Evaluation de l'impact des remontées de nappe suite au comblement de drains sur les populations de Gentiane	5	PNRVN	Poste animation		x	x	x	x	x	x		Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	**
Suivi des populations d'Azuré des mouillères et de sa plante hôte, la Gentiane pneumonanthe	5	PNRVN	Poste animation	x	x	x	x	x	x	x		Suivi	MEDDTL, Région, Agence de l'Eau	**

<sup>14</sup> Cette opération sera mise en œuvre sur la base d'un constat partagé. Elle permettra d'augmenter l'humidité dans le sol, toutefois, elle n'induirait pas d'engorgement superficiel.

Action (hors actions transversales)	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année						Stratégie	Financement	Priorité	
				2010	2011	2012	2013	2014	2015				2016
Suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau du Katzenbruch	2	PNRVN	5 000 €			x		x		x	Etude	MEDDTL	**

#### 4.2.4.4. Tourbière de Fischerdell



**Description :** La tourbière de Fischerdell se localise à l'est de l'étang d'Haspelschiedt. Il s'agit d'une zone de marais tourbeux au stade initial. Cette entité se distingue par la présence d'une espèce rarissime et fragile : l'Orchis de Traunsteiner.

**Habitats Natura 2000 :** Tourbières boisées (91D0\*), Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120), Tourbières de transition et tremblantes (7140).

**Enjeu :** Suivre la dynamique d'évolution de la tourbière.

Action (hors actions transversales)	Objectif	Maître d'œuvre	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année						Stratégie	Financement	Priorité
				2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Pas d'action spécifique en dehors des actions transversales telles que le suivi botanique et le diagnostic fonctionnel.												

### 4.3. Détail des actions d'inventaire et de suivi

Tableau 25. Actions d'inventaire et de suivi sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire ».

Action		Réalisation de l'action par année							Période	Localisation
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
<b> FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS</b>										
Mise en place d'un suivi météorologique	Installation d'une station météo automatique, récolte des données deux fois par an		2	2	2	2	2	2	Toute l'année	A l'amont de l'Allée du Galop (à côté du parking)
Diagnostic fonctionnel des ensembles tourbeux	Caractérisation et définition des unités fonctionnelles	5	5	5	5	2	2	2	Juillet à Août	Tous les sites tourbeux
Suivi piézométrique des ensembles tourbeux <sup>15</sup>	Installation de piézomètres munis de sondes automatiques	3	3	3	3	3	3	3	Toute l'année	Allée du galop, Katzenbruch
Inventaire et suivi des peuplements de sphaigne	Détermination des espèces de sphaigne présentes dans les tourbières (prélèvement d'échantillons), caractérisation de leur évolution dynamique par quadrats				10	10			Mai à août	Tous les sites humides
<b> DYNAMIQUE DES ESPECES</b>										
Suivi de l'évolution des stations botaniques remarquables	Passage sur les stations botaniques connues				2				Mai à août	Ensemble du site Natura 2000 (chemins), hors zones rouges
Evaluation de l'impact des remontées de nappe suite au comblement de drains sur les populations de Gentiane	Evaluation et suivi de la densité de Gentiane pneumonanthe à l'aide quadrats							Suivi effectué en même temps que celui concernant l'Azuré des mouillères.	Juin à Août	Allée du galop
Suivi des populations d'Azuré des mouillères et de sa plante hôte, la Gentiane pneumonanthe	Evaluation de l'abondance des populations – méthodologie à définir	2	5	5	5	5	5	5	Juin à Août	Allée du galop

<sup>15</sup> L'installation des piézomètres (choix des sites, opérations de déminage préalables) sera réalisée en collaboration avec les autorités du camp.

Action		Réalisation de l'action par année						Période	Localisation	
		2010	2011	2012	2013	2014	2015			2016
Suivi des populations de chiroptères (filets, sonomètre) - Grand murin, Vespertilion de Bechstein, autres chauves-souris	Capture par filets	-	-	2	-	2	-	-	Avril à Août	Ensemble du site Natura 2000 (chemins), hors zones rouges
	Etude sonométrique (50 points d'écoute)	-	-	-	15 à 20	-	-	-	Avril à Août	Ensemble du site Natura 2000 (chemins), hors zones rouges
Suivi des gîtes à chiroptères	Relevé des gîtes installés	-	-	3	3	3	3	3	Avril à Août	Langenberg
Réactualisation et enrichissement des données concernant les odonates	Capture par filets	-	-	10	5	-	5	-	Juillet à Août	Tous les sites humides
Réactualisation des données caractérisation de l'état des populations de Lamproie de Planer et du Triton crêté	Recherche de la Lamproie de Planer par tamisage des sédiments	-	-	-	-	-	2	-	Novembre à Janvier	Ruisseaux en amont de l'étang d'Haspelschiedt
	Recherche nocturne du Triton crêté	-	-	-	-	-	2	-	Avril à Mai	Tous les sites humides
Caractérisation de l'avifaune forestière	Caractérisation exhaustive des populations d'oiseaux par indice ponctuel d'abondance (IPA)	-	-	10	-	-	-	-	Avril à Août	Langenberg
Capitalisation des données naturalistes dans la base de données « Patnat »	Lynx et Lucane cerf-volant : Pas de suivi spécifique. Intégration des données recueillies par le réseau Lynx et des observations locales éventuelles.	-	-	-	-	-	-	-	-	Ensemble du site Natura 2000, hors zones rouges
<b>DYNAMIQUE DES HABITATS NATURELS</b>										
Suivi de l'habitat forestier par la mise en place d'un réseau de 40 placettes permanentes	Initialisation d'un suivi des peuplements forestiers par la mise en place de placettes forestières - protocole Max BRUCIAMACCHIE	20	10	-	-	-	-	-	Sans importance	Langenberg
Réactualisation de la cartographie des habitats Natura 2000	Recherche et identification des habitats et espèces d'intérêt communautaire en dehors du site Natura 2000	-	-	-	5	5	-	-	Avril à Août	Périmètre préalablement identifié

Action		Réalisation de l'action par année							Période	Localisation
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
Prospections naturalistes en vue d'une modification de périmètre du site	Révision de la cartographie des habitats naturels	-	-	-	-	-	20	-	Juin à Juillet	Ensemble du site Natura 2000, hors zones rouges
<b>MENACES</b>										
Suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau du Katzenbruch	Prélèvement et analyses d'eau en laboratoire	-	-	5	-	5	-	5	Octobre à Février	Allée du galop
Veille concernant l'apparition éventuelle d'espèces invasives	Pas de suivi spécifique. Surveillance générale de l'apparition de telles espèces lors des sorties sur le terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	Ensemble du site Natura 2000, hors zones rouges

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitché

DOCUMENT D'OBJECTIFS

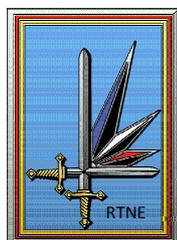
## *Evaluation des actions*

---



# *partie* **5**

---



Décembre 2010

## 5. EVALUATION DES ACTIONS ET DU DOCOB

### 5.1. Deux temps dans l'évaluation

#### 5.1.1. L'évaluation annuelle des actions

A la fin de chaque année écoulée, les actions définies au calendrier prévisionnel seront évaluées au regard des indicateurs définis. Ce bilan d'activité fera également le point sur l'évolution de l'état des connaissances sur le site (mise à jour de l'état des lieux).

#### 5.1.2. L'évaluation au terme du document d'objectifs

Celle-ci portera sur :

- l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces (campagne de cartographie et d'inventaire),
- la synthèse des bilans annuels d'action.

### 5.2. Deux niveaux d'évaluation

Afin d'évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'évaluation à deux niveaux qui comprend :

- le suivi des richesses biologiques du site (voir l'ensemble des actions prévues au 4.3. Détail des actions d'inventaire et de suivi). Cela concerne à la fois les habitats et les espèces présentes dans le site Natura 2000. Durant les 5 années de mise en œuvre du document d'objectifs, les données écologiques seront régulièrement mises à jour. Toutes ces informations seront intégrées dans les bases de données du SYCOPARC. La synthèse des données est indispensable pour procéder à l'évaluation.
- l'évaluation de la réalisation de l'ensemble des actions prévues au document d'objectifs (4.2. Programme d'actions). Celle-ci ne pourra se faire que grâce aux indicateurs proposés ci-après, spécifiques pour chacune des actions.

Tableau 26. Indicateurs de suivi relatifs aux actions programmées sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire ».

Action	Objectifs	Indicateurs de suivi / Evaluation
<b>FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS</b>		
Mise en place d'un suivi météorologique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faciliter l'analyse de l'évolution du niveau de la nappe</li><li>- Améliorer la compréhension du fonctionnement des milieux tourbeux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Existence de relevés réguliers traduisant l'évolution des paramètres climatiques</li><li>- Adaptation des mesures de gestion dans les milieux tourbeux</li></ul>
Diagnostic fonctionnel des ensembles tourbeux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la compréhension du fonctionnement des milieux tourbeux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cartographie des unités fonctionnelles</li><li>- Profil de caractérisation des niveaux de tourbes</li></ul>

Action	Objectifs	Indicateurs de suivi / Evaluation
Suivi piézométrique des ensembles tourbeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser l'évolution du niveau de la nappe</li> <li>- Améliorer la compréhension du fonctionnement des milieux tourbeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de relevés réguliers traduisant l'évolution du niveau de la nappe</li> <li>- Adaptation des mesures de gestion dans les milieux tourbeux</li> </ul>
Définition et maintien du niveau d'eau optimal à l'amont du plan d'eau d'Haspelschiedt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les complexes tourbeux adjacents à l'étang</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des habitats tourbeux et humides</li> </ul>
Inventaire et suivi des peuplements de sphaigne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser la liste des espèces de sphaigne présentes sur le site Natura 2000</li> <li>- Comprendre la dynamique d'évolution des tourbières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une liste actualisée des espèces</li> <li>- Cartographie des peuplements de sphaigne</li> <li>- Evolution surfacique des peuplements au niveau des quadrats</li> </ul>
<b>DYNAMIQUE DES ESPECES ET DES HABITATS NATURELS</b>		
Suivi des espèces végétales et animales remarquables <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stations botaniques</li> <li>- Chiroptères</li> <li>- Odonates</li> <li>- Lamproie de Planer</li> <li>- Triton crêté</li> <li>- Avifaune forestière</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance naturaliste</li> <li>- Mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées aux enjeux écologiques</li> <li>- Suivre l'impact des mesures de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence/absence de l'espèce</li> <li>- Estimation des populations : densité, abondance</li> </ul>
Capitalisation des données naturalistes recueillies dans la base de données « PatNat »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance naturaliste</li> <li>- Suivre et mieux comprendre la dynamique des espèces dans le temps</li> <li>- Faciliter l'évaluation du DOCOB en 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une base de données des observations naturalistes à jour</li> </ul>
Réactualisation de la cartographie des habitats Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer l'évaluation du DOCOB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une nouvelle cartographie digitalisée des habitats Natura 2000 du site</li> </ul>
Suivi de l'habitat forestier par la mise en place d'un réseau de 40 placettes permanentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la compréhension de la dynamique forestière dans un contexte de non intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de bois mort</li> <li>- Surface terrière à l'ha</li> </ul>
Suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau de l'Allée du Galop	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le phénomène d'eutrophisation observée au niveau du plan d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paramètres physico-chimiques du cours d'eau : pH, matières organiques, conductivité, ...</li> </ul>
<b>OPERATIONS DE GESTION</b>		
Restauration du moine de l'étang du Pfaffenweiher	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'étang en évitant la rupture de la digue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du contrat N 2000</li> </ul>
Comblement d'un ou plusieurs drains sur l'Allée du galop	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer le fonctionnement naturel de la nappe d'accompagnement de la tourbière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface d'habitats tourbeux et humides</li> <li>- Réalisation du contrat N2000</li> </ul>
<b>AUTRES ACTIONS</b>		

Action	Objectifs	Indicateurs de suivi / Evaluation
Révision du périmètre du site Natura 2000	- Adapter le périmètre du site aux enjeux écologiques actuels	- Existence d'un nouvel arrêté du périmètre du site Natura 2000
Evaluation des 5 années de mise en œuvre du docob et réactualisation	- Préparer l'élaboration du futur DOCOB	- Présentation de l'évaluation du docob au comité de pilotage

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

DOCUMENT D'OBJECTIFS

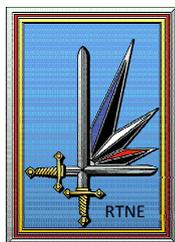
## *Charte et contrats Natura 2000*

---



# *partie* **6**

---



**Décembre 2010**



**Site FR 4100212 :**

**« Landes et tourbières  
du Terrain militaire de Bitche »**

**CHARTRE NATURA 2000**



Code Charte CH E1	<u>Engagement 1</u>  <b>Veiller à la bonne gestion de l'étang d'Haspelschiedt</b>	
<b>Habitats :</b> Tourbières boisées (91D0*), Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120), Tourbières de transition et tremblantes (7140), Tourbières hautes actives (7110*), Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i> (7150), Rivières des étages planitiaire à montagnard à Renoncule et Caillitriche (3260)	<b>Périmètre concerné :</b> Etang d'Haspelschiedt	
<b>Objectifs :</b> ⇒ Conserver l'étang d'Haspelschiedt ainsi que les habitats tourbeux associés ⇒ Maintenir une bonne qualité d'eau		
<b>Engagements sur la durée du contrat :</b> 1. Maintenir en queue d'étang un niveau d'eau constant, défini par l'opérateur en concertation avec les usagers. 2. Eviter les pratiques de chaulage dans l'étang. 3. S'assurer du bon fonctionnement des ouvrages de l'étang (ouvrages de vidange, moine). 4. Eviter tout rejet d'effluents dans l'étang, autres que ceux provenant de la station d'épuration du camp militaire. 5. Transmettre à l'animateur l'audit technique annuel de la station d'épuration du camp.		

Code Charte CH E2	<u>Engagement 2</u>  <b>Favoriser la dynamique naturelle forestière</b>	
<b>Habitats :</b> Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> (91.10)	<b>Périmètre concerné :</b> Forêt du Langenberg	
<b>Objectifs :</b> ⇒ Maintenir la structure et la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire ⇒ Eviter toute perturbation de la dynamique naturelle forestière en place		
<b>Engagements sur la durée du contrat :</b> 1. Eviter toute intervention dans la forêt du Langenberg (exploitation des essences, plantation, récolte des rémanents, utilisation d'intrants) à l'exception de celles prévues au plan d'action du DOCOB. 2. Cantonner la circulation des véhicules sur les chemins, les limiter (sauf raison de sécurité, réalisation de suivis scientifiques, déplacements de l'Office National des forêts et de la Société de chasse). 3. Ne pas agrainer.		

Code Charte CH E3	<u>Engagement 3</u>  <b>Maintenir l'intégrité des habitats humides et des milieux ouverts</b>	
<p><b>Habitats :</b> Tourbières boisées (91D0*), Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120), Tourbières de transition et tremblantes (7140), Tourbières hautes actives (7110*), Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i> (7150), Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> (2330), Formations herbeuses à Nard (6230*), Landes sèches européennes (code : 4030), Rivières des étages planitiaire à montagnard à Renoncule et Callitriche (3260)</p>	<p><b>Périmètre concerné :</b> Allée du galop, Fisherdel, Katzenbruch, Petit Hohguertel, Pfaffenweiher, Rochat, Schnitz, Station de pompage, Main du Prince</p>	
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Conserver voire améliorer l'état de conservation des habitats humides et ouverts</li> <li>⇒ Eviter la dégradation de la qualité chimique des cours d'eau</li> </ul>		
<p><b>Engagements sur la durée du contrat :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Limiter le passage d'engins aux pistes et chemins existants (exception faite du terrain d'aviation et des pare-feux, pour lesquels le passage d'engins est indispensable à la réalisation des actions de fauche). La circulation sera par ailleurs autorisée pour des raisons de sécurité et pour la réalisation des suivis scientifiques et des travaux liés à Natura 2000.</li> <li>2. Ne pas effectuer de travaux sur les entités Natura 2000 citées (remblais, création de pistes, drainage, mobilisation d'intrants, ...) hors entretien des infrastructures en place.</li> <li>3. Ne pas agrainer.</li> </ol>		



**Site FR 4100212 :**

**« Landes et tourbières  
du Terrain militaire de Bitche »**

**CONTRATS NATURA 2000**

**MILIEUX NON FORESTIERS**



Synthèse des Contrats Natura 2000 – Milieux non forestiers :

N° Mesure	Nom de la mesure	Code	
		PDRH	MEDD
CO_AM M1	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	323B	A32314P
CO_AM M2	Chantier d'élimination d'une espèce végétale indésirable	323B	A32320P & R

Codes Mesure		<u>Code Mesure : CO AM M1</u>
PDRH	MEDD	
323B	A32314P	
<b>Restauration des ouvrages de petite hydraulique</b>		
<b>Habitats :</b> 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 Tourbières de transition et tremblantes 7150 Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i>		<b>Périmètre concerné :</b> ZSC « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »
<b>Objectifs :</b> ⇒ Maintenir ou restaurer l'alimentation hydrique des sites ⇒ Maintenir ou rétablir la fonctionnalité des habitats tourbeux		
<b>Périmètre d'application :</b> Tourbière du Pfaffenweiher - Lande tourbeuse de l'allée du Galop		
<b>Engagements rémunérés sur la durée du contrat :</b> 1. Travaux éligibles à la mesure (option) : a) <i>Opération de comblement de drains</i> b) <i>Restauration d'ouvrage de vidange d'étang</i> 2. Tous les travaux non prévus au contrat sont interdits. 3. Fournir les factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.		
<b>Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :</b> 1. Limiter le passage d'engins aux pistes et chemins existants. La circulation sera par ailleurs autorisée pour des raisons de sécurité et pour la réalisation des suivis scientifiques et des travaux liés à Natura 2000. 2. Ne pas effectuer de travaux à l'exception de ceux planifiés dans le plan d'action. 3. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.		
<b>Montant des aides et modalités des versements :</b> L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le versement de l'aide interviendra après réception des travaux, sur présentation des factures acquittées (date et cachet du prestataire après paiement) et/ou autres justificatifs de frais engagés par le bénéficiaire.		
<b>Justificatifs/Contrôles :</b> 1. Contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au devis, 2. Contrôle du respect de l'ensemble des engagements non rémunérés, 3. Contrôle de l'existence et de la tenue du cahier d'enregistrement des interventions. 4. Vérification sur place de l'absence de travaux non inscrits au contrat (ou autre contrat Natura 2000), 5. Vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.		

Codes Mesure		<b><u>Code Mesure : CO AM M2</u></b>
PDRH	MEDD	
323B	A32320P & R	
<b>Chantier d'élimination d'une espèce végétale indésirable</b>		
<b>Habitats :</b> Tous les habitats d'intérêt communautaire recensés dans le Docob.		<b>Périmètre concerné :</b> ZSC « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »
<b>Objectifs :</b> ⇒ Empêcher le développement de nouvelles espèces envahissantes susceptibles de limiter la représentativité de l'habitat concerné.		
<b>Périmètre d'application :</b> Ensemble de la ZSC		
<b>Engagements rémunérés sur la durée du contrat :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation de travaux de coupe/arrachage de tiges d'espèces envahissantes listées à l'Annexe A.</li> <li>2. Exportation des produits de coupe/arrachage hors de la parcelle.</li> <li>3. Tous les travaux non prévus au contrat sont interdits.</li> <li>4. Fournir les factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.</li> </ol>		
<b>Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur l'entité considérée, limiter le passage d'engins aux pistes et chemins existants. La circulation sera par ailleurs autorisée pour des raisons de sécurité et pour la réalisation des suivis scientifiques et des travaux liés à Natura 2000.</li> <li>2. Sur l'entité considérée, ne pas effectuer de travaux à l'exception de ceux planifiés dans le plan d'action.</li> <li>3. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.</li> </ol>		
<b>Montant des aides et modalités des versements :</b>		
<p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p> <p>Le versement de l'aide interviendra après réception des travaux, sur présentation des factures acquittées (date et cachet du prestataire après paiement) et/ou autres justificatifs de frais engagés par le bénéficiaire.</p>		
<b>Justificatifs/Contrôles :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au devis,</li> <li>2. Contrôle du respect de l'ensemble des engagements non rémunérés,</li> <li>3. Contrôle de l'existence et de la tenue du cahier d'enregistrement des interventions.</li> <li>4. Vérification sur place de l'absence de travaux non inscrits au contrat (ou autre contrat Natura 2000),</li> <li>5. Vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.</li> </ol>		

## Annexe A : Liste des espèces végétales « invasives » pouvant faire l'objet d'une opération de gestion

Contrats concernés : CO\_AM\_M2, CO\_MF\_M1

### Espèces ligneuses :

Nom latin	Nom commun
<i>Acer negundo</i>	l'érable negundo
<i>Laburnum anagyroides</i>	le cytise commun
<i>Larix decidua</i>	le mélèze d'Europe
<i>Larix kaempferi</i>	le mélèze du Japon
<i>Liriodendron tulipiferum</i>	le tulipier de Virginie
<i>Picea abies</i>	l'épicéa commun
<i>Picea sitchensis</i>	l'épicéa de Sitka
<i>Pinus strobus</i>	le pin de Weymouth
<i>Populus sp.</i>	le peuplier hybride
<i>Prunus serotina</i>	le cerisier tardif
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	le douglas
<i>Quercus cerris</i>	le chêne chevelu
<i>Quercus rubra</i>	le chêne rouge d'Amérique
<i>Robinia pseudacacia</i>	le robinier faux acacia
<i>Rhus typhina</i>	le sumac de Virginie
<i>Thuja plicata</i>	le thuya géant

### Espèces herbacées :

Nom latin	Nom commun
<i>Buddleja davidii</i>	le buddleia du père David
<i>Elodea nuttallii</i>	l'élodée de Nuttall
<i>Elodea canadensis</i>	l'élodée du Canada
<i>Fallopia japonica</i>	la renouée du Japon
<i>Fallopia sachalinensis</i>	la renouée de Sakhaline
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	la berce du Caucase
<i>Impatiens grandiflora</i>	la balsamine de l'Himalaya
<i>Phytolacca americana</i>	le raisin d'Amérique
<i>Rudbeckia laciniata</i>	la rudbeckie découpée
<i>Solidago canadensis</i>	la verge d'or du Canada
<i>Solidago gigantea</i>	la solidage géante
<i>Spiraea X Billiardii</i>	la spirée Billiardii
<i>Symphoricarpos X Chenaulti</i>	la symphorine
<i>Torilis japonica</i>	le torilis du Japon



**Site FR 4100212 :**

**« Landes et tourbières  
du Terrain militaire de Bitche »**

**CONTRATS NATURA 2000**

**MILIEUX FORESTIERS**



Synthèse des contrats forestiers proposés sur le site Natura 2000 :

N° Mesure	Nom de la mesure	Code	
		PDRH	MEDD
CO_MF M1	Chantier d'élimination d'unes espèce végétale indésirable	323B	F22711

Codes Mesure		<b><u>Code Mesure : CO MF M1</u></b>
PDRH	MEDD	
323B	F22711	
<b>Chantier d'élimination d'une espèce végétale indésirable</b>		
<b>Habitats :</b> Tous les habitats d'intérêt communautaire recensés dans le Docob.		<b>Périmètre concerné :</b> ZSC « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »
<b>Objectifs :</b> ⇒ Empêcher le développement de nouvelles espèces envahissantes susceptibles de limiter la représentativité de l'habitat concerné.		
<b>Périmètre d'application :</b> Forêt de Langenberg		
<b>Engagements rémunérés sur la durée du contrat :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation de travaux de coupe/arrachage de tiges d'espèces envahissantes listées à l'Annexe A conformément au devis.</li> <li>2. Exportation des produits de coupe/arrachage hors de la parcelle.</li> <li>3. Tous les travaux non prévus au contrat sont interdits.</li> <li>4. Fournir les factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.</li> </ol>		
<b>Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eviter toute intervention dans la forêt du Langenberg (exploitation des essences, plantation, récolte des rémanents, utilisation d'intrants) à l'exception de celles prévues au plan d'action du DOCOB.</li> <li>2. Limiter la circulation des véhicules à ceux indispensables pour des raisons de sécurité et à ceux nécessaires à la réalisation des suivis scientifiques prévus.</li> <li>3. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.</li> </ol>		
<b>Montant des aides et modalités des versements :</b>		
<p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p> <p>Le versement de l'aide interviendra après réception des travaux, sur présentation des factures acquittées (date et cachet du prestataire après paiement) et/ou autres justificatifs de frais engagés par le bénéficiaire.</p>		
<b>Justificatifs/Contrôles :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au devis,</li> <li>2. Contrôle du respect de l'ensemble des engagements non rémunérés,</li> <li>3. Contrôle de l'existence et de la tenue du cahier d'enregistrement des interventions.</li> <li>4. Vérification sur place de l'absence de travaux non inscrits au contrat (ou autre contrat Natura 2000),</li> <li>5. Vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.</li> </ol>		

## Annexe A : Liste des espèces végétales « invasives » pouvant faire l'objet d'une opération de gestion

Contrats concernés : CO\_AM\_M2, CO\_MF\_M1

### Espèces ligneuses :

Nom latin	Nom commun
<i>Acer negundo</i>	l'érable negundo
<i>Laburnum anagyroides</i>	le cytise commun
<i>Larix decidua</i>	le mélèze d'Europe
<i>Larix kaempferi</i>	le mélèze du Japon
<i>Liriodendron tulipiferum</i>	le tulipier de Virginie
<i>Picea abies</i>	l'épicéa commun
<i>Picea sitchensis</i>	l'épicéa de Sitka
<i>Pinus strobus</i>	le pin de Weymouth
<i>Populus sp.</i>	le peuplier hybride
<i>Prunus serotina</i>	le cerisier tardif
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	le douglas
<i>Quercus cerris</i>	le chêne chevelu
<i>Quercus rubra</i>	le chêne rouge d'Amérique
<i>Robinia pseudacacia</i>	le robinier faux acacia
<i>Rhus typhina</i>	le sumac de Virginie
<i>Thuja plicata</i>	le thuya géant

### Espèces herbacées :

Nom latin	Nom commun
<i>Buddleja davidii</i>	le buddleia du père David
<i>Elodea nuttallii</i>	l'élodée de Nuttall
<i>Elodea canadensis</i>	l'élodée du Canada
<i>Fallopia japonica</i>	la renouée du Japon
<i>Fallopia sachalinensis</i>	la renouée de Sakhaline
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	la berce du Caucase
<i>Impatiens grandiflora</i>	la balsamine de l'Himalaya
<i>Phytolacca americana</i>	le raisin d'Amérique
<i>Rudbeckia laciniata</i>	la rudbeckie découpée
<i>Solidago canadensis</i>	la verge d'or du Canada
<i>Solidago gigantea</i>	la solidage géante
<i>Spiraea X Billiardii</i>	la spirée Billiardii
<i>Symphoricarpos X Chenaulti</i>	la symphorine
<i>Torilis japonica</i>	le torilis du Japon

# Site Landes et tourbières du camp militaire de Bitché

DOCUMENT D'OBJECTIFS

## *Annexes*

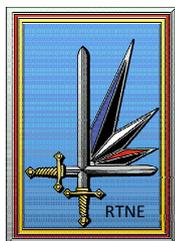
---



*partie*

---

# 7



**Décembre 2010**



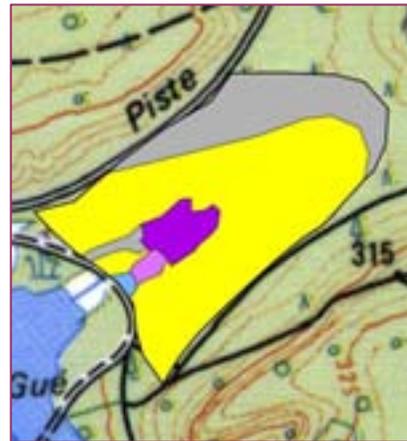
**Site FR 4100212 :**

**« Landes et tourbières  
du Terrain militaire de Bitche »**

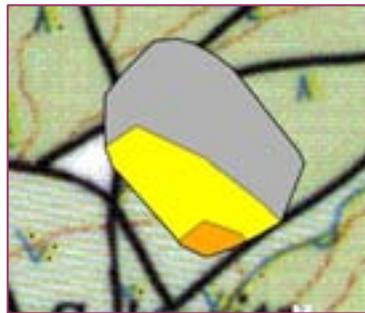
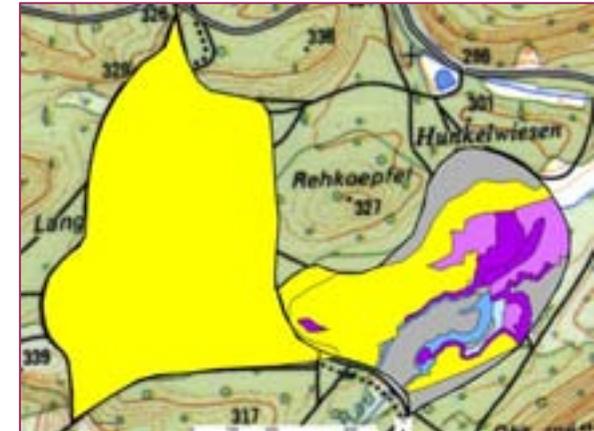
## CARTOGRAPHIE DES HABITATS



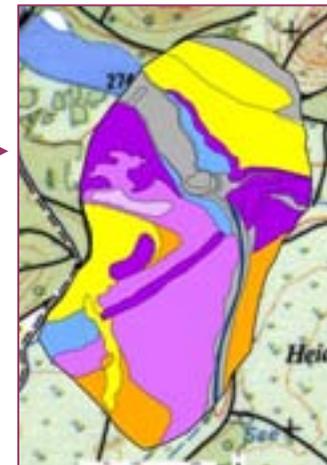
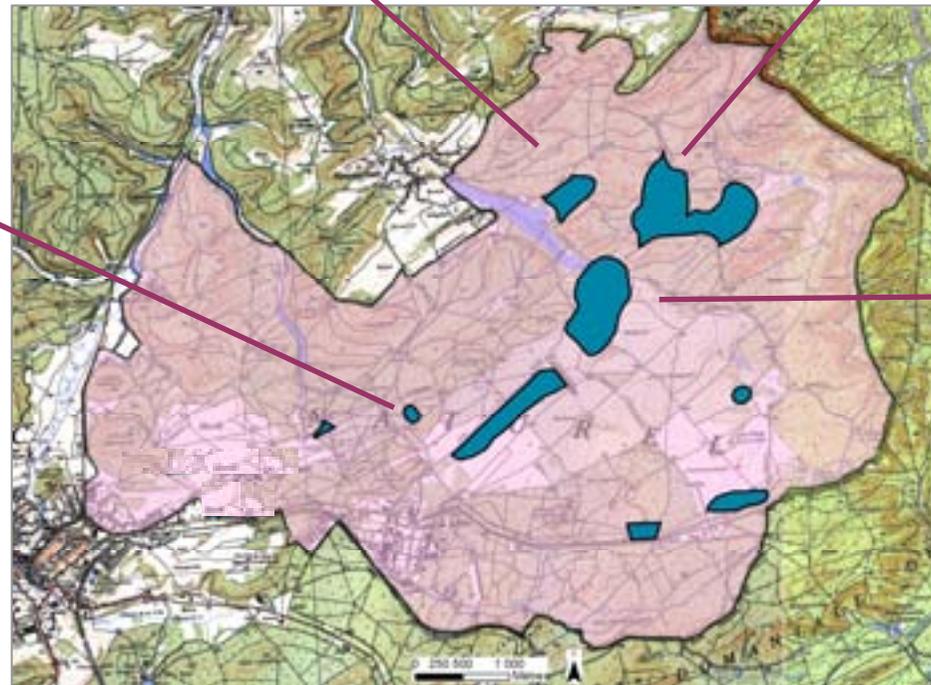
Tourbière de Fisherdell



Forêt de Langenberg -  
Tourbière de Pfaffenweiher



Landes du Schnitz



Tourbière de Katzenbruch

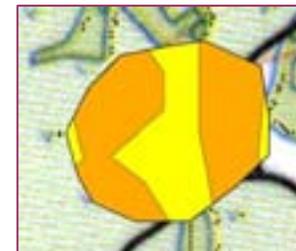
**Légende**

- Hérisse du *Lutulo-fagetum* (81.10)
- Tourbières isolées (9100\*)
- Tourbières hautes dégradées (71.20)
- Mosaïque tourbières hautes actives + tourbières hautes dégradées (71.20 + 71.10\*)
- Tourbières de transition et tremblantes (71.40)
- Dépressions du *Rhynchosporion* (71.30)
- Mosaïque landes sèches + *Petourea* + *Corynephorus* (40.30 + 23.30)
- Landes sèches européennes (40.30)
- Petourea* atlantique + *Nardus stricta* (52.30\*)
- Dunes avec *Petourea* + *Corynephorus* et *Agrostis* (23.30)
- Végétation oligotrophe des milieux acides (32.60)
- Autres

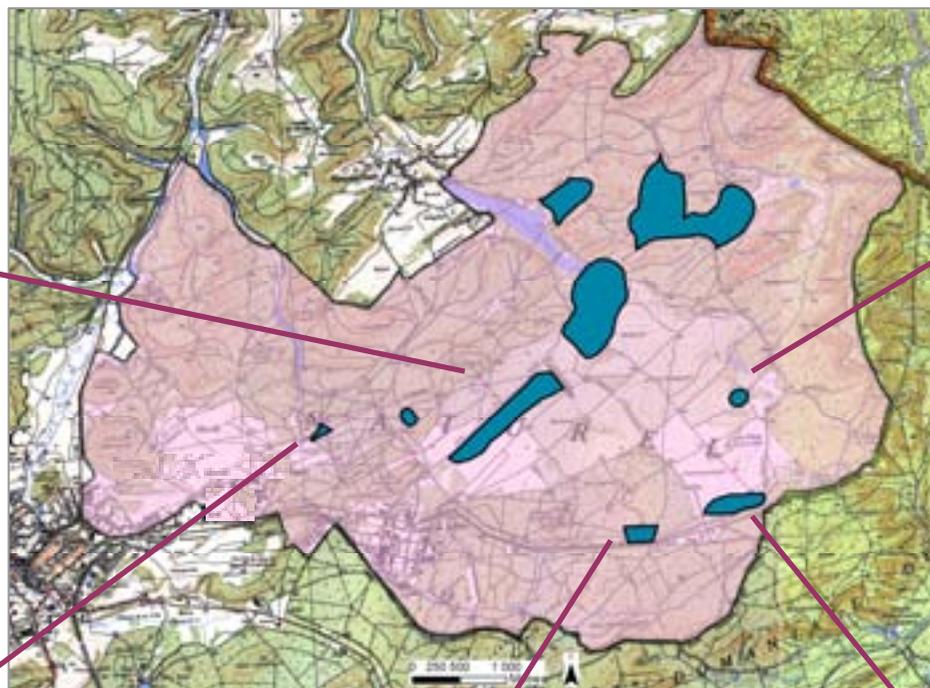
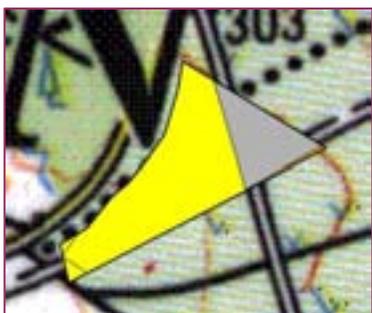
Landes tourbeuses de l'allée du galop



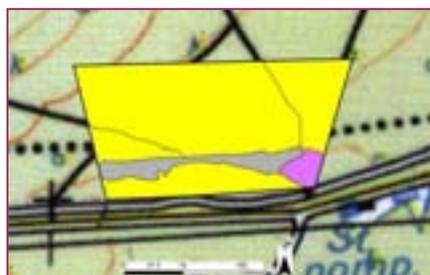
Landes du Petit Hohguertel



Landes de Rochat



Landes de la station de pompage



Pelouses et landes de la Main du Prince



**Légende**

- Hétraies du *Luzula-fagetum* (31.10)
- Tourbières basses (3100\*)
- Tourbières hautes dégradées (71.20)
- Mosaïque tourbières hautes actives + tourbières hautes dégradées (71.20 + 71.10\*)
- Tourbières de transition et tremblantes (71.40)
- Dépressions du *Rhynchosporion* (71.30)
- Mosaïque landes sèches + Pelouses à *Corynephorus* (40.30 + 23.30)
- Landes sèches européennes (40.30)
- Pelouses atlantiques à *Nardus stricta* (52.30\*)
- Dunes avec pelouses à *Corynephorus* et *Agrostis* (23.30)
- Végétation oligotrophe des milieux acides (32.60)
- Autres

## BIBLIOGRAPHIE

---

ALNOT, JAGER & MULLER (2002) Les habitats naturels du Terrain militaire de Bitche, Unité de recherche EBSE à l'Université de Metz : 34 p.

BIORET & al. (1998) Méthode d'élaboration de guides d'aide à la gestion pour les Réserves de Biosphère : application aux Réserves de Biosphères françaises. Dossier MAB 19, UNESCO : 48 p.

BISSARDON & GUIDAL (1997) Nomenclature Corine Biotopes : types d'habitats français : 217 p.

BOUDOT & JACQUEMIN (2002) Inventaire et statut des Libellules de Lorraine. Bull. Soc. Lorr. d'Entomologie : 70 p.

COMMISSION EUROPEENNE (1999) Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 15/2. Commission européenne, DG environnement : 131 p.

COMMISSION EUROPEENNE (2007) Interpretation manuel of European union habitats EUR 27. European commission, DG environnement : 142 p.

DUCHAMP & al. (1999) Biodiversité et gestion forestière. L'exemple des Vosges du Nord : étude des chauves-souris. Ann. Sci. Rés. Bios. Vosges du Nord 7 : p. 93-101.

HATT (1937) Contribution à l'analyse pollinique des tourbières du nord-est de la France. Bulletin du service de la carte géologique d'Alsace et de Lorraine, tome 4 : 78 p.

GENOT & PREAU (2006) Vivre avec le Lynx. Editions Hesse, Saint Claude-de-Diray : 141 p.

JEHIN (2003) Mutation des paysages forestiers dans les Vosges du Nord de la fin du Moyen Age à la veille de la Révolution, Université Marc-Bloch de Strasbourg. UFR des Sciences Historiques. 3 volumes : 771 p.

METZINGER (1972) Les forêts du comté de Bitche au XVIIIe siècle, Annuaire de la société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine : 95 - 121.

MICHELOT & CHIFFAUT (2004) La mise en œuvre de Natura 2000 : l'expérience des réserves naturelles, Cahiers techniques de l'ATEN / Réserves naturelles de France, n°073 : 96 p.

MINISTERE DE LA DEFENSE (2000) Défense et protection de la nature, Editions la Documentation française : 39 p.

MORELLE (2003) Site Natura 2000 « Terrain militaire de Bitche », Expertise Faune, SYCOPARC : 65 p.

MULLER (1985) Les groupements végétaux forestiers du Pays de Bitche (Vosges du Nord), Leur originalité phytosociologique et phytogéographique dans le contexte méditerranéen. Colloques phytosociologiques XIV, Phytosociologie et Foresterie, Nancy, p. 176 - 184.

MULLER (1986) La végétation du Pays de Bitche. Analyse phytosociologique. Application à l'étude synchronique des successions végétales, Université de Paris XI, Orsay.

MULLER (1987) Affinités biogéographiques de la végétation des milieux tourbeux du Pays de Bitche, Modalités de gestion conservatoire des groupements secondaires. Colloques phytosociologiques XV, Phytosociologie et Conservation de la nature, Strasbourg, p. 441 - 452.

MULLER (1992) Inventaire complémentaire des richesses naturelles du Parc Naturel des Vosges du Nord – sites d'intérêt floristique, Laboratoire de phytoécologie de l'université de Metz.

MULLER (1997) Les oiseaux de la réserve de la biosphère des Vosges du Nord. Ciconia, 21 : 1-347.

RITTGEN (1988) Bitche et son canton, des origines à 1945, Editions Pierron, 319 p.

NOEL (1934) Le Pin sylvestre en Lorraine. ENGREF Nancy, 74 p.

- OLIVIER & AL. (1995) Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris : 486 p.
- ODONAT Coord. (2003) Les listes rouges de la nature menacée en Alsace. Collection Conservation, Strasbourg, 479 p.
- RESERVES NATURELLES DE FRANCE (1998) Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles. Ministère de l'environnement / Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 96 p.
- SALING (1985) Eguelshardt. Mairie d'Eguelshardt, 180 p.
- SOUHAIL & al. (2009) Document d'objectifs Natura 2000. Guide méthodologique d'élaboration. Atelier technique des espaces naturels, 97 p.
- SYCOPARC (1987) Inventaire des Richesses Naturelles du Parc naturel régional des Vosges du Nord.
- SYCOPARC (1995) Inventaire des Richesses Naturelles du Parc naturel régional des Vosges du Nord.
- THEOBALD & al. (?) Carte géologique de la France à 1/50000. Bitche-Walschbronn Service de la carte Géologique de la France, 12 p. + cartes
- UNESCO (1996) Réserves de Biosphère : La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du réseau mondial. UNESCO, Paris, 20 p.
- VALENTIN-SMITH & al. (1998) Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000., Réserves naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.
- VANDEL & WECKER (1995) Présence actuelle du Lynx (*Lynx lynx*) dans le massif des Vosges du Nord (France) et le Palatinat (Allemagne). Ciconia, 19 : 133-144.

ABC : Arme Blindée Cavalerie

AFPS : Attestation de Formation Premier Secours

ALI : Armes Légères d'Infanterie

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire

ART : Artillerie

AZUR : Action en Zone Urbaine

BB : Brigade Blindée

B.RENS : Brigade de Renseignement

BC : Bataillon de Chasseurs

BOI : Bureau Opérations Instruction

BSI : Bureau Stationnement Infrastructures

BTM : Bureau Tirs Manoeuvres

CFAT : Commandement de la Force d'Action Terrestre

CFIM : Centre de Formation Initiale Militaire

CFT : Commandement de la Force Terrestre

COFAT : Commandement de la Formation de l'Armée de Terre

CSIIT : Commission Supérieure Interarmées des Infrastructures de Tir. Situé à Versailles, c'est un organisme spécialisé du service du génie qui, en résumé, décide de la création et la validité des installations de tir de toute l'armée française.

Docob : Document d'objectifs

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DUO : Document Unique d'Organisation

ECl : Espaces Collectifs d'Instruction

ERYX : missile anti-char courte portée

GEN : Génie

INF : Infanterie

IST/C : Instruction sur le Tir de Combat

LRAC : Lance-Roquettes Anti-Char

MARTY : plan..., financement des camps nationaux

MATIERE ACTIVE : poudre, explosif... contenu dans les munitions

MCO : Maintien en Condition Opérationnelle

MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, du Transport et du Logement

NBC : Nucléaire, Biologique, Chimique

NEDEX : Neutralisation, Enlèvement et Destruction d'Engins Explosifs

NTI1 : Niveau Technique d'Intervention de niveau 1

OE HG : Ouvrier d'Etat Hors Groupe

ONF : Office National des Forêts

PAV : (stand) Passage en Atmosphère Vicié

PO : Parcours d'Obstacles

PC : Poste de Commandement

PROTERRE : Unité de projection de l'armée de terre

RTNE : Région Terre Nord-Est

S/GTIA : Sous Groupement Tactique InterArmes

SID : Service d'Infrastructure de la Défense

SITTAL : Système d'Instruction pour le Tir aux Armes Légères (simulateur)

STCAL : Simulateur de Tir de Combat aux Armes Légères

SYCOPARC : Syndicat de Coopération pour le PARC naturel régional des Vosges du Nord

TC : Tir Coordonné

VITA : (parcours) Vitalité

ZSTMu : Zone de Stationnement Temporaire de Munitions

# Document d'objectifs Natura 2000



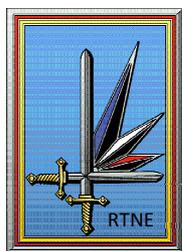
## Recueil des actes administratifs

Site FR 4100212

### Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

Région Lorraine

Département de la Moselle



Décembre 2010

## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. ACTES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES .....</b>	<b>3</b>
1.1. ARRETE MINISTERIEL DE DESIGNATION DU SITE NATURA 2000.....	3
1.2. ARRETE PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE .....	7
1.3. ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	9
<b>2. PROCEDURES DE CONCERTATION.....</b>	<b>11</b>
2.1. COMITES DE PILOTAGE.....	12
2.1.1. Compte-rendu du 9 décembre 2003 .....	12
2.1.2. Compte-rendu du 14 février 2007 .....	28
2.1.3. Compte-rendu du 15 avril 2008.....	32
2.1.4. Compte-rendu du 13 décembre 2010 .....	37
2.2. COMITE DE PILOTAGE RESTREINT : RTNE/DREL/DDT/SYCOPARC.....	47
2.2.1. Compte-rendu du 13 octobre 2009.....	47
2.2.1. Compte-rendu du 4 février 2010 .....	53
2.2. GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES .....	58
2.3.1. Compte-rendu du 18 mars 2004.....	58
2.3.2. Compte-rendu du 17 mai 2004.....	62
2.3.3. Compte-rendu du 24 juin 2004 .....	66
2.3.4. Compte-rendu du 22 juillet 2004 .....	72

## 1. ACTES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Le schéma ci-dessous synthétise les grandes étapes de la vie d'un site Natura 2000 et localise temporellement ces étapes pour le site Natura 2000 FR 4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».



Le détail de la procédure de concertation – de la définition du périmètre Natura 2000 à la validation du document d'objectifs – est présenté dans un tableau page 9.

### 1.1. Arrêté ministériel de désignation du site Natura 2000

L'arrêté ministériel date du 3 août 2010 (parution dans le Journal officiel de la République Française du 21 août 2010).

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations  
sur le climat

NOR : DEVN0908552A

**Arrêté du 3 AOUT 2010**

**portant désignation du site Natura 2000  
LANDES ET TOURBIERES DU CAMP MILITAIRE DE BITCHE  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de la défense et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 LANDES ET TOURBIERES DU CAMP MILITAIRE DE BITCHE » (zone spéciale de conservation FR4100212) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Bitché, Haspelschiedt, Roppeviller.

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 LANDES ET TOURBIERES DU CAMP MILITAIRE DE BITCHE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

## Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le      - 3 AOUT 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat



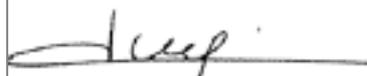
Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense



Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO



**SITE NATURA 2000 Landes et tourbières du camp militaire de Bitché  
FR4100212 (Moselle)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **3 AOUT 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

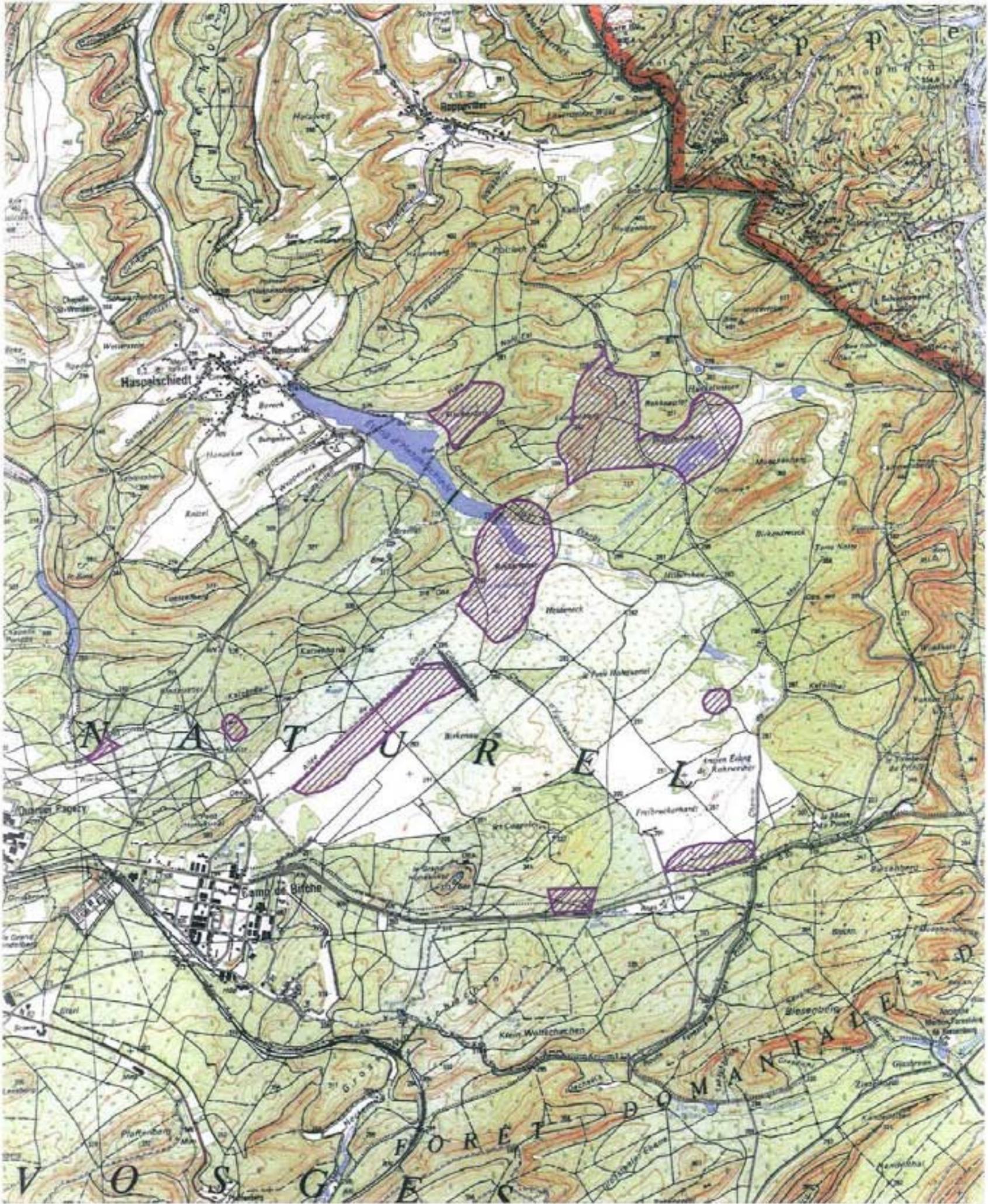
**Jean-Louis BORLOO**

Le ministre de la Défense

**Hervé MORIN**

La secrétaire d'État chargée de l'Écologie

**Chantal JOUANNO**



ZSC

Fond Scan25® - IGN© 2002

## 1.2. Arrêté préfectoral portant composition du comité de pilotage

La composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » est définie par l'arrêté de l'Etat Défense n°1368/RTNR/EM/DIV/BSI/DOM/URB du 20 mars 2003 abrogé par l'arrêté de l'Etat Défense n°2446/DEF/EM RT-NE/DIVSOUT/BSI/URB du 22 mai 2008.

ARRÊTÉ n° 2446 /DEF/EM RT-NE/DIVSOUT/BSI/URB du 22 MAI 2008

portant composition du comité de pilotage local  
du site Natura 2000 « **Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche** »  
N° européen : FR4100212 - n° régional : 60

Le général commandant la région terre Nord-est,  
commandant les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne,

et

le préfet de la région Lorraine,  
préfet du département de la Moselle,

### **Vu :**

- la directive européenne n° 92-43/ CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R414-10 ;
- le décret du 26 juillet 2006, relatif à la composition des comités de pilotage des sites Natura 2000 ;
- l'arrêté n°1368/RTNE/EM/DIVSOUT/BSI/DOM/URB du 20 mars 2003 instituant le comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR4100212 « **Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche** » ;
- l'avis de la direction régionale de l'environnement ;

**Considérant** la nécessité d'associer davantage les collectivités territoriales et leurs groupements à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;

### **ARRÊTENT :**

**Article 1 :** L'arrêté du 20 mars 2003 instituant le comité de pilotage du site Natura 2000 FR4100212 « **Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche** » (n° régional 60) est abrogé.

**Article 2 :** Un comité de pilotage local est institué pour élaborer le document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR4100212 « **Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche** » (n° régional 60).

Le document d'objectifs établi de manière concertée sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral après avis du général commandant la région terre Nord-est.

**Article 3** : Le comité de pilotage, prévu à l'article 2, présidé par le général commandant la région terre Nord-est ou son représentant, est constitué des membres suivants :

Armée

- M. le général, directeur régional du génie ou son représentant
- M. le colonel, directeur de l'établissement du génie de Metz ou son représentant
- M. le colonel, commandant le 57<sup>e</sup> régiment d'artillerie ou son représentant
- M. le lieutenant-colonel, officier en charge du camp de Bitche ou son représentant
- M. le capitaine, officier de tir du camp de Bitche
- M. le chef de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-est
- Mme le chef de la cellule urbanisme de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-est

Services de l'État

- M. le préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle, ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement de Lorraine ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Moselle ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement de la Moselle ou son représentant

Établissements publics

- M. le délégué départemental de l'office national des forêts ou son représentant

Collectivités territoriales

- M. le président du conseil régional ou son représentant
- M. le président du conseil général ou son représentant
- M. le maire de Bitche ou son représentant
- M. le maire de Harviller ou son représentant
- M. le maire de Haspelschiedt ou son représentant
- M. le maire de Roppeviller ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes de Bitche et environs ou son représentant

Organismes scientifiques

- M. le président du syndicat de coopération pour le parc (SYCOPARC) ou son représentant
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant

**Article 4** : Le général commandant la région terre Nord-est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le *Bulletin officiel - édition méthodique* et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Fait à Metz,

Le général de corps d'armée Jean-Marie FAUGÈRE,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant la région terre Nord-Est,  
commandant les troupes françaises et  
régiment civil stationné en Allemagne



Fait à Metz,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Jean-François TREFFEL

### 1.3. Arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs

Le document d'objectifs a fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage le 13 décembre 2010 et d'une approbation par arrêté préfectoral 2011 – DDT/SAB/PNB – n°24 du 26 avril 2011.

 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE	
PREFET DE LA MOSELLE	
Direction Départementale des Territoires de la Moselle Service aménagement et biodiversité Unité Patrimoine naturel et biodiversité	<b>A R R E T E</b>  2011 - DDT/SAB/PNB - n° 24 du <b>26 AVR. 2011</b>  portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche »
LE PREFET DE LA REGION LORRAINE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST PREFET DE LA MOSELLE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE	
<b>VU</b>	la directive n° 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;
<b>VU</b>	le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R. 414-8 à 12 ;
<b>VU</b>	le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
<b>VU</b>	le décret du 25 novembre 2010 nommant Monsieur Christian GALLIARD de LAVERNEE préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle ;
<b>VU</b>	l'arrêté DCTAJ-2010-97 en date du 30 décembre 2010 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jean-Francis TREFFEL, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
<b>VU</b>	la proposition du ministère de la défense en date du 14 janvier 1999 d'intégrer le camp militaire de Bitche au réseau Natura 2000 ;
<b>VU</b>	les propositions des sites mosellans adressés au ministère de l'écologie et du développement durable et au ministère de la défense le 16 mai 2002 ;
<b>VU</b>	l'arrêté ministériel du 3 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » ;
<b>VU</b>	l'arrêté conjoint préfet et commandant de la région terre Nord-Est n°2446DEF/EM RT-NE/DIVSOUT/BSI/URB du 22 mai 2008 portant composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » ;
<b>VU</b>	les travaux du comité de pilotage du site et notamment la réunion du 13 décembre 2010 portant avis favorable sur le document d'objectifs ;
<b>SUR</b>	proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
<small>Siège : BP 31035 - 17 quai Paul Wiltzer - 57036 Metz cedex 01 Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 34 34 34 - fax : 33 (0) 3 87 34 34 05</small>	

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le document d'objectifs visé à l'article 2 porte sur le site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitché ». Ce site s'étend sur les trois communes suivantes du département de la Moselle : Bitché, Haspelschiedt, Roppeviller.

**Article 2** : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitché » annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 3** : Une copie de ce présent arrêté sera transmise aux maires des communes membres du comité de pilotage susvisé.  
Le document d'objectifs visé à l'article 2 est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par le périmètre du site.

**Article 4** : Cet arrêté est susceptible de recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut prendre la forme :

- soit d'un recours gracieux devant le préfet,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

**Article 5** : Le commandant de la région terre Nord-Est,  
le secrétaire général de la préfecture de la Moselle,  
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine,  
le directeur départemental des territoires de la Moselle,  
les maires des communes concernées,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Metz, le **26 AVR. 2011**

LE PREFET

Le Secrétaire général

Ben-François TREFFEL

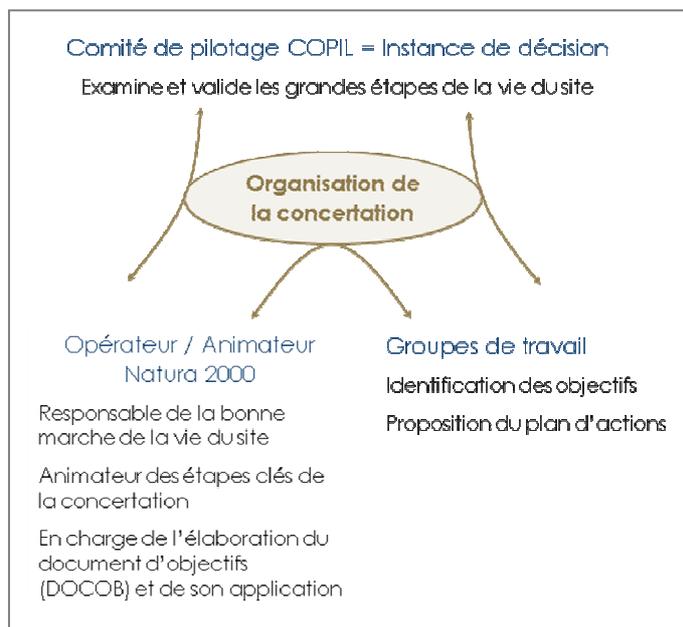
## 2. PROCEDURES DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs et de sa mise en œuvre, la concertation s'organise autour :

- Du comité de pilotage, dans ce cas présidé, par l'Armée de Terre,
- L'opérateur/animateur du site Natura 2000,
- Les groupes de travail thématiques.

Leur articulation est présentée dans le schéma ci-contre.

Les grandes étapes de la concertation sur le site Natura 2000 FR FR 4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » sont présentées dans le tableau ci-dessous.



Année	Etapes de la concertation et de la vie du site	Détails
1996	Proposition par le Ministère en charge de l'Environnement d'intégrer le camp militaire de Bitche au réseau Natura 2000	
1999	Accord du Ministère de la Défense pour le classement de 173 ha du camp militaire	
2002	Travaux scientifiques (faune, flore) pilotés par le SYCOPARC*	
2003	Désignation du SYCOPARC comme opérateur 20 mars : Définition de la composition du Comité du pilotage (copil) 9 décembre : 1 <sup>er</sup> <b>comité de pilotage</b> ⇒ Installation du comité de pilotage et proposition pour l'extension du périmètre Natura 2000	
2004	Groupes de travail thématiques – diagnostics, objectifs et plan d'actions	18 mars : Zones humides 17 mai : Pelouses et landes 24 juin : Forêts et espèces 22 juillet : Visite de terrain
2007	14 février : 2 <sup>nd</sup> <b>comité de pilotage</b> ⇒ Validation des diagnostics et des objectifs du docob	
2008	15 avril : 3 <sup>ème</sup> <b>comité de pilotage</b> ⇒ Non validation du plan d'actions	
2009	13 octobre : Comité de pilotage restreint Armée/DREAL**/DDT***/SYCOPARC ⇒ Reprise de la procédure d'élaboration du docob suite aux évolutions du statut du camp militaire	
2010	4 février : Comité de pilotage restreint Armée/DREAL/DDT/SYCOPARC ⇒ Validation du plan d'action 13 décembre : 4 <sup>ème</sup> <b>comité de pilotage</b> ⇒ Validation du plan d'actions et du document d'objectifs	

\* = Syndicat de Coopération pour le Parc

\*\* = Direction Départementale des Territoires

\*\*\* = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## **2.1. Comités de pilotage**

### ***2.1.1. Compte-rendu du 9 décembre 2003***

Suite au comité de pilotage du 9 décembre 2003, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) s'appuyant sur les résultats des études faune-flore et l'expertise du SYCOPARC a sollicité par courrier la Région Terre-Nord Est afin d'élargir le périmètre du site Natura 2000. Cette demande a fait l'objet d'une réponse négative des autorités militaires.

L'ensemble de ces échanges sont présentés à la suite du compte-rendu du comité de pilotage.

COMMANDEMENT DE LA REGION TERRE  
NORD-EST

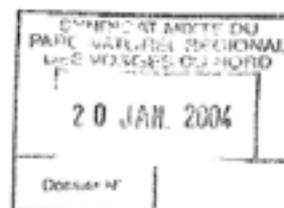
ETAT-MAJOR  
BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Tél. 821 572 32 36  
57998 METZ ARMEES

METZ, le 15 JAN 2004

N° 0219 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

CI : NATURA 2000



Rédacteur : Mlle MIGOT

## PROCES-VERBAL

*de la réunion du 16 décembre 2003*

**OBJET :** NATURA 2000 – Département 57 – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »  
Réunion d'installation du comité de pilotage

**REFERENCES :** - Lettre n° 5502/RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/DOM/URB du 20/10/2003.

Participaient à cette réunion :

- ♦ COL LE PORQUIER DE VAUX RT NE/Adjoint chef division soutien et délégué environnement
- ♦ COL SOLINSKI Chef de corps du 57<sup>e</sup> régiment d'artillerie
- ♦ LCL MICHEL Commandant en second du 57<sup>e</sup> régiment d'artillerie
- ♦ LCL RIO Officier supérieur adjoint du 57<sup>e</sup> régiment d'artillerie
- ♦ LCL ALCOUFFE Officier chargé du camp
- ♦ CBA ARMAND Service local d'infrastructure de Bitche
- ♦ CNE MIALHE 57<sup>e</sup> régiment d'artillerie
- ♦ CNE KINTZ Direction Centrale du Génie
- ♦ ADC BRIX Chef SMI du 57<sup>e</sup> régiment d'artillerie
- ♦ Mlle MIGOT RT NE/BSI/Section domaine-urbanisme
- ♦ Mr MONTAGUT Etat-major de l'armée de terre
- ♦ Mr RUEFF Direction régionale du génie
- ♦ Mme ROUSSELOT Etablissement du génie de Metz
- ♦ Mr VILAIN Sous-préfet de Sarreguemines représentant le préfet de région
- ♦ Mme DORCKEL Sous-préfecture de Sarreguemines
- ♦ Mr MAURER Conseiller général du canton de Bitche représentant le président du conseil général
- ♦ Mme RENAULD Adjointe au maire de Bitche
- ♦ Mr BRAUNECKER Maire de Roppeviller
- ♦ Mme BOULARAND Direction régionale de l'environnement Lorraine
- ♦ Mr MORELLE SYCOPARC
- ♦ Mr GENOT SYCOPARC
- ♦ Mr KOENIGSAECKER Office National des Forêts
- ♦ Mr CHRETIEN Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Moselle

...

La réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » s'est déroulée au camp de Bitche le mardi 16 décembre 2003 de 14H00 à 16H50.

Le colonel de VAUX accueille les participants. Il introduit la réunion en rappelant que le site Natura 2000, objet de la réunion, est entièrement situé sur terrain militaire, ce qui explique que la présidence du comité de pilotage (COFIL) revient au général commandant la région terre nord-est, conformément aux dispositions du décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

Il demande que les contraintes liées à l'utilisation du camp de Bitche soient prises en compte tout au long de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB).

En effet, il s'agit d'un camp de petite superficie mais très important pour l'entraînement et l'instruction des régiments stationnés en région terre nord-est.

De ce fait, le colonel de VAUX précise que le ministère de la défense souhaite préserver sa liberté d'action sur le camp de Bitche ; la priorité doit demeurer la préservation de l'entraînement et de l'instruction.

En outre, il ajoute que cette réunion ne revêtira pas un caractère décisionnel ; il s'agit de faire des propositions et d'en discuter.

Monsieur VILAIN, sous-préfet de Sarreguemines, représentant Monsieur le préfet de région, souligne que cette réunion témoigne de la préoccupation dont fait preuve l'autorité militaire à l'égard de l'environnement. S'agissant dans le cas présent d'un terrain militaire, tous les participants comprennent qu'il y a des spécificités liées aux activités pratiquées.

Le colonel de VAUX propose de débiter par le 1<sup>o</sup> point inscrit à l'ordre du jour : point d'information général sur le programme Natura 2000.

Mme BOULARAND décrit ce qu'est le réseau européen Natura 2000 et évoque les directives oiseaux (1979) et habitats-faune-flore (1992). Elle rappelle que l'Etat français a choisi de travailler sur la base de la concertation et de la contractualisation. Cela se traduit par la rédaction de DOCOB sous couvert des COFIL et la signature de contrats Natura 2000. Elle souligne que le DOCOB est une démarche française et un outil indispensable pour chaque site.

Madame BOULARAND évoque également l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation, décrite dans le décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

Cette évaluation se fait au regard d'un cahier des charges au niveau local, national et européen. L'étude d'impact fait l'objet d'une obligation de résultat.

A propos du site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche », elle rappelle qu'il a été proposé en 1995 et a donné lieu à un arbitrage entre le ministère de la défense et celui de l'environnement, qui a abouti à la validation de 191 hectares en 1999.

Le 16 mai 2003, ce site a été transmis au ministère de l'écologie, puis il a été envoyé à la commission européenne.

.../...

Le colonel de Vaux souhaite avoir des précisions relatives à l'obligation de résultat.

Madame BOULARAND lui explique qu'il est procédé tous les six ans à l'évaluation du DOCOB et de sa mise en œuvre. Si celle-ci est mal assurée, des mesures compensatoires seront alors demandées.

Mais cette obligation de résultat est globale, et non pas obligatoire site par site. Le but minimum du DOCOB doit être le maintien en l'état existant.

A propos des éventuels projets de travaux et des mesures compensatoires vis-à-vis des dégâts provoqués sur l'environnement, le colonel de VAUX pense que cela représentera des contraintes que la Défense ne pourra assumer.

Madame BOULARAND lui répond que les tirs ne posent pas particulièrement de problèmes ; ce serait plutôt l'entretien du camp ou la station d'épuration, par exemple.

Le lieutenant-colonel ALCOUFFE présente le 2° point de l'ordre du jour : Les contraintes liées à l'utilisation du camp.

Le camp de Bitché est un petit camp d'une superficie de 3500 hectares, traversé par deux départementales et ayant une frontière commune de 5 kilomètres avec l'Allemagne à l'est.

Il a été fréquenté en moyenne par 580 hommes par jour en 2003 et le sera par 700 hommes par jour en 2004. Ce chiffre ira en augmentant du fait de la transformation du camp de Sissonne.

Le lieutenant-colonel ALCOUFFE donne la liste des aménagements en cours et à venir :

- 1 champ de tir en cours de création – Fin des travaux prévue pour début 2° semestre 2004
- 1 champ de tir à créer – Début des travaux – 2° semestre 2004
- 1 champ de tir à créer – Début des travaux – 1° semestre 2005
- 1 champ de tir à créer – Début des travaux – 2006

Il précise qu'il s'agit d'aménagements identifiés en 2003. D'autres pourront être éventuellement nécessaires en 2004, 2005 et/ou 2006.

A ce sujet, le colonel de VAUX précise bien qu'en matière de travaux, il n'existe pas de solutions de remplacement compte-tenu des problèmes de sécurité à intégrer.

Parallèlement, il existe d'autres contraintes, notamment celles relatives à l'accès au réceptacle de tir. Il s'agit d'une zone impénétrable, même pour les militaires chargés de l'entretien. De plus, la dépollution pyrotechnique n'est pas envisageable eu égard au coût très élevé qu'elle représente.

Selon Madame BOULARAND, le fait de ne pas pouvoir accéder est bénéfique pour la préservation des plantes s'y trouvant.

Monsieur MORELLE présente les 3° et 4° points de l'ordre du jour : présentation de l'expertise faune et de l'expertise flore.

.../...

Il indique que les résultats de l'étude faune découlent des expertises menées sur 785 hectares du camp de Bitche de mars à septembre 2002. Le but était de réaliser un état des lieux des espèces animales de l'annexe II de la directive habitats présentes sur le site. La cible était d'essayer de trouver trois espèces de chauves-souris, deux de poissons, une de batraciens et deux d'insectes. 176 ont été récoltées sur onze espèces différentes.

Le colonel de VAUX s'étonne du fait que l'étude porte sur la totalité du camp. Il rappelle que la réunion a pour objet les 191 hectares du camp de Bitche labellisés Natura 2000.

Madame BOULARAND lui répond que les douze sites éclatés correspondent à ceux se trouvant dans la convention Parc-armée de 1981. Vingt ans après, ils ne sont plus forcément intéressants d'un point de vue environnemental.

C'est pourquoi la direction régionale de l'environnement (DIREN) a sollicité et obtenu l'autorisation de mener une étude de 785 hectares.

L'idée est de superposer le futur périmètre proposé par la DIREN avec celui des contraintes militaires, et de trouver un compromis entre intérêt patrimonial et activités militaires.

Le colonel de VAUX maintient que le ministère de la défense a donné son accord sur 191 hectares et non sur 785. Le comité de pilotage doit donc travailler sur les 191 hectares ayant initialement reçu l'aval du ministère.

Monsieur MAURER, conseiller général du canton de Bitche, représentant le président du conseil général, mentionne que le camp de Bitche se trouve dans le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord. L'armée représente aussi un poids économique pour la région, et son activité va s'intensifier. Les deux préoccupations en jeu : l'environnement et les activités militaires sont l'affaire de toutes les personnes présentes.

Le colonel de VAUX fait part de l'intérêt pour l'environnement des militaires. Toutefois, il est mandaté pour une mission précise : rédiger un DOCOB pour un site de 191 hectares. Il ne s'agit pas de s'égarer tant que la demande d'extension n'aura pas été officiellement formulée et agréée ou non par le ministère de la défense.

En tout état de cause, l'intérêt d'étendre le périmètre de ce site Natura 2000 n'est pas remis en question.

Monsieur le sous-préfet précise que les choses doivent en effet être bien cadrées juridiquement.

Monsieur GENOT évoque la convention Parc-Armée de 1981. Le colonel de VAUX lui répond qu'elle ne concerne pas le dossier Natura 2000. La référence à prendre en compte est la lettre du ministre de la défense de 1999 au ministre de l'environnement désignant des terrains militaires à labelliser Natura 2000.

Madame BOULARAND fera une demande officielle à la région terre nord-est relative à l'extension du périmètre du site.

Monsieur MORELLE continue sa présentation et expose les résultats de l'expertise faune.

.../...

Monsieur GENOT mentionne l'intérêt que représente la forêt du camp de Bitché car elle est différente de celle présente ailleurs sur le parc naturel régional.

Monsieur MORELLE présente les habitats. Vingt-quatre ont été répertoriés dont treize au titre de la directive (dont 3 prioritaires).

Il aborde le 6<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : calendrier et méthode de concertation. Il propose la création de groupes thématiques qui se réuniront dans un cadre moins formel que celui du COPIL. Y participeront seulement les personnes intéressées et des intervenants spécialisés.

Le rôle d'un groupe thématique est de définir les objectifs et les orientations de gestion, de faire des propositions, de hiérarchiser les mesures concrètes et de rédiger des cahiers des charges type.

Monsieur MORELLE suggère de créer les quatre groupes thématiques suivants :

- 1) Zones humides (étangs, formations tourbeuses et fonds de vallons)
- 2) Milieux ouverts (pelouses, landes et dunes)
- 3) Forêt
- 4) Espèces patrimoniales (espèces directive habitats et les autres)

Le colonel de VAUX lui demande d'adresser un courrier à la région terre nord-est listant les groupes thématiques. L'autorité militaire désignera par la suite ses représentants.

Monsieur MORELLE ajoute un 5<sup>e</sup> groupe appelé « Groupe biodiversité ». Il permettra d'apporter un regard d'experts, de définir les critères d'évaluation de l'état de conservation, de proposer un protocole de suivi scientifique et de valider la cohérence des propositions. Il se réunira quand des problèmes spécifiques surgiront.

Ensuite, il présente le périmètre de travail élargi (785 hectares). Ce dernier serait plus facile à identifier sur le terrain (par rapport aux douze sites éclatés des 191 hectares). Il intègre également des zones à fortes restrictions au regard de l'accès. Enfin, il prend en compte les habitats et espèces intéressants.

Monsieur le sous-préfet souligne que le COPIL doit fonctionner selon deux orientations : la transparence et le pragmatisme.

Dans le détail du droit, le champ couvert par l'agrément du ministère de la défense est de 191 hectares. L'étude menée sur le périmètre de 785 hectares démontre l'attitude ouverte de l'armée qui a délivré une autorisation. L'état des lieux et le diagnostic représentent une base claire pour faire des propositions qui seront validées ou non par le ministère de la défense.

Compte-tenu de la spécificité des lieux, cela semble la méthode la plus positive.

Le colonel de VAUX est d'accord avec Monsieur le sous-préfet. Si les 785 hectares reçoivent l'aval du ministère de la défense, il sera prêt à travailler sur le nouveau périmètre, mais en attendant, il n'est question que de 191 hectares.

Madame BOULARAND est elle aussi en accord avec les propos tenus par Monsieur le sous-préfet. La consultation se fera selon les dispositions des textes en vigueur.

.../...

- 5 -

Le colonel de VAUX espère que cette affaire aboutira d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Monsieur MAURER souhaite que la communauté de communes de BITCHE et environs soit associée au COPIL.

Monsieur GENOT formule le même souhait à l'égard du SYCOPARC.

Le colonel de VAUX accède à leurs demandes ; un avenant sera rédigé à l'arrêté du 20 mars 2003 modifiant la composition du COPIL.

Il annonce que le COPIL se réunira au début du 2<sup>o</sup> trimestre 2004. A cette occasion, les groupes thématiques présenteront leurs premiers travaux.

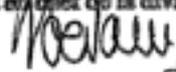
Le colonel de VAUX précise que, même dans le cadre de Natura 2000, les personnes étrangères au camp doivent solliciter une autorisation d'accès.

Il conclut en soulignant que la suite qui sera réservée à la proposition d'extension du périmètre Natura 2000 n'est pas connue. Donc, il convient que la DIREN et le SYCOPARC n'aient pas uniquement leurs travaux sur les 785 hectares, mais qu'ils envisagent aussi un travail sur les 191 hectares déjà labellisés.

---

Le colonel de VAUX remercie les participants. La réunion s'achève à 16H50.

Par ordre, le colonel Etienne LE BOUQUER de VAUX  
adjoint en chef de la division section



Destinataires

- Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle  
1, rue Pont Moreau  
57000 METZ  
(Intéresse : Mr le conseiller général du canton de Bitche)
- Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Campus Bridoux  
UPRES-EBSE  
Rue du Général Delestrin  
57070 METZ
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt  
Service environnement  
1, rue du Chanoine Collin  
57000 METZ
- Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
Maison du Parc  
Château  
BP 24  
67290 LA PETITE PIERRE
- Monsieur le directeur régional de l'environnement  
Service Nature, Aménagements et Paysages  
19, avenue Foch  
BP 60223  
57005 METZ Cedex 1
- Monsieur le sous-préfet  
Sous-préfecture de SARREGUEMINES  
4, rue du Maréchal Foch  
57200 SARREGUEMINES
- Monsieur le maire  
Mairie  
49, rue principale  
57203 HANVILLER
- Monsieur le maire  
Mairie  
9, rue GALSTHUL  
57230 HASPELSCHIEDT
- Monsieur le maire  
Mairie  
31, rue du Maréchal Foch  
57230 BITCHE
- Monsieur le maire  
Mairie  
13, rue principale  
57203 ROPPEVILLER
- Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts  
Agence de Sarrebourg  
39, rue de la Mésange  
BP 30155  
57403 SARREBOURG cedex

Copie à :

- DRG METZ
- EG METZ
- EMAT/BSI PARIS
- DCG VERSAILLES
- 57° RA BITCHE
- SLI BITCHE



L'enveloppe proposée pour le périmètre de travail était nettement supérieure à 785 ha. Aucun chiffrage précis concernant cette enveloppe n'a été effectué au cours du comité de pilotage étant entendu qu'il s'agissait d'une première approche.

D'autre part la surface n'était pas l'enjeu du débat, il s'agissait de répondre aux exigences de la directive et de trouver un zonage opérationnel et cohérent avec les différentes contraintes du camp. Aujourd'hui, comme mentionné lors du comité de pilotage, le Sycoparc travaille avec la DIREN Lorraine pour faire une proposition chiffrée officielle et cartographiée finement. Le périmètre que nous proposons est identique à celui présenté le 16/12/2003 au comité de pilotage et recouvre 1 660 ha (surface évaluée par SIG).

Suite à ce préliminaire, je vous prie de bien vouloir prendre en considération nos différentes remarques (c.f. document ci-joint) sur la rédaction du compte rendu.

Comptant sur votre compréhension et dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur  
Marc HOFFSESS



#### Proces-verbal : rectifications

##### Page 3 :

« Il indique que les résultats de l'étude faune découlent des expertises menées sur 3500 ha (intégralité du camp)...

« C'est pourquoi la direction régionale de l'environnement (DIREN) a sollicité et obtenu l'autorisation de mener 2 études sur des périmètres étendus. »

Le colonel de VAUX maintient que le ministère de la défense a donné son accord sur 191 hectares (enlever : non sur 785 ha)

##### Page 4 :

Ensuite, il présente le périmètre de travail élargi (1600 ha).

Le colonel de VAUX est d'accord avec Monsieur le sous-préfet. Si le périmètre élargi reçoit l'aval du ministère de la défense, ...

##### Page 5 :

Il conclut...n'axent pas uniquement leur travaux sur le périmètre élargi, mais qu'ils envisagent aussi...

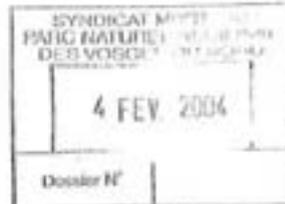


Metz, le

30 JAN. 2004



COPIE



Le Directeur Régional de l'Environnement

à

Monsieur le Général de corps d'armée MALBEC  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant la région terre Nord-Est  
des forces françaises et de l'élément civil  
stationnés en Allemagne

N/Réf. : PIB/N° 88  
V/Réf. :

Affaire suivie par : P. BOULARAND  
Tél. : 03.87.39.99.57

Objet : Natura 2000 – Département 57 – site « Landes et tourbières  
du terrain militaire de Bitché »

P.J. : 2

Le comité de pilotage de l'élaboration du document d'objectifs pour le site militaire « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitché » s'est réuni pour la première fois le 16 décembre dernier sous la présidence de Monsieur le Colonel de VAUX.

Au cours de cette réunion, une distinction a été faite entre le périmètre de la proposition du site Natura 2000 validée par le Ministère en charge de la défense et un périmètre d'étude élargi du document d'objectifs.

En effet, le périmètre de site validé dans le processus de désignation couvre 172 ha répartis en 8 zones dispersées. Ce périmètre a été défini dans un objectif de sauvegarde d'espèces botaniques menacées sans connaissance complète alors de la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, dont la localisation n'avait pas encore été précisément cartographiée.

C'est la raison pour laquelle la DIREN avait sollicité et obtenu l'autorisation d'élargir le champ de l'étude des milieux et de la faune dans le cadre des études préalables à l'élaboration du document d'objectifs.

...

**DIREN**

19, avenue Foch - B.P. 60223 - 57005 METZ Cedex 1 - Tél. 03 87 39 99 99 - Télécopie 03 87 39 99 50  
e-mail : [diren@lorraine.environnement.gouv.fr](mailto:diren@lorraine.environnement.gouv.fr) - Internet : [www.environnement.gouv.fr/lorraine/](http://www.environnement.gouv.fr/lorraine/)

Cette étude, présentée le 16 décembre dernier par le chargé de mission du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, montre l'intérêt écologique de l'ensemble des landes, tourbières et zones forestières dans lequel sont inclus les 8 secteurs initialement identifiés.

En outre, les interactions entre les zones dites « validées » et les secteurs périphériques sont importantes et sont à prendre en compte, ne serait ce qu'en ce qui concerne la question cynégétique.

Enfin le périmètre actuel ne s'appuie pas sur des repères fixes sur le terrain, l'identification en est difficile ce qui compliquera les efforts de préservation.

Aussi, afin d'être le plus pertinent possible dans la définition des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, je sollicite auprès de vos services l'autorisation d'élargir le périmètre d'étude dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs selon la carte et les préconisations ci-jointes.

Ces études permettront de proposer en comité de pilotage un périmètre Natura élargi et cohérent avec les intérêts écologiques de ce territoire qui pourra être validé ou amendé à l'issue du document d'objectifs.

En second lieu, la phase de désignation pourra être engagée. Dans ce cas les procédures prévues par le décret du 8 novembre 2001 (consultations des communes et EPCI) seront strictement suivies.

Je souhaite que cette demande de ma part puisse recevoir une réponse favorable, et reste bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur,



Paul MICHELET

Copies : - Sous-Préfecture  
- Directeur du PNRFN

**RESEAU NATURA 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »  
PRECONISATIONS concernant le périmètre d'étude**

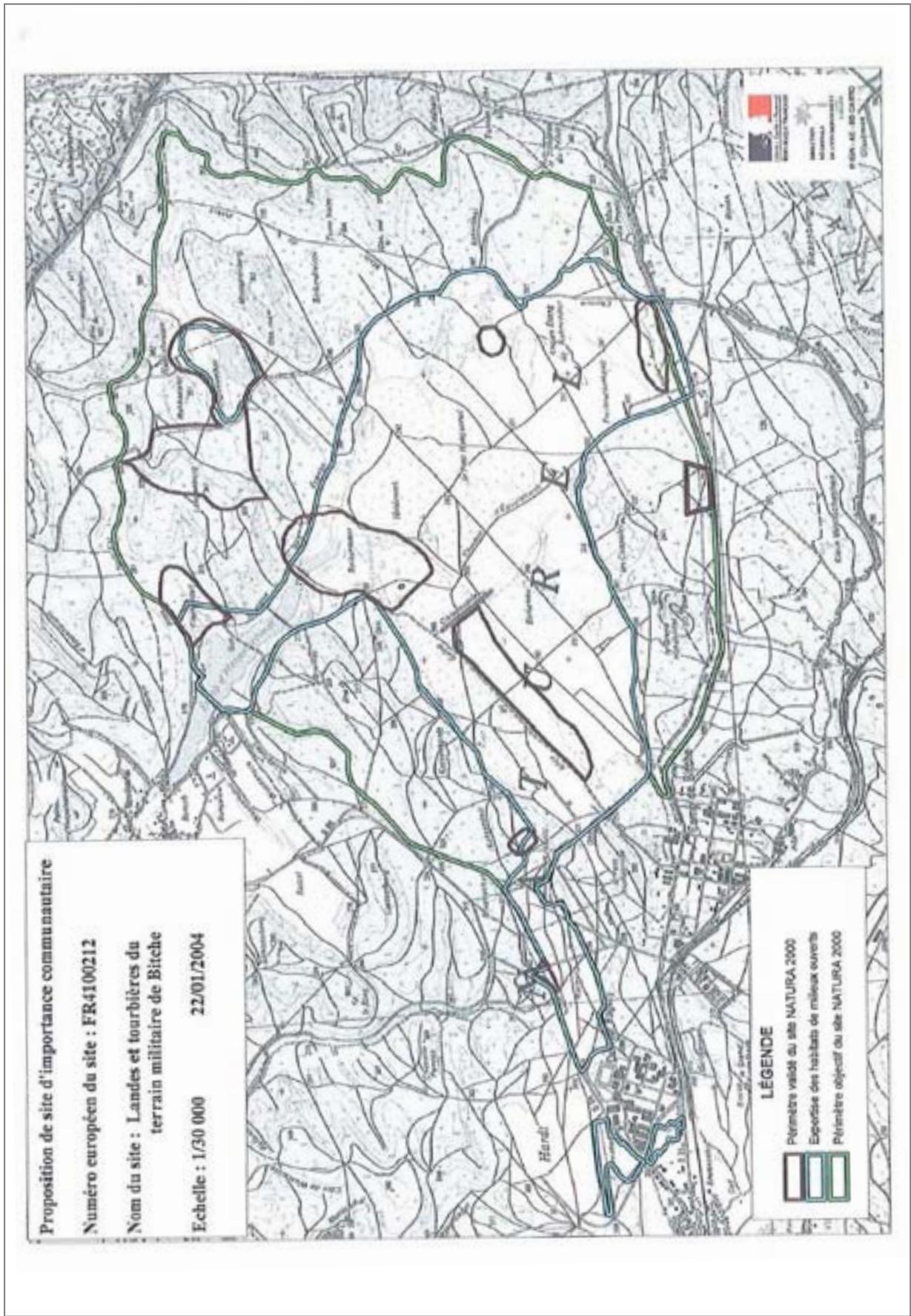
La carte jointe présente le périmètre validé actuellement (en rouge), les zones inventoriées au titre des habitats de milieux ouverts en bleu (les habitats d'espèces couvrent eux tout le camp) et le périmètre d'étude du site Natura 2000, qui pourrait être un « périmètre-objectif » en vert.

A notre avis, ce périmètre-objectif devrait inclure :

- des zones de landes sèches : cet habitat est fortement en déficit dans le réseau Natura 2000 et est à compléter pour rendre le réseau représentatif. Il est présent sur tout le réceptacle de tir, étant acté qu'il n'y aura pas d'entretien autre que l'activité de tir et ses impacts directs et indirect ;
- des zones forestières (habitats d'espèces pour les chauves-souris, le lucane...);
- et des sites tourbeux de grand intérêt (vallée du Pfaffenbruch en amont du plan d'eau).

Ce périmètre serait plus facile à identifier et se centrerait sur des zones à forte restriction de pénétration (réceptacle de tir). Il servirait de base de travail lors des groupes de travail thématiques et des comités de pilotage ; à l'issue de l'élaboration du document d'objectifs, un périmètre définitif sera déterminé.

SNAP/PB-26.01.2004





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT  
DE LA REGION  
TERRE NORD-EST,  
DES FORCES  
FRANCAISES ET DE  
L'ELEMENT CIVIL  
STATIONNES EN  
ALLEMAGNE

ÉTAT-MAJOR

BUREAU  
STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

CHEF DE LA CELLULE  
URBANISME

SACN CELINE MIGOT

METZ, le 11 6 Mai 2004

N° 2415 /RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/URB

Le général de corps d'armée Jean-Claude MALBEC,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant la région terre Nord-Est,  
les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement LORRAINE  
Service Nature, Aménagements et Paysages  
19, avenue FOCH  
BP 60223  
57005 METZ cedex 1

Objet :

**NATURA 2000 - Département 57 --  
Site "Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche"**

Références :

- Lettre n° 88/PB/BN du 30/01/2004 (+ un plan) ;
- Lettre n° 1371 du cabinet du ministre de la défense au ministre de l'environnement du 14/01/1999.

DIFFUSION		
	EXEC	INFO
DIR		
DIR-Adj		
SG		
SMAP	P.Bo	
SREMA		
SHAC		
DRFM		
GVD		
DD		

r.v.  
à la  
Prof. des  
Dare.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez sollicité afin d'obtenir l'autorisation d'élargir le périmètre du site Natura 2000 mentionné en objet.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le périmètre « validé » par lettre de 2<sup>e</sup> référence ne constitue aucune gêne à la bonne conduite des projets d'infrastructure, d'instruction et d'entraînement qui seront appliqués sur le camp de Bitche.

En revanche, la proposition d'extension telle que présentée sur le plan communiqué n'est pas compatible avec la raison d'être de ce camp pour l'armée de terre eu égard à sa spécialisation qui constitue sa caractéristique pour l'entraînement des forces.

Par ailleurs, y sont programmées des opérations d'infrastructure au profit de la modernisation de l'ensemble des installations nécessaires aux unités en manœuvre.

En effet, l'évolution des concepts d'entraînement impose de disposer de nouvelles infrastructures de tir et de manœuvre dimensionnantes dans le but de répondre aux besoins opérationnels rencontrés aujourd'hui sur les théâtres d'opération.

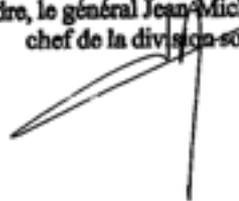


Quartier Clémenceau - 1 Boulevard Clémenceau - BP 15 - 57998 METZ ARMEES  
■ Civil 03.87.15. ■ PNIA 821.572. Poste 32.36 @ 32.06  
c@celine.migot@rt-ne.terre.defense.gouv.fr

Ainsi, pour mener à bien ce concept de modernisation de notre entraînement, il est indispensable que l'autorité militaire détienne la liberté de mouvements, et surtout la maîtrise du sol.

En conséquence, pour les raisons évoquées supra et afin de préserver la vocation et l'évolution du camp, j'émet un avis défavorable à l'égard de la proposition d'extension du site « Landes et tourbitres du terrain militaire de Bîche ».

**Par ordre, le général Jean-Michel CASTELA**  
chef de la division soutien



102  
107  
108

05

## 2.1.2. Compte-rendu du 14 février 2007

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE  
NORD-EST

ÉTAT-MAJOR  
BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Tél. 821 572 32 36  
57998 METZ ARMÉES

METZ, le 27 FEV. 2007

801011 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

CE : NATURE 2000

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

DIREN LORRAINE

- 2 MARS 2007

### PROCÈS-VERBAL

*de la réunion du 14 février 2007*

DIFFUSION		
17090	EXEC	INFO
DIR		
DIR-Adj		
SG		
SNAP	SH	
SREMA		
SHAC		
DBRM		
GVD		
DD		

**OBJET :** BITCHE (57) – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » -  
Réunion de validation des parties I, II et III du document d'objectifs.

**RÉFÉRENCE :** Lettre n° 298/DEF/RTNE/EM/DIVSOUT/BSI/URB du 22 janvier 2007.

**P.JOINTES :** Diaporama du SYCOPARC.  
Listes d'émargement.

Participaient à cette réunion :

- |                      |  |
|----------------------|--|
| ◆ COL LECLERC        | RTNE/chef du bureau stationnement infrastructure           |
| ◆ LCL MONTEILHET     | 57 <sup>e</sup> régiment d'artillerie/commandant en second |
| ◆ LCL MOIROUX        | Officier chargé du camp de Bitche                          |
| ◆ CNE MIALHE         | Camp de Bitche   |
| ◆ CNE GUILLET        | Section Local d'Infrastructure de Bitche                   |
| ◆ M. BARTEAUX        | RTNE/bureau stationnement infrastructure                   |
| ◆ Mme LE FOULGOCQ    | RTNE/bureau stationnement infrastructure                   |
| ◆ M. MARCHAL         | Secrétaire général de la sous-préfecture de Sarreguemines  |
| ◆ M.HORYZBECK        | Maire d'Haspelschiedt                                      |
| ◆ M. WEBER           | Adjoint au maire d'Haspelschiedt                           |
| ◆ M. KOENIGSAECKER   | Office National des Forêts                                 |
| ◆ M. VIONNET FUASSET | Office National des Forêts                                 |
| ◆ M. MORELLE         | SYCOPARC   |
| ◆ M. GENOT           | SYCOPARC   |
| ◆ M. MAMDY           | SYCOPARC   |
| ◆ M. HESSE           | DIREN Lorraine   |
| ◆ M. WEY             | Police rurale de la ville de Bitche                        |
| ◆ M. LALERE          | Technicien agricole (INFOMA Nancy)                         |
| ◆ Mme DUPRIEZ        | Technicien forestier (INFOMA Nancy)                        |

La 2<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » a eu lieu le 14 février 2007 à 14H00 au camp de Bitche.

Le colonel LECLERC remercie les participants et rappelle l'ordre du jour qui consiste en la présentation et la validation des parties I, II et III du document d'objectifs (DOCOB). Il donne la parole à M. HESSE qui fait une présentation de la démarche Natura 2000. Il mentionne notamment que 12 % de la surface du territoire national sont labellisés. Cela représente 6,5 millions d'hectares, soit plus de 1600 sites.

Au terme de son exposé, il propose qu'un nouvel arrêté de composition du COPIL soit édicté afin d'être en conformité avec la loi du 26 juillet 2006 relative à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement. En effet, le DOCOB d'un site doit désormais être achevé 2 ans après la parution de l'arrêté susvisé. Dans le cas présent, le DOCOB aurait dû être achevé en 2005 car l'arrêté en vigueur date de 2003.

La DIREN adressera donc une proposition d'arrêté au commandement de la région terre Nord-Est. Il sera pris conjointement avec le préfet.

M. MAMDY procède à la présentation des parties I, II et III du DOCOB, qui font l'état des lieux du site.

Il précise que l'étude porte sur 173 hectares, et non 191 hectares car les pelouses du Schanberg et du terrain d'aviation ont fait l'objet d'un oubli.

Le colonel LECLERC n'émet pas d'objection à voir ces 2 zones intégrées dans le DOCOB car elles font partie des zones inscrites au titre de Natura 2000 en 1999 par le ministre de la défense.

M. MAMDY commence par le diagnostic écologique. Ce site comprend 29 habitats naturels dont 10 habitats Natura 2000. Ceux d'intérêt européen représentent 146 hectares, soit 84 % de la surface totale du site.

Il continue en décrivant les différents milieux, qui se composent d'habitats forestiers, de complexes tourbeux, de formations de pelouses, de landes et de cours d'eau.

Il aborde ensuite les principales espèces présentes sur le site. Il s'agit de chauves-souris (ex : le grand murin), d'insectes (ex : le lucane cerf-volant), d'amphibiens (ex : le triton crêté) et d'autres espèces remarquables.

M. MAMDY passe au diagnostic socio-économique. Il fait une description du camp et évoque les activités militaires qui s'y déroulent, la présence de l'ONF, d'une société militaire de pêche et de chasse et de l'union motocycliste de Bitche.

Pour ce qui est de la carte relative aux installations militaires, le colonel LECLERC précise qu'elle n'est pas à jour et demande aux représentants du camp d'en fournir une plus récente au SYCOPARC.

M. MAMDY en vient aux menaces et enjeux. Il indique que certaines activités comme la circulation d'engins, le remblaiement ou l'utilisation d'intrants peuvent provoquer la disparition d'espèces, le tassement des sols ou le développement d'espèces invasives.

Il mentionne également des actions qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur les milieux au niveau des travaux hydrauliques et forestiers et des activités piscicoles et cynégétiques.

Il s'agit ici de menaces et d'enjeux généraux, qui seront déclinés en détail site par site dans le prochain volet du DOCOB.

Il termine par la présentation des objectifs idéaux (ex : favoriser la libre expression des dynamiques naturelles forestières) et celle des objectifs opérationnels (ex : conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques).

Ensuite, Mme LE FOULGOCQ passe en revue le DOCOB avec le SYCOPARC. Il est demandé que :

- page 27 : compte-tenu de la dangerosité des souterrains, le comptage des chauves-souris s'effectue depuis l'extérieur,
- page 44 – 1.2.1.: un paragraphe relatif aux conditions d'accès au camp militaire soit ajouté (il a été transmis par lettre n° 608/RTNE/BSI/URB du 7 février 2007),
- page 47 : le camp fournisse un nouveau paragraphe sur les installations militaires car celui se trouvant dans le DOCOB n'est plus à jour,
- page 50 : soit écrit que les travaux de nettoyage et d'entretien sont réalisés toute l'année,
- page 52 : la convention Parc-Armée ne soit pas mentionnée, car il s'agit d'un dispositif différent de Natura 2000,
- page 54 : la phrase « La pratique de la chasse ...protection de l'environnement. » soit retirée,
- page 56 IV.Prospective : le paragraphe proposé dans la lettre n° 608 susvisée soit remplacé par une proposition de charte de bonnes pratiques,
- page 57 : les différents projets énumérés soient supprimés. Le camp fournira une liste à jour au SYCOPARC.

Le SYCOPARC agréé ces modifications.

Les représentants du camp souhaitent avoir plus de précisions quant à la délimitation exacte de la zone appelée « Main du Prince ». Le SYCOPARC fera un relevé GPS et fournira une cartographie de la zone.

L'ONF demande que soient apportées quelques rectifications. Il contactera l'opérateur à ce sujet.

En conclusion, le colonel LECLERC valide les 3 premières parties de ce DOCOB, sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des remarques énumérées ci-dessus. Le SYCOPARC informe qu'il envisage de présenter le plan d'action pour chaque partie du site à l'automne 2007.

Le colonel LECLERC remercie les participants. La réunion s'achève à 16H45.

Le colonel Lionel LECLERC  
chef du bureau d'équipement  
infrastructure



Destinataires :

- Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle  
1, rue Pont Moreau  
57000 Metz  
(Intéresse : M. le conseiller général du canton de Bitche)
- Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Campus Bridoux  
UPRES-EBSE  
Rue du Général Delestrin  
57070 Metz
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt  
Service environnement  
1, rue du Chanoine Collin  
57000 Metz
- Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
Maison du Parc  
Château  
BP 24  
67290 La Petite Pierre
- Monsieur le directeur régional de l'environnement  
Service Nature, Aménagements et Paysages  
19, avenue Foch  
BP 60223  
57005 Metz Cedex 1
- Monsieur le sous-préfet  
Sous-préfecture de Sarreguemines  
4, rue du Maréchal Foch  
57200 Sarreguemines
- Monsieur le maire  
Mairie  
49, rue principale  
57203 Hanviller
- Monsieur le maire  
Mairie  
9, rue Galsthul  
57230 Haspelschiedt
- Monsieur le maire  
Mairie  
31, rue du Maréchal Foch  
57230 Bitche
- Monsieur le maire  
Mairie  
13, rue principale  
57203 Roppeviller
- Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts  
Agence de Sarrebourg  
39, rue de la Mésange  
BP 30155  
57403 Sarrebourg cedex

Copie à :

- DRG Metz
- EG Metz
- 57<sup>e</sup> RA Bitche (officier camp)
- SLI Bitche

### 2.1.3. Compte-rendu du 15 avril 2008

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE  
NORD-EST

ÉTAT-MAJOR  
BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Tél. 03.87.15.32.36  
57998 METZ ARMÉES

METZ, le 29 AVR. 2008

802107 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

CR : NATURA 2000

ARCHIVAGE

- 2 MAI 2008

DIFFUSION		
25889	ERED	BFO
DIR		
DIR-Adj		
SG		
SNAP	BP	
SREMA		
SIAG		
DBRM		
GVD		
DD		

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

## PROCÈS-VERBAL

*de la réunion du 15 avril 2008*

**OBJET** : Bitche (57) – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » -  
Réunion de présentation de la dernière partie du document d'objectifs.

**RÉFÉRENCE** : Lettre n° 784/DEF/EM RTNE/DIVSOUT/BSI/URB du 14 février 2008.

**P. JOINTE** : Liste d'émargement.

Participaient à cette réunion :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| ◆ COL RÉQUILLARD   | RTNE / adjoint à la division soutien            |
| ◆ CNE MIALHE       | Camp de Bitche / officier tir                   |
| ◆ ADC DUPRE        | SLI Bitche                                      |
| ◆ Mme LE FOULGOCQ  | RTNE/bureau stationnement infrastructure        |
| ◆ Mme ROUSSELOT    | Établissement du génie Metz                     |
| ◆ M. POTIN         | Direction régionale de l'environnement Lorraine |
| ◆ M. KOENIGSAECKER | Office National des Forêts                      |
| ◆ M. MORELLE       | SYCOPARC  |
| ◆ M. GENOT         | SYCOPARC  |
| ◆ M. MAMDY         | SYCOPARC  |
| ◆ M. DUCHAMP       | SYCOPARC  |
| ◆ M. WEY           | Police rurale de la ville de Bitche             |
| ◆ M. GAENG         | Ville de Bitche / adjoint environnement         |

La 3<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » a eu lieu le mardi 15 avril 2008 à 14 h 00 au camp de Bitche.

Le colonel RÉQUILLARD remercie les participants et rappelle l'ordre du jour qui consiste en la présentation, par l'opérateur, de la dernière partie de document d'objectifs (DOCOB) relative aux objectifs de conservation.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le colonel RÉQUILLARD précise que l'arrêté de composition du COFIL date de 2003 et qu'en conséquence, il n'est plus valide. En effet, le décret du 26 juillet 2006 prévoit une double signature : préfet et commandant de la région terre. De même, le DOCOB doit être transmis dans les 2 ans suivant la création du COFIL.

Par ailleurs, il souhaite que la 1<sup>re</sup> partie du DOCOB soit revue, notamment les paragraphes concernant le camp. Le capitaine MIALHE fournira au SYCOPARC les éléments relatifs au fonctionnement du camp.

Le colonel RÉQUILLARD rappelle que le DOCOB doit être achevé en 2010 au plus tard, ce qui est la date butoir de finalisation des DOCOB.

Il continue en évoquant le problème lié à la surface du site, qui est évaluée dans certains cas, à 179 hectares et dans d'autres, à 191 hectares.

M. MORELLE précise qu'en calculant les surfaces, il manque toujours 20 hectares pour atteindre les 191 hectares. D'ailleurs, la consultation en vue de la validation du périmètre portait sur 10 entités et non 12.

M. POTIN va vérifier le périmètre sur les cartes qui ont été envoyées à la préfecture pour validation par la commission européenne.

Avant de développer le plan d'action proposé pour les 6 années à venir, M. MAMDY fait quelques rappels préalables. Il énumère les objectifs validés :

- le maintien de l'intégrité physico-chimique des habitats,
- la conservation de l'étang d'Haspelschiedt et de ses paramètres physico-chimiques,
- favoriser la gestion sylvicole durable de la matrice forestière,
- suivi de l'évolution des milieux naturels,
- la garantie du maintien ou du retour des habitats ouverts.

A propos du 3<sup>e</sup> objectif, le colonel RÉQUILLARD précise qu'il sera difficile de procéder à de l'étrepage car le camp a été bombardé, donc est potentiellement pollué.

Il indique que la zone rouge du camp va être revue. Il en résultera 3 types de zones : zones interdites d'accès, à accès réglementé et libres.

M. MORELLE demande comment pourront se faire les observations nécessaires à la vérification du bon ou mauvais état de conservation des habitats.

Le colonel RÉQUILLARD lui répond qu'il y aura des axes réglementés qui seront hors zone rouge, notamment pour faciliter les interventions des pompiers. Le camp communiquera la nouvelle cartographie dès qu'elle sera réalisée.

.../...

En tout état de cause, les contraintes qui s'appliqueront à l'armée seront les mêmes que celles qui s'appliqueront au SYCOPARC.

Le colonel RÉQUILLARD invite le SYCOPARC à se mettre en contact avec le capitaine MIALHE, car s'il est possible d'autoriser l'accès à une zone pour observer, cela sera fait à la condition qu'il n'y ait aucun risque pour la vie humaine.

M. MAMDY poursuit son exposé en décrivant les propositions du plan d'action. La 1<sup>re</sup> consiste en la révision du site Natura 2000.

Le colonel RÉQUILLARD demande que cette proposition se trouve en dernière position. Le COPIL travaille sur le périmètre validé. L'idée d'une révision ne pourra découler que des observations faites à l'issue des 6 ans.

Il souhaite la tenue d'une réunion de travail avec le SYCOPARC afin que soit présenté le DOCOB modifié. Ainsi, le COPIL ne sera réuni que lorsque le DOCOB aura été validé en amont.

La 2<sup>e</sup> proposition porte sur la mise en place de nichoirs et la poursuite des actions de suivi et d'inventaire.

Le colonel RÉQUILLARD informe que la pose de nichoirs est soumise à autorisation d'occupation temporaire (AOT) et que les emplacements seront définis en fonction de la nouvelle cartographie de la zone rouge.

Il constate que les actions sont ciblées par année, mais que rien n'est prévu pour 2014. Il suggère qu'un bilan de gestion soit adressé en 2012, en vue d'une nouvelle rédaction en 2013, et qu'ainsi le DOCOB révisé soit proposé au COPIL pour validation en 2014.

La 3<sup>e</sup> proposition vise à améliorer la compréhension du fonctionnement des milieux tourbeux. Cela consiste en la pose de piézomètres, l'installation de placettes d'observation et la mise en place d'une station-météo.

Le colonel RÉQUILLARD rappelle qu'il faudra voir en fonction des emplacements envisagés et que ces actions sont soumises à AOT.

M. MAMDY en vient ensuite aux outils de mise en œuvre du plan d'action, que sont la charte Natura 2000 et les contrats Natura 2000.

M. POTIN explique que l'armée peut signer une charte comprenant des préconisations de bonne gestion pour 5 ou 10 ans, en ayant le choix des parcelles, mais sans contrepartie financière.

Cependant, il n'est pas possible de signer un contrat Natura 2000 avec le ministère de la défense, car l'État ne peut pas contracter avec lui-même. La solution est de passer par l'opérateur, par exemple. Il s'agit d'un engagement volontaire pour 5 ans minimum et les parcelles sont aussi choisies par le bénéficiaire. Un contrôle du respect des engagements est effectué. 100 pour cent des dépenses éligibles sont prises en charge (MEEDDAT et FEADER).

M. MAMDY évoque la charte de bonnes pratiques. Le colonel RÉQUILLARD souhaite voir supprimer cette charte, car elle sera signée par l'attributaire, mais ne sera pas connue des utilisateurs comme les pêcheurs et les chasseurs.

.../...

- 3 -

M.MORELLE propose pour chaque entité, d'inscrire que les travaux non prévus au DOCOB feront l'objet d'une discussion avec la direction régionale de l'environnement ou le SYCOPARC.

Il pose la question du devenir du camp. Le colonel RÉQUILLARD lui répond que les informations diffusées dans la presse ne sont que des hypothèses de travail et qu'il ne dispose d'aucune information.

M. DUCHAMP évoque la tenue d'un séminaire et souhaiterait organiser une visite des tourbières du camp le 21 juin 2008 pour un groupe de 10 à 20 personnes. Il lui est conseillé de s'adresser à la région terre à Metz qui décidera en fonction des avis recueillis, notamment de celui du camp.

---

Le colonel RÉQUILLARD remercie les participants. La réunion s'achève à 17 h 30.

Par ordre, le colonel ~~de~~ RÉQUILLARD  
adjoint au chef de la ~~Commission~~  
*Jean-Pierre*  
*Réquillard*

Destinataires :

- Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle  
1, rue Pont Moreau  
57000 Metz  
(Intéresse : M. le conseiller général du canton de Bitche)
- Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Campus Bridoux  
UPRES-EBSE  
Rue du Général Delestrin  
57070 Metz
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt  
Service environnement  
1, rue du Chanoine Collin  
57000 Metz
- Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
Maison du Parc  
Château  
BP 24  
67290 La Petite Pierre
- Monsieur le directeur régional de l'environnement  
Service Nature, Aménagements et Paysages  
19, avenue Foch  
BP 60223  
57005 Metz Cedex 1
- Monsieur le sous-préfet  
Sous-préfecture de Sarreguemines  
4, rue du Maréchal Foch  
57200 Sarreguemines
- Monsieur le maire  
Mairie  
49, rue principale  
57203 Hanviller
- Monsieur le maire  
Mairie  
9, rue Galsthul  
57230 Haspelschiedt
- Monsieur le maire  
Mairie  
31, rue du Maréchal Foch  
57230 Bitche
- Monsieur le maire  
Mairie  
13, rue principale  
57203 Roppeviller
- Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts  
Agence de Sarrebourg  
39, rue de la Mésange  
BP 30155  
57403 Sarrebourg cedex

Copie à :

- DRG Metz
- EG Metz
- 57<sup>e</sup> RA Bitche (officier camp)
- SLI Bitche

Copie interne :

- COMRT
- DIV SOUT/ADJ
- BSI/DOM/URB/MAD

## 2.1.4. Compte-rendu du 13 décembre 2010

<p style="text-align: center;"><b>COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE NORD-EST, COMMANDEMENT DES FORCES FRANÇAISES ET DE L'ÉLÉMENT CIVIL STATIONNÉS EN ALLEMAGNE.</b></p> <p style="text-align: center;">ÉTAT-MAJOR DIVISION SOUTIEN BUREAU STATIONNEMENT INFRASTRUCTURE 1, boulevard Clemenceau – BP 30001 57084 METZ cedex 1</p> <p>☎ Civil : 03.87.15.32.36      Poste : 32 36 ☎ MIL : 821.572.32.36      CR : 32 06 ✉ : celine.le-foulgocq@rt-ne.terre.defense.gouv.fr</p>	<p style="text-align: right;">Metz, le 22 DEC. 2010 N° 004790 DEF/EM RT N-E/DIVSOUT/BS/URB.</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;"><b>COMPTE RENDU</b></p>												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Rédacteur : SACE LE FOULGOCQ</td> <td style="width: 50%;">NON PROTEGE</td> </tr> </table>		Rédacteur : SACE LE FOULGOCQ	NON PROTEGE										
Rédacteur : SACE LE FOULGOCQ	NON PROTEGE												
<p><b>Objet :</b> Natura 2000 – Site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » - DOCOB - Réunion de validation.</p> <p><b>Référence :</b> Lettre n° 4455/DEF/EM RT N-E/BS/UDOM/URB du 6 novembre 2010.</p> <p><b>Pièces jointes :</b> Liste d'émargement et diaporama ppt.</p>													
<p><b>1 DATE – HEURE</b> 13 décembre 2010 10 h 00 – 11 h 00</p>	<p><b>2 LIEU</b> Camp militaire de Bitche</p>												
<p><b>3 AUTORITÉS PRÉSENTES</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">RT N- E</td> <td>Maire de Bitche</td> </tr> <tr> <td>16° BC Bitche</td> <td>Maire de Hanviller</td> </tr> <tr> <td>EID Metz</td> <td>Président communauté de communes du pays de Bitche</td> </tr> <tr> <td>USID Phalsbourg</td> <td>DREAL</td> </tr> <tr> <td>SLI Bitche</td> <td>DDT</td> </tr> <tr> <td>SYCOPARC</td> <td>ONF</td> </tr> </table>		RT N- E	Maire de Bitche	16° BC Bitche	Maire de Hanviller	EID Metz	Président communauté de communes du pays de Bitche	USID Phalsbourg	DREAL	SLI Bitche	DDT	SYCOPARC	ONF
RT N- E	Maire de Bitche												
16° BC Bitche	Maire de Hanviller												
EID Metz	Président communauté de communes du pays de Bitche												
USID Phalsbourg	DREAL												
SLI Bitche	DDT												
SYCOPARC	ONF												
<p><b>4 RAPPEL SUCCINCT DE L'ORDRE DU JOUR</b> Validation du document d'objectifs (DOCOB).</p>													
<p><b>5 EXPOSÉ DES POINTS PRINCIPAUX</b></p> <p>Le colonel de LAROUZIERE accueille les participants à cette réunion. Le colonel VAILLANT en rappelle l'ordre du jour qui est la validation du DOCOB, puis laisse la parole à Mme L'HOSPITALIER.</p> <p><u>Présentation du site</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Historique et état d'avancement</li> <li>2 – Localisation du site</li> <li>3 – Milieux et espèces d'intérêt européen</li> <li>4 – Enjeux et objectifs</li> <li>5 – Plan d'actions</li> <li>6 – Outils Natura 2000</li> </ol> <p>(cf diaporama en pièce jointe)</p> <p>Le colonel de LAROUZIERE précise que la vocation première du camp est d'être un outil d'entraînement mis à la disposition des troupes en manœuvre.</p> <p>De plus, en tant que chef de corps, il est garant de la sécurité de toutes les personnes qui pénètrent dans le camp. A cet effet, le bureau tir est le point de passage obligatoire pour prévenir de sa présence.</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>													

Le colonel VAILLANT poursuit en ajoutant que le SYCOPARC dispose d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT). Par ailleurs, comme préconisé lors de la dernière réunion, il souhaite que la présentation projetée soit modifiée comme suit :

- écrire « limiter » le passage des véhicules et non « interdire »,
- pour les travaux sur le site Natura 2000, écrire qu'ils ne sont pas autorisés, « à l'exception de ceux nécessaires au bon état de fonctionnement des infrastructures militaires ».

M. WEBER indique que le SYCOPARC, dans son travail d'élaboration du DOCOB, a bien pris en compte les activités militaires. Si des pistes sont à créer, par exemple, le SYCOPARC pourra agir en qualité de conseiller environnemental.

A propos du futur périmètre envisagé du site, le colonel VAILLANT mentionne qu'il est à l'étude. La décision sera prise ultérieurement.

M. HUMBERT souhaite savoir si l'extension projetée vers le quartier Pagezy se fera sur terrain civil. Mme L'HOSPITALIER l'informe que le site gardera son statut exclusivement militaire.

M. PIERREL rappelle que la production de ce DOCOB est le fruit d'une concertation visant à maintenir la haute valeur du patrimoine naturel du camp.

M. HUMBERT ajoute qu'il est favorable au développement durable. Cependant, un juste équilibre doit exister entre l'environnement, le social et l'économique (ou militaire), l'un ne devant pas prendre le pas sur l'autre.

Le comité de pilotage valide le DOCOB.

#### L'animation

M. PIERREL explique qu'il est maintenant nécessaire de passer en phase d'animation pour faire vivre le DOCOB. Un appel d'offres va être lancé pour 3 ans. M. POTIN mentionne qu'à l'issue des 2 phases d'animation de 3 ans, une évaluation de mise en œuvre du DOCOB sera réalisée.

Le colonel VAILLANT propose qu'une fois l'animateur choisi, la première réunion du comité de pilotage d'animation soit organisée afin de faire sa connaissance et qu'il présente son calendrier des travaux. Ensuite, une réunion de suivi sera programmée annuellement.

M. POTIN estime que le marché pourra être notifié en février 2011 et que la première réunion pourra avoir lieu vers la fin du printemps 2011.

#### Conclusion

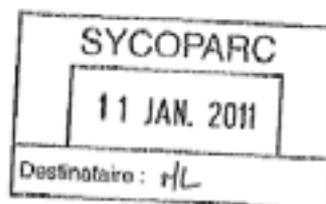
Le colonel VAILLANT demande au SYCOPARC de transmettre rapidement la dernière version du DOCOB ainsi que le diaporama à la RT N-E de façon à rédiger le compte-rendu de validation, de le transmettre à l'ensemble des membres et que la DDT fasse le nécessaire pour que le préfet prenne l'arrêté d'approbation.

Enfin, pour ce qui est de l'AOT, si le SYCOPARC n'est pas retenu en tant qu'animateur, l'AOT qui lui a été délivrée deviendra caduque. Par contre, s'il est retenu, une nouvelle AOT lui sera accordée au regard de sa nouvelle mission.

  
M. POTIN  
Président du SYCOPARC

Destinataires :

16<sup>e</sup> BC Bitché  
DRSID Metz  
EID Metz  
SLI Bitché  
USID Phalsbourg  
COMBDD Phalsbourg  
COMGSBDD Phalsbourg  
BSI/MAD



Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle  
1, rue Pont Moreau  
57000 Metz  
(Intéresse : Mr le conseiller général du canton de Bitché)

Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Campus Bridoux  
UPRES-EBSE  
Rue du Général Delestrin  
57070 Metz

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Moselle  
17, quai Paul Wiltzer  
BP 31035  
57036 Metz cedex 1  
57000 Metz  
(à l'attention de M. PIERREL et Mme THOMAS)

Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
Maison du Parc  
Château  
BP 24  
67290 La Petite Pierre

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de  
Lorraine  
Service Ressources et Milieux Naturels  
11, place Saint-Martin  
BP 95038  
57036 Metz Cedex 1

Madame la sous-préfète  
Sous-préfecture de Sarreguemines  
4, rue du Maréchal Foch  
57200 Sarreguemines

Monsieur le maire  
Mairie  
49, rue principale  
57230 Hanviller

Monsieur le maire  
Mairie  
9, rue Gal Stuhl  
57230 Haspelschiedt

Monsieur le maire  
Mairie  
31, rue du Maréchal Foch  
57230 Bitche

Monsieur le maire  
Mairie  
13, rue principale  
57230 Roppeviller

Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts  
Agence de Sarrebourg  
Maison forestière d'Enlenmoos  
57230 Sturzelbronn

Monsieur le président de la communauté de communes de Bitche  
46, rue du colonel Teyssier  
57230 Bitche



Site Natura 2000 FR 4100212 :

## Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

Comité de pilotage du 13 décembre 2010,  
Camp militaire de Bitche

Marie L'HOMPTAGE  
Chargée de mission Natura 2000



## Sommaire

3

1. Historique et état d'avancement
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux - objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000



## Sommaire

3

1. Historique et état d'avancement
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux - objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000



## Historique et état d'avancement (1)

4

Vie d'un site Natura 2000	
Elaboration du docob 2004 = Finalisation : 2010	Animation du docob 2011

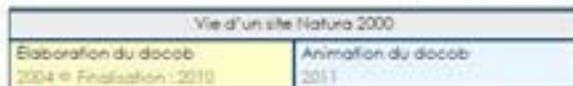
- 1996 : Proposition par le Ministère en charge de l'Environnement d'intégrer le camp militaire de Bitche au réseau Natura 2000
- 1999 : Accord du Ministère de la Défense pour l'intégration d'une partie du camp militaire
- 2002 : Travaux scientifiques (faune, flore) pilotés par le Sycoparc
- 2003 (mars) : Désignation du Sycoparc comme opérateur  
Définition du Comité de pilotage (copil)
- 2003 (déc.) : Ter copil  
= Lancement de la consultation
- 2004 : Groupes de travail thématiques (diagnostics, objectifs, plan d'actions)





## Historique et état d'avancement (2)

5



- 2007 : 2nd copil  
⊗ Validation des diagnostics et des objectifs du docob
- 2008 : 3ème copil  
⊗ Non validation du plan d'actions  
Nouvel arrêté de désignation du comité de pilotage
- 2009/2010 : 2 réunions de travail RTNE/16ème Bataillon de Chasseurs/ DREAL/DDT/Sycoparc
- 2010 (déc.) : 4ème copil  
⊗ Validation du plan d'actions et du docob



## Sommaire

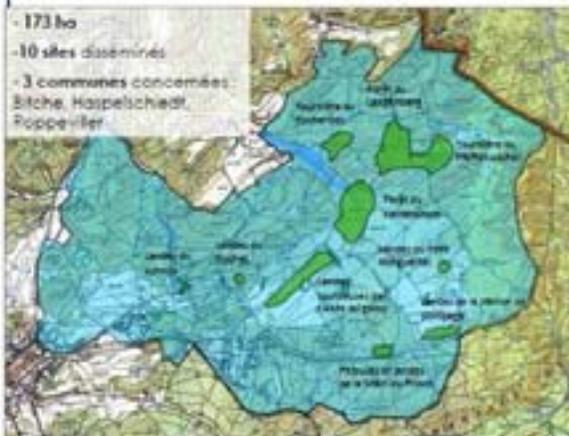
4

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux - objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000



## Localisation du site Natura 2000

7



## Sommaire

8

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux - objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000



**Milieux et espèces d'intérêt européen (1)**

10 habitats

Hêtraies à Luzule

Rivières

Tourbières

Pelouses à Nord raide

Mosaïque de landes sèches et dunes intérieures

**Milieux et espèces d'intérêt européen (1)**

10

Tourbière de Fischenel

Forêt de Langanberg - Tourbière de Pfaffenweiher

Landes du Schnitt

Tourbière de Katzenbruch

**Milieux et espèces d'intérêt européen (2)**

6 espèces animales

1 Insecte:  
Lucane cerf-volant

1 Mammifères:  
Vespertillon de Bechstein

1 Poisson:  
Lamproie de Ploner

1 Amphibien:  
Triton crié

Grand Murin

Lynx boréal

**Sommaire**

1. Historique du dossier

2. Localisation du site Natura 2000

3. Milieux et espèces d'intérêt européen

4. Enjeux - objectifs

5. Plan d'actions

6. Outils Natura 2000



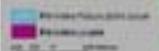
## Plan d'actions

17

NATURA 2000

Landes d'Alsace (site de protection des oiseaux)

Parc naturel régional du Grand Paysan (site de protection des oiseaux)



## Plan d'actions

B. Des actions par entités

### La tourbière du Pfaffenweither



**Enjeu :** Améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et adapter en conséquence la gestion des niveaux d'eau de l'étang.



- Pré-diagnostic fonctionnel (2010) / Action transversale
- Restauration du moine de l'étang (2013)



## Plan d'actions

B. Des actions par entités

### La forêt du Langenberg



**Enjeu :** Suivre l'évolution de l'habitat forestier dans un contexte de dynamique naturelle non perturbée par l'homme.

- Suivi des populations de chauves-souris (2012 à 2015)
- Suivi de l'habitat forestier (placettes permanentes) (2010)
- Etat des lieux ornithologique (2012)



## Plan d'actions

B. Des actions par entités

### Les landes tourbeuses de l'Allée du Galop



**Enjeu :** Améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et suivre la qualité physico-chimique du ruisseau.



- Diagnostic fonctionnel (2010-2011) / Action transversale
- Suivi des populations d'Azuré des Moullères et de Genkiane pneumonanthe
- Comblement d'un ou plusieurs drains (2012)
- Suivi des conséquences des remontées de nappe sur les populations de Genkiane (2012 à 2014)
- Suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau du Katzenbruch (2012-2014)





## Sommaire

21

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000



## Outils Natura 2000

22

### A. Charte Natura 2000

- Souscription volontaire à des recommandations (non contrôlées) + engagements de type « bonnes pratiques » par grands types de milieux
- Parcelles choisies par l'adhérent
- Adhésion ouverte aux titulaires de droits réels ou personnes pour 5 ou 10 ans (renouvelable)
- Contrôle du respect des engagements
- Pas de rémunération, mais une exonération de la taxe foncière non bâtie



## Outils Natura 2000

23

### A. Charte Natura 2000

#### ◆ MC 1 : Veiller à la bonne gestion de l'étang d'Haspelschiedt

1. Maintenir en queue d'étang un niveau d'eau constant, défini par l'opérateur en concertation avec les usagers.
2. Éviter les pratiques de chaulage dans l'étang.
3. S'assurer du bon fonctionnement des ouvrages de l'étang (ouvrages de vidange, moine).
4. Éviter tout rejet d'effluents dans l'étang, autres que ceux provenant de la station d'épuration du camp militaire.
5. Transmettre à l'animateur l'audit technique annuel de la STEP

#### ◆ MC 2 : Favoriser la dynamique naturelle forestière - Langenberg

1. Éviter toute intervention dans la forêt de Langenberg (exploitation, plantation, intrants)
2. Confiner la circulation des véhicules sur les chemins (sauf des raisons de sécurité, suivis scientifiques, déplacements ONF et société de chasse)
3. Ne pas agriener



## Outils Natura 2000

24

### A. Charte Natura 2000

#### ◆ MC 3 : Maintenir l'intégrité des habitats humides et des milieux ouverts (pelouses et landes)

Allée du Galop, Fisherdeß, Katzenbruch, Petit Hohguertel, Pfaffenweiher, RoCHAT, Schnitz, Station de pompage, Main du Prince

1. Limiter les passages d'engins aux pistes et chemins existants (exception faite du terrain d'aviation et des pare-feux, dans le cadre des actions de fauche). Circulation autorisée pour des raisons de sécurité et pour la réalisation des suivis / travaux liés à Natura 2000.
2. Ne pas effectuer de travaux sur les entités Natura 2000 (remblais, création de pistes, drainage, intrants...) hors entretien des infrastructures en place
3. Ne pas agriener

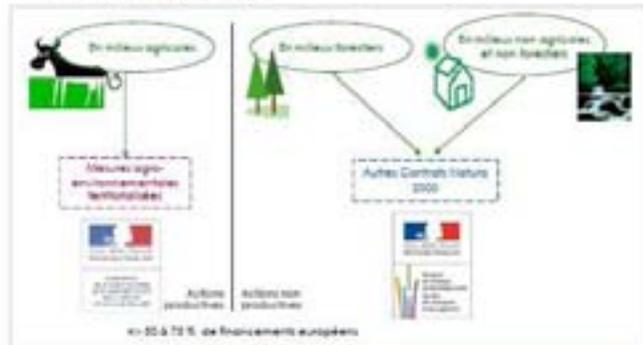




## Outils Natura 2000

25

### B. Contrat Natura 2000



## Outils Natura 2000

26

### B. Contrat Natura 2000

- Souscription volontaire à des engagements allant au-delà des bonnes pratiques
- Parcelles choisies par le bénéficiaire  
Mati: parcelles dédiées à la PAC
- Contrats sur 5 ans:  
Contrat N2000 : entre Préfet et titulaire de droits réels ou personnels  
Mati: conclu entre DDT (ex-DDA) et exploitant agricole
- Engagement:  
Contrat N2000 : jusqu'à 100% des dépenses éligibles - Ministère en charge à l'écologie et Europe (FEADER)  
Mati: Ministère en charge de l'agriculture et Europe (FNBDR)
- Contrôle du respect des engagements



## Outils Natura 2000

27

### B. Contrat Natura 2000

#### ◆ Sur les milieux ouverts et zones humides

##### Engagements rémunérés

- MO1. Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- MO2. Chantier d'élimination d'une espèce végétale indésirable

#### ◆ Sur les milieux forestiers

##### Engagements rémunérés

- MF1. Chantier d'élimination d'une espèce indésirable



Merci de votre attention.



## 2.2. Comité de pilotage restreint : RTNE/DREL/DDT/SYCOPARC

### 2.2.1. Compte-rendu du 13 octobre 2009

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE  
NORD-EST

ÉTAT-MAJOR  
BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Tél. 03.87.15.32.36  
57044 METZ cedex 1

METZ, le 22 OCT. 2009

8°04297/RT NE/EM/BSI/DOM/URB

CR : MATURA 2009

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

### PROCÈS-VERBAL

*de la réunion du 13 octobre 2009*

**OBJET :** Bitche (57) – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche ».

**RÉFÉRENCE :** Lettre n° 784/DEF/EM RTNE/DIVSOUT/BSI/URB du 14 février 2008.

**P.JOINTE :** Liste d'émargement.

Participaient à cette réunion :

- ♦ COL VAILLANT : RT N-E
- ♦ LCL MALIVOIR : 16<sup>e</sup> BC
- ♦ CNE MIALHE : 16<sup>e</sup> BC
- ♦ CNE MENAGER : 16<sup>e</sup> BC
- ♦ ADC MANTEAU : 16<sup>e</sup> BC
- ♦ ADC DUPRE et ADJ LE PAPE : SLI
- ♦ Mme LE FOULGOCQ : EM RT N-E
- ♦ Mme ROUSSELOT : EID
- ♦ M. POTIN : DIREN
- ♦ M. PIERREL : DDAF
- ♦ M. MORELLE et Mme L'HOSPITALIER : SYCOPARC
- ♦ M. KOENIGLAECKER : ONF

.../...

La réunion du comité de pilotage (COPIL) restreint du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » a eu lieu le mardi 13 octobre 2009 à 10 h 30 au camp de Bitche.

Le colonel VAILLANT introduit la réunion en précisant qu'elle a pour objet de relancer le document d'objectifs (DOCOB) et fixe comme objectif sa validation en avril 2010.

Il demande à M. POTIN, comme ce site concerne les tourbières, quand la fiche-milieu (initée dans le cadre de la commission mixte locale défense-environnement) sera transmise à la RT N-E. M. POTIN signale qu'elle est en cours de réalisation et qu'elle sera fournie pour Noël. M. BREGERAS, en charge de sa rédaction, appellera le colonel VAILLANT à ce sujet.

Le colonel VAILLANT indique qu'il faut amender le DOCOB au niveau des activités militaires et éventuellement des actions à mener. Il précise qu'à terme, l'utilisation qui sera faite du camp sera assez proche de celle antérieure.

M. POTIN expose la démarche Natura 2000. Ensuite, le capitaine MIALHE procède à la présentation du 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs (BC) et de ses activités.

Auparavant, le camp de Bitche était un camp national et avait 60 corps abonnés qui venaient régulièrement s'y entraîner. Sa mission était d'accueillir et d'offrir des activités à 1400 hommes par jour (ex : 26 installations de tir et 9 espaces de manœuvre).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, une nouvelle mission a été dévolue à l'espace d'entraînement de Bitche, c'est-à-dire accueillir 200 hommes par jour en autonomie complète tout en leur offrant simultanément des activités. Les champs de tir et les zones de manœuvre n'ont pas changé.

Par ailleurs, une nouvelle politique d'instruction a été mise en place. 9 espaces collectifs d'instruction (ECI) ont été créés, ce qui a conduit à la définition de nouveaux abonnés.

Les premiers constats qui peuvent être faits sont les suivants : les corps abonnés sont passés de 60 à 23, 500 hommes par jour évoluaient sur le camp contre 150 aujourd'hui. Toutefois, la programmation est plus constante et plus dense.

L'emploi des champs de tir est plus stable que les années précédentes, mais une baisse dans l'utilisation des installations annexes est constatée.

A titre de comparaison entre 2008 et 2009, les tirs à arme légère d'infanterie (ALI) sont constants mais l'utilisation des canons, mitrailleuses et grenades est en régression.

Dans le futur, le tir aux armes lourdes va progresser car le 16<sup>e</sup> BC est un régiment d'infanterie qui atteindra 1000 hommes sur site en 2010, soit 4 sections qui évolueront sur le camp, c'est-à-dire environ 120 hommes. La nouveauté sera la manœuvre en engins blindés.

Le capitaine MIALHE achève son intervention en évoquant les centres de formation initiale militaire (CFIM), destinés aux jeunes recrues. Elles viendront passer 2,5 mois à Bitche pour se former notamment au tir, à la marche à pied et aux activités annexes. Cela représentera 3 sections soit presque 100 hommes par jour sur le camp.

.../...

Donc un peu plus de 200 hommes évolueront en permanence sur le camp, auxquels vont s'ajouter les 200 hommes par jour en autonomie totale évoqués supra. En conséquence, la fréquentation du camp va passer de 500 à 400 hommes par jour.

Pour résumer, le colonel VAILLANT précise que les activités ne seront pas fondamentalement différentes de celles passées, mais qu'il y aura une présence permanente sur le camp plus importante qu'auparavant. La nouveauté sera la manœuvre avec des engins blindés dans les zones autorisées à la manœuvre, et donc pas sur les zones Natura 2000. Des tirs aux armes lourdes (canon de 25 mm) auront également lieu, aux armes antichars et au mortier de 81.

Jusqu'en 2014, ce sont des engins chenillés qui évolueront sur le terrain, puis ensuite, ce seront des engins à roues, qui n'auront pas la même agressivité par rapport au sol.

Le colonel VAILLANT passe la parole à Mme L'HOSPITALIER.

Elle commence son exposé en faisant un historique du site. En 1999, le ministère de la défense a donné son accord à l'intégration d'une partie du camp de Bitche au réseau Natura 2000. En 2003, le SYCOPARC a été désigné opérateur. En 2008, un nouvel arrêté de désignation a été pris.

Elle en vient à la localisation. Ce site est éclaté en 10 secteurs et s'étend sur 173 hectares. 2 secteurs ont été validés par l'autorité militaire mais n'ont pas été intégrés au site. Il s'agit des landes du terrain d'aviation et du Schanzberg.

Pour ce qui est des milieux et des espèces d'intérêt européen, 10 habitats (ex : tourbières et hêtraies à luzule) et 6 espèces animales (ex : lucane cerf-volant et triton crêté) sont représentés.

Les enjeux et les objectifs sont les suivants :

- maintenir l'intégrité physico-chimique des habitats du camp,
  - . améliorer les pratiques d'entretien
  - . limiter les travaux et les perturbations anthropiques
- conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques,
- garantir le maintien des milieux ouverts,
- favoriser la gestion sylvicole durable de la matrice forestière.

Mme L'HOSPITALIER évoque ensuite le plan d'actions et débute par les actions transversales sur l'ensemble du site. Elles sont au nombre de 3. Il s'agit de la mise en place et de la poursuite des actions de suivi d'inventaire, de l'amélioration de la compréhension des milieux tourbeux et de la révision du périmètre Natura 2000 tout en gardant la même superficie.

Le colonel VAILLANT demande au 16<sup>e</sup> BC d'étudier l'éventuel futur périmètre et de garantir pour la prochaine réunion, que les nouvelles zones n'aient pas d'impact sur les activités militaires.

Le lieutenant-colonel MALIVOIR pose la question de la chasse. M. MORELLE lui répond que Natura 2000 n'interdit pas la chasse. Cependant, une sensibilisation est à faire vis-à-vis des chasseurs de façon à leur rappeler qu'il ne faut pas agrainer en zones humides et sur les espaces occasionnels une flore rare et/ou protégée.

Mme L'HOSPITALIER passe aux actions préconisées par entité :

- Forêt du Langenberg

Enjeu : suivre l'évolution de l'habitat forestier dans un contexte de dynamique naturelle non perturbée par l'homme

- . suivi des chauves-souris
- . état des lieux ornithologique

.../...

- Tourbière du Pfaffenweiher

Enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et adapter en conséquence la gestion des niveaux d'eau de l'étang  
· sondage des niveaux de tourbes

- Tourbière du Katzenbruch

Enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et de l'influence de l'enrichissement trophique sur l'évolution des habitats

- suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau du Katzenbruch,
- définition d'un niveau d'eau idéal sur la partie amont de l'étang d'Haspelschiedt.

Le SYCOPARC est intéressé par les analyses de sortie de la station d'épuration. Le 16<sup>e</sup> BC les lui fournira.

- Landes tourbeuses de l'Allée du Galop

Enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et suivre la qualité physico-chimique du ruisseau

- comblement d'un ou plusieurs drains,
- suivi de la population d'azuré des mouillères.

- Tourbières du Fischerdell

Pas d'actions envisagées

Mme L'HOSPITALIER termine par les outils Natura 2000.

La charte Natura 2000 est une charte de bonnes pratiques qui fait l'objet d'une souscription volontaire et qui est constituée de recommandations et d'engagements. Pour ce site, ils seraient au nombre de 3 :

- veiller à la bonne gestion de l'étang d'Haspelschiedt
- favoriser la dynamique naturelle forestière du Langenberg
  - éviter toute intervention dans la forêt (ex : plantations, récolte ou intrants),
  - limiter la circulation des véhicules à ceux indispensables pour des raisons de sécurité et nécessaires à la réalisation des suivis prévus.

L'idée est d'éviter également l'agrainage dans cette dernière zone. Le colonel VAILLANT propose qu'une rencontre avec les chasseurs ait lieu de façon à trouver des solutions alternatives.

- maintenir l'intégrité des habitats humides et des milieux ouverts (pelouses et landes)
  - limiter les passages d'engins aux pistes et chemins existants,
  - ne pas effectuer de travaux (ex : remblais).

Quant aux contrats Natura 2000, le colonel VAILLANT demande à l'établissement d'infrastructure de la défense (EID) de voir ce qu'il est possible de faire avec l'ONF afin qu'il soit mandaté pour faire des travaux préconisés au DOCOB. En effet, le ministère de la défense ne peut pas signer en direct des contrats Natura 2000 car l'État ne peut pas contracter avec lui-même.

Enfin, le colonel VAILLANT rappelle les actions à mener par les différents intervenants afin de valider le DOCOB en avril 2010 :

- 16<sup>e</sup> BC :

· amender le chapitre relatif aux activités militaires afin que la RT N-E le fournisse au SYCOPARC pour le 15 décembre,

.../...

- 4 -

- . préparer un avis éclairé sur l'évolution du périmètre Natura 2000 pour la prochaine réunion,
- . voir la question de l'agrainage au niveau de la forêt du Langenberg,
- . fournir dès à présent au SYCOPARC les analyses de sortie de la station d'épuration.

- EID :

Etudier comment l'ONF peut souscrire un contrat Natura 2000 dans le cadre du DOCOB au profit du ministère de la défense (convention/avenant).

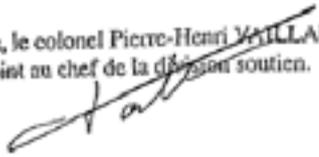
- SYCOPARC :

Envoi du DOCOB finalisé à la RT N-E pour le 18 janvier 2010 au plus tard.

---

En conclusion, le colonel VAILLANT remercie les participants et propose que le même comité de pilotage restreint se réunisse le jeudi 4 février 2010, à la caserne Aynie, bureau de garnison, rue du général STHUL. La réunion s'achève à 12 h 50.

Par ordre, le colonel Pierre-Henri VAILLANT,  
adjoit au chef de la division soutien.



Copie à :

DRSID Metz  
EID Metz  
16<sup>e</sup> BC Saarburg  
16<sup>e</sup> BC – détachement de Bitche

Monsieur le maire  
Mairie  
49, rue principale  
57230 Hanviller

Monsieur le maire  
Mairie  
9, rue Général Stuhl  
57230 Haspelschiedt

Monsieur le maire  
Mairie  
31, rue du Maréchal Foch  
57230 Bitche

Monsieur le maire  
Mairie  
13, rue principale  
57230 Roppeviller

Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt  
Service environnement  
1, rue du Chanoine Collin  
57000 METZ  
(à l'attention de M. PIERREL)

Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
Maison du Parc  
Château  
BP 24  
67290 La Petite Pierre  
(à l'attention de Mme LHOSPITALIER)

Monsieur le directeur régional de l'environnement  
Service Nature, Aménagements et Paysages  
19, avenue Foch  
BP 60223  
57005 Metz cedex 1  
(à l'attention de M. POTIN)

## 2.2.1. Compte-rendu du 4 février 2010

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE NORD-EST, COMMANDEMENT DES FORCES FRANÇAISES ET DE L'ÉLÉMENT CIVIL STATIONNÉS EN ALLEMAGNE.		Metz, le 10 FEV 2010 N° 000537 / DEF/EM RT N-E/DIVSOUT/BSI/URB.
ÉTAT-MAJOR DIVISION SOUTIEN BUREAU STATIONNEMENT INFRASTRUCTURE 1, boulevard Clemenceau - BP 30001 57044 METZ, cedex 1		<b>COMPTE RENDU</b>
☎ Civil : 03.87.15.32.36      Poste : 32 36 ☎ MIL : 821.572.32.36      G : 32 06 ✉ : celine.le-foulgocq@rt-ne.terre.defense.gouv.fr		
Rédacteur : SACE LE FOULGOCQ		NON PROTEGE
<b>Objet : Natura 2000 – Site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » - Réunion.</b> <b>Référence : CR n° 4297/RT NE/EM/BSI/DOM/URB du 22 octobre 2009. 4 février 2010</b> <b>Pièce jointe : Liste d'émargement.</b>		
<b>1 DATE – HEURE</b> 4 février 2010 11 h 00 – 13 h 00		<b>2 LIEU</b> Camp militaire de Bitche
<b>3 AUTORITÉS PRÉSENTES</b> RT N- E : COL VAILLANT – Mme LE FOULGOCQ 16° BC : LCL MALIVOIR – CNE MIALHE EID Metz : Mme ROUSSELOT SLI Bitche : ADC DUPRE DREAL : M. POTIN DDT : Mme ZORN SYCOPARC : M. POTIN – Mme L'HOSPITALIER ONF : M. KOENIGSAECKER		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <b>SYCOPARC</b>  <b>16 FEV. 2010</b>          Destinataire : ML       </div>
<b>4 RAPPEL SUCCINCT DE L'ORDRE DU JOUR</b> Étude du document d'objectifs (DOCOB).		
<b>5 EXPOSÉ DES POINTS PRINCIPAUX</b> <b>INTRODUCTION</b> <p>Le colonel VAILLANT annonce que le DOCOB est le résultat d'un accord entre la DREAL et l'armée de terre. A ce titre, cette dernière n'est pas dans l'obligation de tout accepter. D'ailleurs, l'état actuel de la faune et de la flore découle des activités militaires se déroulant sur le camp.</p> <p>Il précise que le DOCOB traite uniquement des zones désignées Natura 2000, soit 173 hectares. En effet, le DOCOB n'a pas vocation à définir un autre périmètre Natura 2000. Le colonel VAILLANT réfute l'idée d'actions sur l'ensemble du camp en vue de l'évolution du site. Par contre, il est possible que l'opérateur et l'autorité militaire se mettent d'accord sur certaines zones à étudier.</p> <p>Par ailleurs, l'utilisation de termes tels « interdire » ou « proscrire » n'est pas de bon aloi. L'armée de terre peut accepter de définir l'utilisation des blindés sur une zone, mais pas de l'interdire.</p> <p>Enfin, le colonel VAILLANT indique que l'État-défense est tenu légalement d'effectuer une dépollution pyrotechnique avant tous travaux impliquant un travail du sol. Cette dépollution ayant un coût important et ne pouvant être déléguée, la RT N-E n'a pas les moyens financiers de l'entreprendre, ce qui pose un problème quant au projet de mise en place de piézomètres.</p>		

DOCOB

P 4 : un glossaire en fin de document est suffisant.

P 17 : retirer « pelouses du Schanzberg » et « pelouses du terrain d'aviation » car ne font plus partie du site Natura 2000.

P 22 : la zone Natura 2000 représente 173 hectares. Le colonel VAILLANT souhaite que le paragraphe 2.1.1.1. – méthodologie soit plus clairement formulé.

P 38 : prospection des sites souterrains – chiroptères

Ⓚ Le colonel VAILLANT mentionne qu'il n'y a pas de sites souterrains à explorer dans les 173 hectares concernés. Il ajoute que les ¼ des forts Maginot sont fermés pour des raisons de sécurité.

P 75 – 76 – 77 - 78 : les grilles multicritères et les actions prioritaires

Le colonel VAILLANT trouve peu parlant le fait de faire apparaître en chiffres les objectifs prioritaires. Une note « x » peut décrire une espèce « importante » dans un tableau et une espèce « prioritaire » dans un autre. Il propose que les tableaux soient accompagnés de quelques phrases explicatives.

P 83 : objectifs de gestion durable

Ⓚ Le colonel VAILLANT souhaite que les termes employés soient modérés. En effet, le remblaiement des buttes de tir, par exemple, n'est pas à « proscrire » car il est nécessaire.

P 86 : . spécificité des terrains militaires

L'État ne peut pas contracter avec lui-même, mais un ayant-droit de l'armée le peut. Pour ce faire, une convention doit être signée entre l'État-défense et un mandataire afin que ce dernier sollicite un contrat Natura 2000.

. charte de bonnes pratiques

« devra adhérer » - idée d'obligation à supprimer

. animation du site

Mme L'HOSPITALIER énonce qu'il s'agit des actions non-contractuelles. Le colonel VAILLANT souhaite que cette notion soit explicitée.

P. 89 : 4.2.2. - priorité laissée aux actions de suivi et d'inventaire

Service infrastructure défense : écrire bureau stationnement infrastructure

57<sup>e</sup> RA : écrire 16<sup>e</sup> BC

DIREN : écrire DREAL.

Dernier paragraphe – révision du périmètre

A supprimer.

P. 104 : charte de bonnes pratiques

A propos de la limitation de passage des véhicules dans la forêt du Langenberg, le capitaine MIALHE informe que seuls y circulent les véhicules de sécurité, des chasseurs et de l'ONF sur les pistes. Le colonel VAILLANT demande que cela soit précisé.

P. 105 : engagement 3

A « ne pas effectuer de travaux sur les entités Natura 2000 », ajouter « hors maintien des infrastructures en place ».

.../...

### TABLEAU DES ACTIONS

#### Tableau 1 : mise en place d'un suivi météorologique et de piézomètres

Le colonel VAILLANT souligne à nouveau la présence d'une pollution pyrotechnique et le fait que l'État-défense ne peut pas déléguer sa responsabilité en matière de dépollution. M. MORELLE demande s'il est possible de définir des zones d'1 m<sup>2</sup> où seraient installés les piézomètres et de solliciter la DREAL afin d'obtenir une subvention.

Mme L'HOSPITALIER ajoute que les piézomètres serviraient à l'étude des espèces tourbeuses car leur fonctionnement hydraulique n'est pas connu.

Le colonel VAILLANT demande à l'EID de vérifier si le SID pourrait utiliser des fonds qui ne lui sont pas propres pour mener des opérations relevant de sa compétence et d'estimer le coût d'un diagnostic pyrotechnique pour 15 places d'1 m<sup>2</sup>.

#### Tableau 2 : prospections naturalistes en vue d'une modification du périmètre du site

Mme L'HOSPITALIER explique qu'il s'agit des périmètres présentés lors de la dernière réunion. Cela convient au colonel VAILLANT, mais il lui demande d'ajouter une cartographie.

#### Tableau 3 : Forêt du Langenberg

Le colonel VAILLANT réitère le fait que rien ne doit être implanté dans le sol (40 placettes permanentes).

M. KOENIGSAECKER demande que la phrase « cette forêt n'est pas gérée par l'ONF » soit remplacée par « cette forêt n'est pas incluse dans le périmètre de gestion ».

#### Tableau 5 : Lande tourbeuse de l'allée du Galop

Le colonel VAILLANT indique que l'allée du Galop est une zone de foulée d'un champ de tir. Si des drains ont été posés, cela signifie que cette zone ne doit pas être inondée. Si les drains sont comblés, l'eau va monter et cela pourrait poser des problèmes. M. MORELLE signale que le comblement de 2 drains n'entraînera pas un ennoisement superficiel.

Le colonel VAILLANT demande que des précisions soient apportées. Au préalable, le SYCOPARC ira sur site avec le camp et le SLI. Le constat sera joint au DOCOB.

#### Tableaux 7 et 8 : Détail des actions d'inventaire et de suivi - localisation

Le colonel VAILLANT désire :

- qu'à « ensemble du site Natura 2000 » et « ensemble du site Natura 2000 (chemins) », il soit ajouté « hors zone rouge »,
- qu'à la place de « ensemble du terrain militaire », il soit écrit « ensemble des zones prédéterminées (voir cartographie) ».

### CONCLUSION

Le colonel VAILLANT mentionne que globalement, il n'y a pas beaucoup à redire sur ce DOCOB sinon quelques formulations. Il prévoit le déroulement suivant :

- 1) remise en forme du document par le SYCOPARC,
- 2) SID : voir la question soulevée supra relative à la dépollution pyrotechnique et la forme que pourrait prendre la convention entre l'État-défense et un mandataire.

La direction départementale des territoires (DDT) va proposer un modèle.

.../...

Le colonel VAILLANT souhaite que les points 1 et 2 soient menés à bien sous un mois de façon à se laisser ensuite, de part et d'autre, le temps pour les validations internes. L'idée est que ce DOCOB soit validé en juin 2010 lors de la réunion du COPIL dans son intégralité.

Enfin, il rappelle ses propos du début de séance :

- le propriétaire ne doit pas se voir imposer quoi que ce soit. La préservation de la faune et de la flore et le maintien des activités militaires doivent aller de pair,
- le DOCOB traite uniquement des zones Natura 2000,
- l'évolution du site est acceptable mais de façon encadrée.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### L'agrainage

Une rencontre chasseurs/SYCOPARC sera organisée car l'agrainage est de plus en plus interdit en zones humides. Le colonel VAILLANT suggère que le DOCOB mentionne les endroits où l'agrainage n'est pas autorisé.

Le lieutenant-colonel MALIVOIR souligne que cela ne pose pas de problème car il n'y a pas d'agrainage sur les zones humides du site.

##### Lancement des actions

Mme L'HOSPITALIER souhaite savoir dans le cas où le DOCOB serait validé en juin 2010, si le SYCOPARC pourrait lancer des actions dès cette année, comme par exemple, la matérialisation à l'aide du GPS, afin d'éviter de creuser le sol, d'une placette dans la forêt du Langenberg, en collaboration avec l'ONF.

Cette forêt n'est pas en gestion ONF, mais cette action ferait partie des inventaires à mener et donc n'impliquerait pas la signature d'une convention. Elle entrerait dans le champ de l'AOT et concernerait l'animation du site. Le colonel VAILLANT n'émet pas d'objection.

##### Piézomètres

Dans le cas où une solution serait trouvée pour ce qui est de la dépollution pyrotechnique, le SYCOPARC souhaiterait installer les piézomètres dès 2010. Le colonel VAILLANT ne s'y oppose pas. Il faut juste attendre que le DOCOB soit validé.

##### Chapitre militaire

Mme L'HOSPITALIER demande que les activités militaires décrites lui soient expliquées. Le capitaine MIALHE la rencontrera à ce sujet.

Par ordre, le colonel Pierre-Henri VAILLANT,  
adjoint au chef de la division soutien

Destinataires :

16<sup>e</sup> BC Saarburg  
Détachement du 16<sup>e</sup> BC -Bitche  
DRSID Metz  
EID Metz  
SLI Bitche

Monsieur le directeur départemental des territoires  
Service aménagement et biodiversité  
1, rue du Chanoine Collin  
57000 METZ  
(à l'attention de M. PIERREL et Mme ZORN)

Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord Maison du Parc  
Château  
BP 24  
67290 La Petite Pierre  
(à l'attention de Mme L'HOSPITALIER et M. MORELLE)

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Service Nature, Aménagements et Paysages  
19, avenue Foch  
BP 60223  
57005 Metz cedex 1  
(à l'attention de M. POTIN)

Monsieur le directeur de l'Office National des Forêts  
Agence de Sarrebourg  
Maison forestière d'Enlenmoos  
57230 STURZELBRONN

Copie interne :  
DIVSOUT/Adj  
BSI/MAD

## 2.2. Groupes de travail thématiques

### 2.3.1. Compte-rendu du 18 mars 2004

 	<p><b>Personnes présentes :</b> Théo Bae (DARF), Romain Audrenet (DIREN 57), Alexis Schaefer (Conseil scientifique du Parc), Laurent Collet Alcouffe (officier chargé du camp), Luc Christien (DARF 57), Adolphe Cornu (chef de la section pommiers du camp), Luc Duboung (Droptec), Jean Koenigshofer (ONRF), Catherine Madaieff (officier de tir du camp), Sébastien Morille (Chargé de mission Natura 2000).</p> <p><b>Personnes excusées :</b> Jean-Paul Huppert (DARF), Philippe Leroy (Président du Conseil Général 57), Luc Wilson (Sous-Directeur de Sarrigebois), Gilles Zenggenon (Conseil scientifique du Parc).</p>						
	<p align="center"><b>COMTE RENDU</b> Groupe thématique N°1</p>						
	<p align="center"><b>Rappel de l'ordre du jour</b></p> <p>Les Zones Humides</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Présentation des habitats et de leur fonctionnement</li><li>2) Discussion sur l'état de conservation</li><li>3) Discussion sur les objectifs et les mesures</li></ol>						
	<table border="1"><tr><td>Site</td><td>Landes et tourbières du terrain militaire de Bléchie</td></tr><tr><td>Date</td><td>18 mars 2004</td></tr><tr><td>Groupe</td><td>Thématique</td></tr></table>	Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Bléchie	Date	18 mars 2004	Groupe	Thématique
Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Bléchie						
Date	18 mars 2004						
Groupe	Thématique						
	<p>M. MORELLE, Chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, remercie ses personnes présentes de s'être déplacées pour cette première réunion de groupe thématique.</p> <p>Après avoir présenté la liste des excusés, il rappelle la méthode de rédaction du Document d'objectifs, et notamment le rôle du groupe thématique.</p> <h3>1. Rappels</h3> <p>M. Morelle rappelle que le groupe thématique est chargé de formuler des objectifs et des mesures concrètes de gestion visant à la conservation des habitats naturels et des espèces. Il est important que la prise de parole soit la plus libre possible, que toutes les questions puissent être exprimées et que toutes les questions puissent être posées.</p> <p>Il rappelle ensuite les engagements de la Directive européenne qui fonde le projet Natura 2000.</p> <p>L'objectif est de - favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des enjeux économiques, sociaux, culturels et agricoles, et contribuer à l'objectif général d'un <b>développement durable</b> -. Un site Natura 2000 ne doit pas être perçu comme une aire de forte restriction, mais comme un projet de développement respectueux des richesses naturelles présentes.</p> <p>Chaque Etat membre de l'Union Européenne se doit - d'assurer le rétablissement ou le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un <b>état de conservation favorable</b> -. Sur chaque site, l'engagement minimum est de garantir le maintien du site dans l'état initial.</p> <h3>2. Point d'information</h3> <p>Sébastien Morille propose d'engager la réflexion par un point d'information sur les dispositions réglementaires qui encadrent les terrains en zones humides. M. Morelle présente également le guide de l'eau de la MUSE (Mise en l'Etat Services de l'Eau Mosaïque) qui explique sous la forme de fiches pratiques la réglementation dans le domaine de l'eau (et sur l'eau, tel pêche). La discussion s'engage sur les contraintes liées aux procédures de déclaration et d'autorisation. Le Lieutenant Colonel Alcouffe s'inscrit de l'éventuelle perte d'autorisation de l'armée sur son camp en ce qui concerne l'aménagement des pas de tir. Luc Christien et vient en disant qu'il s'agit d'une procédure administrative ne veut pas dire - ne plus pouvoir faire -. Il s'agit plutôt de faire en profitant des conseils des services compétents. Il ajoute que dans le cadre de projet d'aménagement soumis à autorisation sur un site Natura 2000, il convient de faire une évaluation des incidences au regard des habitats et des espèces de la Directive européenne.</p> <p>Le Lieutenant Colonel Alcouffe déclare ne pas être absolument certain que les dispositions de la loi sur l'eau et de la loi pêche s'appliquent intégralement sur les terrains militaires. M. Christien et M. Morelle répondent qu'à leurs connaissances il n'existe pas de réglementation spécifique aux zones militaires en la matière.</p>						

Ma Morelle précise qu'actuellement il y a très peu d'aménagement en zone humide sur le camp et que beaucoup de travaux (notamment les ronds) ne sont pas concertés car en dessous des seuls légal. Le Lieutenant Colonel Alcouffe et le Capitaine Malabie expliquent d'autre part que les projets d'aménagement en cours de réflexion ne devaient pas menacer les zones humides intéressantes du camp. Au final, le groupe tombe d'accord pour dire que sur les sites classés en Natura 2000, les réglementations nationales dans le domaine de l'eau constitueront un socle sur lequel viendront s'articuler des objectifs et des mesures plus spécifiques.

### 3. Les objectifs et les mesures par habitat

La définition exacte du seuil périmètre N2000 n'étant aujourd'hui pas encore connue, le groupe s'accorde pour travailler avec la clé d'entrée habitat quelle que soit la localisation géographique de ceux-ci. Ainsi le travail de la présente réunion s'est attaché à établir, pour chaque habitat, les objectifs à moyen et long terme, ainsi que les mesures à court et moyen terme qui en découlent.

Lors de la présentation des habitats, le groupe a pu bénéficier d'une cartographie simulée des sites concernés. Au final, la quasi-totalité des habitats de zones humides concernés par la directive est hors des secteurs potentiellement aménagés.

Ci-dessous la synthèse des objectifs et des mesures discutées et validées par le groupe :

## C. HABITATS TOURBEUX ET MARECAGEUX

Les objectifs globaux à long terme en ce qui concerne les habitats tourbeux et marécageux sont :

- la préservation et la restauration le cas échéant de la biodiversité, de la dynamique naturelle et de la diversité biologique des habitats tourbeux et marécageux.
- le suivi scientifique des habitats.

On entend ici par dynamique naturelle : une évolution spontanée du milieu suite à des changements de conditions globales ou locales non directement guidés ou favorisés de près ou de loin par des activités anthropiques (que l'habitat soit issu ou non d'une modification préalable du milieu d'origine).

L'évolution lente et naturelle de formations pionnières sur tourbe vers des formations boisées sur tourbe ne peut être considérée comme une dégradation du milieu. L'intervention pour le maintien de certains habitats ne doit se concilier que dans le cas où le processus d'évolution n'est pas lié à des changements - naturels - de conditions, ou bien se trouve fortement accéléré par une intervention anthropique. La restauration de certains habitats en mauvais état de conservation (en particulier les Mélénaies tourbeuses du 7120) pourra être envisagée.

Les objectifs suivants constituent un tronc commun à tous les habitats humides qui seraient concernés ci-après :

**Objectif 1 : Conserver la dynamique tourbeuse des habitats**

Mesures :

1. Veiller à maintenir les niveaux d'eau et/ou de leur caractéristiques
- Préserver tout nouveau drainage
- Limiter l'impact des drains existants
- Monitorer les écouls connectés et le caractère variable des niveaux d'eau

**Objectif 2 : Maintenir l'intégrité physique et chimique des habitats**

Mesures :

1. Limiter le pâturage et interdire la présence d'équipement
2. Préserver tout remblai et envasement (dont nouveaux éborgs)
3. Préserver toute intervention sur le lit mineur des ruisseaux : curage, stabilisation de berges et rectification de tracé
4. Préserver la destruction des espèces de l'habitat (intervention possible sur les éléphants)
5. Veiller à ne pas utiliser de matériaux calcaires (barres) pour la réalisation des pâtes

Certains objectifs et/ou mesures sont spécifiques à un type d'habitat. Ils seront développés dans la partie suivante.]

**Tourbières tremblantes à Carex lasiocarpa et rustrostris (CB :**  
**54.512 ; DH : 7140)**

**Objectif 3 : Conserver l'étang d'hydrologie et ses paramètres physico-chimiques**

Mesures :

1. Conserver l'étang asséché et un niveau d'eau naturellement peu variable de manière saisonnière
11. Maintenir les aérologes en bon état
12. Définir et maintenir le niveau du plan d'eau
13. Isoler la porte amont en cas de viséage du plan d'eau (la maintenir en eau)
14. Mettre en place une procédure d'urgence permettant de gérer un déle exceptionnel sans mettre en péril l'habitat

2. Maintenir une bonne qualité d'eau (oligomécanisme et pH-acide)
  - 2.1. Préserver l'enrichissement trophique artificiel du milieu : interdire le chaulage ou tout procédé visant à neutraliser le pH et augmenter la production piscicole
  - 2.2. Limiter l'apport d'azote lors de la pratique de la pêche
  - 2.3. Préserver les effluents autres que les eaux traitées en station d'épuration
  - 2.4. Veiller à ce que les eaux résiduaires de la station aient une qualité compatible à la qualité de l'eau présente dans le cours d'eau avant rejet
  - 2.5. Prendre toutes les précautions nécessaires pour que le passage d'engrais azotés n'estime pas une pollution chronique du plan d'eau (fertilisants, bulles, autres...)

**Objectif 4 : Le suivi scientifique des habitats et des espèces**  
Etudier l'évolution de l'habitat et des espèces par un monitoring scientifique

Mesures :

1. Etude de la dynamique de l'habitat dans un contexte de non intervention (structure et composition floristique)
- 1.1. Monitoring scientifique : visites d'évaluation, opération des lignes...
- 1.2. Surveiller l'impact du Rhinogone
- 1.3. Mettre en place un suivi des stations d'espèces remarquables : Cabi, Obermoos, Crantz virens
- 1.4. Mettre en place un suivi des peuplements de sphérogues (indicateur de l'évolution des milieux tourbeux) et des groupements pionniers à l'origine de la formation du tourbière

En ce qui concerne l'élong d'Halpelschicht, l'adjoint Cornu précise que de nouvelles dispositions ont été prises par la société de pêche suite aux conseils du Conseil Supérieur de la Pêche :

- il n'y aura plus de réempoissonnement en carassin dans l'étang,
- une grille isolant le plan d'eau du cours d'eau a été placée.

L'adjoint ajoute que les travaux effectués pour la mise en place de la grille se sont accompagnés d'une baisse générale du plan d'eau qui pourra peut-être mettre en péril les habitats des rivières. M. Morelle propose de prendre contact avec le CSP et d'organiser une session sur le terrain pour le groupe de réflexion, afin d'étudier le problème et de trouver la solution permettant de maintenir un niveau haut dans la partie amont du plan d'eau.

D'autre part, M. Morelle précise que les mesures prises par la société de pêche sont exemplaires et vert dans le sens d'un meilleur équilibre biologique entre la nature et le plan d'eau.

Le groupe de réflexion tombe d'accord pour préciser que le port amont du plan d'eau (au-delà de la digue composable) ne doit être utilisé à aucune autre fin que la préservation des habitats naturels et des espèces.

**Les tourbières hautes à peu près naturelles (CB : 51.1 : DH : 7110\*)**

Il s'agit d'un habitat très restreint, qui est le plus souvent en mosaïque avec d'autres formations tourbeuses. Dans le Bois de Biche, cet habitat ne peut pas être considéré comme réellement ombrotrophe, la nappe jouant apparemment encore un rôle fondamental dans son alimentation. Les objectifs des autres habitats devront également être pris en considération pour orienter la gestion ou la non gestion des secteurs en mosaïque.

**Objectif 3 : Le suivi scientifique des habitats**  
Etudier l'évolution de l'habitat par un monitoring scientifique

Mesures :

1. Mettre en place un suivi des peuplements de sphérogues (indicateur de l'évolution des milieux tourbeux) et de la station d'*Andromeda polifolia*

**Molinie tourbeuse (CB : 51.2 : DH : 7120)**  
**Landes humides tourbeuses ou semi-tourbeuses (CB : 31.1 : DH : 7120)**

La tourbière à Molinie bleue est la formation tourbeuse la plus étendue sur le camp militaire. Le couvert herbacé domine par *Alchemilla cretula* est la résultante d'un attachement et d'une minéralisation de surface rapide (drainages et/ou incendies).

Les landes humides tourbeuses (uniquement sur le terrain militaire) correspondent à un stade d'évolution vers la forêt du *Saxifraga aizoides*-*Rhynchospora* qui est bloqué par les incendies, l'attachement ou les intrusifs végétaux (*Fraxinus* militaire).

**Objectif 3 : Restaurer la dynamique tourbeuse là où cela est possible, sinon laisser la dynamique naturelle**

**Mesures :**

1. Restaurer de manière prioritaire le secteur amont du Pfaffenweber
  11. Eclaircir des niveaux d'eau par endroit (moines, micro embâcles, etc.)
  12. Effectuer test sur certains secteurs
  13. Mettre en place un monitoring scientifique pour évaluer l'impact de la restauration (plateformes de suivi physico-biologiques dans les zones restaurées et/ou étirées ainsi que places très sèches)
2. Sur les autres sites
21. Préserver la dynamique naturelle
  22. Préserver l'intégrité physique de l'habitat (cf. tracé commun)

**Objectif 4 :** Conserver par une gestion adaptée les foyers de diversité biologique (zones à éentonne pneumatique, sphagnum moult, Maculiner décap)

**Mesures :**

1. Monitoring scientifique : vitesse d'évolution, apparition des ligneux.
2. En cas d'évolution rapide de l'habitat : mise en place d'action de gestion (déboisement, fauchage)

**Communautés du Rhychnosporion (CB : 54.6 ; DH : 7150)  
Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes (CB :  
22.313 ; DH : 3110)  
Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des  
Littoralières uriflorae (CB : 22.11 x (22.31 et 22.32) ; DH :  
3130)**

Ces habitats pionniers et nomades conditionnés par des hauts niveaux de nappes se rencontrent sur sable ou sable tourbeux en bordure de quelques étangs oligo-mésotrophes à niveau d'eau variable, ou sur fond d'anciens étangs mis à sec, ainsi que dans quelques zones tourbeuses ou parotourbeuses remaniées par les songliers ou les activités malines (étrépage).

**Objectif 2 :** Maintenir l'intégrité physique de l'habitat (complément)

- 2.2 Prescrire l'entretien des terrils (fuser, engrais...)
  - 2.4 Veiller si possible à ne pas stabiliser ou recréer les chemins sur sable
- Apparition possible de certains de ces habitats dans le cadre des étirages des tourberets à Molène bleue ou des langes humides tourbeux ou dans des trous d'éboulis dans les zones les plus évoluées des tourbières.

**D. HABITATS AQUATIQUES**

Il s'agit ici essentiellement des cours d'eau et des étangs avec leurs communautés d'hydrophytes flottants. L'objectif global à long terme en ce qui concerne les habitats suivants est la préservation d'une bonne qualité biologique et physico-chimique de l'eau pour les biozones aquatiques et émergées.

**Végétation immergée des rivières (CB : 24.4 ; DH : 3260)**

**Objectif 3 :** Mettre en place un suivi scientifique

**Mesures :**

1. Mettre en place un suivi de la végétation (notamment si envahissement par les espèces exogènes (Rubus sp. etc.))
2. Mettre en place un suivi de la qualité physico-chimique de l'eau

Le groupe de réflexion est unanime pour dire qu'il est important de pouvoir disposer de données sur la qualité de l'eau. Le Lieutenant Colonel Alcouffe explique que l'armée ne financerait pas un suivi ayant une finalité de conservation des habitats. M. Morelle estime que l'action est suffisamment fondamentale pour être financée dans le cadre du programme Natura.

Enfin, la discussion portant sur l'importance de l'apport en eau (et de sa qualité) fait apparaître que la gestion de la ressource en eau du camp, nécessaire au maintien des zones humides, doit s'effectuer à l'échelle de l'ensemble de la cuvette entourant le cœur du camp. Le groupe de réflexion formule que ce paramètre est fondamental et milite pour un site Natura plus étendu permettant de mettre en cohérence tous les aménagements impactés.

## 2.3.2. Compte-rendu du 17 mai 2004





**COMPTE RENDU**  
Groupe thématique N°2

**Personnes présentes :** Pascale Baudouin (DIREN 57), Lieutenant Colonel Aloufite (Officier chargé du camp), Luc Oréthan (DDAF, 57), Adjuvant Corru (chef de la section premiers du camp), Luc Duboump (SYCOPARC), Jean Kamgnouchier (ONRF), Capitaine Mabile (officier de tir du camp), Sébastien Morde (Chargé de mission Natura 2000).

**Personnes excusées :** Arnick Schmitzer (Conseil scientifique du Parc), Gilles Jacquem (Conseil scientifique du Parc), Serge Muller (CSMFR), Edouard Stempier (Maire de Barche), Thibaut Elissier (CS 57).

### Rappel de l'ordre du jour

Les pelouses et landes

- 1) Présentation des habitats et de leur fonctionnement
- 2) Discussion sur l'état de conservation
- 3) Discussion sur les objectifs et les mesures

Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Blâche
Date	17 mai 2004
Groupe	Thématique

M. Morelle, Chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Volcans du Nord, remercie les personnes présentes de s'être déplacées pour cette deuxième réunion du groupe thématique.

Après avoir présenté la liste des excusés M. Morelle se propose de recueillir les éventuels remarques après lecture du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2004 concernant les zones humides. Les personnes présentes étant satisfaits du compte-rendu M. Morelle se propose de lire les remarques émises par Serge Muller à propos de ce compte-rendu. Les remarques du groupe ne concernent pas bien les remarques de Serge Muller, la plupart des réponses semblent déjà figurer dans le document comme se souvient Marie Boudard. M. Morelle prendra contact avec M. Muller afin d'éclaircir certains points.

D'autre part Serge Muller a fait parvenir une contribution écrite concernant la thématique du jour, M. Morelle la distribue aux personnes présentes (celle-ci est annexée au compte-rendu).

M. Morelle rappelle très rapidement la méthode de rédaction du Document d'Objectifs, et notamment le rôle du groupe thématique.

#### 1. Point d'information

M. Morelle revient sur les questions relatives en suspens lors de la dernière réunion et qui concernaient la loi sur l'eau dans les secteurs militaires. D'après les renseignements fournis par le Capitaine KIRITZ de la direction centrale du gîte, - le ministre de la défense approuve les procédures relatives de la loi sur l'eau, il met en oeuvre les mesures conservatoires lorsqu'elles sont préconisées par les arrêtés relatifs aux modalités de fondonnement des IOTIA (Installations, Ouvrages et Travaux assignés à Autorisation) à l'initiative des procédures concernant les ICPE, fait étudier l'ensemble des études préliminaires à la réalisation d'aménagements ayant des impacts sur la gestion de l'eau. Le ministre dispose cependant d'un régime spécifique : c'est le ministre de la défense qui détient les pouvoirs de préfet en matière administrative (autorisation, cessation d'activité, ...) et en matière de police administratif affine des installations (IOTA) aux ICPE. Ce sont des inspecteurs qui relèvent du contrôle général des armées qui sont chargés d'une part d'assurer la mission de police, d'autre part de l'instruction de dossiers d'autorisation, de déclaration, de cessation d'activités et enfin de provoquer toutes les enquêtes nécessaires en cas de dysfonctionnement. Ils sont à cet effet compétents pour ordonner la fermeture d'une installation en cas de problème (nuisances, pollutions ...). Enfin, tout ce passé des dossiers d'enquête publique peut ne pas être communiqué au public pour des raisons de confidentialités lorsque cette dernière est justifiée. »

Le Capitaine Mabile prend la parole pour exprimer que la proposition d'aménagement du périmètre de travail Natura 2000 proposée par la DIREN et le SYCOPARC a été rejetée par un courrier du 04 mai 2004 du Général Mabile. Dès lors, la ligne directrice est très claire, le document d'objectif ne portera que sur les

191 ha vadiés. Le Capitaine Mabre précise que l'armée craint la perte d'autonomie sur ces terrains, il est fondamentalement pour l'armée de conserver une table d'échelle de terrain sur le camp. Il existe également des projets d'aménagements sur le camp qui se font jour. Aujourd'hui les projets en réflexion ne posent pas de problèmes sur les 191 ha mais l'armée ne peut s'engager sur plus de surface car il y aura nécessairement conflit d'usage à un moment ou à un autre.

M. Morelle n'est pas surpris, il déclare qu'il faut maintenir prouver que l'on peut concilier, sur 191 ha, activités militaires et patrimoine naturel. Il faut progresser par étapes : dans 5 à 10 ans on de la révision du document d'objectif l'armée disposera peut-être de plus de recul sur la demande Natura 2000 pour pouvoir éventuellement désigner des sites complémentaires.

Loïc Duchamp déclare qu'il est de toute façon intéressant d'aborder des notions de bonne gestion quotidienne du camp intégrant la dimension environnementale que les sites sont Natura 2000 se pose. Le SYCOPARC ou les autres membres du groupe peuvent faire des propositions visant à améliorer certaines pratiques sur le camp, à l'armée de voir ce qu'elle est prête à en faire.

Le Capitaine Mabre précise également qu'il est extrêmement important de bien cartographier les secteurs dont on parle. De plus, il faut faire attention de ne pas déconnecter les préconisations faites de la localisation des secteurs.

**2. Les objectifs et les mesures : Habitats de landes et de pelouses**  
Ces habitats ne se trouvent que sur le terrain militaire.

Landes sèches collinaires à submontagnardes (CB : 31.2 ; DH : 4000)

**Objectif 1 : Maintenir l'intégrité physique et chimique de l'habitat**

Mesures :

1. Maintenir l'intégrité physique de l'habitat
  - 1.1. Prescrire le reboisement
  - 1.2. Prescrire la création d'étrang
  - 1.3. Ne pas retourner le sol, ni le mettre en culture
2. Maintenir l'intégrité chimique de l'habitat
  - 2.1. Ne pas épandre de produits phytosanitaires
  - 2.2. Prescrire l'amendement de s'herbes
  - 2.3. Veiller à ne pas contaminer le sol avec des substances chimiques.

En ce qui concerne l'amendement des terrains et le retournement du sol M. Morelle s'interroge sur les produits des chasseurs, il demande au Capitaine Mabre un point précis d'information sur l'usage de la caisse dans le camp militaire.

Le Capitaine Mabre explique qu'on défend la récolte de la chasse se pratique partout. Les bois de chasse ont été recensés en 2002 pour 5 ans. Le chef de corps le Colonel Sarrailh est de fait le président de la société de chasse.

M. Duchamp et P. Bouliard mentionnent quelques pratiques peu compatibles avec le maintien des habitats comme la mise en culture à globes de certains secteurs, le labour sans autorisation administrative de l'armée de gavage.

Le groupe décide de mettre en place une information commune par année sur l'état des sites Natura 2000 sensibles dans l'ensemble du camp et sur les bonnes pratiques de chasse à développer.

M. Morelle évoque le stockage de foin de cheval sur des zones sablonneuses et pannes des landes de Rocher, et explique que ce type de pratique n'est pas compatible avec le développement des habitats de landes et de pelouses et leur maintien en bon état de conservation. Cependant le stockage est hors zones Natura 2000.

Le Capitaine Mabre déclare qu'il s'agit d'un stockage permanent qui est lié à la présence d'un centre équestre dans les environs et non à une pratique de la société de chasse, il explique que des apports de foin ont lieu trois fois par semaine (vendredi, samedi, dimanche).

M. Koenigsacker intervient en disant qu'il a certains endroits, des pratiques agricoles à éviter et l'usage agricole est mis en place. Mais ce type de pratiques reste marginal à l'échelle du camp.

Le Capitaine Mabre précise qu'il y a un projet de création de cible modèle sur le secteur de l'aire de gavage. M. Morelle demande des précisions quant à la nature des travaux et les surfaces concernées. Le Capitaine Mabre répond qu'il s'agit vraisemblablement d'une petite turbe mure d'un mètre permettant de faire circuler la cible. M. Morelle pense que le problème majeur sera le passage de rizières, cependant des solutions techniques existent. En ce qui concerne cela, il s'agit d'un projet important d'associer le groupe de réflexion à l'amont du dossier technique.

**Objectif 2 : Maintenir les activités militaires et/ou mettre en place une gestion conservatoire**

Mesures :

1. Maintenir les activités militaires et/ou mettre en place une gestion conservatoire
  - 1.1. Maintenir les activités militaires et/ou mettre en place une gestion conservatoire de la lande (Le feu n'est pas un facteur de dégradation de la lande, il permet sa régénération)

Le Capitaine Mabre indique que les dépôts de feu sont réguliers sur le camp. Jusqu'à aujourd'hui les pompes sont situées d'ailleurs que le feu sorte du réopacade de tir (dangereux car certains engins sont non explosifs) pour pouvoir intervenir. Il y aura donc régulièrement des incendies bénéficiant d'un feu courant dans le réopacade. Au-delà de ce réopacade, l'armée est tenue d'intervenir avec les forces armées pour maîtriser le plus rapidement possible le foyer. Cependant, le camp militaire

étant appelé à accueillir plus de militaires dans les années à venir, les départs de feux liés aux exercices de tir devraient logiquement être plus fréquents. Dans l'avenir le régime semencé de la bande se fera de manière plus fréquente mais sur des surfaces moins importantes.

Le Capitaine Malhe précise également que les restrictions d'accès au réceptacle seront renforcées. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2004 une nouvelle norme rendra particulièrement difficile la pénétration de réceptacle et donc les possibilités de suivi.

2. Restaurer certaines lasses et pelouses dans les secteurs de Torne Biodiversité et les maintenir ouverts : lasso de Schmitz, de Rochat et de la Main du Prince.

La plupart des zones ouverts hors réceptacle ont tendance à se refermer progressivement suite à l'enrichissement par le Ph sylvestre. La gestion conservatoire consistant en un débroussaillage de restauration et une fauche d'entretien.

M. Morille se demande si l'on pourra disposer de financements pour les contrats Natura 2000 sur les champs militaires. Mme Boulastras répond qu'effectivement il y a un souci de financement état-état. Elle ne connaît pas actuellement dans le détail le montage des contrats en zone militaire.

M. Morille demande si l'armée se chargerait de ce type de travaux en régie. Le Capitaine Malhe et l'Adjudant Cornu répondent que le génie n'est pas prévu, même si l'ordonnement équivaut pour répondre à ce type d'intervention. M. Koenigsbauer intervient en disant que l'office national des forêts pourrait tout à fait être maître d'œuvre de ce type de travaux. Les bandes de Rochat et du Schmitz sont actuellement soumises à la gestion O.N.F. et il ne est pas prévu d'effectuer de travaux spécifiques dans l'intérêt dans ces secteurs.

Pelouses à Corynephorus des dunes littorales (CB : 64.11 ou 35.23 ; DH : 2350)  
Pelouses littorales à Nard stricto (CB : 35.1 ; DH : 6230)

**Objectif 1 : Maintenir l'intégrité physique et chimique de l'habitat**

**Mesures :**

1. Maintenir l'intégrité physique de l'habitat
  - 1.1. Prescrire le semencement
  - 1.2. Veiller si possible à ne pas stabiliser ou niveler les dune sur sable
  - 1.3. Ne pas retourner le sol, ni le mettre en culture

2. Maintenir l'intégrité chimique de l'habitat
  - 2.1. Ne pas épandre de produits phytosanitaires
  - 2.2. Prescrire l'arrosement des terrains
  - 2.3. Veiller à ne pas contaminer le sol avec des substances chimiques (hors réceptacle)

**Objectif 2 : Maintenir l'entretien de zones ouvertes et mettre en place une gestion conservatoire**

**Mesures :**

1. Continuer l'entretien régulier des parcelles par fauche
  - M. Morille demande au Capitaine Malhe et à l'Adjudant Cornu des précisions sur les pratiques d'entretien des parcelles. L'Adjudant Cornu répond que l'entretien consiste en une fauche estivale (Juillet – Août). M. Morille constate que cette pratique est bonne pour le maintien des habitats et qu'il est important de la conserver et surtout de ne pas avoir recours aux herbicides.
  2. Restaurer certaines pelouses par débroussaillage et/ou étrépage et les maintenir ouverts (Schanzenberg).

**3. La hiérarchisation des habitats**

La hiérarchisation des habitats et des espèces est un préalable nécessaire à la définition des enjeux de conservation et à la hiérarchisation des actions. Afin de disposer d'une évaluation patrimoniale la plus objective possible, Sébastien Morille propose une méthodologie d'évaluation basée sur un certain nombre de critères biologiques, écologiques ou réglementaires. Pour chaque critère, il existe une cotation en 3 niveaux de valeurs traduits par 1 à 3 étoiles. Le cumul du nombre d'étoiles par critère donne une note globale à l'habitat ou à l'espèce considérée. Cette note est l'expression quantitative de la valeur patrimoniale de l'habitat ou de l'espèce, elle permet d'établir un classement général et de définir des priorités.

**1- Richesse de l'habitat en espèces patrimoniales :**

Cotation : 3 ou + : "" / 2 : "" / 1 : ""

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales (Directives européennes, Protection nationale, Régionale ou Départementale)

**2- Rareté de l'habitat au niveau régional et national :**

Cotation : Très rare : "" / Rare : "" / Assez commun : ""

Il s'agit d'évaluer l'intérêt de l'habitat par la connaissance de son statut au niveau national et au niveau régional.

**3- Superficie de l'habitat par rapport au site:**  
 Critères : Très faible (moins de 1%); \*\* / Faible (de 1 à 5 %); \*\* / Assez forte à forte (+ de 5%); \*

Critère évalué par rapport aux superficies connues des autres habitats du site et de la superficie connue pour cet habitat au niveau régional et national.

**4- Vulnérabilité de l'habitat:**  
 Critères : Très vulnérable : \*\*\* / Vulnérable : \*\* / Peu vulnérable : \*

Évaluation de la fragilité de l'habitat par rapport : à l'évolution des activités anthropiques périodiques, à la dynamique naturelle, aux changements globaux et à la capacité de régénération.

**5- Intérêt par rapport à la directive:**  
 Critères : Prioritaire : \*\*\*, Communautaire : \*

La valeur d'habitat prioritaire issue de la Directive habitat doit rester une clé d'entrée incontournable dans la cartographie de la valeur patrimoniale.

Le groupe valide cette démarche mais demande à ce que les habitats prioritaires ressortent plus dans la hiérarchisation. Sébastien Moreau propose de revoir la notation et d'attribuer 5 étoiles aux habitats prioritaires et 3 étoiles aux habitats communautaires (voir le tableau ci-dessous).

Habitat	Code corine	Critère 1 : Richesse		Critère 2 : Rareté	Critère 3 : Superficie	Critère 4 : Vulnérabilité	Critère 5 : Directifs	Total
		Flore	Faune					
Les tourbières hautes à peu près naturelles	51.1	3	0	3	3	3	5	17
Végétation immergée des rivières	24.4	3	2	2	3	3	2	15
Forêts de Pin sylvestre à Myrtille des marais (y compris pin-bois tourbeux)	44.A2	2	1	3	2	2	5	15
Landes humides, tourbeuses ou semi-tourbeuses	31.1	3	3	2	2	2	2	14
Eaux oligotrophes passives en calcaire	25.11	3	1	3	3	3	2	14
Bois de hêtres à sphaignes	44.A1	1	0	3	3	2	5	14
Pelouses à <i>Corynephorus</i> des dunes continentales	64.11 ou 35.23	2	1	3	3	2	2	13
Pelouses atlantiques à <i>Nard</i> raide	35.1	1	1	2	1	3	5	13
Tourbières à <i>Molinie</i> bleue	51.2	3	1	2	2	2	2	12
Tourbières tremblantes à <i>Carex lasiocarpa</i> et <i>tristata</i>	54.512	3	0	2	2	3	2	12
Communautés de <i>Rynchospora</i>	54.6	3	0	2	3	2	2	11
Landes sèches collinéennes à submontagnardes	31.2	2	3	2	1	1	2	11
Bas-marais acides	54.4	3	0	2	3	3	0	11
Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophe	44.911	3	0	1	3	2	0	9
Chênaies acidiphiles médio-européennes	41.57	0	3	1	1	1	0	6
Landes à <i>Genéts</i>	31.84	0	1	1	3	1	0	6
Phragmites	53.11	0	0	1	3	2	0	6
Phalarides	53.16	0	0	1	3	2	0	6
Magno-carréaux	53.2	0	0	1	3	2	0	6
Tapis flottants de <i>Potamogeton</i> rotans	22.4314	0	0	1	3	2	0	6
Tapis flottants de <i>Nymphaea alba</i>	22.4311	0	0	1	3	2	0	6
Sauzaises marécageuses	44.92	0	0	1	2	2	0	5
Jonchaies hautes à <i>Juncus effusus</i>	53.5	0	0	1	3	1	0	5

### 2.3.3. Compte-rendu du 24 juin 2004




## COMPTE RENDU

### Groupe thématique N°3/4

**Personnes présentes :** Luc Orefran (D.D.A.F. 57), Jean Koenigsbacher (ONF), Hubert Schmitt (ONF), Catherine Muelle (Officier de 1<sup>er</sup> du camp), Adolphe Cornu (Chef de la section piqueurs du camp), Sébastien Muelle (Chargé de mission Natura 2000), Jean Claude Ecker (Serpent), Anne Hegen (Serpente Serpente).

**Personnes absentes :** Serge Muller (CSQP), Luc Vihan (Bourgmestre de Sarreguemines), Étienne Stanger (Maire de Bilsch), Pascale Bandemer (D.D.A.F. N. 57), Ludoewig Colinet Alphonse (Officier chargé du camp).

Rappel de l'ordre du jour

**Les forêts et les espèces**

<b>Site</b>	Landes et tourbières du terrain militaire de Bilsch
<b>Date</b>	24 juin 2004
<b>Groupe</b>	Thématique

**Les forêts :**

- 1) Présentation des habitats et de leur fonctionnement
- 2) Discussion sur l'état de conservation
- 3) Discussion sur les objectifs et les mesures

**Les espèces**

- 1) Présentation des éléments favorables au bon état de conservation des espèces.
- 2) Résultat des études faunes et présentation des espèces
- 3) Discussion sur les mesures

**Les forêts**

**Les objectifs et les mesures : Habitats de forêts**

Orientations adoptées médo-européennes (CB : 41 57)

**Objectif 1 : Augmenter le degré de naturalité des forêts favorables notamment aux populations d'oiseaux, de chiroptères, d'insectes forestiers ainsi qu'aux champignons et aux lichens.**

M. Muelle souligne, dans un premier temps, aborder le thème des **forêts non gérées** du camp, présentes dans la zone Natura 2000. Il s'agit principalement de la chênaie du Lungenberg (environ 60 ha).

M. Muelle interroge sur la nature. M. Koenigsbacher précise qu'après avoir dressé sa position géographique (à l'ouest des champs de tir), les bois sont maraîchés et donc incultivables. Cette parcelle ne sera donc jamais gérée.

M. Muelle propose alors de laisser la forêt en libre évolution naturelle et de n'y faire aucun travaux. Le Capitaine Muelle précise que pour le moment rien n'est envisagé dans ce secteur mais que l'année peut toujours changer dans.

M. Gélont indique que le SYCOPARC souhaiterait accroître cet espace non géré (100 ha minimum) pour diminuer le risque lié aux « accidents naturels » (feux, tempête, ...) et éviter les effets de biseau. D'autant plus que les terrains concernés présenteraient des habitats identifiés et donc des intérêts faunistiques et floristiques élevés. Le Capitaine Madahe souligne que l'on se retrouve toujours face au même problème : celui de la délimitation des 191 ha et que si le SYCOPARC souhaite intégrer d'autres espaces, il faut qu'il en fasse la demande aux plus hautes autorités.

M. Morelle souhaite maintenir sa position sur le cas des **forêts gérées**. Lors de cette réunion, la discussion s'est élargie à l'ensemble des forêts gérées par l'ONF et pas uniquement au 2,7 Ha de pin sylvestre compris dans la zone de Marura 2000 et sous gestion de l'Office.

De ce fait, M. Morelle précise qu'il serait souhaitable de prendre en compte les mesures suivantes également pour les zones hors Marura 2000. Les forêts du camp militaire sont particulièrement (généralement non) travaillées depuis plusieurs décennies) et représenteront un intérêt considérable pour le maintien des espèces (Yersipolium de Bachstein, Lucane cerf-volant, ...). Les surfaces forestières engagées dans la démarche Marura 2000 étant très limitées, il serait important d'intégrer les mesures forestières proposées dans le plan d'aménagement des forêts du camp. En effet, il est indispensable d'avoir une logique de continuité dans la gestion forestière aux dépens des sites Marura 2000, le maintien d'une réelle dynamique forestière et des populations d'épiphytes sylvicoles ne peut se concevoir que sur de grandes surfaces.

**Mesures :**

1. *Privilégier la régénération naturelle (une régénération pourra être considérée comme acquise même si des gros bois (ou des bois moyens) sont maintenus sur pied par-dessus)*
    - 1.1 *Les travaux sylvicoles et la gestion différenciée de la lumière arrivent au point de ne pas devoir perturber la composition en essence de l'habitat (interdire explicitement toute les essences étrangères non souhaitées : le Pin Aërymourt, le Sapin Douglas, l'Épicéa, le Chêne rouge ou toute nouvelle essence étrangère au biotope du Nord)*
      - 1.2 *Éviter le travail du sol*
      - 1.3 *Éviter les plantations, même greffes châtives*
      - 1.4 *Respecter les micro-sites*
- M. Koerigsscher indique que l'ONF travaille dans la même logique que celle émise dans ces mesures. Le mode de gestion actuel et futur est la future intelligibilité et le maintien d'îlots de vieillissement.

M. Gélont souhaite savoir si ces îlots de vieillissement seront des bois réservés intégrés ou des zones où les arbres déposeraient leur âge d'exploitabilité, mais sans leur de même coupés ? M. Koerigsscher répond qu'il s'agit de parcelles « témoins ». Il veut pouvoir comparer l'évolution de ces espaces où l'homme intervient par oux au sein de camp.

Conformément à la convention Forc/ONF, le Pin Weymouth est un des sujets de l'ONF. Cet arbre a certainement été importé par les allemands. Il aurait donc germé à partir colonisé les milieux tourbeux où il ne pousse particulièrement. On retrouve actuellement quelques zones à l'est et deux au Ouest (à l'ouest de l'événement d'impact).

Entre 1905 et 1935, l'ensemble de la forêt du camp militaire a été fortement déboisé. Seuls 600 ha ont été laissés sur place. Les champs de maisons du SYCOPARC représentent de l'ordre de cinquante hectares forestière du camp. Il est alors proposé d'aller faire des recherches aux archives départementales à Metz pour en savoir plus. En effet, un arbre forestier du comté de Bitche datant de 1758 est disponible. Ce document renseigne également les membres de l'ONF, il leur permettrait de compléter leurs connaissances sur la forêt du camp.

En ce qui concerne les plantations, M. Koerigsscher précise que les produits et les chiffres présentés sur le camp sont approximatifs. Outre part, aucune plantation n'est envisagée par l'ONF.

M. Gélont intervient sur l'impact écologique des pratiques cynégétiques et notamment la plantation d'épicéas sous épicéa pour fournir des zones de qualité aux gibiers. M. Koerigsscher indique qu'il s'agit d'une petite surface sur le camp et que ce type de gestion n'est pas souhaitable.

2. *Mettre en place une gestion à l'arbre visant au maintien d'une forêt d'avenir permanente*
  - 2.1 *Recueillir prioritairement et progressivement (à moindre selon les essences) les arbres de gros diamètres - sans systématisme - en commençant par ceux en mauvaise santé avec risque de déperdition ou de prélevement récent et de mauvaise qualité technologique*
  - 2.2 *Maintenir néanmoins explicitement des gros arbres à charnière (hautes tiges) ou fixés sur à écorce décollée (écorces - du - à l'écrou, hors bois morts)*
  - 2.3 *Maintenir sur pied les sîges de qualité regard par arriver le diamètre minimum d'exploitabilité (proposer pour des arbres/hautes/écrouillés d'arriver pour chaque essence avec les sylviculteurs)*

Mettre en place une forêt à couvert permanent est également une des mesures demandées par l'arrêté. De plus, il est également prévu, dans les engagements de l'ONF, de recueillir régulièrement les arbres de gros diamètres pour permettre un traitement de la récolte et du renouvellement conduisant à une forêt à couvert permanent.

En ce qui concerne les arbres « bis » à maintenir, M. Marolle précise qu'il faut désigner préférentiellement des arbres sans et pas trop jeunes. Il est nécessaire de conserver des arbres qui effectueront un cycle complet et passeront par un stade de sénescence et de décomposition.

M. Koenigsacker indique qu'il est obligé de tenir compte de la particularité des parcelles. De ce fait, il pourra lui arriver de désigner uniquement de jeunes arbres dans certains espaces : deux tiers de la forêt du camp d'été âgés de 60 à 110 ans.

En fait, il pourrait y avoir une désignation par cycle, c'est-à-dire que les jeunes arbres morts prélevés ne soient pas forcément ceux qui sont basés quand le peuplement sera installé en phase végétative.

*1. Allonger le durée de régénération et diversifier la structure verticale et horizontale*

- 1.1. Maintenir en place tout arbre mort sur pied ou au sol*
- 1.2. Conserver les essences secondaires*

Etant donné l'activité du camp (mouvements...), il est difficile de garder dans certains espaces des arbres morts pour des questions de sécurité (risque de blessures...).

Toutefois, les parcelles régulièrement fréquentées par l'arrêté (avec donc des restrictions au niveau des bois morts) ne se situent dans pas les zones Natura 2000.

*4. Adapter les pratiques d'intervention aux contraintes liées à la reproduction des espèces :*

- 4.1. Favoriser tout abattage jouant le rôle de modification des espèces d'arbres concernés de la Directive européenne « Oiseaux sauvages » (Directive de Tringolin, Art. 10, Art. 11 et Art. 12) soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet.*

Cette mesure semble poser beaucoup plus de problèmes à M. Koenigsacker qui signale que pendant cette période (notamment le mois de juillet), il réalise de nombreux coupes. En effet, dans l'optique de mettre en place une forêt végétative, il se doit d'intervenir couramment et pendant cette période.

Toutefois, lorsque la faune sera installée, le nombre d'interventions devrait se réduire. De plus, il ne s'agit que de l'abattage de jeunes arbres, ce qui devrait limiter les risques pour la faune qui niche dans les grands arbres. Pour finir, M. Koenigsacker trouve beaucoup pendant cette période à l'abattage, ce qui limite les déplacements du fait de la rapidité de la croissance : 3 ha à la journée.

Au niveau de l'arrêté, l'abattage des arbres se fait essentiellement en été. Néanmoins, tout comme l'ONF, les forestiers ne travaillent sur aucune zone de Natura 2000.

*5. Limiter l'exportation des rénovants (sur ce critère de menuisier) et les utiliser écoproduit au maximum (sauf risques d'incendie dans les rénovants)*

*6. Ne pas démembrer systématiquement les boisiers*

Tout comme les arbres morts, la présence de rénovants pose des problèmes en terme de sécurité (risque de blessures lors des marches à pieds ou des courses d'orientation) et de pérennité. L'ONF doit tenir compte de ces contraintes.

*7. Intégrer les mesures préconisées dans les engagements forestiers concernés*

Mis à part quelques divergences sur les périodes d'intervention de l'ONF sur le camp (mesure 4), les objectifs de mesure du SYCOPARC et les gestionnaires sont en accord sur les mesures prises aujourd'hui. L'ONF analyse quelles sont les mesures de leur façon depuis un certain nombre d'années.

**Objectif 2 : Le suivi scientifique des habitats et des espèces**  
Élaborer l'évaluation de l'habitat par un monitoring scientifique :

- Mesures :**
  - 1. Etude de la dynamique de l'habitat dans un contexte de non intervention (structure et composition floristique) et, suivi de la variation du cortège faunistique aux différents stades (protocoles à définir)*

Cette mesure concerne essentiellement la parcelle de Langenberg.

Bois d'Aulnes marocain, méso-auriparis (CB : 44.911)  
 Saussaie marocaines (CB : 44.903)  
 Forêt sur terre ou sur horizon traqué (CB : 44.A2 – DH : 91.DV)  
 Bois de Bouleux à souches (CB : 44.A1 – DH : 91.DV)  
 Pré-bois bouleux (CB : 51.16 – DH : 91.DV)

**Objectif 1 : Augmenter le degré de naturalité des forêts favorables notamment aux populations d'oiseaux, de chiroptères, d'insectes forestiers dans plus d'espaces et aux liches**

**Mesures :**

1. Réhabiliter (aménagement hydrique drague (sans dragage) si nécessaire II. Ne pas entretenir les drains existants, les combler si nécessaire pour les drains les plus profonds rendre difficile leur comblement de manière opportuniste)
2. Maintenir l'intégrité physique et chimique de l'habitat
  - 2.1. Préserver l'épiphytisme des espèces autochtones de l'habitat (observer la possibilité d'intervenir sur les espèces autochtones si risque de transformation de l'habitat) y compris l'épiphytisme de menus produits
  - 2.2. Préserver tout nouveau drainage, rimplat, croissance
  - 2.3. Interdire tout passage drague (forêtiers, militaires, etc.)
  - 2.4. Préserver tout amont direct ou indirect (affluent)

Ces mesures sont déjà intégrées dans la gestion courante de TONF.

**Objectif 2 : le suivi scientifique des habitats**

Etudier l'évolution de l'habitat par un monitoring scientifique :

**Mesures :**

Etude de la dynamique de l'habitat dans un contexte de non intervention (structure et composition floristique) et, suivi de la variation du cortège faunique aux différents stades (premières à définitives)

**Les espèces**

L'Etat de conservation sera considéré comme "favorable" lorsque :

- 1) Une reproduction régulière est observée sur les sites (ou à proximité)
- 2) Surface minimale d'habitat favorable dans l'avenir est assurée à long terme (bonne gestion)
- 3) Présence d'autres moyens de population dans un périmètre proche (interrelation potentielle entre moyens)

M. Schmuck s'interroge sur la validité de la dernière proposition. Il insiste sur le fait que toute une population peut disparaître sans un changement abrupt. M. Muréte précise que lorsqu'un moyen de population est isolé, il est fragile et les possibilités de recolonisation de la population sont infimes, sa validité est compromise, particulièrement pour les oiseaux-nuits.

**Abandon de l'étude faune**

- 1) L'rs données recueillies sur 11 espèces d'oiseaux,
  - 2) Présence des 2 espèces cibles de l'Annexe II (le Grand murin et le Ségornier de Bonelli, absence de Bourboulle-espèce présente sur le reste du Parc).
  - 3) Le cortège de base faunique commune, l'absence de Leston, Ségornier commun, Grand murin et Ségornier de Bonelli.
- 9 espèces d'oiseaux IV dont 3 espèces rares :  
 Le Ségornier de Bonelli,  
 Le Ségornier de Bonelli,  
 Le Ségornier de Bonelli,  
 Le Ségornier de Bonelli

## Présentation des espèces

### Le chabot-rocher

- 1) Le régime alimentaire de *Rocheur*
  - Espèce discrète et uniquement arctique.
  - Préfère vivre en bancs et se nourrit de petits invertébrés.
  - État de conservation moyen. Présence régulière sur le site.
  - Le suivi des gîtes artificiels permet de définir le régime.
  - Les individus changent quotidiennement de gîte arctique (50 mètres jusqu'à 1,5 km de distance entre 2 gîtes).
  - Chasse dans les peuplements âgés (100-150 ans au maximum).
  - Les individus chassent dans un rayon de 200 à 2000 mètres.
  - La surface utilisée par une criasse est de l'ordre de 250 ha (surface individuelle: 20 ha en moyenne).

### 2) Le grand murin

- Toutes les méthodes ont permis de le mettre en évidence.
- Il utilise beaucoup les lécithes forrières (par un forrier vivant) et les pelouses rocheuses.
- Sites de reproduction dans les communes voisines Rapperville et Boucherville.
- Un bon état de conservation de l'espèce sur le terrain militaire.
- Reproduction en sites artificiels (combes de bâtiments).
- Distance moyenne entre gîte et aire de chasse 4500 m (distance maximum 25 km).

### 3) Les menaces pour les chabots-rochers

- Régression de la surface des habitats forrières.
- Régression du diamètre d'exploitabilité (canards).
- Disparition des nids gris bois et des bois morts (y compris au sol).
- Enrichissements et plantations.
- Utilisation de produits insecticides.
- Dégradation des zones humides en forêt.
- Flux de comp pour les parcs rocheux, endommageant des aires pour-rochers.

### 4) Les facteurs favorables pour les chabots-rochers

- Conversion du régime vers le feuillus (forêt du chêne).
- Absence d'un maximum d'arbres à canards (Sensibilisation et suivi de vieillissement).
- Absence de bois morts sur pied et au sol.

- Diversité d'essences et structure verticale du peuplement.
- Absence de la hêtre.
- Absence de zones de clairières.
- Déplacement des bois de rochers.

### Le cerf-volant

- 1) Le régime alimentaire de *Lecithes forrières*
  - Présence ponctuelle du *Lecithes forrières*.
  - État de conservation moyen.

### 2) Menaces

- Enrichissement.
- Diminution de l'âge d'exploitabilité.
- Élimination des bois morts.
- Traitement des rochers.
- Travail du sol.

### 3) Facteurs favorables

- Absence de vieux et très vieux arbres.
- Conversion du régime vers le feuillus.
- Absence de bois morts.
- Présence du chêne.

### Le campéphilus

### 1) Le régime alimentaire

- Deux stations de *Triches forrières* ont été observées dans le parc ouvert du terrain militaire (État de conservation moyen). Les sites sont situés dans les zones de rochers. Recherche continue pour le site militaire du PNOY.
- L'état de conservation actuel de la station de *Triches forrières* sur le terrain militaire ne permet pas de fixer l'état de conservation de l'espèce.

### 2) Menaces

- Travaux en zones humides.
- Drainage des forêts.
- Pollution des eaux et des sols.
- Introduction de produits pesticides commerciaux.
- Affaiblissement naturel des secteurs de reproduction.

### 3) Facteurs favorables

- Absence des zones humides,
- Présence d'une rhytidie et d'une végétation aquatique autour des marais et des fraysis.
- Absence des bois morts à proximité des points d'eau.
- Faible densité et entretien des marais.

### Les orientations définies pour les habitats et favorables aux espèces

#### Les habitats favorables

- Absence des arbres de gros diamètre répartis sur le site
  - Augmentation potentielle du nombre de cavités.
- Sylviculture en faveur des feuillus.
- Augmentation du diamètre des arbres.
- Absence en place tout arbre mort sur pied ou au sol.
- Conserver les arbres respectueux.

#### Les zones humides

- Conserver les zones humides et maintenir leur intégrité physique.
- Maintenir une bonne qualité des eaux.

#### Points complémentaires

- Rechercher une diversité structurée à rotation biologique (pour arbres morts) en prévoir en amont des critères suivants : présence de cavités, fissures, bores, branches et divers N des essences.
- Ouvert-il du traitement insecticide?

Dans la gestion courante, l'ONF n'utilise pas de traitements insecticides sur le camp. Toutefois, les représentants de l'ONF interviennent pour signaler que, tout comme l'ornie, ils ne désirent pas interdire toute utilisation de traitement.

Ainsi, sur les problèmes récurrents, différentes possibilités d'intervention ont été proposées tel que le traitement par le biofongicide Thiurapyonol (BT) à la dose de 4l/ha pour une consommation des feuilles de châtaignes par des chenilles processionnaires. Il a été également envisagé de traiter les souches à l'urée contre les fineses ap (Chungpinon). Enfin, H. Schwack explique que dans certains cas, les acheteurs de bois sont incapables de venir chercher rapidement les bois achetés et demandent à effectuer un traitement des grumes avec un produit de synthèse telle que le K-éthirine. Et cela afin d'éviter que la valeur marchande des bois soit élevée.

Le groupe de réflexion n'a pas pris le temps de proposer une formulation précise du protocole à suivre en cas de problèmes processionnaires. Les représentants de l'ONF souhaitent pour leur part se référer à la convention Forc/ONF.

M. Morelle propose de soumettre une formulation dans le cadre du compte rendu, qui s'appuie sur cette convention :

Proposé lors de protocole :

L'absence de recours aux produits phytosanitaires dans la gestion sylvicole courante est fermement encouragée. Cependant, dans certains cas (cf. détails ci-dessous) et de manière exceptionnelle, le recours à certains produits pourra être envisagé :

- Si le sort, le suivi, ou la régénération des peuplements sont menacés.
- Si la valeur marchande des bois est susceptible d'être affectée.
- Si il existe un danger pour la santé publique (chenilles processionnaires).

Les produits à préférer plus en détail

L'utilisation de produits phytosanitaires sera soumise à l'approbation du groupe de réflexion Natura 2000 sauf cas urgent de santé publique (utilisation du Biofongicide Thiurapyonol par exemple).



### Les bords du Lingsheng

#### Description du site

La forêt du Lingsheng est une réserve naturelle qui s'est développée spontanément sur soufre. Les pousses ont été vigoureuses car trouées lorsqu'il y avait encore du plâtre sur le camp. On s'interroge sur la stabilité de cet habitat : est-ce une réserve stable ou en voie de transition vers une forêt à chênâle ?

#### Problématique

M. Koenigsacker nous montre une petite parcelle du terrain où les chasseurs ont planté des spécimens pour donner des zones de gâbles aux gibiers. Ces plantations peuvent avoir un impact écologique non négligeable.

La chasse en elle-même n'a pas d'impact négatif sur les habitats. Toutefois, les aménagements génétiques du type grille à gibier, plantation de résineux pour le couvert des arbustes, peuvent dégrader significativement les habitats d'origine. D'autre part, Pascal Buisson aborde les tâches régulières de l'apiculture qui ont été effectuées en 2000. Elle pêche que ce type d'opération nécessite une demande d'autorisation auprès de la DDAF.

M. Galois pense qu'il serait utile de faire une réunion avec les responsables de la société de chasse pour les informer sur le programme Natura 2000, les sensibiliser à la fragilité des habitats et les mettre en garde sur les effets de certaines pratiques cynégétiques. Ne Morote précise que cette proposition a déjà été formulée lors des débats en salle et que le rendez-vous serait pris prochainement.

### Le ruisseau d'Haspelschiedt

#### Description du site

Il s'agit d'un écoulement souterrain qui présente en plus développé les mêmes habitats que le Pfälzweyer.

La société de pêche maitrise a réalisé quelques travaux sur ce site suite aux demandes du Conseil Supérieur de la Pêche. Ainsi, la grille qui était en place entre la zone de pêche et la réserve a été retirée pour éviter de faire de cette dernière un endos. Les poissons circulent désormais librement entre les deux bassins.

Une grille a été installée, quant à elle, pour éviter aux chasseurs de se retrouver dans le cours d'eau (zone de 1<sup>er</sup> catégorie) à l'aval du plan d'eau.

Enfin, la société réalise désormais des réajustements de tréfiles dans les bords de ciel, saumon de forêts, ombre chevalier (pour remplacer le brochet). Et il n'existe désormais plus de quotas pour pêcher les camassiers (brochet, saumon, perche).

#### Problématique

Il est à activer une économie sur l'impact de la baisse du plan d'eau liée au retrait de la grille entre les deux étangs. Il se peut que dans le futur, la tourbière du

Kaizenbuch et la bande de l'abbé du Galop (surtout aux fluctuations de hauteur de l'eau de l'étang) soient en manque d'eau. En cas d'observation de dégradation des habitats périphériques, M. Morote demande s'il sera possible d'acquiescer de manière temporaire, le niveau d'eau. Ce genre d'opération ne posera pas de problème selon l'adj. Cornu, il suffira de ériger des planches entre la réserve et la zone de pêche.

### Les parcelles de Pin Weymouth

#### Problématique

M. Koenigsacker souhaite maintenir un bon de vieillissement à proximité de la zone marécageuse de l'étang d'Haspelschiedt. Surtout, cet bon est occupé par de nombreux Pins Weymouth. M. Koenigsacker souhaite savoir s'il doit intervenir sur ce boisement pour retirer cette espèce autochtone.

Les responsables du Syndicat aimerait effectivement que l'ONF intervienne sur cette espèce pour éviter sa propagation (pas rapide dans les milieux humides) même si il s'agit d'un bon de vieillissement.

Sur les parcelles opposées, M. Koenigsacker souhaite installer une tourbière irrégulière. Il sélectionnerait volontiers les espèces autochtones (chênâle). Or ce fait, le Pin Weymouth va tendre à disparaître.

### La bande de l'abbé du Galop

#### Description du site

Il s'agit d'une bande humide (nappe d'eau affleurant en hiver) principalement occupée par la Calune et la Molène. On retrouve également quelques espèces remarquables : Maculinea alcon (papillon) et Lantus excubitor (Pse griseuse). Cet espace subit des leur répétitifs, les deux derniers étant très récents (il y a trois ans et ce printemps).

#### Problématique

Lors de cette visite, les membres du groupe se sont aperçus du niveau exceptionnellement bas de la nappe. Il serait intéressant de savoir si ce phénomène est lié à l'écoulement de la hauteur d'eau de l'étang d'Haspelschiedt suite aux récents travaux (grilles...) ou à la sécheresse de ces derniers mois.

Un suivi serait nécessaire sur la bande de l'abbé du Galop. Il pourrait être inscrit dans le DOCOB. Il permettrait d'étudier plus en détail ce phénomène et d'en identifier les causes (humaines ou climatiques ?).

## Les landes du Sciez et de Rochal

### Description des sites

Ces deux sites sont d'anciennes zones de landes sèches, aujourd'hui plus ou moins occupées par des pinèdes. Les milieux relativement quasiment plus sur ces espaces, il n'y a donc plus aucun intérêt.

Chacun de ces sites possédait dans les années 1980 une espèce particulière :

- *Asterias vernalis* (Pulsatille vernale) pour le Sciez
- *Imrodella des sables* (Helictis sur arcautum) pour le Rochal

Ces deux espèces sont retrouvées aujourd'hui.

Le même type de schéma se retrouve dans les zones Natura 2000 en périphérie du rûcparc (à main du pince, pelouse de Schanders, lande de la station de pompage).

### Problématique

La devenir de ces zones reste incertain, deux cas de figure se dessinent. Le premier, soutenu par M. Muller est de restaurer ces espaces en lande ce qui permettrait peut être de voir réapparaitre les espèces.

Le second est de ne pas toucher à ces espaces qui présentent au final un intérêt relatif en terme d'habitat face aux 900 autres hectares de landes présents sur le camp et certainement maintenus par les activités mixtes. Le coût de l'opération et la gestion future de ces zones peuvent sembler trop contraignants face au devenir hypothétique de ces zones.

Cependant, M. Morelle précise que vu la taille des sites concernés, il n'y a aucun intérêt (ni biodiversité, ni naturalité) à les laisser évoluer. Ces sites n'ont été proposés que pour leurs habitats de landes et pelouses. Leur évolution en pinède pose la question de la légitimité de leur droit dans le réseau Natura 2000.

Les membres du groupe ont décidé de prendre la décision du devenir de ces zones lors du comité de pilotage en permettant à M. Muller de mieux expliquer son point de vue.